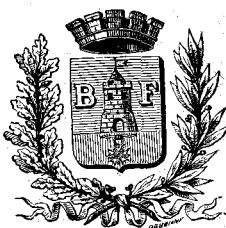


BULLETIN / 30^e
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 25



1906

BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

—
1906

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 25



1906



BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

—
1906

Per. 8° 12550

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du Bulletin sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société Belfortaine d'Emulation.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BERGER Philippe, professeur au Collège de France,
membre de l'Institut, Sénateur du Haut-Rhin,
Président.

MÉNÉTREZ, avocat, Vice-président.

DUBAIL-ROY, Secrétaire.

PAJOT, professeur au Lycée, Trésorier.

BARDY Victor, docteur en médecine.

BAUMANN, peintre.

BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.

CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.

ENGEL Alfred, au Chenois, à Bavilliers.

JULIEN, avoué.

RÖESCH, pharmacien.

SCHÄDELIN, avocat.

SCHEURER Ferdinand, industriel.

TOUVET Charles négociant.

VAUTHERIN Auguste.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Contejean, professeur honoraire de Faculté, à Paris.
Papuchon, général gouverneur de Toul.
Berger Philippe, professeur au Collège de France,
à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.
Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture, à
Belfort.
Barbier, président du Tribunal civil, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des
manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes
par la Roche (Yonne).
Bardy Henri, à Fesches-le-Châtel.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Baudin, avocat, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, propriétaire, id.
Beck, bibliothécaire honoraire, à Belfort.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la cour d'appel, à Besançon.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, notaire, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Berceot, docteur en médecine, à Belfort.
Bernheim Simon, propriétaire, id.
Berthier, pharmacien, id.
Bertin, juge au Tribunal, id.
Beurier, curé doyen, à Belfort.
Biétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.
M^{me} Berthold (veuve), à Belfort.

- MM. Billot (l'abbé), économie au Grand Séminaire, à Besançon.
- Blanchot, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
- Bischoff, médecin-major au 8^e régim. d'artillerie, à Nancy.
- Blondé Charles, négociant, à Belfort.
- Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en retraite, à Beffort.
- Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
- Bock, chef de gare en retraite, id.
- Bohl, propriétaire, id.
- Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.
- Boigeol Fernand, manufacturier, à Giromagny.
- Boigeol Armand, —
- Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en retraite, à Belfort.
- Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
- Bourlier, capitaine en retraite, à la Turbie (Alpes-Maritimes).
- Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'Epargne, à Belfort.
- Bourquard, horloger, à Belfort.
- Bourquard, professeur à l'Ecole normale, à Evreux.
- Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
- Bretegnier, pasteur, à Belfort.
- Briqueler, propriétaire, à Belfort.
- Brun Emile, négociant, —
- Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.
- Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
- Butzbach, entrepreneur, id.
- Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
- Cardot, représentant de commerce, à Belfort.
- Cerf, négociant, id.
- Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
- Charpiot, marchand-tailleur, à Belfort.
- Charpentier-Page, ingénieur, au Valdoie.
- Chaudel-Page, ingénieur, au Valdoie.

MM. Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, à Belfort,
Chevalier, négociant, à Colmar.
Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clerc, vétérinaire au 19^e dragons, à Vienne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Clergé, sous-chef de section au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Corbis, docteur en médecine, à Belfort.
Cordier, architecte, id.
Coré Georges, censeur au Lycée, à Troyes.
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).
Crave, instituteur, à Lepuix.
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.
Cusin, officier d'administration en retraite, à Belfort.
Cusin, caissier principal de la Banque de France, à Bordeaux.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.

Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
Dehaye, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, à Beifort.
Devillers, lithographe, id.
Deubel, négociant, id.
Diény, préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Dietsch, avoué, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturier, id.
Dollfus Georges, industriel, id.
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.
Dollfus Pierre, industriel, id.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.

— VII —

- MM. Doyen, bijoutier, à Belfort.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Droit, notaire, à Delle.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, à Belfort.
Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Durr, instituteur, à Belfort.
Duval, Directeur de la Banque de France, à Belfort.
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.

Eberlé, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Emonet, colonel en retraite, à la Flèche.
Engel Alfred, au Chênois, à Bavilliers.
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-Château.

Faucillon, ingénieur des houillères, à Ronchamp.
Feiock, pharmacien, à Hérimoncourt.
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.
Feltin, juge au tribunal, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Fischer, docteur en médecine, à Rougemont-le-Château.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
Fontaine (de), industriel, à Morvillars.
Fournier, propriétaire, à Belfort.
Fournier, professeur honoraire au Collège, à Épinal.
Frelechoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Frenaye, banquier, à Belfort.
Frisch, commandant le 22^e bataillon de chasseurs, à Albertville.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
Frossard, capitaine au 42^e de ligne, à Belfort.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.

— VIII —

MM. Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.

Garteiser, hôtelier, à Belfort.

Gasser, docteur en médecine, à Chagny.

Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).

Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.

Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).

Géant, professeur en retraite, à Belfort.

Geist Alfred, négociant, id.

Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.

Geoffroy, professeur au Lycée, à Belfort.

Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.

Gerber, lieutenant au 35^e de ligne, id.

Gesser, parfumeur, id.

Giroud, huissier, id.

Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Le Puy.

Gotherot, professeur de musique à Belfort.

Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.

Grasser, négociant, à Beaucourt.

Greiner, directeur en retraite de la Banque de France, à Belfort.

Grizez, directeur de l'asile d'aliénés, à Le Mans.

Grosborne, propriétaire, à Belfort.

M^{me} Grosborne (V^e), propriétaire, à Belfort.

MM. Gromier, docteur en médecine, à Delle.

Gschwind, agent d'affaires, à Belfort.

Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.

Guillaumé, instituteur, à Petitesfontaine.

Haas Joseph, banquier, à Belfort.

Haas Prosper, id. id.

Hartman, professeur au Lycée, à Nancy.

Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.

Hattich, relieur, id.

Haumont, gressier du Tribunal de commerce, à Belfort.

Hauser Léon, négociant, à Belfort.

MM. Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne,
à Belfort.

Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne,
à Belfort.

Hengy, président de la *Belfortaine*, à Levallois.

Hennequin, agent d'assurances, à Belfort.

Herbelin Eugène, propriétaire, id.

Herbelin Louis, agent d'affaires, id.

Hergott Camille, au Valdoie.

Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat Jeanne d'Arc,
à Fribourg (Suisse).

Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.

Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.

Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées,
à Belfort.

Huckel, libraire, à Belfort.

Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.

Huntzbuchler, instituteur, id.

Husson Georges, juge au Tribunal civil, id.

Ingold (l'abbé), à Colmar.

M^{me} Jundt (Ve), propriétaire, à Belfort.

MM. Jacquerez, ingénieur en chef des ponts et chaussées,
à Foix.

Jacquot Félix, négociant, à Belfort.

Jacquez-Muller, id. id.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henri, id. id.

Japy René, id. id.

Jenny, adjoint, à Belfort.

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

Joachim, pharmacien, au Valdoie.

Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.

Jobin, avoué, à Belfort.

Jolivet, négociant, à Belfort.

Jollibois, dentiste, id.

MM. Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Julien, avoué, à Belfort.
Juvigny (de), directeur honoraire de la Banque de France, à Cravanche.

Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.
Keller Pierre, propriétaire, id.
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.
Kœhler, négociant, à Belfort.
Kohler, docteur en médecine, à Belfort.
Kubler, propriétaire, à Altkirch.

Lablotier, propriétaire, à Bourogne.
Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.
Lalloz, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.
Lapostolet Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lachiche Christophe, id. id.

M^{me} Launois, à Belfort.
MM. Lauthé, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-sous-Rougemont.
Laroyenne, propriétaire, à Belfort.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, id. id.
Le Courbe (comte), avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Le Déroff, professeur au Lycée, à Belfort.
Letterlé, sculpteur, id.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Jules, docteur en médecine, à Belfort.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Loillier, médecin-major en retraite, à Belfort.
Loup, propriétaire, à Perouse.
Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des Finances, à Belfort.

MM. Luttenbacher, chef d'atelier à la Société Alsacienne,
à Belfort.

- Magnié, notaire, à Belfort.
Maillard, propriétaire, à Belfort.
Maitre, ingénieur des mines, à Morvillars.
Maitrerobert, avoué, à Belfort.
Marchal Emile, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal, pharmacien, id.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Marchegay, industriel, à Belfort.
Marcotte. id. à Chaux.
Marion, commandant en retraite, à Belfort.
Marmet, chef de division à la Préfecture, à Belfort.
Marty, médecin principal à l'hôpital militaire, à Rennes.
Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Marzloff, président honoraire du Tribunal civil, à Belfort.
Masson, pharmacien, à Belfort.
Mathey, industriel, à Senones.
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et Cie,
à Belfort.
Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Ménétréz, avocat, à Belfort.
Ménétréz, général de brigade, à Paris.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercky, électricien, à Belfort.
Mérot, percepteur en retraite, à Delle.
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.
Michel, commissaire-priseur, id.
M^{me} Monnier, directrice de l'Ecole supérieure, à Belfort.
MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine en retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, à Luxeuil.
Morlot, propriétaire, à Belfort.

- MM. Morlot, chef de bataillon, en retraite, à Belfort.
Morlot, sous-chef de bureau à la Banque de Paris,
à Paris.
Mouzimann, foncé de pouvoirs de la Maison Viel-
lard, à Morvillars.
Muller, médecin-vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, à Belfort.
Muller Eugène, propriétaire, à Antony (Seine).
Muller, propriétaire, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.
- Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
Nicolas, inspecteur primaire, à Saint-Jean-de-Mau-
rienne (Savoie).
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.
- Page, propriétaire, à Belfort.
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Papillon, chef d'escadron d'artillerie, à Montbéliard.
Parisot, capitaine au 11^e dragons, à Belfort.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Patron, juge suppléant au Tribunal, à Belfort.
Pélot, libraire, à Belfort.
Pélot, imprimeur, id.
Pélot André. id.
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
Petitjean, id. à Belfort.
Petitjean Hippolyte, pharmacien, id.
Pfiffelmann, employé, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pezet Joseph, employé à la Société Alsacienne, à
Belfort.
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.
Pointet, président de la Société des Sauveteurs, à
Belfort.
Porterat, agent retraité de la Compagnie de l'Est, à
Villemonble (Seine).
Pourchot Louis, à Giromagny.

MM. Poussigue, directeur des houillères, à Ronchamp.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Reiset (le vicomte de), au château de Vic-sur-Aisne.

Rémond, médecin-major, à Belfort.

Renault, agent d'affaires, id.

Ricklin Ernest, négociant, id.

Ricklin, ancien notaire, id.

Riethmuller, propriétaire, à Pérouse.

Rœlly, négociant, à Belfort.

Rœsch, pharmacien, id.

Rozier, professeur en retraite, à Belfort.

Roux, industriel, à Montbéliard.

Roux, substitut du Proc' de la République, Vesoul.

Roy, agent-voyer, à Rimaucourt, (Haute-Marne).

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.

Salomon, négociant, à Belfort.

Salignac-Fénelon (le comte de), au château de Cirey
(Haute-Marne).

Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.

Sauvageot, instituteur, à Châtenois.

Schædelin Félix, avocat, à Belfort.

Scheurer Ferdinand, industriel, à Belfort.

Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.

Scheurer-Sahler Julien, id. id.

Schlatter, pharmacien, à Belfort.

Schlicklin, directeur des écoles, à Belfort.

Schmitt, libraire, id.

Schultz, propriétaire, id.

Schwalm, id. id.

Seiler, avoué, id.

Seyrig, directeur de filature, id.

Senglé, conducteur des ponts et chaussées, à Belfort.

Sigrist, directeur de teinturerie, à Belfort.

Simonin, inspecteur primaire, à Chambéry.

Sombstay, fabricant, à Belfort.

Spetz, fondé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse,
à Belfort.

- MM. Spitzmuller, journaliste, à Belfort.
Steiner, industriel, à Belfort.
Stiegler Léon, libraire, id.
- Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Thiault Michel, avocat, à Belfort.
Thiault Camille, directeur d'assurances, à Belfort.
Thuriot, pharmacien honoraire, id.
Tisserand, architecte, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Toutey, inspecteur primaire, à Marseille.
Touvet, négociant, à Belfort.
Touvet, chef de bureau au Ministère des Finances,
à Paris.
Touvet, notaire, à Giromagny.
Touvet, avocat, à Belfort.
Troyon, employé à la Société Alsacienne.
Turillot, huissier, à Belfort.
- Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, à Belfort.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, à Belfort.
Verain, chef de bataillon en retraite, id.
Vermelinger, directeur de tissage, à Etueffont-Huut.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.
Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Louis; maire, id.
Viellard Charles, industriel, id.
Viénot, professeur à la Faculté de théologie protestante, à Paris.
Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.
Voisinet Jules, propriétaire, à Offemont.
Vuillaume, médecin aide-major aux batteries alpines, à Nice.
- Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, id. id.
Welté Alfred, pharmacien, id.

MM. Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zeller, directeur d'école, à Delle.

Zeller René, industriel à Etueffont-Bas.

Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.

Zigmann, conducteur principal des ponts et chaussées, à Belfort.

Zweifel, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
 Société d'histoire naturelle.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
Besançon. — Académie des sciences, belles lettres et arts.
 Société d'Emulation du Doubs.
 Société d'histoire naturelle du Doubs.
Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
Bordeaux. — Acad^e nationale des sciences, belles-lettres et arts.
 Société archéologique.
Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
 Société française d'archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châlon-sur-Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-
 et-Loire.
Dijon. — Académie des belles-lettres.
Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
 Société d'Emulation des Vosges.
Gray. — Société grayloise d'Emulation.
Grenoble. — Académie delphinale.
 Société de statistique de l'Isère.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lyon. — Société botanique.
Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Nancy. — Académie de Stanislas.
 Société de géographie de l'Est.
 Société d'archéologie lorraine et du musée historique.
 Société des sciences.
 Annales de l'Est.
 Société lorraine de photographie.

- Nantes. — Société archéologique.
Société des sciences nationales de l'Ouest de la France.
- Narbonne. — Commission archéologique.
- Nîmes. — Académie du Gard.
Société d'études des sciences naturelles.
- Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
- Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.
- Paris. — Société nationale des antiquaires de France.
Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.
Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine 15
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.
Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.
Musée social, rue Las-Cases, 5.
Ministère de l'Instruction publique.
- Reims. — Société d'études des sciences naturelles.
- La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.
- Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société industrielle.
- Saint-Dié. — Société philomatique.
- Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
- Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
- Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ÉTRANGER

- Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.
- Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.
Bibliothèque de la Société bernoise des Sciences naturelles, Kesslergasse, 41.
- Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.
Société d'histoire du canton de Fribourg.
- Colmar. — Société d'histoire naturelle.
- Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.

— XVIII —

- Genève. — Institut national genevois.

Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande.

Société vaudoise des sciences naturelles.

Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.

Société d'histoire naturelle.

Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).

Mülhouse. — Société industrielle.

Musée historique.

Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie.

Porrentruy. — Société jurassienne d'émulation.

Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass-Lothringen.

Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.

Washington. — Smithsonian Institution.

BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de la Société Belfortaine d'Emulation est ouverte le Dimanche, de 10 heures à midi.

Ouvrages reçus en 1905.

ACHATS

- Dictionnaires des antiquités grecques et romaines, 36^e et 37^e fas.
Strasbourg, par Welschinger, Paris, 1905, 1 vol. in-4^o.
- Les Campagnes de Turenne en Allemagne, par des Robert,
Nancy, 1903, 1 vol.
- Vies des Saints de Franche-Comté, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier, Besançon, 1854, 4 vol. in-8^o.
- Armorial général de France : Franche-Comté, par Bouchot, 1875, 1 vol. in-8^o.
- Répertoire des Sources historiques du Moyen-âge : bio-bibliographie, par Chevalier, Paris, 1905, 4^e, 5^e et 6^e fasc.
- L'Alsace à travers les âges, par Kaeppelin, Paris, 1890, 1 vol. in-12.
- Les Capucins de Franche-Comté, par l'abbé Morey ,Paris, 1882, 1 vol. in-12.
- Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs (1789-1801) par Jules Sauzay, Besançon, 1867-1873, 10 vol. in-12.
- Les guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César, par Sarrette ; les champs de bataille et les monuments druidiques au camp d'Alaise, par Castan, 1 broch. in-8^o. Besançon 1864.
- Les enfants du duc de Berry, par le vicomte de Reiset, Paris, 1905, 1 vol. in-12.
- Manuel du notariat en Alsace, par Lobstein, Strasbourg, 1844 1 vol. in-8^o.
- Les seize Carmélites de Compiègne, par Pierre, Paris, 1905, 1 vol. in-12.

XX

- La vie et le martyre du P. Grégoire, de St-Loup, capucin, par l'abbé Descharrières, Luxembourg, 1800, 1 vol. in-12.
- St-Colomban, par l'abbé Martin, Paris, 1905, 1 vol. in-12.
- Histoire de l'Eglise de Besançon, par l'abbé Loyer, Besançon, 1901, 6 vol. in-12.
- Histoire de la Révolution française dans le Haut-Rhin (1789-1795), par Véron-Reville, Colmar, 1865, 1 vol. in-8°.
- Annales franc-comtoises, 1905, 6 fasc.
- Revue d'Alsace 1905, 6 fasc. et 4 de supplément.
- Table alphabétique des années 1889 à 1904, des Annales franc-comtoises, 1 broch.

DONS

- La mère de Rosen, par A. M. P. Ingold, Colmar, 1904, 1 vol. in-12, don de l'auteur.
- Les Chevaliers de l'arc et de l'arquebuse à Gray, par Godard, 1904, 1 br., don de l'auteur.
- Les Annonciades de Gray, par Godard, 1904, 1 broch., don de l'auteur.
- Ballon d'Alsace, Bussang, St-Maurice, Vosges méridionales, Belfort, 2^e édition, 1 vol. in-12, don d'un anonyme.
- Belfort et ses environs, 2^e édition, Belfort, 1 vol. in-12, don d'un anonyme.
- Le procès de M. le comte Jules Migeon, 2^e édition, Paris, 1857, 1 vol. in-8°, don d'un anonyme.
- Un alsatique rare : l'Abbaye de Masevaux au 18^e siècle, par Gasser, Rixheim, 1905, 1 broc., don de l'auteur.
- 5^e Congrès de l'Association franc-comtoise à Besançon, 1904, 1 broch.
- Compte-rendu de l'Association pour l'avancement des sciences, Congrès d'Angers, 1903, 2 vol. in-8°, don d'un anonyme.
- La gloire militaire de la Franche-Comté, par Gindre de Mancy, 1848, 1 fasc. in-4°, don de M. Roesch.

ÉCHANGES

- Bulletin de la Société des antiquaires de France, 7^e série, T. 3, 1902, 1 vol., 1903, 1 vol., 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 3^e série, T. 8, 1900-1902, 1 vol.

- Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 10^e série, T. 40, 1904, 1 vol.
- Comité des travaux historiques et scientifiques, bulletin historique et philologique, 1904, n° 1 et 2, un vol., n° 3 et 4, 1 vol ; bulletin archéologique, 1904, 2^e liv. et 3^e liv. ; 1905, 1^{er} liv ; bulletin des sciences économiques et sociales, 1903, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1903, 1 vol. 1904, 1 vol.
- Regestes des Evêques de Thérouanne (500-1553), par Bled, T. I, 3^e fasc., 1904 (publié par la Société des Antiquaires de Morinie).
- Bulletin de la Société grayloise d'Emulation, n° 7, 1904, 1 vol.
- Annales de l'Est et du Nord, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 1903, 1 vol.
- Mémoires de la Société des Antiquaires de France, n° 2 de 1904.
- Mémoires du Congrès archéologique de France, Poitiers, 1903, 1 vol.
- Annual Report of the Smithsonian Institution, 1^{er} sem. de 1903, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1904, 1 vol.
- de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon, 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 31^e vol., 1904.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, n° 151, Déc. 1904. 1 fasc. ; n° 152, 1 fasc., n° 153, 1 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1904, 10 n^{os}.
- Mémoires de la Société des lettres et sciences de Bar-le-Duc, 1903 et 1904, 2 vol.
- Revue historique et archéologique du Maine, 1904, 2 vol.
- Annales du Musée Guimet : le Népal, par Lévi, vol. I, 1905 ; le Culte et les Fêtes d'Adonis, par Vellay, 1 vol., 1904., conférences faites au Musée Guimet, 1903-1904, 2^e partie, 1 vol. in-12.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, T. II, liv. 9, 1904, 1 fasc.
- Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, T. 8, liv. 2, 1904.

XXII

- Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1904-1905, 1 vol.
- Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel, Band 15, Heft 3, 1904 ; Band 17, 1904, 1 vol.
- Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1904-1905, 1 vol.
— botanique des Deux-Sèvres, 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, T. 29, 1905.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1904, 1 vol.
- Flore de France, par Rouy, T. 9 (publiée par la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inf^{re}) 1905.
- Cartulaire de la Chartreuse du Val de Ste-Aldegonde, par de Pas (publié par la Société des antiquaires de la Morinie) 1 vol. in-4°, 1905.
- Cartulaire du Chapitre de Sens, par l'abbé Chartraire, Sens, 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société éduenne, T. 31, 1904, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 4^e série, n° 4, 1904.
- Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2^e série, T. 32, 1904.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, T. 7, 1903-1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1903, 1 vol.
- Précis des travaux de l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen en 1903-1904, 1 vol.
- Iahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 1904, 1 vol.
- Annales de la Société botanique de Lyon, T. 29, 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, T. 9., 1905.
- Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1904, 1 vol.
- Les monnaies des Landgraves autrichiens de la Haute-Alsace, par Lehr, supplément par Schoen (supplément au Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse) Lausanne, 1905, 1 broc.
- Mémoires de l'Académie des lettres et sciences de Dijon, 1903-1904, 1 vol.
- Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, à Alger, en 1905, 1 broch.

XXIII

- Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1904, 1 vol.
— — archéologique de Nantes, 2^e sem. 1905,
1 vol.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 1904, 1 vol.
- Comité des travaux historiques et scientifiques (liste des membres du Comité), 1905, 1 broc.
- Mémoires de la Société savoisiennne d'histoire, T. 43, 1^{er} fasc.
— de la Société d'Emulation du Doubs, 1903-1904, 1 vol.
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 2^e sem.
1905, 1 vol.
- La Collection Piette au musée Saint-Germain, Paris 1902,
1 broc.
- Notions complémentaires sur l'asylien, par Piette, 1904, 1 broc.
- Gravure du Mas d'Azil, par Piette, Paris, 1902, 1 broc.
- Conséquence des mouvements sismiques, par Piette, Angers,
1902, 1 broc.
- Sur une gravure du Mas d'Azil, par Piette, 1 broc.
- Les écritures de l'âge glyptique, par Piette, Paris, 1905, 1 broc.
- Classification des sédiments formés dans les cavernes, par
Piette, Paris, 1904, 1 broc.
- Les causes des grandes extensions glaciaires, par Piette, Paris,
1902, 1 broc.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1903, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Nîmes, 1904,
1 fasc.
- Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 10, 1905,
1 broc.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1904-1905, 1 vol.
- Annuaire de la Société philotechnique, 1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres et sciences de Saint-Dizier,
T. 9, 1905, 1 vol.
- Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1905, 1 vol.
- Supplément à la petite flore des champignons, par Bigeard,
1905, 1 broc.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1^{er} sem. 1905,
1 fasc.
- Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1904, 1 vol.
- Bulletin de la Société Académique de Laon (1900-1904) 1 vol.

XXIV

- Iahrbuch für Geschichte und Sprache Elsass - Lothringens, 1905, 1 vol.
- Verhandlungen der schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft in Winterthur, 1905, 1 vol; in Basel, Band 10, Heft I, 1905, 1 fasc.
- Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern aus dem Jahre 1904, 1 vol,
- Mémoires de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, botanique, 1904, 4 fasc.
- Bulletin de la Société fribourgeoise de sciences naturelles, Vol. XII, 1904, 1 fasc.
- Le 50^e anniversaire de la fondation de l'Institut Genevois, 1904, 1 broc.
- Bulletin de l'Institut national genevois, T. 36, 1905, 1 vol.
- Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, T. 8, 2^e liv., 1905, 1 vol.
- Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 11^e vol., 1904.
- Annales des Facultés d'Aix, n° 1, 2, 3, de 1905, 3 fasc.
- Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, n° 5 et 6 de 1904; n° 1 à 4 de 1905.
- Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 2^e, 3, 4^e trimestre de 1904; 1^{er} de 1905.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 2 fasc. de 1904 et 3 de 1905.
- Bulletin de la Société lorraine de photographie, 3 n^{os} de 1904 et 10 de 1905.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, 3 fasc. de 1904 et 6 de 1905.
- Bulletin de la Société géologique de France, 13 n^{os} de 1905.
- Bulletin de l'Alliance française, n^o 99, 100 et 101.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine, n^o 4 de 1904; n^{os} 1 et 2 de 1905.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, n^o 5 à 9 de 1904, 1 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 3^e et 4^e fasc. de 1904; 2^e et 3^e de 1905.
- Bulletin de la Société historique de Langres, n^{os} 70, 71, 72 et 73..

XXV

- Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris ; n° 3, 4, 5 et 6 de 1904 ; n°s 1 et 2 de 1905.
- Revue de l'Avranchin, n°s 3, 4, 5 et 6 de 1904.
- Bulletin de l'Association philotechnique 12 n°s de 1904 et 8 n°s de 1905.
- Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 4^e trim. de 1904 ; n° 1, 2, 3 de 1905.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, n°s 11 et 12 de 1904, et 3 n°s de 1905.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 2^e, 3^e et 4^e trim. de 1904, 1^{er} et 2^e de 1905.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4^e trim. de 1904 ; 1^{er}, 2^e et 3^e de 1905.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, 1904, 2 fasc. ; 1 fasc. de 1905.
- Bulletin de la Société d'agriculture et sciences d'Orléans, 2^{me} sem. de 1904 ; 1^{er} sem. de 1905.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 3^e et 4^e trim. de 1904, 1 vol., 1^{er}, 2^e et 3^e de 1905, 2 fasc.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Doubs, n° 9 et 10 de 1904-1905, 2 liv., 1^{er} sem. de 1905.
- Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1903, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Reims, 3^e et 4^e trim. de 1904, 1^{er} et 2^e trim. de 1905.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 2^e fasc. de 1903, 1^{er} et 2^e de 1904.
-

RÉUNION GÉNÉRALE DU 20 AOUT 1906

Le Secrétaire présente le rapport suivant :

MESSIEURS,

Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter l'année dernière, nous vous annoncions que la municipalité avait accordé à la Société d'Emulation un local situé dans les bâtiments de l'ancien hôpital pour y installer ses collections bibliographiques et scientifiques. L'aménagement en a été fait et, dès le mois d'octobre dernier, la bibliothèque de notre Société était ouverte au public et le bibliothécaire désigné, M. Rozier, a commencé son service. De nombreux sociétaires sont venus emprunter les ouvrages garnissant les rayons de notre bibliothèque.

Nous avons l'espoir que de généreux donateurs voudront bien enrichir nos collections scientifiques encore naissantes et se composant seulement de quelques objets recueillis dans les fouilles pratiquées récemment au cimetière mérovingien de Bourogne. Plusieurs de nos collègues ont bien voulu nous promettre leur concours dans cet ordre d'idées, nous les en remercions à l'avance.

Dans le rapport de 1905, nous vous disions que le Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté devait se tenir, dans notre ville, au mois d'août de la même année. La date en avait été fixée au 17 août. Des circonstances toutes particulières n'avaient pas permis de choisir une date plus rapprochée de l'ouverture des vacances. Aussi, par suite du départ de nombreux professeurs et de familles, le nombre des adhésions reçues fut restreint, ce qui détermina votre Comité à reporter cette réunion à une autre année. La ville de Vesoul a été, le 1^{er} août dernier, le siège de ce Congrès et il a été décidé qu'il se tiendrait à Belfort en 1907. Nous ferons tous les efforts nécessaire pour que

le 7^e Congrès de l'Association franc-comtoise ait, à Belfort, tout l'éclat nécessaire et attire dans notre cité, de nombreux congressistes venant de tous les points de la Franche-Comté.

Bibliothèque. — Parmi les acquisitions relatives à l'histoire régionale, nous citerons : Strasbourg, par Welschinger ; les campagnes de Turenne en Allemagne, par des Robert ; Vies des saints de Franche-Comté ; Armorial de Franche-Comté, par Bouchot ; l'Alsace à travers les âges, par Käppelin ; les Capucins de Franche-Comté, par Morey ; Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs, par Sauzay ; Manuel du notariat en Alsace, par Lobstein ; la vie et le martyre du P. Grégoire, par l'abbé Descharrières, l'historien belfortain ; St-Colomban, par Martin ; Histoire de l'Eglise de Besançon, par l'abbé Loyer ; histoire de la Révolution française dans le Haut-Rhin, par Véron-Réville.

Un généreux donateur, M. Engel a offert à notre Société la Revue Alsacienne illustrée, depuis sa fondation, en 1899, 7 volumes. Au nom du Comité, nous remercions vivement notre collègue de ce magnifique don.

Bulletin. — Le Bulletin de 1906 est terminé et sera distribué sous peu. Les articles suivants y ont pris place : La Compagnie des Arquebusiers de Belfort, par Klipptel ; Gustave Dauphin, par Henri Bardy ; la Société populaire de Belfort ; Précis historique sur la Révolution opérée dans la Rauracie ; Quelques contes populaires de Belfort, par Aug. Vautherin.

Situation. — Notre Société compte actuellement 3 membres honoraires et 370 titulaires. Nous correspondons avec 81 sociétés savantes de France et de l'étranger. Nous faisons un pressant appel à nos collègues pour que, par une propagande active et persévérente, ils nous amènent de nouveaux adhérents afin de grossir nos rangs.

Depuis notre dernière réunion générale, nous avons à

XXVIII

déplorer le décès de plusieurs de nos collègues : du célèbre peintre Henner, membre honoraire, de MM. Stehelin, Armand Viillard, Démeusy, George, Démeusy, Koch et Garnache, membres titulaires.

Notre situation financière est toujours bonne, en voici l'exposé :

Exercice de 1905

Dépenses

Achat de livres, abonnements, reliure.	262	40
Impression du bulletin.	779	"
Mobilier pour le nouveau local	486	95
Allocation au bibliothécaire : un trimestre	37	50
Frais de secrétariat	71	95
Recouvrement des cotisations : port et envoi des bulletins	145	"
	<hr/>	
	1782	80

Recettes

Excédent de 1904	1183	68
Produit des cotisations	1419	"
Vente de bulletins	48	"
Subvention du Département	250	"
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne	27	06
	<hr/>	
	2927	74
	<hr/>	
Recettes	2927	74
Dépenses	<hr/>	1782 80
Excédent	<hr/>	1144 94

Les comptes sont approuvés par l'assemblée générale.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Bardy, Baumann, Engel, Julien et Auguste Vautherin.

VICTOR HUGO

« Aimer, c'est la moitié de croire ».
V.-HUGO : *Les Chants du Crémuscle.*

I. — L'Enfant sublime.

Par des rêves sans fin, la France était bercée,
Quand il naquit un jour, au bruit sourd du canon,
Celui qui fut l'orgueil, la force et la pensée
D'un âge disparu, tout rempli par son nom.

C'était autour de lui le cliquetis des armes
Qui saluait la gloire à son premier matin ;
L'Europe, en frémissant, au milieu des alarmes,
Voyait, avec terreur, s'accomplir son destin.

D'un geste de sa main, le Conquérant l'écrase ;
S'il fronce le sourcil, un peuple est condamné ;
Mais bientôt le colosse a fléchi sur sa base :
Sur le pays s'étend l'ouragan déchaîné...

Tout cède à son effort. Sa marche est prompte et sûre.
Rien ne peut arrêter les progrès du vainqueur.
L'enfant en est témoin. Il souffre et sa blessure
Est de celles qu'on garde au plus profond du cœur.

Béranger, Delavigne ont chanté la Détresse.
Pensif, il les entend et se prend à rêver.
La Muse en lui s'éveille. Elle est reine et maîtresse :
Ecoutez ! Jusqu'au ciel sa voix va s'élever.

Que dira-t-il au monde
Surpris par cet accent ?
Sa foi, vive et profonde,
En l'Idéal puissant.

Il fixera la tâche
Que l'on doit accomplir,
Il flétrira le lâche
Qu'un danger fait pâlir.

La Grèce magnanime
S'agit et meurt là-bas...
Le poète s'anime
Au bruit de ses combats.

Pour l'illustre captive
Il implore à genoux
Cette Europe attentive,
En garde contre nous.

Elle entend, frémisante,
Cet appel souverain,
Et, de sa voix puissante,
Répond à Navarin.

Le Droit a triomphé de la Force brutale.
Athéné, libre enfin, lui doit tout son pouvoir.
En faisant refleurir l'antique capitale,
Ainsi l'*Enfant sublime* a montré le Devoir.

Oh ! combien de Byron dut frémir la grande ombre,
Quand résonna dans l'air ce mot de Liberté !
Le soleil éclatant remplaçait la pénombre
Dans ce pays du Réve, où naquit la Beauté !

La Beauté ? Qui jamais l'a mieux que lui comprise ?
Il la voyait partout, sur la terre et dans l'art.
Son « *Ame aux mille voix* » s'était pour elle éprise
Et nul ne l'a su voir d'un plus juste regard.

II. — Le Lutteur.

Hugo, c'est le lutteur qui combat pour sa reine,
Comme on savait jouter au temps des anciens jours ;
Pour proclamer son nom, il descend dans l'arène,
Armé de pied en cap, invincible toujours.

Tant son ardeur est grande, il vole à la bataille
Que livre autour de lui l'adversaire éperdu.
Il frappe, il frappe encore, et d'estoc et de taille ;
Parmi ses partisans, le chef est confondu.

Rien ne peut égaler son coup d'œil intrépide ;
Il se lance en avant avec un bruit d'enfer :
Ainsi devait venir la victoire rapide
Que demandait *Cromwell* à ses *Côtes de fer*.

Parmi les assaillants, personne qui s'effare :
De ce combat géant, tout effroi fut banni.
Soudain, l'écho lointain apporte une fanfare
Qui nous dit : J'ai vaincu ! — C'est le cor d'*Hernani*.

Pour le repos, sa rêverie]
Ayant conquis droit de cité,
Avec nous pleure, avec nous prie,
Et cherche en vain la Vérité.

Son âme est notre âme inquiète
Dont le mystère est le tourment.
Qu'on soit philosophe ou poète
Pour croire, il faut un cœur aimant.

Tout nous séduit, tout nous étonne
Et nous transporte en ces beaux vers ;
Qui vous connaît, *Feuilles d'Automne*,
Sait la splendeur de l'univers.

Sur les sommets, Hugo s'élève
Ou bien s'égare au fond des bois ;
Et sur les monts, et sur la grève,
Ce qu'il entend, ce sont des voix.

Ces voix disent à son oreille :
Sans la vertu point de bonheur !
Notre âme à la fleur est pareille,
De sa beauté naît son malheur.

D'un bond toujours puissant, elle échappe à la sphère
Où de la Vérité nul ne sait le chemin.
A cet esprit subtil, il faut une atmosphère
Où l'on soit assuré de vivre un lendemain.

Le poète a vécu. *Les Chants du Crémuscle*
Sont un point lumineux qui paraît au ciel noir.
Devant le Doute amer, sa Foi tremble et recule
Et, sans rien affirmer, il dit quand même : Espoir !

La lutte se poursuit. Le bardé est un apôtre
Qui, pour agir, descend de son rêve étoilé.
Venu d'un autre monde, il connaît mieux le nôtre
Comme un astre éteint, un soleil s'est voilé.

Cet astre disparu, c'est notre indépendance
Qu'un César d'aventure, un jour nous a ravi.
Le pays aveuglé le suit par imprudence,
Sans mesurer l'abîme, il l'acclame à l'envi.

Hugo voit le danger. Un poète devine
Ce que la nuit des temps cache aux yeux d'un mortel.
Il a, pour se guider, cette flamme divine
Qui s'allume en son cœur et consume l'autel.

III. — L'Aïeul.

Quel que soit le sujet, ou sublime ou frivole,
Le chantre est inspiré : tout s'anime à l'instant.
L'aigle plane au sommet ; puis, d'un trait, il s'envole
Au sein de l'Infini, dans l'azur éclatant.

La gloire est son partage. Au jour de sa naissance
La Muse a déposé sur son front un baiser.
Comment lui témoigner, dans sa reconnaissance,
Cet amour si profond qu'on ne peut l'apaiser ?

En donnant aux petits le meilleur de lui-même,
Il remplit ce devoir, que Dieu fit éternel.
Il dit : Je suis grand-père et je veux que l'on m'aime ;
Rien ne sait émouvoir comme un cœur paternel.

Enfant, ton doux sourire
Sait nous charmer toujours ;
Tu chasses par ton rire
Les soucis de nos jours.

Par toi vient l'embellie,
Le calme où l'on s'endort
Quand, la tâche remplie,
On va toucher au port.

Si ton regard se voile,
Je crois voir au ciel bleu
Disparaître une étoile,
Dont scintillait le feu..

Ton âme est l'harmonie
Qui pénètre en ces vers ;
Tu fus mon bon génie
Au moment des revers ;

Car ma force s'avive
Où je vois tes attraits :
C'est la source d'eau vive,
Où je bois à longs traits.

Si consternés nous sommes
Par le mal triomphant,
Pour pardonner aux hommes,
Il faut aimer l'enfant....

Ainsi disait l'Aieul. Pour l'écouter encore
Jeanne et Georges montaient, plus haut, sur ses genoux ;
Et, lorsqu'à ce déclin souriait cette aurore,
On entendait ces mots : Il parle. Taisons-nous !

ARSÈNE ZELLER.

Delle.

PRÉCIS HISTORIQUE

sur la Révolution opérée dans la Rauracie, ci-devant

Evêché de Bâle, fief de l'Empire d'Allemagne

Rengguer, Joseph-Antoine (de la Lime) (1), secrétaire du Conseil intime du Prince-évêque de Bâle, puis syndic des Etats de l'évêché ; neveu par sa femme de Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle et plus tard évêque constitutionnel de Paris ; joua un rôle important dans le soulèvement qui amena le retrait des troupes autrichiennes, le départ du Prince-évêque de ses états et l'entrée des troupes françaises dans la Principauté.

Dans le document qui va suivre et dont l'original se trouve aux Archives de Belfort, Rengguer fait l'exposé des causes qui ont amené le pays de la Rauracie à faire appel aux Français pour se libérer du régime séculaire qui le gouvernait.

Doit-on voir dans ce précis, l'expression sincère de la majorité d'un peuple las d'être gouverné par un évêque et désireux de s'affranchir d'un régime aux lois parfois encore tyranniques, mais plus souvent débonnaires ; ou doit-on plutôt y rechercher le désir d'atténuer, dans un exposé vraisemblable, le rôle quelque peut ingrat que Rengguer a tenu dans ce soulèvement dont il a été l'instigateur.

Aux lecteurs du Bulletin à choisir, pour nous, nous nous sommes contenté de copier le manuscrit dont nous avons respecté l'orthographe et le style.

L. P.

(1) Gobel avait obtenu de la Cour de Vienne, des lettres de noblesse pour son neveu.

PRÉCIS HISTORIQUE
sur la Révolution opérée dans la Rauracie, ci-devant
Evêché de Bâle, fief de l'Empire d'Allemagne

Pour connaître à fond les motifs de cette Révolution, il faut se rappeler l'époque des troubles qui ont agité le pays depuis l'année 1731 jusqu'à 1739, où cette même Révolution devait déjà s'opérer, si les troupes françaises, que le Prince-Evêque de Bâle appela à son secours n'en eussent empêché le succès.

Les habitants du Pays, que les Princes-Evêques appelaient leurs sujets, excités par des vexations et injustices sans nombre, sous lesquelles on les faisoit gémir, cherchaient déjà dès lors à secouer le joug de leur Despote mitré.

Ils avoient à leur tête, et pour les diriger, leur Syndic général du Pays, nomé Bruat, homme juste et éclairé, qui par son énergie et ses talents conduisit les choses au point : que le Prince, auquel les Etats avoient intenté un procès aux fins de voir redresser leurs Grievances, fut condamné à pleine couture par le Conseil Aulique impérial de Vienne, qui rendit une Sentence le 10 janvier 1736, qui enjoignit, entre'autres audit Prince d'assembler ses Etats chaque fois qu'ils le demanderaient, ou de donner les motifs de son refus, pour que lesdits Etats puissent s'en plaindre à l'Empereur, auquel seul devait appartenir le droit de juger les différents, qui surviendraient entre lesdits Etats et le Prince.

Celui-ci agissant de mauvaise foi n'obéit point à cette Sentence, de manière que les Troubles continuèrent. Ne pouvant plus s'adresser à Vienne, où l'on connaissait toute l'injustice du procédé de l'Evêque de Bâle, il se retourna du côté de la France, qui, charmée de cette intervention, envoya des troupes à Porrentruy, en l'année 1740, qui mâtèrent les Sujets et étouffèrent dans son berceau leur Liberté naissante.

C'est ainsi que dans l'ancien Régime les Despotes se secouaient les uns les autres.

Trois Patriotes moururent victimes de leur Civisme sur l'Echafaut en protestant de leur innocence et en annonçant au moment de leur supplice, que leur Tyran, le barbare Evêque, mourrait dans l'année, ce qui est arrivé.

Le brave Patriote et Syndic général Bruat, Défenseur de la liberté du Peuple, qu'il reconnaissait déjà alors pour son Souverain, fut condamné à être pendu, mais il eut le bonheur de s'échapper travesti en Capucin et brava ainsi les efforts sanguinaires de son Tyran.

C'est en vertu du Traité d'Alliance conclu entre la France d'une et le Prince-Evêque de Bâle d'autre part, que les troupes françaises entrèrent en ladite année 1740, dans la Rauracie, elles y restèrent environ un an, et les frais qu'elles occasionnèrent ne sont point payés encore au moment qu'il est, c'est-à-dire, le Prince en a fait les avances, il les a réclamé du depuis aux Etats. Ceux-ci s'y sont refusé, disant qu'ils ne sont point obligés de payer les injustices et les sottises du Prince. Cela a occasionné des débats qui ont dégénéré en de nouveaux Troubles, dont le succès a été bien différent, puisque le système du Gouvernement a changé !

C'est ici, que commence l'Epoque de la Révolution de la Rauracie, qui sera sans doute la dernière. Les Etats fatigués par des vexations et des injustices sans nombre, que se permettaient le Prince-Evêque de Bâle, ses Agents et Satellites, n'ont pu en supporter le joug plus longtemps ; ils ont voulû le sécouer, et il leur falloit pour cela un Syndic Général digne de succéder à Bruat ; le Citoyen Rengguer, au Service du Prince depuis vingt ans comme Conseiller Aulique et Secrétaire intime, leur parut l'homme propre à opérer la Révolution qu'ils méritaient, ils saisirent l'Epoque du décès du Syndic général et Conseiller Aulique nommé François, pour conférer cette charge importante audit Rengguer en l'année 1780, en le chargeant expressément de demander au Prince, en vertu de la Sentence de Vienne de 1736, la Convocation d'une Assemblée Générale des Etats, à l'effet de compter ensemble, et de redresser les Grievs multipliés et trop oppressifs, sous lesquels ils ne voulaient pas gémir plus longtemps.

Il faut remarquer, que depuis 1752, où l'on régla la dépense des français arrivés au Pays en 1740, il n'y avait plus eu d'Assemblée Générale des Etats, et que les Grievs desdits Etats avaient depuis cette Epoque augmenté considérablement. La chose était visible ; mais il falloit du courage pour l'exposer au Prince vindicatif, et qu'on n'avait jamais pu porter jusqu'à ladite

Epoque à convoquer une Assemblée, qui devenait si indispensablement nécessaire.

C'est ce qui engagea Rengguer à mettre deux Conditions avant d'accepter la Place qui lui était offerte, la première, qu'il fût relevé de son serment de fidélité qu'il avait prêté au Prince afin de pouvoir servir les Etats contre lui, la seconde : que le Prince lui donnat par écrit la permission de faire ce travail, et de lui fournir pour cet effet hors des Archives, les pièces et Documents nécessaires, pour qu'on ne puisse jamais lui faire à cet égard le moindre reproche.

L'un et l'autre fût fait, le nouveaux Syndic se mit à travailler ; son Libellé des Griefs accompagné de toutes pièces justificatives était prêt déjà en 1782. Il avait demandé la convocation d'une Assemblée Générale du Pays, pour en faire l'examen et le redressement ; il en avait obtenu l'agrément du Prince régnant pour lors, lorsque celui-ci mourût comme subitement le 11 Octobre de ladite année.

Cette mort opéra un changement total dans les affaires ; son Successeur le dernier Prince-Evêque de Bâle ne fût point animé des mêmes sentiments, il refusa de convoquer l'assemblée demandée et déjà accordée ; cela engagea le Syndic à en faire part à ses Commettants les Etats de l'Evêché.

Ceux-ci lui répondirent ; qu'il eût à continuer ses démarches pour obtenir ladite Convocation, il le fit, il mit les originaux de ces réponses sous les yeux du Prince, pour le convaincre du mécontentement qu'excitait son refus parmi tous ses soit-disant sujets.

La précaution fût inutile, le Prince persévéra et le Syndic aussi. Il est aisé de concevoir le refroidissement qui a dû naître entre le Maître et son Serviteur.

Dans de pareilles circonstances il fût bientôt poussé à l'excès de la part du premier, qui ne manqua point d'accabler le zélé défenseur du Peuple de tout le poids de sa disgrâce. Celui-ci ne s'en laissa point décourager ; fidèle à ses promesses et à ses pouvoirs il persista à demander avec plus d'insistances que jamais la convocation de l'Assemblée, qui paraissait si redoutable au Prince. Après plusieurs années de refus de sa part et de persévérance de celle du Syndic, il se crût obligé d'exposer enfin aux Etats la nécessité de recourir à l'autorité Impériale

en vertu de la Sentence de Vienne de 1736, comme étant le seul moyen de sauver la Patrie de l'oppression.

Son mémoire adressé à tous les Etats pour les diriger dans cette circonstance épineuse fût accueilli.

Ils lui répondirent à l'unanimité : « le Corps de Noblesse composé seulement de neuf Familles, qui ensemble avoient une voix à donner dans l'Assemblée des Etats, seul excepté » ; qu'il l'eût à renouveler ses instances auprès du Prince pour obtenir une Assemblée des Etats *libre* ; et en cas de refus employer tous les moyens possibles qu'offroit la Constitution du Pays, c'est-à-dire de recourir à l'autorité impériale, ou à celle de la France comme alliée en vertu du Traité de 1739, renouvellé en 1780, et de la Sentence de Vienne de 1736, qui sont les Titres Solennels et fondamentaux, sur lesquels reposent les bases de ladite Constitution du Pays.

Le Syndic ne manqua point de mettre dérechef ces réponses des Etats en original sous les yeux du Prince et de ses agents dans l'espérance qu'ils ouvriraient les yeux et ne manqueraient point d'empêcher les suites funestes qui pourraient résulter d'un ultérieur refus ; les Etats se virent trompés dans cette espérance, le Prince persévéra encore ; ce refus fût l'époque de son malheur, et celle du bonheur du Peuple, qui dès lors ne voulût plus reconnaître de Maître ; cependant la loi et la modération furent toujours sa boussole, et il ne serait pas possible à qui que Ce soit de Prouver qu'un patriote ait commis du depuis le moindre excès ou violence, tandis que les Aristocrates ont incendié, saccagé, pillé et assassiné d'une manière digne de leurs principes.

Mais avant d'en venir à l'histoire de ces malheurs, il convient de continuer le narré de l'histoire de la Révolution, après qu'on a fait connaître les motifs qui l'ont fait naître.

Le Syndic général du Pays, muni ainsi de ses pouvoirs, ne manqua point de se préparer pour faire le voyage de Vienne, et y peindre avec succès la conduite odieuse du Prince ; il rédigea des mémoires, il arrangea ses pièces justificatives et prépara en un mot tout ce qu'il croyait nécessaire pour cette négociation, et un si long et dispendieux voyage, il est important de remarquer que tous les papiers des Etats étoient à sa disposition et qu'il les tenoit avec tout son argent, de certains meubles

et bijoux enfermés dans une chambre qu'il occupait au château et dans laquelle il travaillait ordinairement avec son Secrétaire.

C'est dans cet état de choses que le bruit se répandit subitement le 19 mars 1791, que des Troupes Autrichiennes avoient été appellées au Pays par le Prince, qu'ils avaient déjà passé le Territoire de Bâle, et qu'ils étaient en chemin pour venir à Porrentruy.

Frappé de cette nouvelle, qui manifesta de plus en plus la fausseté du Prince et sa perfidie envers les Etats, le Syndic Général ne balança plus le parti de faire dès l'instant le voyage de Vienne qu'il avait retardé si longtemps dans l'espérance de flétrir l'inflexible Prince ; La Trahison de celui-ci ne pouvait être poussée plus loin, puisque sur la représentation, que lui fit le Syndic, d'après certains bruits vagues, qui s'étaient répandus précédemment sur l'arrivée des Autrichiens, il répondit qu'e cela n'était point, qu'il n'avait besoin d'user de violence contre les sujets, et qu'il mettait toute sa confiance dans leur amour ; dont il les connaissait pénétré pour Sa Personne.

Après une pareille duplicité, qui, comme on sait, fait le caractère principal du dernier Prince-Evêque de Bâle, le Syndic outré, comme il devait l'être, se prépara à partir le même jour pour Vienne : ses chevaux étaient déjà à la voiture, lorsqu'il envoya son Secrétaire au château prendre les Papiers, argent et effets, qu'il avait préparés pour ledit voyage ; mais qu'elle ne fût pas sa surprise d'apprendre au retour dudit Secrétaire, que pendant qu'il était dans ladite chambre, le neveu du Prince, nommé Roggenbach averti par un Satellite Mouchard et accompagné de Plusieurs de ses Camarades, y entra précipitamment, enleva en Présence du même Secrétaire tout ce que celui-ci vouloit prendre, et déclara qu'il n'avait qu'à avertir son Maître ainsi que son Père : « Ami du Syndic », que bientôt on en ferait autant à tous les deux.

Cette menace était bien propre à intimider, surtout à l'approche des Autrichiens ; le voyage de Vienne devenant impossible par cette Spoliation, pour la double raison, que manquant de pièces nécessaires pour prouver à l'Empereur les injustices du Prince, et voyant que celui-ci avait condamné d'avance les Etats sans les entendre, puisqu'il envoyait, pour les subjuger, des Troupes exécutrices, le Syndic ne vit plus d'autre resource pour sauver la Patrie d'après les Pouvoirs mêmes qui lui avaient été

donnés, de celle d'user du second moyen qu'offrait aux Etats la Constitution du Pays, savoir celui de recourir à la France en vertu du Traité d'Alliance, que le Prince-Evêque venait de rompre et auquel les Etats vouloient rester fidèles.

Il assembla à la hâte les Députés des Etats munis de Pouvoirs pour l'Assemblée qu'on n'avait pu obtenir, et qui s'étaient rendu chez le Syndic ledit jour 19 mars 1791, pour lui exprimer leur crainte sur l'arrivée prochaine des Autrichiens, et délibérer ensemble sur le parti qu'il y avait à prendre.

Ces Députés étaient au nombre de 24, ils représentaient les ci-devant Baillages d'Ajaye, de Saint-Ursanne, de Franche-Montagne, de Malnuit et de Franquemont, ces cinq Baillages font la grande majorité du Pays relativement à la Population, ils tinrent ensemble une espèce d'assemblée des Etats, dans laquelle ils prirent la résolution :

1^o D'envoyer au Prince une protestation contre l'arrivée des Autrichiens, contre le refus fait pendant passé huit années consécutives de convoquer les Etats en Assemblée libre ; et enfin contre les frais, retards, dommages et intérêts et toutes autres Suites funestes qui pourraient en résulter.

2^o De rédiger à l'instant des Pouvoirs qui seraient donnés au Syndic, de se transporter incessamment non seulement chez tous les Commandants et Municipalités voisines de la France, notamment chez les Généraux Kellermann à Colmar, et d'Affry à Huningue, pour les prévenir de l'arrivée des Autrichiens appelés par le Prince sans que les Etats y aient eû la moindre part, ainsi que pour empêcher les rassemblements d'hommes armés considérables qui se faisaient sur les frontières de France pour venir foncer sur le Porrentruy, et y mettre tout à feu et à sang, dans la persuasion, où étaient les hommes formant lesdits rassemblements, que les habitants dudit Porrentruy étaient des ennemis de la France ; mais aussi de se rendre ensuite incessamment à Paris pour y exprimer à l'Assemblée nationale la douleur, qu'éprouvaient les habitants du Pays de Porrentruy de voir le traité d'Alliance conclu avec la France violé d'une manière si indigne par le Prince, qui ne leur avait donné aucune Connaissance de Solliciter près de la même Assemblée pour que les Autrichiens soient chassés le plus tôt possible du Pays de Porrentruy, et que des Troupes françaises Protectrices de la Liberté et Souveraineté des Peuples viennent

les remplacer, pour occuper les Gorges et défilés du Pays, qui dans des temps de Guerre sont pour la France de la plus grande importance.

A peine la Séance fût-elle levée, que le Syndic accompagné du Père de son Secrétaire, celui-ci ayant été menacé, comme dit est, se mit en route et remplit avec exactitude les ordres que lui imposaient ses Pouvoirs. En quittant le Pays, il abandonna des Places qui lui rapportaient jusqu'à douze mille Livres. Il a laissé ainsi que son dit compagnon de voyage, sa femme et ses enfants exposés à la vengeance du Prince, des maisons, biens-fonds, meubles, effets et denrées de toutes espèces exposés à la Cupidité ; aussi ne tarda-t-elle pas longtemps à se manifester.

Une citation édictale imprimée et publiée partout, répandue surtout avec profusion en Allemagne et à Vienne, où le Syndic qui y avoit resté longtemps, jouissait d'une certaine considération, et dans laquelle citation il fût dépeint comme un rebelle digne du dernier supplice avec récompense de deux cent Louis d'or à qui le livrerait, mort ou vif, au Prince, fut le premier fruit qu'il recueillit de ses travaux, et de la fidélité qu'il témoignait aux Etats ses Commettants. Une foule d'imprimés et de Libelles incendiaires lancés contre lui par le Prince et ses Agents furent aussi bientôt la récompense de son zèle ; et ce qui aurait dûachever de déchirer son cœur ; fût de voir, que sa femme et ses enfants, quoique innocents du crime de leur Père et mari respectif s'il en eût été coupable, ont aussi été les victimes de la fureur du Despote, qui les a chassé ignominieusement de Porrentruy en saisissant tous leurs biens et revenus, en donnant les ordres les plus sévères, pour que ni argent, ni denrées, ni Lettres, ni aucune autres ressources quelconques puissent leur parvenir du Pays de Delle, où ils se sont tous vûs obligés de se réfugier.

C'est dans cette situation et dans des circonstances pareilles que les susdites deux familles ont vécu pendant près de deux ans couvertes d'opprobre et dénuées de toutes ressources, c'est ainsi que le Syndic et son susdit compagnon de voyage ont vécu eux-mêmes à Paris pendant le même espace de Temps, et que le premier eut été dans l'impossibilité de faire les démarches que lui imposaient ses Pouvoirs, et qui étaient très dispendieuses, s'il n'avait eu d'ailleurs d'autres ressources pour en faire

la dépense. En effet, n'ayant pas reçu une obole des Etats pour la négociation, dont il était chargé ; 1^o en vertu des pouvoirs qui lui avaient été donnés par les Etats à l'unanimité (le seul corps de la noblesse excepté) ; 2^o par la grande majorité des Députés de ces Etats présents à Porrentruy, lorsque le Syndic partit pour Paris.

Il commença, pour pouvoir subvenir aux frais, qu'il allait faire, par vendre deux de ses fermes ou Métairies situées en Erguel, se réservant la faculté de rééméré pendant quatre ans ; Le prix provenant de la vente de ces Métairies, et qui se montait à environ *trente mille Livres* a été bientôt absorbé par les dépenses considérables qu'il s'est vu obligé de faire pour résister à la Calomnie, aux vexations et aux machinations occultes et tortueuses, que le Prince-Evêque de Bâle ne cessait de faire contre lui à Paris, où il avait été le 19 avril de la même année 1791, admis à la Barre de l'Assemblée Constituante ; il se vit obligé de faire un emprunt, d'abord de *quarante mille Livres* et successivement de Sommes toujours plus fortes jusqu'à la concurrence de *Cent quatre-vingt mille Livres*.

En attendant on doit observer que la demande qu'il fit à la Barre de l'Assemblée ledit jour après avoir produit ses Pouvoirs, qui ont été trouvés en règle et suffisants, fût renvoyée au Comité diplomatique, et que celui-ci a tardé d'en faire son rapport jusqu'au 23 juillet suivant, où l'Assemblée décrêta : qu'un Commissaire se transporterai à Porrentruy avant tout, pour y prendre les informations nécessaires.

Le Pouvoir exécutif, qui n'avait point été guillotiné encore à cette Epoque, méritait sans doute déjà de l'être, puisqu'il a eu la Témérité d'écluder ce sage Décret de la manière la plus indécente. Un secrétaire de l'Embassade de Soleure tout dévoué au Prince et qui en recevait tous les ans des présents considérables fût le Commissaire nommé pour aller recueillir des informations à Porrentruy. Le succès de cette démarche ne devait pas être longtemps douteux ; il se manifesta bientôt : Le Prince, selon la lettre que Montmorin, pour lors ministre des affaires étrangères, annonça à l'Assemblée avoir reçu dudit Commissaire, était le meilleur ami des français, il n'avait eû aucune intention hostile en appelant dans son Pays les Autrichiens ; ce n'était que pour mäter ses sujets rebelles, qu'il

s'était vu forcé de prendre cette mesure sévère ; Enfin le Traité d'Alliance n'a jamais été enfreint de sa part.

Pendant que le Ministre abusait ainsi de la bonne foi des représentants de son Souverain, l'Evêque de Bâle continuait de faire commettre par les Autrichiens sur les habitants de son Pays les excès les plus barbares.

Des coups de Bâton donnés avec prodigalité étaient la punition ordinaire infligée contre les moindres fautes ; Les Rubans Tricolores, la cocarde nationale surtout, dans un Pays allié de la France, étaient un Signe de Réprobation, qui ne manquait pas d'être arraché à quiconque le portait.

L'Evêque et sa cour se livraient de leur côté à tous les excès possibles ; on sait de quelle manière des Ecrits incendiaires, qu'ils avaient cherché à répandre en France, ont été reçus à Belfort et à Altkirch, le poison de leurs Calomnies se répandait partout, surtout à Paris, où ils cherchaient à empêcher le succès des démarches qu'il y faisait.

Elles ont réussi, cependant, puisqu'aussitôt que Dumouriez fut nommé au Ministère des Affaires étrangères la face de celles de Porrentruy changea de manière, qu'indigné contre la mauvaise foi de son Prédécesseur ; il donna ordre au général Custine de chasser les Autrichiens du Pays de Porrentruy, ou, comme le ministre le dit lui-même au Syndic, de les faire prisonniers.

Les Français leur ont succédé, et n'abandonneront plus jamais, sans doute, une Place qui leur est nécessaire pour en imposer aux Autrichiens et aux Suisses. Ceux-ci ont fait d'inutiles efforts, pour que cette Place leur fût abandonnée, sous prétexte d'une Neutralité armée.

C'est ici, principalement, où le Syndic et ses co-députés, qui étaient venus le joindre à Paris en grand nombre et dont il a avancé les Dépenses, ont été dans le cas de faire tous leurs efforts possibles pour empêcher que la proposition du corps helvétique, qui tendait sous main à faire rentrer le Prince et tous ses Agents dans le Pays, ne fût acceptée de la France ; le Syndic agissant toujours au nom de ses Commettants et en vertu des pouvoirs qui lui avaient été donnés, avait couru jusque-là les plus grands risques pour sa vie et celle de ses co-députés dans les différents voyages, qu'ils se virent obligés de faire, en retournant au Pays pour y chercher des instructions et y tenir,

s'il eût été possible, une Assemblée des Etats, à laquelle les anciens Députés des Etats, qui voulaient être libres, n'auraient point manqué d'inviter ceux des Etats, qui avaient donné leurs premiers Pouvoirs au Syndic, qui n'avaient pu être présents lors de l'Assemblée, qui se tint à Porrentruy un moment avant son départ pour Paris.

Ce fut le jour de l'Ascension, 17 May dernier, qu'après avoir été chez les Généraux Français Custine et Ferrière, et leur avoir montré les Lettres signées Dumouriez et écrites tout au long de sa main, qui portaient que lesdits Généraux eussent à soutenir l'Assemblée Générale, qui allait être convoquée incessamment à Porrentruy et favoriser sous main la Révolution du Pays, sans néanmoins rien faire d'ostensible à cet égard, que ledit Syndic fût assassiné à Porrentruy avec ses co-Députés et autres Citoyens Patriotes, dont trois tombèrent morts à ses pieds par les Satellites volontaires du Prince, qui occupaient pour lors le Château, et qui maintenant sont Membres du Club feuillant de cette ville, qui ne cesse de le calomnier, de le persécuter et de le traiter d'une manière qui fait peine à tous les Patriotes, dont il a été le Zélé Défenseur.

Plusieurs assassinats commis sur la Personne d'officiers et volontaires français par ces mêmes Satellites attestent de leur sérocité et des ordres barbares, qu'ils en avaient reçus de leur Maître ; Une somme de *dix milles Livres* en Assignats, que le Syndic avait aportées avec lui de Paris pour faire les frais de l'Assemblée qu'il allait convoquer ledit jour de l'Ascension ; tous ses papiers secrets et d'importance, nombre de Bijoux et autres effets, qu'il avait apportés tant par commissions, que pour faire des cadeaux à sa Famille et à ses amis ; tout son Linge et habits enfin et la voiture qui lui avait coûté près de Cent Louis d'or ; et qui fût percée de Balles, furent la Proie de ces Scélérats, qui envoyèrent au Prince lesdits papiers, parmi lesquels se trouvaient ces Assignats, qui ne lui ont jamais été rendus.

La résolution que prirent ses co-Députés et autres Patriotes du Pays de faire le Siège du Château de Porrentruy et de se venger ainsi desdits outrages, fût un objet qui présenta des obstacles impossibles à vaincre, mais qui n'en furent pas moins dispendieux pour cela ; C'est encore le Syndic, qui en a fait toute la dépense, et qui hazarda ainsi toute sa fortune pour

obtenir le succès désiré par ses Pouvoirs Géminés.

Dumourier l'avait assuré : que s'il n'y avait qu'un seul Baillage, et même qu'une seule Commune du Pays, qui proclamerait la Liberté, elle serait soutenue par la France contre toutes les autres, qui ne voudraient pas de cette Liberté, et que si les 5 Baillages, qui avaient donné des pouvoirs au Syndic lors de l'arrivée des Autrichiens, persistaient à vouloir être libres, et à se réunir en Assemblée nationale et Constituante, la France les soutiendrait de même.

C'est d'après ces Principes et d'après cette Assurance positive donnée par le Ministre des Affaires étrangères Dumourier, et communiqués aux Généraux Custine et Ferrière pour lors commandant les Troupes françaises dans le Pays de Porrentruy, que le Syndic général de ce Pays dirigea toutes ses Démarches. Il réunit tous ses anciens co-députés desdits 5 Baillages au nombre de vingt-quatre au lieu de Boncourt vers les Frontières de la France, distant d'environ deux Lieues de Porrentruy, et de suite aux Piquerez et à Bellefont, Territoire de Noiremont. Là, hors de l'atteinte du canon de leurs adversaires, les Satellites du Château, ils tinrent à l'imitation des Représentants de la Nation française, qui se virent obligés de se retirer dans un Jeu de Paume pour y tenir leurs Séances, une Assemblée des Etats en plein air sous des Chênes, dans laquelle ils proclamèrent le Règne de la Liberté, et y destituèrent le Prince.

L'Acte de cette Proclamation signé desdits Députés et de grand nombre de Citoyens Patriotes, qui vinrent y prendre part, passera sous les yeux des Commissaires de la Convention nationale ainsi que toutes les pièces justificatives servant d'éclaircissement au présent mémoire, sauf celles, qui ont été enlevées au Syndic de force par le Neveu du Prince le 19 Mars 1791, et par les Satellites du même Prince le jour de l'Ascension 17 May courant.

Ce ne fût pas le seul Acte, que les Députés et Patriotes signèrent ; il était question d'avoir des fonds pour soutenir la liberté conquise : Le Syndic qui avait déjà vendu ses Métairies ou Fermes, emprunté des sommes sous le cautionnement de son oncle qui donna pour hypothèque ses biens fonds, qu'il possède dans le département du haut-Rhin, avait besoin d'une autorisation de nouveaux Pouvoirs tant pour assurer lesdits Emprunts que pour en faire de nouveaux jusqu'à la concurrence

de *trois cents milles Livres*, qui parûrent nécessaires d'abord pour former des armements, mais qu'il se vit ensuite obligé d'employer en grande partie en dépenses secrètes, sans lesquelles les efforts des ennemis de la Patrie, et ceux surtout de la Suisse eussent prévalu ; On dressa donc audit Boncourt le 24 May dernier un second acte légal et authentique, qui garantissait au Syndic, auquel les anciens Députés et susdits Patriotes mirent toute leur confiance, un Emprunt de *trois cents milles Livres*, qu'ils laissèrent à sa disposition et dont il n'a certainement point abusé.

Il ne manquait plus audit Syndic que la Somme de *trente milles Livres*, pour parfaire ledit Emprunt, et pour parer à une nouvelle dépense secrète nécessitée par les circonstances pour faire échouer, comme dit est, tous les projets de ses adversaires. Ce fût dit oncle lui-même qui les avança dans le courant du mois de Novembre dernier.

Il importe au chargé des Pouvoirs de toute la Rauracie, ou si l'on veut, à celui de Cinq Baillages susdits, d'acquitter aux Termes stipulés les sommes qu'il a emprunté pour eux et en vertu de leurs Pouvoirs, sinon leur Syndic, leurs Députés, et ses cautions se verront à la Besace avec toute leur famille. On ne doit pas craindre, sans doute, un évènement pareil, on ne doit pas s'attendre à voir lesdits Etats ou Baillages exiger que le Syndic justifiat de l'emploi de ladite Somme ; il déclare qu'il ne le peut, et même qu'il ne le doit pas en vertu de la Confiance que ses Commettants ont mise à sa probité ; pour faire réussir une négociation importante et secrète ; il le répète, si l'emploi des *trois cents milles Livres* portées dans les susdits Pouvoirs avait pour destination l'armement et autres objets de dépense, qui parûrent alors nécessaires, il n'en est pas moins vrai, que cette destination a pu changer suivant les circonstances qui ont pu exiger des mesures différentes dudit armement, qui a cessé d'être nécessaire.

Cette digression devient nécessaires dans un moment, où la calomnie poursuit partout le Syndic des Etats, qui n'a eu en vue que leur intérêt.

La Besace ne sera jamais pour lui un supplice, ni pour sa famille, au cas qu'on ne voulut pas en croire à sa parole, dès le moment qu'ils sauront, qu'ils ne sont que victimes de leur Ci-

visme. Il vaut mieux être un Patriote pauvre , que d'être un riche Aristocrate.

Ce fut au commencement de Novembre dernier, que s'étant rendu depuis Paris à Belfort pour y voir sa femme malade, le Syndic des Etats qui reçut une Députation de la part du club de Porrentruy, qui l'invita à y retourner et à y recevoir sa récompense : « C'était l'expression de la lettre » de ses Travaux et du succès de sa négociation en France.

Flatté de cette attention, ou plutôt de cette Justice, que le Peuple de Porrentruy, qui pour lors n'était point encore corrompu, voulait bien lui témoigner, il répondit à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité ce qui était de convenance en déclarant que sa Maison, ses Meubles et effets, denrées et revenus quelconques étant saisis par ordre du Prince et de ses Agens, non pour dettes : « Car il n'en a pas pour un Liard » mais pour raison de son Patriotisme, il ne pouvait songer à retourner dans un pays où il ne trouverait aucune ressource.

Cette réponse fût tellement accueillie dans ladite Société qu'on lui adressa une Seconde députation, avec prière de se rendre à Porrentruy avec offre d'accepter, en place de sa maison une autre maison nationale quelconque, pour laquelle on lui fournirait du Château les meubles et denrées nécessaires pour sa sustentation et celle desa famille.

Le Syndic touché de cette attention ne pût pas se refuser plus longtemps aux instances de ses frères et amis de Porrentruy, qui lui avaient écrit dans des Termes bien plus pressants et plus flatteurs, qu'on ne le marque ici, il leur répondit qu'il viendrait à Porrentruy à tel jour, qu'il acceptait leur offre ; mais qu'il mettait la condition expresse : qu'il payerait le Loyer de la maison nationale, qu'on voudrait bien lui céder, sauf à lui tenir compte de celui de la Sienne, qu'occupaient trois à quatre cents volontaires, et qui est une des plus grandes de la ville, sauf aussi à tenir note sur l'inventaire du Château des meubles et effets, qu'on voudrait bien lui prêter en lui tenant compte des siens, qui sont saisis injustement et qui valent dix fois plus, sauf aussi à tenir compte de même des denrées qu'on fournirait et qui valent moins à coup sûr, que celles, qu'on lui a saisi dans ses greniers et caves, dont il a demandé les dédommagemens après compte arrêté et à vue des deux inventaires, qui doivent en avoir été dressés.

L'arrivée du Syndic et celle de ses Collègues les anciens Députés à Porrentruy vers le milieu du mois de Novembre dernier, fut pour eux un jour de Triomphe : le canon ronfla, toute la Garnison bourgeoise fut sous les armes : la prétendue Régence du ci-devant Prince leur donna au château un repas splendide qui fut suivi d'un Bal ; ils n'abusèrent point de cette déférence, sinon en n'acceptant plus aucun repas au château, qu'ils envisagèrent comme une source inutile et injuste de dépenses.

Le général Demars, qui y occupait avec sa famille un petit quartier avec une cuisine séparée, y vivait avec frugalité et à ses propres dépends, il y occupait les lits et meubles nécessaires, et usait des chaises, tables, verres, et carafes tels, qu'il en aurait joui en ville dans toute autre maison particulière, s'il y avait logé.

La ville de Porrentruy n'ayant point de caserne ou quartier pour y loger les soldats, officiers et généraux, il en résulte qu'ils sont logés tous chez des Bourgeois ou autres particuliers qui sont obligés de leur fournir les meubles nécessaires ; pourquoi le Château, qui régorge de meubles de toutes espèces, dont jouissent tous les officiers généraux et soldats, qu'on y loge comme par état, serait-il exempt de cette charge, pourquoi le Général Demars, ou tel autre officier, qui y loge, seront-ils taxés de voleurs ? parce qu'ils usent des meubles, qu'on leur a prêté et qu'à leur Départ ils en rendent compte ; si le Général Demars et les autres officiers et soldats, qui occupaient ce Château en grand nombre, y ont acheté, à l'instar des autres citoyens de la ville, du vin, de la Salade, des Raves, des Pommes de Terre, ne sont-ils pas en état de les payer ? Ceux, qui leur ont vendus, n'ont-ils pas dit, qu'on devait les leur payer ? n'est-ce pas en un mot une infâme calomnie de la part de ceux, qui taxent tous ces honnêtes gens de voleurs ! C'est à l'administration provisoire de la Commune de Porrentruy à justifier sur la production de l'inventaire des meubles et denrées du Château, qui a été vérifié, que le Général Demars est un voleur tel, qu'il a été dénoncé dans le Club feuillant et aristocrate de Porrentruy. Si cette Administration ne prouve pas ce fait, il en résulte que les membres, qui l'ont dénoncé, sont des Calomniateurs, et que ladite Administration provisoire, qui lui refuse depuis passé un mois le Certificat demandé, comme quoi ledit Général n'a rien emporté des meubles et denrées du Château,

est leur complice, il est si vrai que le citoyen Favrot, Capitaine au sixième Bataillon du Doubs, qui a fait cette Dénonciation et contre ledit Général Demars et contre le citoyen Reugguer, est un calomniateur, que ce fait est justifié par le rapport de Seize commissaires nommés dans le Sein de l'Administration provisoire-générale, et qui ont attesté, ainsi qu'il conste par le Buletin de ladite Assemblée n° 25, après la vérification la plus sévère de l'inventaire du Château, que rien n'a été distrait, qu'il s'y trouve au contraire plus de meubles et denrées, qu'on n'avait porté dans ledit inventaire, et que ledit Rengguer est à cet égard pleinement justifié de l'inculpation grave portée contre lui par ledit Favrot, contre lequel il se réserve son action en réparation d'honneur, dommages et intérêts.

C'est dans ces circonstances que le ci-devant Syndic général du Pays accompagné de ses 24 anciens co-députés convoqua l'Assemblée des Etats libres conformément aux Pouvoirs qu'ils en avaient reçus ; ils tinrent au Château de Porrentruy, comme étant le lieu ordinaire desdites Assemblées, leur première Séance Solennelle le 27 Novembre dernier, à l'égard de laquelle il faut observer deux choses : la première, qu'ils se Sont constitué conformément à l'instruction du Ministre des Affaires étrangères Dumourier, en Assemblée Constituante des Etats libres de la Rauracie, la seconde, que cette Assemblée Constituante, n'étant pas celle de tout le Pays, c'est-à-dire des Baillages, dont les Députés n'avaient pas parus dans les Assemblées de Boncourt, Piquerez et Bellefont, Territoire du Noirmont, mais celle, comme dit est, des Etats libres, c'est-à-dire des Baillages d'Ajoie, St-Ursanne, Franche-Montagne, on a été autorisé de se donner la qualification d'Assemblée générale des Etats libres, puisque ceux desdits Etats, qui n'étaient pas libres encore, n'y avaient point participé, et que cette Assemblée formée en vertu des Pouvoirs géminés de 1782 et 1791, était véritablement générale, tandis que celle tenue audit Boncourt, Piquerez et Bellefont n'étaient que des Assemblées partielles, auxquelles les Députés desdits Baillages n'avaient assisté que partiellement.

Il est encore une autre réflexion bien essentielle à faire, et qui est : que le Général Biron, ayant assuré, que le Noyau d'anciens Députés, qui les premiers ont proclamés le Règne de la Liberté au milieu des dangers pour et au Nom de la portion

formant la majeure partie, quant à la Population des habitants de la Rauracie, était considéré de la France, et que les habitants de l'autre portion non libre encore seraient invités par la proclamation, qu'il allait publier au nom de la République Française, à se joindre à ceux de la portion libre pour reconnaître le résultat de la Nation entière sur le vœu de la Liberté générale du Pays.

L'Assemblée, voulant préparer aux autres Etats, qui accéderaient à ses opérations, un ouvrage agréable, a crû remplir son devoir en rédigeant la proclamation de Liberté telle, qu'on la voit ci-jointe en date du 27 Novembre dernier.

C'est à cette proclamation et aux délibérations contenues dans les Procès-verbaux, qui l'ont précédé et suivi, que tous les Députés des Communes du Pays réunis le 17 Décembre suivant en Assemblée générale nationale Constituante en vertu de leurs Pouvoirs, ont accordé à l'unanimité, et sans excepter aucun, et qu'ils ont reconnu par conséquent, que les répétitions formées par le ci-devant syndic général, qu'ils ont nommé aussi à l'unanimité Président de ladite Assemblée, et celles formées par ses co-députés dans le même objet, c'est-à-dire, pour remboursement, indemnité, dommages et intérêts, étaient vraiment une dette de l'Etat.

Tel est le Principe, telles sont les Bases, sur lesquelles le Syndic général du Pays, ses co-députés et autres personnes, qui, comme eux ont souffert dans la révolution, fondent leurs prétentions, qu'ils feront valoir lorsqu'il en sera temps, et qu'ils espèrent obtenir de la Justice et munificence connue de la République française avec d'autant plus de raison, qu'elle ne permettra jamais, que des Patriotes, des individus pauvres qui ont sacrifié tous leurs moyens aux intérêts dela Patrie, en soient la victime.

Les pièces ci-jointes feront voir de quelle manière le Conseil exécutif de France, et notamment le Ministre de la Guerre Pache ont, sur le rapport fait de ladite Assemblée des Etats libres en date du 27 Novembre dernier par le Général français Demars, reconnû la légalité de ladite Assemblée, qui n'a fait que suivre la Direction, comme on l'a déjà dit, du Ministre des affaires étrangères Dumourier, et remplir avec la dernière exactitude les devoirs imposés par la proclamation du Général Biron, commandant l'Armée du Rhin.

Si les choses ont changé du depuis, si le général Després-Crassier, succédant audit Biron a promulgué le Décret prononcé à la Convention Nationale de France, le 17 Décembre dernier, précisément le même jour où l'Assemblée générale de la Rauracie avait tenu à Porrentruy sa première Séance : si enfin ce même Décret a prescrit d'autres Principes, d'autres Formes, auxquels on s'est conformé avec la même ponctualité, on ne peut en imputer à la première Assemblée de la Rauracie aucune faute, aucune négligence, aucune intention perverse.

Il n'appartenait qu'à des Ennemis de la Patrie, à des Calomniateurs et à des officiers et adhérents du Prince tels, que le sont les membres, qui forment le Club aristocrate de Porrentruy, de vouloir donner à cet égard un ridicule aux Membres de ladite Assemblée, et les inculper sur des faits, qu'ils n'ont point à se reprocher. C'est ceux-là au contraire, ces feuillants, ces hommes tortueux, qui se couvrent du masque du Patriotisme pour insulter toutes les honnêtes gens, et les dénoncer dans leur cloaque de Club, que ceux-ci auraient droit de dénoncer s'ils croyaient cette mesure honnête et convenable. C'est aux Tribunaux de Justice à connaître de la vérité de ces inculpations et à les punir, dès qu'il en existera.

Le nommé Buthod, président du Club aristocrate ne pourra échapper à la vengeance des Loix pour avoir, de son autorité privée, fait imprimer et promulguer le décret de la Convention Nationale de France en date du 22 Décembre dernier, au mépris du Général français Demars, au mépris de l'Assemblée Nationale et au mépris de ladite Convention même, qui jusques-là n'en avait jamais ordonné la Promulgation ; pour avoir au mépris de l'autorité militaire, qu'il devait respecter, voulû soulever le Bataillon de la Gironde, au moment de son départ de Porrentruy, contre les ordres du Général, et faire naître une Guerre civile ; pour avoir enfin avec les Membres dudit Club ses Complices, calomnié et persécuté les autorités constituées du Pays, notamment ladite Assemblée jusques là Nationale, qui s'est réservé de le décréter en son temps d'accusation et de le faire punir ainsi qu'il appartiendra.

Les nommés Champreux, Lejeune et Simonin, officiers dans un Bataillon du Doubs ne pourront également point se soustraire à la sévérité de la Loi dès le moment, qu'ils seront dénoncés pour avoir été les factieux, les moteurs et instigateurs

du souvent dit Club aristocrate, d'y avoir fait les motions les plus incendiaires contre l'honneur et la sûreté des citoyens rauraques, qu'ils devaient protéger et défendre, au lieu de les persécuter ; pour avoir empêché la réunion et la Concorde des deux Clubs de cette ville ; pour avoir insulté l'Assemblée Nationale à la Barre à deux reprises, et avoir enfin excité les Galeries ou Tribunes à fondre, le Sabre à la main, sur les membres de ladite Assemblée, qu'ils ont dissipé ; pour avoir dit expressément dans ladite Assemblée, qu'il avait reçu du Ministre le Décret du 22 Décembre dernier, et avoir repondu à un membre, qui lui demandait, s'il avait eû ordre de le promulguer, qu'il n'avait point de compte à lui rendre.

Tant d'autres tous membres du souvent dit Club aristocrate, officiers, agens, adhérents, voleurs assassins et satellites volontaires du ci-devant Prince ont mérité l'animadversion de la Justice, et la Sévérité des Loix au point, que l'établissement des Tribunaux, ou plutôt la réunion du Pays à la France devient indispensablement nécessaire.

C'est dans cette circonstance que les Commissaires envoyés à Paris par l'Assemblée, qui se croyait de bonne foi Constituante, ont mandé qu'elle ne l'était pas, et qu'il fallait se réduire en une Assemblée générale d'Administration provisoire, et établir de suite aussi des Justices provisoires.

L'Assemblée s'est hâtée de se mettre en règle pour ne point déplaire à la France sa généreuse et puissante Protectrice. Au lieu de 120 Députés qu'on était, on s'est réduit, en évitation de frais au nombre de 48. A la majorité des voix par scrutin. Ceux-ci ont pris la qualification d'Assemblée générale de l'Administration provisoire de la Rauracie pour la distinguer des Administrations et Justices provisoires Communales et subalternes, que cette même Assemblée avait établi dans chaque commune ; celles-ci n'avaient que la Régie et direction des Biens Communaux, tandis que celle-là avait celles de tous les biens nationaux de toute la Rauracie ; ainsi que des objets mentionnés dans l'article 5, du Décret du 17 Décembre dernier.

Comme cette forme d'administration devenait trop dispendieuse, l'Assemblée avait fixé le nombre de ses Membres à 8 seulement, et ceux-ci devaient être choisis par le Peuple dans des Assemblées primaires et électorales, dont le mode allait être

fixé incessamment, si l'Assemblée n'avait été dissoute inopinément par le Général Després-Grassier.

Du depuis le Pays est livré à une vraie anarchie ; Tous les Jours il arrive nombre de lettres et d'affaires, qui restent indécises et sans réponse, parce qu'elles ne peuvent être de la compétence de l'administration provisoire de la Ville, dont l'autorité n'est point reconnue, tandis que celle de l'Administration provisoire générale l'était tant de la part du Pays que de celle des Etats voisins, avec lesquels elle était en correspondance.

Des milliers de pétitions, informations, raports et affaires de toutes espèces choment dans la Chancellerie, dont la direction a été confiée par l'Assemblée au Citoyen Rengguer ci-devant membre de l'Administration Générale provisoire, il prie les Commissaires de la Convention nationale de vouloir bien lui confier la continuation de ladite Direction sur sa responsabilité.

Des affaires journalières et pressantes la rendent indispensablement nécessaire,

La Saisie, que l'Administration provisoire Communale de la Ville a voulu faire de tous les papiers, actes et Documents confiés à ladite Direction de la Chancellerie, ainsi que l'ordre donné par la même Administration pour fouiller toutes les personnes, et même les Députés, qui en sortiraient eût eû des suites peut-être incalculables, si une opposition légale ne les eût prévenues.

Les Commissaires de la Convention Nationale sont priés de vouloir bien ne pas suspendre les fonctions de ladite Chancellerie jusqu'à l'établissement d'une autorité constituée, à laquelle elle rendra compte de ses Gérés jusqu'à ladite Epoque.

En attendant on a l'honneur de mettre sous les yeux desdits Commissaires tous les procès-verbaux des Séances de l'Assemblée telle qu'elle s'est crû en droit de bonne foi de se qualifier en vertu des deux Proclamations, qui ont suspendu successivement ses fonctions en leur donnant une autre consistance.

Ces procès-verbaux ont été imprimés jusqu'à l'Epoque de de cette suspension en forme de Buletins envoyés à chaque Commune du Pays.

C'est d'après la lettre reçue des Commissaires envoyés à Paris, que l'Assemblée a fait la revue, ou révision de tous ses Décrets rendus, afin de se conformer exactement à celui du

17 Décembre dernier en rapportant tous ceux, qui avaient pour objet la Constitution du Pays et sa Législation, comme n'étant point du ressort de l'Administration générale provisoire.

On le répète et on ne cesse d'assurer les citoyens Commissaires de la Convention Nationale, que l'intention de l'Assemblée générale, soit Constituante, soit d'Administration provisoire n'a jamais été d'outre passer ses Pouvoirs, que le Directeur de la Chancellerie aura l'honneur de mettre sous leurs yeux aussitôt qu'ils le lui ordonneront; Encore moins de contrevenir au dispositif des Décrets prononcés à la Convention Nationale de France, auxquels on s'est toujours empressé de se conformer aussitôt qu'on en a connu la marche.

La réunion de la Rauracie à la France est le vœu individuel de tous les Membres de l'Assemblée. Ils eussent manqué à leur devoir s'ils l'eussent manifesté plutôt, parce que leurs Pouvoirs y étaient contraires : à présent que les circonstances ont changé et que le vœu du Peuple va être recueilli, sans doute bientôt, individuellement, et par appel nominal, il ne reste aux vrais Patriotes d'autres désirs, que celui de voir cette réunion s'opérer le plus tôt possible.

A Porrentruy, le 21 Février 1793.

Signé : RENGGUER, ci-devant Syndic Général du Pays de Porrentry, maintenant Rauracie.

Copie Conforme à une autre Copie, que ledit Citoyen Renguer nous a présenté, vu que l'Original du présent Mémoire, ainsi que les Originaux des pièces justificatives y jointes, ensemble tous les Sceaux de la Chancellerie de l'Assemblée Générale de la Rauracie au nombre de trois ont été enlevés de force et par Efraction lors de ladite Chancellerie dans la nuit du 25 au 26 Février dernier, ainsi qu'il conste par le procès-verbal que le Commissaire d'Administration et Justice provisoire de cette ville a dressé à cet égard ledit jour sur la Dénonciation du Directeur de la Chancellerie soussigné ; ce qu'attestent les Secrétaires de ladite Chancellerie soussignés.

A Porrentruy, le 6 Mars 1793.

RENGGUER.

ERTEL, Secret.

DANS UN COIN DES VOSGES

A Monsieur J. S.

O qui me gelidis in vallibus Haemi
Si stat... !

VIRGILE.

De ma fenêtre ouverte aux brises du matin
Je vois se profiler à l'horizon lointain
Les sommets azurés de ces Vosges coquettes
Qui mirent dans le ciel leurs fines silhouettes.
J'en aperçois d'abord le faite, scintillant
Au-dessus de la brume accrochée à leur flanc.
Puis tout s'éclaire : ici se creusent des vallées,
Là surgissent des pics ; des fermes isolées
Emaillent de points blancs le vert sombre des bois ;
Je compte les hameaux, les villages ; je vois
Des flèches de clocher qui jaillissent de l'ombre.
Tout était confondu dans un abîme sombre,
Maintenant le chaos disparaît. Tour à tour,
Chaque objet se précise, arrête son contour.
Le bloc par degrés se sculpte, se décore,
Devient un bas-relief que le soleil colore.

Quand sur quelque travail trop longtemps retenu,
Mon esprit fatigué d'un effort continu
Réclame du repos, c'est là loin de la ville,
Dans un pli de ces monts, dans un riant asile
De verdure et de paix par vous-même choisi
Que je vais vous rejoindre, ô mon meilleur ami.
Votre maison est simple, accueillante et rustique :
Le cadre ainsi l'exige. Un fronton héraldique,
Des balcons blasonnés ou des pignons pointus,
C'est bon pour les hôtels de nos bourgeois cossus.

Ici plus qu'à Belfort ce serait ridicule.
Un étage ; tout près un verger minuscule
Encadré d'espaliers fixés contre le mur ;
Devant, une fontaine au jet limpide et pur,
Quelques arbres derrière avec leur frais ombrage,
Voilà votre domaine ; il suffit pour le sage
Qui sait se contenter du décor somptueux
Des coteaux verdoyants et des horizons bleus.

C'est là que tous les ans, aux vacances d'automne,
Vous allez retrouver ce réconfort que donne
Aux cerveaux fatigués de labeurs incessants
Le silence des bois, la douce paix des champs.
Vous y serez bientôt, car le mois d'août commence ;
Votre logis se plaint de votre longue absence
Et réclame son hôte et de l'air ; le sentier
Qui de votre maison mène à l'Ordon-Verrier
Attend son promeneur matinal et fidèle.
Hâtez-vous de partir ; là-bas tout vous appelle.
Puis la moisson se dore et le regain mûrit,
Et je sais que pour trêve au travail de l'esprit,
Il ne vous déplait point d'aller à tour de rôle
Vous mêler aux faneurs le râteau sur l'épaule ;
Ou bien, car vous avez les bras forts et musclés,
Plonger la lourde faux dans l'épaisseur des blés.

J'attends donc votre appel qui ne tardera guère,
Et je redeviendrai votre hôte de naguère
Si chez vous toutefois je puis être assuré,
Moi de viande et de vin citadin saturé,
De trouver un repas qui ne soit que champêtre ;
Sur la table dressée à l'ombre d'un vieux hêtre
Une jatte de lait débordant et mousseux,
Du beurre et du pain bis, du fromage, des œufs,
Le tout pris à la ferme et non pas à la ville
Où tout conspire à rendre un estomac débile,
Et pour dessert ces fruits aux robes de satin
Cueillis tièdes encor dans le verger voisin.
Que faut-il davantage ? Aller à la campagne

Pour manger du bistek et boire du champagne,
Cela jure, détonne et fait un contre-sens.
N'ayons pas ce travers commun à tant de gens,
Et savourons ces mets que la bonne Nature
Sait préparer si bien sans suspecte mixture.

Le diner sera long, chez vous c'est de rigueur.
Pour couronner le tout, un moka sans liqueur
Mariera son parfum à celui d'un cigare
Bien sec qui se pourra fumer, chose si rare ;
Puis tandis qu'au verger nos enfants maraudeurs
Secoueront vos pommiers, déroberont vos fleurs,
Tout leur étant permis, nous dirons notre vie,
Nous ouvrirons nos coeurs, et notre causerie
Ou bien remontera la pente du passé
Que plus d'un souvenir dès longtemps effacé,
Remettra sous nos yeux en sa pleine lumière,
Ou, donnant à son cours une libre carrière,
Sur chaque chose ira se poser tour à tour,
Discutant gravement les problèmes du jour,
Evoquant l'avenir et ses sombres mystères,
Echangeant nos espoirs, nos rêves, nos chimères
Peut-être... et ramenant toujours à l'unisson
Nos deux âmes que règle un même diapason.

Oh ! que la vie est douce en cette solitude
Faite pour la pensée et le rêve et l'étude,
Vrai temple de la paix et du recueillement,
Où ne parviennent point l'horrible hurlement
De la sirène aigüe ou de l'automobile,
Ni les bruits discordants dont retentit la ville,
Les appels enragés des marchands de journaux,
Les cris des camelots, la fureur des pianos,
Les acclamations d'une foule en délire
Pour un je ne sais quoi qu'elle ne pourrait dire,
Où rien ne hurle, où rien ne grince, où l'oiseau
Sur le bord de son nid jase avec le ruisseau,
L'abeille avec la fleur, la brise avec la feuille,
Où ces milliers de voix que l'orcille recueille

Et dont l'esprit comprend le sens mystérieux
S'accordent pour former un chœur harmonieux,
Caressse pour les nerfs blessés, baume, dictame
Qui des sens apaisés pénètre jusqu'à l'âme.

Il est une hauteur, tout près de la maison
D'où l'œil s'égare au loin sur un vaste horizon.
Un chêne vénérable en couronne le faîte.
Ses rameaux vigoureux où le soleil s'arrête
S'enlacent de manière à former un berceau
D'où tombe la fraîcheur. Non loin un gai ruisseau
Jaillit en gazouillant de l'ombre qui l'abrite
Et suit parmi les blocs d'un rocher qui s'effrite.
Ami, nous irons là tous deux, et savez-vous
Ce que nous y ferons, dût-on rire de nous
Tant ce sera vieux jeux... !

Dans ce discret asile
Que lui-même eût chanté, nous relirons Virgile.

AD. CHAVIN-COLIN.

Belfort, août 1905.





GUSTAVE DAUPHIN
PEINTRE D'HISTOIRE
1804-1859

GUSTAVE DAUPHIN

(1804-1859)

PEINTRE D'HISTOIRE

La famille du peintre belfortain, Gustave Dauphin, est d'origine lorraine.

Pendant que le régiment de *Royal-Pologne* cavalerie tenait garnison à Belfort, un de ses sous-officiers, le fourrier Nicolas Dauphin, né à Metz le 27 Août 1736, contracta mariage, le 2 Mai 1776, avec Marie-Françoise Chavrelle, veuve de Georges Cugnotet (1). Il se fixa dès lors à Belfort où, par brevet de maître de poste du 3 Mars 1780, il remplaça un nommé Maurice qui, après l'établissement du faubourg, avait construit, à la tête du pont, une maison, avec auberge pour les voyageurs et écuries pour les chevaux de poste (2).

Le 8 Janvier de l'année précédente (1779), Nicolas Dauphin avait eu deux jumeaux : François-Nicolas et François. Le premier lui succéda plus tard comme maître de la poste aux chevaux et s'établit dans un vaste immeuble du faubourg de France, celui où se trouve maintenant l'*Hôtel des Messageries* ; l'autre conserva la maison paternelle, avec l'auberge, qui, de ce moment, prit le nom de la *Vieille Poste* ou de l'*Ancienne Poste*.

François Dauphin eut, de sa femme Marguerite Boulantier, trois fils et une fille. Le second de ces fils devint le peintre dont nous allons raconter la vie et énumérer les œuvres. Mais disons d'abord quelques mots sur le libéralisme et l'indépendance de caractère du père, qui donna à plusieurs reprises la preuve de

(1) M. F. Chavrelle, née à Belfort le 11 janvier 1740, épousa en premières noces Georges Cugnotet; elle en eut un fils, Hippolyte qui, dans la suite, se fixa à Dijon et dont il sera question tout à l'heure. — Nicolas Dauphin mourut le 26 mars 1796, et sa veuve succomba subitement, à l'âge de 75 ans, le 13 février 1814, à Vesoul, où elle s'était retirée devant l'imminence du blocus de Belfort.

(2) Cf. *Les Origines du Faubourg de Belfort*, par HENRI BARDY (Annuaire du Haut-Rhin pour 1906-1907, édité par J.-B. Schmitt, p. 37 à 42).

la fermeté de ses convictions politiques. Nous ne citerons que les deux faits suivants, qui appartiennent à l'histoire : C'était sous la Restauration ; la Chambre des Pairs jugeait la conspiration militaire du 19 Août 1820. Dans le cours des débats, les accusés avaient trouvé un secours énergique non seulement dans les dépositions de leurs amis, mais encore dans les témoignages des personnes les plus ignorées d'eux, appelées de départements très éloignés de Paris, qui venaient leur apporter une aide inespérée. La peine de mort demandée contre l'accusé Mouchy était motivée sur une lettre de sa main, dans laquelle il annonçait à un de ses camarades, le capitaine Nantil, chez qui cette lettre avait été saisie, qu'ayant trouvé M. Voyer d'Argenson dans sa résidence habituelle, à peu de distance de Belfort, il avait appris à ce député que tous les patriotes des départements de l'Est se tenaient prêts à seconder le mouvement. Cette lettre, écrite à mots couverts et dans la forme commerciale, désignait M. Voyer d'Argenson sous un nom de convention, celui de *Bachelier*. Non seulement la commission d'instruction s'était assurée que personne de ce nom n'existant aux environs de Belfort, mais elle avait découvert l'hôtel où Mouchy était descendu et dans lequel il avait loué une voiture et un guide pour le conduire à Oberbrück, près de Masevaux, chez le député de l'extrême-gauche. Le maître de cet hôtel, Dauphin, son sommellier Joseph Lang (1), ainsi que le garçon d'écurie ayant servi de guide, furent appelés devant la Cour et mis successivement en présence de Mouchy ; ce dernier, en les voyant, se crut perdu, mais les trois Belfortains, après avoir regardé longtemps l'accusé avec une attention qui affectait l'apparence du plus scrupuleux examen, déclarèrent qu'il n'était pas le voyageur descendu chez eux, et qu'ils ne l'avaient jamais vu (2).

Lors de la conspiration de Belfort, l'hôtel de l'*Ancienne Poste* fut le lieu principal de rendez-vous de ceux qui prirent part à ces évènements, et surtout des plus influents. La conduite de F. Dauphin, qui était naturellement dans le secret, fut tellement prudente, tellement habile que l'instruction ne put obtenir, de lui et de ses gens, les plus minces renseignements, l'indication

(1) Joseph Lang devint plus tard propriétaire de l'Hôtel de l'*Ecu-de-France*, à Lure.

(2) Cf. ACHILLE DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, p. 107.

la plus insignifiante. C'est ce qu'avoue, avec une certaine naïveté, l'acte d'accusation même quand il dit, en parlant des étrangers suspects qui logèrent à Belfort le 1^{er} janvier 1822, que chez Dauphin « on retrouva plusieurs noms sur lesquels il a été impossible d'obtenir des renseignements, malgré des recherches faites avec soin » (1). Aussi ne jugea-t-on pas à propos de le citer au nombre des deux cent cinquante témoins assignés pour cette affaire devant la Cour d'Assises du Haut-Rhin. Immédiatement après le coup de pistolet tiré sur le commandant d'armes juste devant l'*Ancienne Poste*, Dauphin et son fidèle sommelier, enfermés dans la salle à manger située au rez-de-chaussée de l'hôtel, brûlaient des lettres et autres papiers des plus compromettants. L'anéantissement complet de toutes ces pièces avait lieu au moment même où arrivait à l'hôtel, pour y apprendre l'avortement du complot et la dispersion des conjurés, Armand Carrel, Guinard, Ary Schœffer, de Corcelles fils, Joubert, Jacques Kœchlin, etc.

I

François-Gustave Dauphin est né à Belfort le 5 Juin 1804 (18 prairial an XII).

Destiné au barreau par ses parents, il fut envoyé à Dijon pour y suivre les cours de l'Ecole de droit. Dans cette ville habitait la famille Cugnotet, alliée à la sienne par d'étroits liens de parenté et au milieu de laquelle il devait trouver soins affectueux et relations agréables.

Depuis longtemps, les convictions politiques de son père étaient devenues les siennes ; il les garda toute sa vie, sans les démentir un seul instant.

Lorsqu'en 1823, le lieutenant Roger, après avoir subi à Metz la peine de l'exposition publique, passa par Dijon pour se rendre au bagne de Toulon, les étudiants en droit, les élèves de l'école de dessin et toute la jeunesse libérale de la ville voulurent lui faire fête. Ils lui envoyèrent une députation, chargée de le féliciter, en tête de laquelle se trouvait G. Dauphin, sans doute en sa qualité de Belfortain, car c'était pour avoir voulu, avec l'infortuné colonel Caron, délivrer les accusés de Belfort, que Roger avait été condamné. C'était en cette même qualité

(1) *Affaire dite Conspiracy de Belfort*, 1 vol. in 8°, 1822 ; imp. Decker, à Colmar.

aussi que la police de la Restauration surveillait plus attentivement que tout autre l'étudiant Dauphin, qu'elle avait surnommé le *Conspirateur*.

A cette époque florissait à Dijon une école de dessin fondée, ainsi que le Musée, par François Devosges ; elle attirait de toutes parts un grand nombre d'élèves. Dauphin, par suite de ses dispositions naturelles et d'un goût très prononcé pour la peinture, en fréquentait les cours avec plus de plaisir et d'assiduité que les leçons de l'Ecole de droit. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Anatole Devosges, qui avait succédé à son père comme directeur de l'Académie dijonnaise, le prit en amitié, et ce furent ses excellents conseils, ses soins éclairés qui le décidèrent à embrasser la carrière de la peinture.

A la fin de 1824, il quitta Dijon pour aller à Paris. Il entra dans l'atelier du peintre Hersent, où il fit des études conscientieuses et sévères qu'il alla plus tard perfectionner en Italie.

On conçoit que son séjour à Paris, sa liaison avec les jeunes gens libéraux de ce temps qui, pour la plupart devinrent des célébrités ou tout au moins des personnages marquants, contribuèrent encore à affermir ses idées et à leur donner un corps. Grâce au député de l'arrondissement de Belfort, Haas, il assistait aux séances de la Chambre, et c'est dans une de celles de la session de 1827 qu'il put par sa présence d'esprit et son adresse, empêcher un attentat contre la personne du ministre de Villèle de la part d'un inspecteur des eaux et forêts, destitué quelque temps auparavant et que la perte de sa position avait exaspéré jusqu'à la démence. Aux avances et aux propositions que lui firent à cette occasion MM. de Villèle et de la Bourdonnaye, par l'entremise de M. Haas, Dauphin répondit tout simplement par un appel au devoir, à sa conscience et à sa liberté.

Il eut la douleur de perdre son père en 1828, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante au milieu de ses prés de Sermamagny. Cette mort subite d'un homme de moins de cinquante ans, plein d'activité et de vigueur, affecta profondément toute sa famille. Le jeune artiste, d'un caractère plus impressionnable et plus affiné, ressentit cette perte plus vivement encore. Son intention était de partir prochainement pour l'Italie afin d'y étudier les maîtres de la peinture ; mais avant d'entreprendre ce voyage, il fit son tableau de *Saint François-Xavier en extase*, en souvenir de son père dont ce saint était le patron. Il donna

cette toile, œuvre remarquable qui faisait pressentir un peintre de valeur, à sa ville natale, pour la placer dans son église, où elle est encore actuellement. Le maire de Belfort, F. Tripone, lui adressa la lettre de remerciements suivante :

A M. Gustave Dauphin,

« Belfort, 9 Janvier 1830.

« En voyant le tableau précieux de Saint-François-Xavier « dont vous venez d'enrichir notre église, on ne sait ce qu'il « faut le plus admirer, de la noblesse de la pose, de la majesté « de la figure angélique, céleste, respirant la divine bénédiction, « ou de l'éclat et de la fraîcheur du coloris, de la suavité des « ombres, ou des détails savants et pourtant naturels de l'en- « semble.

« Il sera à perpétuité au milieu de nous un monument de vos « rares talents, de votre goût dans l'art sublime, que vous culti- « tivez avec tant de succès, joint à tant de modestie, et de votre « générosité envers votre ville natale. Elle s'enorgueillit, Mon- « sieur, de compter au nombre de ses enfants celui qui, déjà « célèbre, va chercher à se surpasser encore en visitant, dans « la patrie des beaux-arts, les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

« Je suis, etc.

« Le Maire,

« F. TRIPONÉ. »

Dauphin mit bientôt son projet de voyage à exécution. Au commencement d'avril 1830, il partit pour Rome, visita les immenses richesses et les innombrables curiosités artistiques de la Ville éternelle. La nouvelle de la Révolution de Juillet le surprit à Naples. Aussitôt il s'embarque, plein d'enthousiasme, exalté par la joie que lui cause la victoire du peuple de Paris, et persuadé qu'à la place du trône des Bourbons il va trouver le gouvernement démocratique de la République française. Sa joie fut de courte durée et son désenchantement bien grand, quand à Livourne il apprit la proclamation du duc d'Orléans comme roi des Français. En débarquant à Marseille, il veut chanter la *Marseillaise* et risque de se faire un mauvais parti. Il revient, par Lyon, à Belfort et entre dans la batterie d'artillerie de la garde nationale que l'on venait d'organiser.

Cependant l'Italie qu'il avait si brusquement quittée dans un moment de patriotique enthousiasme, l'attirait plus que jamais.

Il voulait revoir ces splendides musées remplis de chefs-d'œuvre, étudier encore les maîtres dont le chaud coloris, l'expression si vraie, les nuances si fines, l'exquise délicatesse, les brillantes qualités, enchantent et transportent les moins sensibles aux beautés de l'art. Il retourne à Rome en 1832 et se livre avec passion à ses études de peinture. Il serait trop long de raconter ses séjours à Florence et à Venise ; ses voyages et ses excursions dans la campagne de Rome ; la rencontre inattendue qu'il fit un jour, dans les conditions les plus romanesques, d'un compatriote de Belfort (1), alors prieur d'un couvent à Foligno. Nous ne dirons rien des nombreux dessins, esquisses et croquis qui, plus tard, ornaient les murs de son atelier, en lui rappelant ses bonnes années de jeunesse et de travail. C'est de cette époque que date une très belle copie de la *Vierge au coussin vert* d'Andrea Solari, célèbre peintre de l'Ecole lombarde.

Mais nous devons mentionner d'une manière toute particulière son tableau *La chute d'un bateau à la cascade de Terni* qu'il fit aussi à ce moment et qu'il exposa au Salon en 1835, quelque temps après son retour à Paris. C'est la saisissante peinture d'un effroyable accident qui avait vivement ému les populations de cette partie de l'Ombrie.

Une barque montée par six personnes, trois moines franciscains, une jeune femme avec son enfant et le pilote, est entraînée par le courant et précipitée dans le gouffre. La plume ne saurait décrire ce qu'a tracé le pinceau avec une si poignante vérité d'expression. Ce qui frappe d'abord dans ce tableau, c'est le visage plein de terreur de cette pauvre mère serrant contre elle l'enfant qui ne quitte pas le sein ; instinctivement elle s'accroupit, se pelotonne, s'amoindrit, pensant qu'en se faisant plus petite, elle échapperait à la mort. La figure du vieux moine à barbe blanche, assis à l'arrière du bateau, est empreinte d'un sentiment de profonde résignation. Les yeux au ciel et les mains jointes, il ne voit rien, n'entend rien, prie avec ferveur et s'abandonne entièrement à la grâce de Dieu. Un autre moine, beaucoup plus jeune, est dans un complet état de prostration. Mais ce qui frappe autant que la physionomie de la mère, c'est

(1) Il s'appelait Petitjean-Mayran. Sa vie fut un tissu d'aventures de toutes sortes. Il était voyageur en vins pour une maison de Bordeaux quand nous eûmes l'occasion de le voir, vers 1859 ou 60, pendant un passage à Saint-Dié.

celle du pilote. C'est, dans toute sa brutalité, l'instinct de la conservation qui anime ce personnage, la lutte pour l'existence, comme on dit aujourd'hui. Une branche d'arbre se balance au-dessus de la chute, il s'y accroche avec rage, se faisant un point d'appui de la tête d'un des moines, qu'il écrase d'un coup de pied. Dans un coin du tableau, et comme contraste à cette épouvantable scène, on aperçoit, dessiné d'après nature, le frais et tranquille paysage qu'arroSENT le Velina et la Nera.

Cette toile, pleine d'animation et de vie, d'un intérêt puissant, d'une couleur vive et vraie, obtint un grand succès au Salon de 1835. Une jolie lithographie en fut faite pour le journal *L'Artiste*, que rédigeait alors Théophile Gauthier. Après l'exposition, l'auteur de ce beau tableau en fit don, en souvenir de ses premières années d'études, au Musée de Dijon, où il occupe encore actuellement une place des plus honorables.

Aux Salons suivants, Dauphin exposa successivement une *Déposition de Croix* et une *Scène de jalouse entre des brigands italiens*, en 1836 ; le *Christ au Jardin des Oliviers*, en 1838, tableau acheté par le ministre de l'Intérieur pour l'église d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; une *Assomption*, en 1840, placée au-dessus du maître-autel de l'église de Plancher-Bas (Haute-Saône).

On sait combien furent agitées les premières années du règne de Louis-Philippe. Les émeutes furent fréquentes et la jeunesse des écoles et des ateliers trempait dans la plupart. Dauphin était activement mêlé à toutes ces menées politiques. Il laissait percer ses préoccupations à ce sujet dans les lettres qu'il écrivait à son beau-frère Napoléon Bardy, juge à Belfort : « Que dit-on de la politique dans votre trou ? lui écrivait-il le 13 mai 1835. Ici, l'opinion chaque jour se refait ; le garde national lui-même, naguère si épiciER, commence par ouvrir les yeux. Il finit par voir que, jusqu'à présent, il n'a fait que servir de marche-pied à un pied bien malpropre ; il commence à voir que son habit est sali. Après viendra l'examen de conscience... »

Trois mois après, le 19 Août, « Je ne sais, disait-il, si l'on est à Belfort aussi démoralisé qu'à Paris en fait de politique. Tout va de mal en pis ; mais le bon de l'affaire, c'est qu'on commence à causer. Le bourgeois sort un peu de son épaisse croûTE. On éprouve à chaque instant des vexations sans nom

« comme sans excuse ; aussi les têtes sont montées et bien près,
« je crois, de s'échauffer.

« Un mouchard m'a fait l'honneur de me prendre, avant-
« hier, pour un des échappés d'Avril, Landolphe. Tu n'as rien
« vu de plus déconfit que sa mine lorsqu'il a reconnu sa mé-
« prise. »

Ce Landolphe, un des accusés les plus en vue du procès d'Avril 1834 était parvenu à s'évader de Sainte-Pélagie, le 12 juillet 1835 avec 27 autres de ses co-détenus politiques, parmi lesquels Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Guinard, Berryer, Fontaine, par un souterrain qu'ils avaient creusé et qui avait mis la prison en communication avec une maison voisine.

II

Son travail, cependant, ne paraissait pas se ressentir par trop de ces agitations.

Le *Portement de Croix* et le *Portrait de M. Hippolyte Cuignotet*, de Dijon, exposés au Salon de 1841, furent très appréciés.

« Le Christ portant sa croix, dit le *Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*, est une belle étude, d'un style grandiose, largement peinte, largement dessinée ; la tête et les mains sont fort belles. Cette tête a un beau caractère de grandeur, de souffrance et de résignation. Il y a en elle de la poésie et de la piété. »

L'*Annuaire biographique des Artistes français* s'exprime ainsi au sujet de cette même toile : « Un beau dessin, du caractère, une couleur vraie et harmonieuse sont les principaux mérites des tableaux de M. Dauphin. Son *Portement de Croix* surtout est un très bon morceau : la tête du Christ y est de ce style élevé qui convient à l'Homme-Dieu ; le sentiment et l'exécution de ce tableau sont remarquables. » Cette œuvre, si justement estimée, se trouve à la cathédrale de Mannheim. Les compatriotes de l'artiste eurent la satisfaction de l'admirer. Lors de son transport à destination par le roulage, on déchargea la caisse à Belfort, on déballa le tableau à l'Hôtel-de-Ville, où on l'exposa pendant quelques jours. Nous nous souvenons encore du très grand nombre de personnes qui vinrent le contempler et prodiguer les plus grands éloges au peintre belfortain, dont elles se montraient fières.

Le portrait de M. Cugnotet fut également fort remarqué ; il était aussi largement peint, modelé avec fermeté et tout y était bien senti.

A l'exposition de 1842, on remarqua beaucoup sa *Mater dolorosa* et le portrait de M. Châtel, un de ses amis. Voici le jugement des deux principales revues artistiques de cette époque : « La *Mère de douleurs*, par M. Dauphin, est d'un sentiment profond. Cette tête de la Vierge aux lèvres pâles, au yeux clos, aux tons amortis et éteints, est très belle. Nous avons admiré surtout les paupières bleuâtres, amincies, usées par les pleurs. Il y a sur le visage de la vieille femme à gauche un reflet heureux du vêtement de la Vierge. Les étoffes sont bien drapées, mais un peu pâteuses ; la couleur n'a pas assez de vigueur. Toutefois c'est là un très remarquable tableau (*Le Salon de 1842*, par Challamel) ». — « M. Dauphin a représenté la *Mère de douleurs* à laquelle on apporte les clous et la couronne d'épines, instruments de la Passion. Cette peinture est d'une couleur fine et brillante ; l'expression est rendue avec beaucoup de vérité. M. Dauphin peint et dessine fort bien (*Journal des Beaux-Arts*, IX^e année) ». Ce superbe tableau, qui a valu à son auteur une médaille d'or, a été acheté par l'Etat pour l'église de Loches. Il a été reproduit en lithographie par Gsell.

Les Derniers apprêts de la Sépulture du Christ figurèrent avec honneur au Salon de 1843. Le *Journal des Beaux-Arts* appréciait ainsi cette grande peinture : « Nous louerons dans celle-ci, qui est de M. Dauphin, l'ensemble de la composition, la vigueur de l'effet et le bon choix des têtes, dont quelques-unes ont beaucoup d'expression ; c'est une œuvre soignée et consciencieuse où l'on retrouve le talent de cet artiste distingué. »

Voici le jugement fortement motivé, porté par la revue *L'Artiste*, sur cette toile : « Il y a dans les tableaux de sainteté un écueil contre lequel viendra toujours se briser l'intelligence terrestre. Il faut être Dieu pour comprendre et juger ce qui est Dieu. Jamais le cerveau de l'homme ne concevra, jamais sa main n'exécutera une œuvre qui porte le caractère simple et terrible sous lequel doit apparaître le Dieu de miséricorde et le Dieu des armées. Quoi qu'il en soit, il faut nous contenter de ce que nous avons ; et si Raphaël ne nous a pas donné l'idée exacte de la splendeur du Roi du Ciel, du moins a-t-il tracé une route lumineuse où peuvent le suivre ceux qui, comme M. Dauphin,

ont reçu à leur naissance le double rayon de la foi et de l'intelligence. Le Christ de M. Dauphin nous semble réunir à un très haut degré l'expression de simplicité et l'expression de majesté que nous voulons lire sur la face divine du Dieu fait Homme. La mort qui affaisse ce beau corps ajoute quelque chose de plus touchant à cette physionomie si pleine de douceur et de charité. La pose est noblement abandonnée. La douleur profonde et intérieure de la Vierge-Mère, le désespoir accablant de Marie-Madeleine, la tristesse et la vénération de Joseph, de Simon et des autres personnages sont fort bien accentués. Le groupe qui soutient le Christ est surtout admirablement posé ; l'ensemble et l'harmonie s'y font remarquer tout d'abord. Ce tableau fera le plus grand honneur à M. Dauphin. Quant à M. Gsell, nous ne serons que les premiers à le féliciter du talent qu'il a déployé dans sa lithographie. Tout le monde rendra justice après nous à la pureté singulière du dessin, l'habileté du modelé, à la noblesse de style, à l'intelligence de la lumière et de la couleur, à la sûreté d'exécution avec lesquelles M. Gsell a su rendre le bel ouvrage de M. Dauphin ».

Cette grande et magnifique toile fut achetée par le ministre de l'Intérieur et donnée, par l'intervention de M. le général de Bellonnet, député de l'arrondissement de Belfort, à la ville natale de l'artiste. Elle fut placée à l'Eglise, dans la grande nef et en face de la chaire, à une bonne hauteur et sous un excellent jour. Le bombardement du terrible hiver de 1870-71 endommagea beaucoup ce tableau. Mutilé, troué en maints endroits par les obus prussiens, il fut trop tard démonté, et la toile, roulée sans précaution, fut reléguée dans les caveaux humides qui sont sous le chœur. Après le siège, on retrouva cette belle peinture dans le plus piteux état ; ce qui n'était pas déchiré était piqué, couvert de moisissures, méconnaissable. C'est alors que la ville de Belfort la revendiqua comme étant sa propriété (1) ; elle la confia à la Société d'Emulation qui la fit réparer par un habile artiste, M. Chappini, de Bâle, et la plaça ensuite dans le Musée qu'elle venait de fonder à l'Hôtel-de-Ville. Au bout d'un certain nombre d'années, on la remit à l'église, sa place naturelle.

Dauphin exposa au Salon de 1847 la *Trahison de Judas*, com-

(1) La superbe lithographie de Gsell (éditée par R. Lebrasseur) porte, après l'énoncé du sujet, la mention : *Le tableau original appartient à la Ville de Belfort.*

position très remarquable aussi et d'une grande difficulté d'exécution, car la scène se passe de nuit, à la lueur de torches portées par des esclaves noirs. Ce mode d'éclairage est admirablement rendu et d'un effet tout-à-fait surprenant.

III

De plus en plus, les événements préoccupaient Dauphin. Il y prenait une part plus active, incité qu'il était par ses amis qui, presque tous, faisaient partie des adversaires les plus intransigeants du gouvernement. Il habitait alors la rue du Perche, en plein Marais. C'était un quartier populeux et ouvrier, compris dans le VII^e arrondissement. Il y avait de nombreuses relations et de chaudes sympathies.

Il ne s'absentait guère de Paris que pour aller, dans la belle saison, se retrémper dans sa ville natale, au milieu de ses parents et de ses amis d'enfance. Il avait un véritable culte pour son pays. A l'entendre, rien n'était aussi beau, aussi pittoresque. Les environs de Belfort, avec leurs paysages si variés, le charmaient délicieusement ; il y trouvait de nombreux motifs de dessins et d'études. Il y venait le plus souvent possible, quand toutefois un accès de goutte ne le retenait pas au logis. Pendant ses séjours, il allait visiter de vieux amis de sa famille : les Vieillard-Migeon, aux Forges de Morvillars, et les Japy, à Beaucourt. Il était intimement lié avec Ingénu, un des fils de Frédéric-Guillaume. Dans son *Histoire d'un Village* (!), le Docteur Muston dit que « parmi les personnages de marque qui, « de 1830 à 1850, venaient s'asseoir à la table du château des « Vignes, à Beaucourt, se trouvaient MM. Heim et Dauphin, « peintres célèbres de Belfort. »

Il s'intéressait très vivement à tout ce qui se passait dans le Haut-Rhin, particulièrement à Belfort, et au point de vue de la situation politique des esprits qui, vers 1838, commençaient à s'échauffer. Chaque jour, les têtes se montaient d'avantage, les républicains s'agitaient, et, au commencement de 1839, quand le roi Louis-Philippe crut devoir prononcer la dissolution de la Chambre, la question électorale reprit le dessus. Il y eut des troubles à Paris, et même, le 12 mai, une tentative d'émeute. Le mouvement gagna la province, où l'on organisait, un peu

(1) Tome II, p. 92.

prématurément, un pétitionnement en faveur de certaines réformes jugées nécessaires. Mais on allait trop lentement, trop mollement, au gré d'enthousiastes comme Dauphin, du moins dans le Haut-Rhin, et il aurait voulu secouer la torpeur de ses compatriotes. Voici ce qu'il écrivait à son beau-frère le 22 novembre 1839 : « Tu ne me donnes aucune nouvelle de Belfort par la « raison, dis-tu, qu'il ne s'y passe rien de neuf. Le neuf est « chose fort rare aujourd'hui, c'est très vrai ; mais cependant « tu pourrais me donner des détails sur la manière dont on « conduit, cette année, dans notre ville, la pétition sur la « réforme. De toute nécessité, on doit s'en occuper et tu ne « peux manquer d'être au courant de toutes les menées pour et « contre. Dormirez-vous jusqu'au dernier moment ? L'âge, je le « sais, et je commence à le sentir, refroidit singulièrement le « besoin d'action, mais une conviction forte et généreuse trouve « toujours assez d'aliments en elle-même pour suppléer, par la « force morale dont elle nous dota, à la force physique qui s'en « va. Réchou (1) s'en mêle-t-il encore de cette pétition ? Je suis « maintenant aussi peu au courant du pays, que je ne vois pas « quel autre pourrait s'en occuper avec plus de fruit, au dehors « surtout. Cause-moi donc un peu pour lever mon ignorance et « m'assurer que notre bon et beau pays conserve toujours de « l'écho et du nerf pour les causes généreuses et de progrès ».

Le 24 mars 1840, Dauphin fut élu capitaine de la 4^e compagnie de chasseurs de la 7^e légion de la garde nationale parisienne. En 1842, il fut suspendu pour un an par le Conseil de préfecture, malgré la défense de son avocat, Ledru-Rollin. Au mois d'août 1846, après l'attentat de Joseph Henry, un maniaque plutôt qu'un assassin, le capitaine Dauphin fut le seul des officiers de la 7^e légion qui refusa de signer une adresse à Louis-Philippe et son refus fut d'autant plus remarqué au château des Tuilleries que Henry faisait partie de la compagnie qu'il commandait. Du reste, pendant les neuf années qu'il occupa le

(1) Entrepreneur de roulage au faubourg de France ; très connu par ses opinions libérales et l'indépendance de son caractère, ce qui l'avait fait surnommé le *Patriote de 89*. Son influence était très grande dans toute la région. Comme François Dauphin, son ami intime et voisin, il était dans le secret de la Conspiration de Belfort, et c'est dans sa ferme, située à l'extrémité du faubourg de Montbéliard, que devait descendre le général de Lafayette et son fils Georges. Après Juillet 1830, lors de l'organisation des gardes nationales, Réchou fut élu capitaine de la batterie d'artillerie, qu'il commanda jusqu'en 1844, épouse de sa mort.

grade de capitaine, on ne put jamais le décider à accepter une invitation soit chez le roi, lorsqu'il était de garde au Château, soit à l'état-major de la garde nationale, chez le général Jacqueminot.

IV

Cependant de graves événements étaient à la veille de s'accomplir. Dauphin, qui avait quitté la rue du Perrche, demeurait alors non loin de là, dans la rue du Grand-Chantier. Le 21 février 1848, le ministère interdit le banquet du XII^e arrondissement et fit publier une ordonnance sur les attroupements. Devant les menaces du pouvoir, les chefs républicains décidèrent de se réunir pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances où l'on se trouvait. Un conseil fut tenu dans les bureaux de la *Réforme*, à sept heures du soir ; ils étaient une cinquantaine, parmi lesquels Edgar Quinet, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Gustave Dauphin, Pascal Duprat, etc. (1).

Dauphin faisait partie du *Comité central des Electeurs de la Seine* et du *Comité électoral et démocratique*, en compagnie de Guinard, l'ancien conspirateur de Belfort, Louis Blanc, David (d'Angers), Recurt, Pagnerre, etc. (2). Il avait pris une part des plus actives au mouvement réformiste, et pourtant les premiers tumultes du 22 février le surprisent et réveillèrent en lui un enthousiasme patriotique qui n'eut de comparable que celui dont il fut saisi dix-huit ans auparavant en apprenant la chute de Charles X.

Le 23 février, voyant la tournure que prenaient les événements, et malgré la goutte qui le tourmentait depuis la réunion de l'avant-veille, il accourut à la mairie. Quelques officiers seulement s'étaient rendus à leur poste ; ils demandaient au maire, M. Moreau, de faire retirer les troupes de l'arrondissement, afin de prévenir une collision entre elles et la garde nationale, quand on vit entrer à la mairie des hommes qui apportaient un cadavre. C'était celui d'un garde national tué pendant qu'il cherchait à s'interposer avec ses camarades entre les troupes et le peuple. Aussitôt l'exaspération déborda. Le maire et le colo-

(1) Cf. LUCIEN DE LA HODDE, *Histoire des Sociétés secrètes de 1830 à 1848*. Paris, 1850. 1 vol. in-8^o, p. 424.

(2) GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome IV, page 211, et tome V, p. 364.

nel de la légion, impuissants à calmer l'indignation de la garde nationale, envoyèrent immédiatement à l'Hôtel-de-Ville une députation composée de six officiers, au nombre desquels se trouvait le capitaine Dauphin, chargée de prier le préfet de demander au roi la retraite des troupes. « Messieurs, répondit « M. de Rambuteau, j'en résérerai à Sa Majesté, mais je doute « fort qu'elle accueille une demande présentée au bout des « baïonnettes. »

En sortant de l'Hôtel-de-Ville, le parti de Dauphin était pris et sa ligne de conduite arrêtée.

Le 24 au matin, il retourne à la mairie et fait rassembler sa compagnie, sur laquelle il exerçait une très grande influence. A la tête de ses hommes, la baïonnette au fourreau, il parcourt les rues de son quartier et s'interpose entre la troupe et le peuple, de plus en plus surexcité. Il va s'installer ensuite à la barricade des rues de Poitou et d'Orléans. « Mes amis, crie-t-il aux « ouvriers, nous venons faire cause commune avec vous ». Aussitôt, des femmes apportent des cartouches et des balles, qu'il distribue à ses garde nationaux, puis il fait arborer sur la barricade un drapeau rouge avec ces mots : *Vive la République*.

Nous voyons le nom de Dauphin figurer sur toutes les affiches émanant des deux Comités, placardées sur les murs de Paris pendant ces journées révolutionnaires, et notamment sur le fameux manifeste du *Comité électoral démocratique*, publié et affiché le 23 au soir, qui formulait de la manière la plus énergique les légitimes exigences du peuple.

Les élections de la garde nationale eurent lieu le 5 avril. Dauphin fut élu à l'unanimité colonel de la 7^e légion.

Il était un des principaux fondateurs de la *Société démocratique centrale*, présidée par son ami Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, qui tenait ses séances dans une salle de l'état-major et qui acquérait chaque jour plus d'influence par l'élection d'une partie de ses membres aux grades supérieurs de la garde nationale. Le *Comité central pour les élections générales* le comptait également parmi ses associés. Le Gouvernement provisoire l'avait nommé membre de la *Commission des récompenses nationales*, et l'on verra que cette fonction lui suscita des rancunes et l'exposa à des dénonciations.

Dans la journée du 15 mai, sa conduite fut des plus énergiques. Ce n'est qu'à deux heures et demie de l'après-midi qu'il

reçut des ordres signés : *Garnier-Pagès*. Aussitôt, conformément aux instructions données, il envoie deux bataillons à l'Hôtel-de-Ville, et lui-même se porte avec deux autres au secours de l'Assemblée nationale, violée par des factieux. Quelques instants après, et au moment où les représentants du peuple allaient reprendre leurs travaux interrompus par l'émeute, la nouvelle se répand que l'Hôtel-de-Ville est sérieusement menacé. Le colonel Dauphin quitte à la hâte les abords de l'Assemblée et ramène vivement ses deux bataillons sur la place de Grève (1).

Au mois de mars 1849, les principaux fauteurs de l'attentat du 15 mai furent traduits devant une Haute-Cour de justice convoquée à Bourges. Le colonel de la 7^e légion y alla témoigner en faveur du général Courtais, commandant de la garde nationale, accusé d'avoir pactisé avec l'émeute. Il se trouva en contradiction avec M. de Tracy, colonel de la 1^{re} légion, qui prétendait n'avoir pas reçu d'ordre du général, dans la soirée du 14.

« Vos souvenirs vous servent-ils bien ? » demanda à Dauphin le président de la Cour.

« — Parfaitement.

« — Mais votre déposition se trouve en opposition avec celle du colonel de la 1^{re} légion.

« Je suis bien fâché de me trouver en opposition avec mon honorable collègue, mais je soutiens mon dire. »

Le général Courtais fut acquitté le 2 avril.

V

Le 23 Juin 1848, le premier coup de tocsin de la guerre civile retrouva le colonel Dauphin à son poste.

Composée en majeure partie d'ouvriers, presque toute la 7^e légion s'était mise du côté de l'insurrection. A la mairie, « les gardes nationaux, indécis et irrésolus, allaient, venaient, ne sachant quel parti prendre. Les uns, républicains dévoués jusqu'à la mort, abattaient les barricades que d'autres construisaient en invoquant les mêmes principes. En l'absence du maire, membre de l'Assemblée, MM. Martelet et Riglet, ses adjoints,

(1) *GARNIER-PAGÈS*, *Histoire de la Révolution de 1848*, tome IX, pp. 206, 259 et 331.

et le brave colonel Dauphin, cherchaient, par leur fermeté, leur parole conciliante, à rendre le calme aux esprits excités » (1).

Bientôt, il ne resta plus à la mairie qu'une cinquantaine de gardes nationaux, bien décidés à défendre l'ordre et le gouvernement. Le colonel en prend vingt avec lui et se rend à la principale barricade de la rue Saint-Antoine ; il s'approche en parlementaire, accompagné d'un capitaine adjudant-major et du tambour-major. Il invite les ouvriers à la conciliation et leur demande pourquoi ils combattent.

« — Pour la République démocratique », répondirent-ils.

« — Et nous aussi, mes amis, nous nous battons pour elle ; une même cause nous unit, marchons sous le même drapeau ».

« — Non, à bas l'Assemblée nationale ! A bas la Commission exécutive ! Ce sont des traîtres ! »

Le colonel allait se retirer, quand des insurgés traversent la barricade en le suppliant de se joindre à eux .

« — C'est impossible, nous ne sommes pas d'accord et je vois avec douleur que nous serons forcés de combattre les uns contre les autres ».

« — Eh bien ! colonel, retirez-vous, nous ne pouvons nous battre ensemble ; la partie ne serait pas égale, car vous n'êtes que vingt, et comme il y a danger à circuler, nous vous offrons une escorte pour vous accompagner jusqu'à votre poste ».

« — Merci, mes amis, nous partirons bien seuls, car j'aime à espérer que vous ne nous frapperez pas par derrière ».

« — Non, non ! Vive le colonel Dauphin !... »

En rentrant à la mairie, le tambour-major s'écria : « Vive notre colonel, sans lui, nous étions tous f..... »

Cependant, l'insurrection grandissait ; il ne restait plus que quarante-cinq gardes nationaux. A sept heures, puis à dix heures du soir, le colonel écrivit à la Commission exécutive pour demander des renforts. Réunis dans le cabinet du maire, quelques officiers, plus indécis et plus irrésolus que jamais, discutaient avec M. Martelet sur la conduite à tenir, quand le colonel entra et établit ce dilemne : « ou il faut nous défendre, ou il faut rester tranquille. Si nous voulons nous défendre, armons-nous résolument et prenons toutes les précautions pour ne pas nous laisser surprendre. Si nous voulons rester tranquilles, les

(1) GARNIER-PAGÈS, *op. cit.*

insurgés, ne voyant nul obstacle, occuperont la mairie et ne nous feront aucun mal puisque nous ne leur en auront pas défendu l'accès ».

« Peut-être ! » répondirent les officiers.

« Eh bien ! alors, défendons-nous ! »

L'avis du colonel fut adopté ; il prit aussitôt toutes les mesures nécessaires, plaça des sentinelles, fit occuper les maisons situées en face et ordonna d'amener des vivres et autres provisions.

La dernière demande de renforts était parvenue à la Commission exécutive juste au moment où venait se mettre à sa disposition un détachement de la garde nationale de Vaugirard, commandé par un chef de bataillon. On le fit aussitôt diriger sur la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie où il arriva, sans trop de difficultés, vers onze heures et demie. Ce renfort portait à quatre-vingt-sept le nombre des défenseurs de la mairie du VII^e arrondissement ! Ces gardes nationaux, partis de la banlieue dès le matin, n'avaient pas plus de munitions de guerre que de provisions de bouche. Il fallut donc tout d'abord leur donner des vivres et des cartouches.

La lutte devenait plus vive dans le quartier, de nouvelles barricades se dressaient ; cette partie du Marais devenait pour les insurgés un centre de résistance. Il fallut faire des patrouilles, organiser des sorties. Chaque fois qu'un détachement rentrait, il rapportait un mort et des blessés.

Il y avait à la mairie une certaine quantité d'armes, fusils et sabres ; le colonel les fit sortir et mettre en faisceaux dans la cour, de manière à les avoir sous la main, dans le cas où quelques combattants lui viendraient en aide. Mais rien n'arrivait et l'on se sentait de plus en plus serré par la sédition. Les gardes nationaux de Vaugirard murmuraient, se plaignaient, accusaient la 7^e légion de ne s'être pas rendu à son devoir ; par instants, quelques paroles violentes se faisaient entendre, quelques actes d'insubordination se manifestaient.

Le 24, vers six heures du matin, trois insurgés se présentent en parlementaires :

« Colonel, nous sommes maîtres de la position, vous n'avez plus qu'à nous rendre ».

« Mes amis, j'ai reçu l'ordre de ne pas abandonner ma mairie ; j'exécuterai cet ordre jusqu'au bout ».

L'attaque commença presque aussitôt, mais avec une certaine mollesse. Les parlementaires avaient vu dans la cour de la mairie deux cents fusils environ rangés en faisceaux, ils croyaient leurs adversaires en nombre et n'osaient trop s'aventurer.

Bientôt circulent des rumeurs inquiétantes. On dit que le commandant de Vaugirard se dispose à partir avec ses hommes. Le colonel descend et voit en effet cette troupe se mettre en rang.

« Est-ce donc pour partir que vous formez vos rangs ? » demanda-t-il au chef de bataillon.

« Oui, colonel, mes hommes disent qu'ils ne veulent pas se faire tuer pour la 7^e légion qui ne s'est pas rendue à son poste ».

Il n'essaya pas de les retenir.

Peu de temps après leur départ, deux représentants du peuple du Haut-Rhin, M. Bardy, beau-frère du colonel Dauphin, et Prudhomme, arrivent à la mairie, délégués par l'Assemblée nationale. Tout est prêt pour la résistance ; les quarante braves sont répartis à leur poste de combat, les uns aux fenêtres, les autres derrière le mur que l'on avait crénelé en quelques endroits. A dix heures du matin, les représentants retournent à l'Assemblée, sous la protection de leurs écharpes et d'un détachement d'insurgés qui les escortent jusqu'au quai de l'Hôtel-de-Ville.

A partir de ce moment, la mairie fut complètement bloquée. Cette position critique dura jusqu'à trois heures du soir. On vit alors venir du renfort. C'était Guinard, précédé de trois voltigeurs de la ligne et d'un garde-mobile, et suivi d'une pièce de canon avec quelques artilleurs. Ils arrivaient au galop, faisant en courant le coup de feu, lorsque, près de la mairie, un des chevaux s'abattit, atteint d'une balle en plein poitrail. Les insurgés allaient s'emparer de la pièce, quand une sortie exécutée avec une vigueur étonnante, les en empêcha, permit de débarrasser le cheval tué de son harnais et fit rebrousser chemin au canon et aux artilleurs. Guinard dut les suivre, mais les voltigeurs et le mobile furent assez heureux pour se joindre aux assiégés. Electrisés par ce succès, les gardes nationaux purent, avec des alternatives d'assauts et de retraites, se maintenir dans la rue, refouler les assiégeants et rapporter du pain, de la viande et du vin dont ils avaient le plus grand besoin.

Bientôt la fusillade se ralentit, les insurgés s'éloignent, les barricades les plus rapprochées sont enlevées ; à quatre heures du soir, grâce au sang-froid et à l'indomptable bravoure du colonel Dauphin, la mairie du VII^e arrondissement est libre.

VI

Cette courageuse conduite ne l'empêcha pas d'être en butte aux calomnies et aux dénonciations. Comme membre de la *Commission des récompenses nationales*, il avait froissé l'amour-propre et la vanité de quelques officiers de sa légion qui ambitionnaient la décoration et n'avaient rien fait pour la mériter. C'était surtout dans le 2^e bataillon qu'il avait fait des mécontents et des envieux, et c'était aussi de ce bataillon qu'émanèrent les dénonciations dont il fut l'objet après les événements de Juin et dans la suite.

Un jour que certains fonctionnaires cherchaient à obtenir de lui des renseignements sur des citoyens de sa légion. « Messieurs de la police, faites votre métier, leur dit-il, et laissez-moi faire loyalement le mien ».

Le commandant et deux ou trois capitaines du 2^e bataillon avaient eu, un moment, beau jeu pour faire avec plus de sécurité leurs rapports dénonciateurs. Ils avaient profité d'une absence de leur colonel, qui avait été obligé, pour raison de santé, de se rendre aux eaux de Baden, en Suisse, avec un de ses amis, M. Lescouvé, blessé dans la nuit du 15 au 16 mai, pendant la douloureuse affaire du passage Molière.

Lorsque l'Assemblée nationale, organe de la pensée et de la volonté du Peuple français, eut voté la Constitution de la République, un grand nombre de citoyens se réunirent et fondèrent l'*Association démocratique des amis de la Constitution*. Cette association, où étaient admis tous ceux qui voyaient dans le triomphe de la cause démocratique l'intérêt bien entendu du pays, se donnait pour mission de concourir, par les voies pacifiques de la vérité et de la raison, à l'application loyale et constante de la Constitution républicaine et à son développement progressif.

La nouvelle société choisit, pour président, le représentant Buchez; Dauphin fut un des vice-présidents, et nous voyons son nom figurer au bas de tous les actes de cette association à côté de ceux de Jules Grévy, de Labelonye, de Degousée, etc.

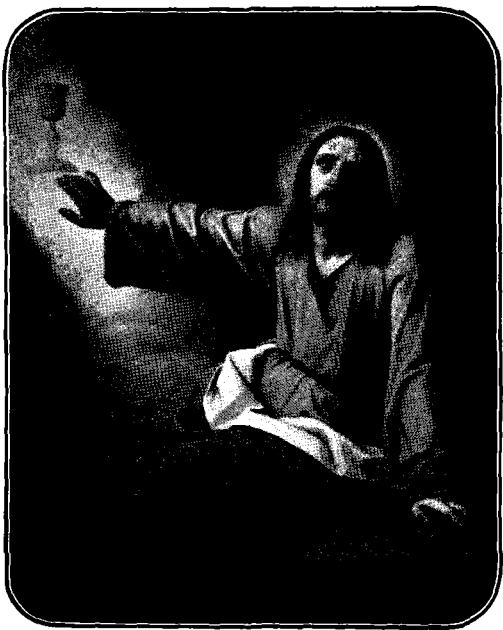
Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, les partis réactionnaires ne tardèrent pas à lever la tête et à entreprendre ouvertement une croisade contre la Constitution. Dans plusieurs circonstances et devant le général Changarnier lui-même, Dauphin ne cacha pas ses sentiments et sa volonté bien arrêtée de défendre, avec sa légion, la République en danger.

A la première revue des gardes nationales de la Seine et des troupes de la 1^{re} division militaire, le colonel de la 7^e légion avait, en passant devant le prince-président, donné le signal des acclamations en criant de sa voix la plus forte : *Vive la République démocratique ! Vive la Constitution !*

Le 29 Janvier 1849, lorsqu'en présence d'un déploiement de force inexpliqué, les républicains pensèrent que le ministère Barrot-Falloux méditait d'en finir avec la Constituante et la République par un nouveau 18 Brumaire, la 7^e légion s'était rassemblée, sur l'ordre de son colonel, pour voler au secours de l'Assemblée nationale, à la moindre démonstration dirigée contre elle. C'est à ce moment que le général Changarnier fit arrêter à la tête de la 6^e légion, le colonel Forestier, qui fut bientôt relâché. Dauphin en fut quitte, cette fois, pour une surveillance plus active et plus minutieuse de la part de la police. Quelques jours après, le 15 février, le colonel de la 7^e légion reçut du Président de la République une invitation pour venir passer la soirée du lendemain à l'Elysée. Seul, de tous les colonels de légions, celui de la 6^e, le brave Forestier, n'était pas invité. C'était une injure faite à la garde nationale dans la personne d'un de ses chefs. Dauphin se déclara solidaire de la conduite de son camarade et protesta contre l'insulte faite à la 6^e légion, en refusant publiquement l'invitation (1).

L'Assemblée constituante touchait à la fin de son mandat, et ses élections devaient avoir lieu le 13 Mai pour la Législative. A la prière de ses amis de Belfort, Dauphin avait consenti à laisser poser sa candidature dans le département du Haut-Rhin, « pourvu, disait-il dans une lettre du 25 avril, que l'initiative parte de ma ville natale, de Belfort, où réside toutes mes affections de famille, mes amis et mes connaissances de jeune âge ». Malgré tous ses titres à la sympathie et à la reconnaissance des

(1) V. le journal *Le Peuple*, N° du lundi 19 février 1849.



LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

PAR GUSTAVE DAUPHIN

Salon de 1869

Don de l'Empereur à la Ville de Mulhouse, 1869

(Placé à l'Eglise St-Etienne)

patriotes pour la part active qu'il avait prise aux évènements de l'année précédente, il était inconnu aux populations ouvrières et agricoles du Haut-Rhin ; bien que sa profession de foi, datée de Colmar le 4 mai 1849, fut empreinte de franchise et d'un républicanisme éclairé et convaincu, il n'obtint pas assez de suffrages pour être élu.

Lorsqu'arriva le 13 Juin et que les représentants républicains de l'Assemblée législative eurent adressé au peuple un manifeste pour lui rappeler que l'article 110 de la Constitution confie les droits qu'elle consacre au patriotisme de tous les Français, de nombreux dissensments s'étaient glissés dans les rangs de la garde nationale et n'attendaient qu'une occasion pour éclater. A l'heure où les délégués de la 5^e légion, au nom de la Patrie en danger, conviaient tous les citoyens à se réunir pour se rendre à l'Assemblée afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, une vive altercation avait lieu, dans la cour Saint-Aignan, entre le colonel Dauphin et le commandant Fournier, chef du 2^e bataillon de la 7^e légion.

Le moment était venu où les dénonciations et les propos calomnieux allaient porter leurs fruits.

Le 18 juin, à 6 heures du matin, un commissaire de police et deux agents se présentèrent au domicile du colonel Dauphin, pour le mettre en état d'arrestation. Il était au lit, très souffrant d'un fort accès de goutte et presqu'incapable de se mouvoir. Ses amis, inquiets pour sa santé, réclamèrent ou sa liberté sous caution, ou sa translation dans une maison de santé (1). Le colonel était inculpé de complicité dans l'attentat du 13 Juin. La demande de Dauphin et de ses amis fut fort mal accueillie par le juge d'instruction, M. Broussais, qui répondit brutalement : « qu'on ne mourait pas de la goutte ». Une scrupuleuse perquisition fut faite dans ses papiers et dans tous les meubles de son appartement, sans grands résultats (2) ; puis, dans l'après-

(1) V. le *National* du 19 Juin 1849.

(2) Si cette visite ne fut pas préjudiciable personnellement à Dauphin, elle le fut fortement pour son beau-frère Napoléon Bardy. On saisit une lettre que celui-ci avait écrit de Belfort, peu de temps auparavant ; il n'y était question que de choses de famille et se terminait par une phrase de deux ou trois lignes, où l'on trouva un sens politique, qui suffit pour compromettre gravement la carrière de l'ex-constituant du Haut-Rhin. — Voir sur cet incident notre notice sur *Napoléon Bardy, Magistrat et Représentant du Peuple (1804-1884)* ; gr. in-8° ; pp. 71 et seq. Imprimerie Devillers, à Belfort ; 1894.

midi, il fut placé dans une voiture et remis à la disposition de l'autorité judiciaire (1)

Il passa la nuit suivante à la Préfecture de police. « J'ai trouvé, écrivait-il à sa femme, le 19, à quatre heures du soir, un charmant compagnon de prison, qui s'est fait ma femme de chambre ou plutôt mon infirmier. Il a fait mon lit hier au soir, m'a déshabillé et rhabillé ce matin. J'apprends à l'instant que je suis transféré à la Conciergerie : j'y descends ». Ce bon compagnon, c'était Guinard, colonel de la légion d'artillerie parisienne, arrêté au Conservatoire des Arts et Métiers.

Le 4 août, à dix heures du soir, à la suite d'une ordonnance de non lieu et d'une prison préventive de près de cinquante jours, Dauphin fut mis en liberté. En même temps, un décret du Président de la République licenciait la 7^e légion de la garde nationale de Paris (2).

VII

Les événements politiques auxquels Dauphin avait été si intimement mêlé en 1848 et 49 causèrent une fâcheuse interruption dans ses travaux artistiques. Au Salon qui s'ouvrit au printemps de cette dernière année dans l'Orangerie des Tuileries, il exposa un grand dessin, la *Vierge au tombeau*, et un beau portrait de Mme Bardy avec son jeune fils Gustave sur les genoux. Cette dernière composition est presque une peinture de genre : cette mère, baissant les yeux sur son enfant aux longues boucles blondes, au regard si limpide et si doux, n'a ni l'attitude ni la pose du portrait proprement dit ; entre les draperies du fond, on aperçoit, dans un paysage lointain et faiblement esquissé, la silhouette du château de Belfort se détachant sur les montagnes bleuâtres du Jura.

Pendant l'année suivante, il reprit ses grandes compositions d'histoire et travailla avec une nouvelle ardeur, dans son atelier de la rue Fontaine-au-Roi, à l'immense toile qui devait figurer si honorablement à l'Exposition de 1850-51. Pour faire appré-

(1) V. la *Patrie*, n° du 19 Juin. — Ce journal officieux publiait, au sujet de cette arrestation, un article évidemment rédigé dans le cabinet d'instruction, dans lequel on disait « qu'un médecin avait été requis immédiatement pour constater l'état de santé de M. Dauphin, et que, sur son rapport, il avait été placé en voiture ». C'était entièrement faux ; aucun médecin n'avait été appelé.

(2) Cf. la *Liberté* du 5 août, la *Gazette des Tribunaux* du 7, et le *Rhin* (de Colmar) du 10.

cier la beauté originale et la disposition variée de ce tableau, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole aux critiques d'art qui en ont fait l'éloge dans les comptes-rendus des journaux de l'époque.

Desbarrolles disait dans le *Courrier Français* (n° des 19 et 20 février 1851) : « Pourquoi le tableau de M. Dauphin fait-il l'ornement de l'escalier ? Le vent est-il tellement aux coloristes que l'on ne fasse plus aucun cas des dessinateurs et des peintres de sentiments ?

« N'y a-t-il pas dans l'art trois routes principales ? N'y a-t-il pas en Italie trois capitales dont les peintres ont orné les palais et les couvents d'œuvres si supérieures que l'on se sent, dans chacune de ses villes, entraîné à suivre la route des artistes qui l'on décoré. Qui donc oserait donner la préférence à Venise sur Florence ou à Florence sur Rome ? Et pourquoi donc Florence serait-elle placée la dernière ? ...

« Nous ne savons pas si M. Dauphin a vécu longtemps à Florence, s'il a patiemment étudié les œuvres des artistes de cette école, mais nous sommes certain qu'il suit leur route et leur accorde toutes ses préférences.

« M. Dauphin n'a pas cherché à être coloriste, il s'est contenté d'être harmonieux, et s'est occupé surtout de l'expression et du sentiment. Il a réussi.

« Ce tableau est intitulé : *Les derniers moments du Christ*.

« Le soleil couché a laissé à l'horizon une large bande de feu. Un trait de lumière surnaturelle, parti du haut des cieux, frappe le corps du Christ et rejайлlit de là sur le tableau tout entier. La Madeleine prosternée embrasse le pied de la croix, et lève sa belle tête appesantie par la douleur. A droite, la Vierge s'évanouit, soutenue par les femmes qui avaient suivi Jésus de Galilée et par un des apôtres.

« Les autres disciples sont accablés. L'un d'eux est couché par terre dans la prostration du désespoir. A gauche, les soldats jouent aux dés la tunique qu'ils n'ont pas voulu se partager. Judas vient, montrant le Christ d'une main, et de l'autre s'indiquant lui-même comme délateur, insulter aux larmes de ceux qui ont survécu.

« Le groupe à droite est très remarquable et très habilement composé. La douleur est partout : dans l'attitude, dans les traits, dans le regard des personnages. Les têtes de la Vierge, de la

femme qui la soutient, et de celle qui joint les mains en regardant le ciel, sont touchantes et pleines d'âme. Celle de la Madeleine est très gracieusement placée. La figure du Christ expirant est fortement comprise. Le corps est moins bien réussi, et les jambes un peu épaisses ne conviennent pas à une nature divine. Le groupe du côté gauche, principalement composé avec Judas et les soldats qui jouent, est moins bien réussi que celui du côté opposé. Le Judas est aussi par trop hideux, et le peintre a rendu, par le contraste, cette laideur plus repoussante encore. Il l'a placé entre deux têtes, l'une d'apôtre, l'autre de guerrier, remarquablement belles.

« Nous comprenons son intention, mais selon nous, le Judas n'est pas à sa place, car les saintes Ecritures ne disent nulle part qu'il fut venu se vanter lui-même de sa trahison ; et puis il distrait du sujet, occupe le spectateur et fait naître le dégoût là où il ne devrait y avoir que des idées de recueillement et d'adoration. La main qu'il lève est mal dessinée, et se trouve dans le même mouvement que celle du soldat qui regarde le jeu. Et tout près de là nous avons à signaler une autre faute de composition. Le soldat qui joue, celui qui s'appuie sur son camarade, et celui qui au premier plan tourne le dos au public, ont les bras placés dans une position parallèle. Cette faute qui est de celles qui échappent à l'artiste fatigué par une œuvre de longue haleine, suffit pour ôter au groupe son caractère d'unité et de grandeur.

« En résumé, le dessin du tableau est généralement très cherché, les draperies sont bien disposées. L'effet est harmonieux, mais il aurait dû être plus écrit. Il y a de grandes qualités d'expression.

« Pourquoi, nous le répétons, cette toile est-elle placée dans l'escalier ? ».

Dans l'*Opinion publique* du 18 mars 1851, Alphonse de Calonne s'exprimait ainsi :

« Une des plus grandes compositions du Salon est celle de M. Dauphin, qui se trouve placée dans le panneau principal du grand escalier. Elle représente les *Derniers moments de Jésus-Christ*, et a été conçue, dit le livret, sous l'inspiration de cette pensée : *joie dans les cieux, douleur sur la terre*. L'ordonnance est largement conçue. Nous avons à droite l'Eglise nouvelle, les saintes femmes, les chrétiens, la Vierge anéantie dans sa dou-

leur, la Madeleine couchée au pied de la croix ; nous voyons à gauche la religion ancienne, la synagogue, les scribes, le pharisién, insultant du geste, du regard, de la voix, les adeptes de la religion nouvelle, et montrant ironiquement du doigt le sauveur mourant sur la croix ; puis nous avons encore du même côté et en avant les soldats indifférents à ce qui se passe autour d'eux et jouant les vêtements de la victime. Tout cela trahit une pensée, une intelligence. Et pourtant cette figure excellente du juif insultant les chrétiens sort du tableau d'une façon désagréable ; elle nuit à l'harmonie, tout en donnant de la force à la pensée. Il y avait là nécessairement un autre arrangement à chercher et que l'auteur n'a pas trouvé.

« Toute cette peinture accuse des idées fortes et sérieuses. Le dessin a une certaine hardiesse qui plaît. Le travail anatomique a de la correction, la couleur n'est pas criarde, elle est un peu sourde, au contraire ; et cependant il y a un groupe de femmes à droite, placé dans l'ombre, qui est une des bonnes choses du Salon. La Madeleine est fort belle, et sa draperie bleue du meilleur effet. Cette grande page mériterait une bonne place dans une des grandes églises de France ».

L'Opinion publique avait mieux saisi la pensée véritable de l'artiste que le *Courrier français*. En effet, ce n'était pas Judas, l'apôtre traître, qui vendit son maître pour trente deniers, que le peintre avait voulu représenter, mais le pharisaïsme dans sa haine pour les petits et les pauvres, c'est-à-dire les conservateurs, les classes dirigeantes de cette époque, qui ne pouvaient souffrir une religion nouvelle fondée sur des principes d'égalité et de fraternité.

Une revue légitimiste, la *Mode*, appréciait en ces termes l'œuvre de Dauphin, par la plume de Méry :

« Le peintre a couvert une immense toile de toutes les lamentations du Calvaire, de toutes les angoisses du premier Vendredi-Saint. M. Dauphin mérite les plus grands éloges pour avoir courageusement abordé la haute peinture, à une époque où personne ne peut la payer, parce que nos maisons sont étroites, nos églises pauvres, nos palais déserts. Honneur à l'artiste qui fait son œuvre comme il l'a rêvé, sans se préoccuper de son avenir ! Oui, je comprends Corrége, lorsque le comte Mari lui disait à Gênes : Quitte tes Vénus et tes Amours un instant, et peins-nous une grande toile de la Cène pour l'église de l'An-

nonciade, voisine de mon palais. — Mais je ne comprends pas M. Dauphin ; je me borne à l'admirer en silence. Cependant, ne désespérons de rien ; s'il y a encore quelques oboles dans l'épargne d'une église, son grand et beau *Calvaire* figurera sur le panneau d'un autel, on ne peut le placer ailleurs. Le palais de Versailles accueille tous les grands hommes, mais il n'y a peut-être pas de place pour Dieu. »

Dauphin était alors en butte à des vexations qui prenaient leur source dans des rancunes politiques. Ne pouvant lui refuser son tableau, les membres du Jury d'exposition, choisis en majorité parmi des artistes officiels qui tenaient à faire leur cour au nouveau pouvoir, avaient placé cette importante composition d'une manière tout-à-fait défavorable et dans un faux jour. Le peintre protesta de toutes ses forces.

« Je n'ai exposé que pour être vu, disait-il, pour être soumis « à l'œil et au jugement du public, sous un jour égal et avec « les mêmes chances d'appréciation que celles dévolues à mes « confrères. J'ai donc cru apporter mon lot à un concours « d'émulation. Ne savez-vous donc pas que vous le détruisez, « Messieurs du Jury, lorsque vous accordez tout aux uns et « rien aux autres ? Pourtant, vous artistes, vous, habitués à « juger de l'effet produit par le maniement du pinceau sur la « toile et de la lumière sur la couleur, vous savez une chose, « que peut seul connaître un homme de métier : qu'une œuvre « peinte au jour franc de l'atelier est à moitié perdue quand « elle se trouve exposée à un jour faux ou à des reflets. La lu- « mière fait la part de l'ouvrier en éclairant ou éteignant celle « de l'intelligence. Sans elle, dans un tableau, il n'est plus « d'opposition de clair et d'ombre ; il n'y existe plus de finesse « de formes et de dessin, ni de profondeur de sentiment. Vous « le savez, pourquoi donc, vous et vos amis, êtes-vous restés « aux places d'élite que vous occupez depuis deux mois ? »

Ces justes doléances, appuyées par le public connaisseur, furent accueillies, en partie du moins, et le tableau placé dans un endroit plus avantageux et mieux en vue. A la suite de l'Exposition, il fut acheté pour la cathédrale de Reims. Placé d'abord à droite du maître-autel, dans une chapelle du transept-sud, il en fut enlevé vers 1862, par ordre de l'architecte Viollet-Leduc, pour y poser un rétable en pierre qui se trouvait dans un autre endroit de la cathédrale. Le tableau, transporté dans

la chapelle de l'archevêché fut mis au-dessus de la porte, où il est actuellement. Il en existe une belle reproduction à l'eau-forte.

VIII

Parmi les compositions que l'artiste belfortain produisit pendant les années qui suivirent, nous citerons :

Un *Christ mort*, acheté pour la Chapelle impériale des Tuilleries ; l'*Entrée dans la Vie*, pastel acquis pour la galerie du duc de Morny ; la *Fille de Jephthé*, pastel ; la *Vierge au pied de la Croix*, acheté par l'Etat pour l'église Saint-Louis-d'Antin, à Paris ; et surtout son dernier tableau : le *Christ au Jardin des olives, écartant le calice d'amertume*.

On conçoit que ces grandes compositions pieuses, ces sévères sujets religieux, ne pouvaient être acquises que par l'Etat, pour servir à l'ornementation d'églises. Mais l'Empire ne pouvait oublier ce que Dauphin avait fait pour la République. Il ne pouvait surtout le voir plus longtemps sans inquiétude au milieu de ce quartier du Marais, où il avait exercé une influence qui n'était pas éteinte. Il crut le moment propice pour intervenir auprès du peintre, et un ami haut placé, M. de Nieuwerkerke, directeur général des Beaux-Arts, lui donna le conseil de transporter son domicile et son atelier dans un autre quartier de Paris. Bientôt après son installation dans la rue de Laval, au-dessus de celle des Martyrs, son *Christ mort* fut acheté pour la chapelle des Tuilleries, et le duc de Morny lui fit une commande. Il travailla ensuite pour le Salon de 1859, où il exposa sa dernière œuvre. « Que ne puis-je, comme Ezéchiel, dit à ce sujet Louis Jourdan (1), rendre pour un instant la vie à un courageux artiste qui est mort depuis l'ouverture de l'Exposition, M. Gustave Dauphin, artiste doublé d'un penseur ; penseur qui fut aussi un homme d'action, un bon citoyen aux jours du danger. En admirant sa dernière œuvre, *Le Christ au Jardin des olives, écartant le calice d'amertume*, il me semblait que le peintre y avait écrit sa dernière pensée. Lui aussi, il avait le calice à vider, le calice des déceptions, des noires ingratitudes. Ce tableau, d'une belle couleur, est peint avec un profond sentiment de tristesse, peu d'artistes ont aussi poétiquement compris et traduit la douleur surhumaine de celui qui mourrait pour avoir voulu racheter le monde et qui, succombant un instant

(1) L. JOURDAN, *Les Peintres français. Salon de 1859*, p. 161,

sous la faiblesse de son humanité, repoussait la coupe de fiel. »

Après l'Exposition, ce tableau fut donné par Napoléon III à l'église de Mulhouse.

Pour quelques autres de ses œuvres moins connues et datant de diverses époques de sa carrière artistique, nous nous bornerons à cette simple énumération : les portraits de la plupart des membres de sa famille, dont plusieurs ont un grand mérite comme couleur, et surtout comme ressemblance, parmi lesquels ceux de son père, de sa mère, de son frère Albert (en fumeur) et de sa belle-sœur, Mme Dauphin (de Lyon); de M. Edouard Mény, maire de Belfort pendant le siège, de Mme Léonie Mény (pastel); d'autres portraits d'amis : Adolphe Antonin, Mme Chatel, Mme Henriette Delêtre, etc.; une *Bacchante*, très joli pastel actuellement au musée de Belfort; un ravissant *petit intérieur de vieille chapelle gothique*, inspiré par le romantisme qui régnait alors; plusieurs tableaux religieux : une *Assomption*, à l'église d'Alt-kirch; un *Saint-Ambroise*, à l'église de Bavilliers, près Belfort.

IX

Gustave Dauphin mourut à Paris, le 23 mai 1859, frappé, comme l'avait été son père, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était dans toute la force de l'âge et dans toute la plénitude de son talent. Le cimetière Montmartre est son lieu de repos.

L'artiste éminent, désintéressé, qui n'avait jamais voulu employer son âme et son intelligence qu'à la haute et grande peinture, était encore un citoyen courageux et patriote. La ville de Belfort peut, à bon droit, être aussi fière d'avoir vu naître le peintre de talent que l'homme de cœur et de caractère. Elle a bien fait de donner son nom à une des rues de la nouvelle cité de la rive droite, car en honorant ses enfants les plus remarquables, une ville s'honore elle-même.

HENRI BARDY.





LES DERNIERS MOMENTS DU CHRIST

PAR GUSTAVE DAUPHIN

Salon de 1850-51

Don de l'Etat à la Ville de Reims
(Placé à la Chapelle de l'Archevêché)

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE BELFORT

La Révolution française trouva un puissant levier d'action dans les sociétés populaires qui se fondèrent à Paris d'où elles se répandirent aussitôt dans les provinces, sous des dénominations qui varièrent avec les lieux et les circonstances.

Strasbourg eut la sienne au commencement de 1790, tandis que celle de Colmar n'apparaît qu'en janvier 1791 (1).

Les représentants en mission furent chargés de les propager dans les villes ; celles-ci s'affilièrent des membres dans les moindres bourgades. Cette organisation assignait aux sociétés une influence dont elles usèrent ; c'est dans leur sein que s'élaboraient les mesures à proposer et à prendre au milieu de ce mouvement qui transformait si rapidement nos institutions.

La Société populaire de Belfort admit les femmes ; elles y montrèrent quelque assiduité, non point, sans doute, pour les séances en elles-mêmes, mais parce qu'elles étaient suivies de représentations théâtrales et musicales qui leur offraient l'occasion de faire briller leurs talents. Car les acteurs n'étaient point autres que les citoyens et les citoyennes de la cité. Le choix des pièces, la distribution des rôles se faisaient à la Société populaire ; quelquefois, la danse remplaçait le théâtre. Ainsi, le soir de la fête de la Raison, à laquelle avait présidé le représentant Foussedoire, il y eut un bal public où, d'après une relation de l'époque « présida la tranquillité, la gayeté et la fraternité » (2).

La politique vint absorber les esprits et éloigna le sexe faible d'une arène qui ne lui convenait plus.

Nous ne connaissons pas la date exacte de la fondation de cette Société qui commença sous le nom de Société des amis de la Constitution, probablement dans le courant de l'année 1790. Une année plus tard, elle avait pris l'appellation de Société patriotique (3).

(1) Véron-Réville. Histoire de la Révolution dans le Haut-Rhin, p. 36 et 37.

(2) Procès-verbal de la fête.

(3) Véron-Réville, page 49.

Tout en déployant beaucoup de patriotisme, elle sut se préserver d'excès que d'autres eurent à regretter et conserva, dans dans des temps aussi tourmentés, une modération relative dont il faut lui savoir gré.

Poussée par les évènements, la Société décida, que des commissaires présenteraient le projet de nouveaux règlements adaptés aux principes révolutionnaires.

Cette commission chargea le citoyen Hann, de la rédaction de ce nouveau code que nous transcrivons ici, d'après le manuscrit même de l'auteur, actuellement aux archives municipales. Disons deux mots sur Hann Pierre-Nicolas qui était avocat à Belfort, lorsqu'éclata la Révolution. Devenu premier commis aux écritures à l'administration du district et spécialement chargé du bureau du bien public, il se lança dans les idées nouvelles. Il fut un des membres les plus actifs de la Société populaire, devint son secrétaire en même temps qu'un de ses orateurs les plus écoutés.

Le représentant Bailly assistait « à la séance populaire du 12 ventose an III » quand il fut proposé aux fonctions de juge de paix de la commune de Belfort. L'insuffisance des émoluments l'empêcha d'accepter, mais il apparaît l'année suivante, à la suite d'une combinaison qui réunissait les fonctions de juge de paix et d'officier de police judiciaire.

En 1793, nous voyons que la Société populaire de Belfort (1) envoie une dénonciation contre Tortel, garde d'artillerie dans notre ville. Elle est signée par Antoine, président ; Pessard, secrétaire ; Filhastre, secrétaire ; Massé, Réchou, Besançon, Digue, Grenier, Lapostolest, Petremann, Gardié, Netzer l'ainé, Roussel, Fleury.

La Société populaire ayant décidé que des commissaires présenteraient le projet d'un nouveau règlement, le citoyen Hann, adjoint aux citoyens François de la Porte, Degé, Anthoine et Bévalet, soumirent la rédaction de ce travail à la discussion de l'Assemblée.

ARTICLE PREMIER

La surveillance la plus active étant spécialement recommandée aux Sociétés populaires, celle de Belfort adopte pour base

(1) Archives de Belfort.

de son règlement, tout ce qui peut convenir aux circonstances actuelles, au salut de la République et aux lois révolutionnaires.

ARTICLE PREMIER (*bis*)

Tout citoyen aspirant à entrer dans la Société, sera proposé par un membre et appuyé par trois ; le candidat montera à la tribune, chaque membre pourra lui opposer des faits propres, soit à éloigner, soit à empêcher sa réception qui sera mise aux voix par le Président.

ART. 2

Lorsque la Société se sera décidée à ajourner l'admission d'un candidat, cet ajournement sera à jour fixe ; si des circonstances graves nécessitent que le terme de la réception soit indéfini, le candidat ne pourra plus se présenter qu'autant que la Société aura converti l'ajournement indéfini en temporaire.

ART. 3

Le serment à faire prêter sera prononcé ainsi : je jure d'être fidèle à la nation, à la loi ; de maintenir de tout mon pouvoir l'unité, l'indivisibilité de la République ; de vivre libre ou mourir, de dénoncer les traitres, les conspirateurs, les abus et d'exécuter les lois révolutionnaires.

ART. 4

Lorsqu'un membre de la Société sera convaincu d'avoir manifesté soit verbalement, soit par écrit, soit par ses actions, des principes contraires à la Constitution ou aux lois révolutionnaires, il sera, suivant la gravité des circonstances ou réprimandé par le président ou exclu de la Société ; dans ces deux cas, la délibération sera prise à la majorité des suffrages.

ART. 5

La même exclusion sera prononcée et même sans délibération contre ceux qui, sans raison légitime et sans avoir prévenu le président ou les officiers du bureau, se seront absents pendant

ART. 6

Les officiers de la Société dont un président, un vice-président, deux secrétaires et un trésorier ; pour les rédactions de la correspondance, des membres seront nommés au nombre de quatre pour former bureau tant pendant les séances qu'aux autres jours dont ils conviendront entre eux.

ART. 7

Ces différents officiers seront changés tous les mois par voie d'élection, à l'exception du trésorier qui sera révocable à volonté.

ART. 8

En l'absence des président et vice-président, le plus ancien d'âge occupera le siège ; on nommera un des membres pour le remplir.

ART. 9

Outre les fonctions ordinaires du bureau, les secrétaires tiendront séparément du registre, une liste qui contiendra les membres de la Société, les associés étrangers, ainsi que les sociétés avec lesquelles on est affilié ; ils seront chargés de tous les papiers et les représenteront toutes les fois que la Société le jugera à propos.

ART. 10

Le trésorier recevra de chaque membre la contribution qui est fixée à 2 s. d'entrée et 10 s. par mois ; il ne sera tenu à aucunes avances, il sera chargé de tous les soins et dépenses économiques, tels que le feu, la lumière, etc. A chaque premier décadi, il rendra compte de la situation des finances et désignera ceux qui seroient en retard de payer les mois précédents.

ART. 11

A partir du jour de l'acceptation du nouveau règlement, le trésorier rendra compte dans la huitaine de l'état actif et passif actuel de la Société ; les dettes, s'il en existe, seront toutes acquittées dans la huitaine suivante par les moyens et les ressources qu'une délibération prise à la majorité aura indiqués.

ART. 12

La Société fixe pour le moment présent la tenue ordinaire de ses séances à trois par décade, savoir les 3^e, 6^e et 10^e jour de chaque, sauf les séances extraordinaires.

Police et ordre de la parole

ARTICLE PREMIER

Les fonctions du Président sont de maintenir l'ordre dans l'assemblée, d'y faire observer les règlements, d'y accorder la parole, d'énoncer les questions sur lesquelles l'assemblée aura à délibérer, sans exprimer directement ni indirectement son opinion, d'annoncer le résultat des suffrages, de prononcer les arrêtés de la Société et de porter la parole en son nom.

ART. 2

Aucun membre ne pourra proposer une motion qu'après avoir demandé la parole ; quand il l'aura obtenu, il ne pourra parler que debout.

ART. 3

Si plusieurs membres se lèvent, le Président donnera la parole à celui qui l'aura demandé le premier ; s'il y a du doute sur la priorité, la Société ira aux voix pour l'accorder soit à la personne, soit à la motion qui paraîtra avoir plus de poids pour la chose publique.

ART. 4

On distribuera dans la Société tout ce qui peut intéresser la liberté, l'ordre public, le salut de la République, les lois révolutionnaires, sans que, néanmoins, les membres puissent être gênés dans leurs opinions, lorsques les fonctions publiques dont il sont revêtus pourront être compromises par la nature de la dicussion.

ART. 5

Nul ne doit être interrompu quand il parle, mais s'il s'écarte de la question sur laquelle il a demandé la parole, le président le rappellera sur le champ à l'ordre.

ART. 6

Tout membre qui, dans la discussion, s'abandonnera à des personnalités, soit par passion, soit dans un état où le vin dominerait la raison, sera, sur le champ, rappelé à l'ordre ; s'il récidive, la parole lui sera ôtée et interdite pendant toute la séance ; s'il revient à la charge soit à la même séance, soit aux subséquentes, la Société délibérera ou sur son exclusion temporaire ou sur la radiation de la liste, suivant la gravité des circonstances.

ART. 7

Si dans le cas des deux articles précédents, le président néglige de rappeler à l'ordre, chaque membre en aura le droit, sauf les discussions sur lesquelles les voix pourront être recueillies.

ART. 8

Tout membre qui aura obtenu la parole sur une motion, ne pourra la demander de nouveau que lorsque la discussion aura été épuisée par chaque citoyen, qui aura eu la parole sur le même sujet et pour une fois seulement, alors le premier en motion pourra répondre à la discussion et chacun des membres répliquer dans l'ordre dans lequel il aura parlé précédemment à quel effet un des secrétaires inscrira ceux qui ont parlé tour à tour.

ART. 9

Pendant qu'une question sera débattue, on ne recevra point d'autre motion, si ce n'est pour amendement, vérification préliminaire, ou pour un ajournement, alors la dernière motion aura la priorité sur la première.

ART. 10

Tout membre aura le droit de demander qu'une question soit divisée, le sens l'exigera.

ART. 12

Toute question sera résolue à la majorité des suffrages ; les voix seront recueillies par assise et levée ; dans le doute, on fera l'appel nominal.

ART. 13

Toute dénonciation contre un individu non employé, ni en place, ou employé, ou en place, mais qui ne sera pas faite en raison de ses fonctions, sera portée par écrit et signée au bureau de correspondance qui, après avoir reçu les réponses du dénoncé, fera le rapport du tout à la Société.

ART. 14

Les abus généraux, les contraventions aux lois, les faits de contre-révolution, les malversations dans les places, emplois et fonctions étant spécialement recommandés à la surveillance des Sociétés populaires, toutes les dénonciations pour les objets majeurs pourront être proposées directement à la séance, sans passer par le bureau de correspondance, à charge néanmoins par celui qui fera la dénonciation de la présenter par écrit et signée, ou s'il n'en a pas eu le temps, à charge par lui de se présenter au bureau pour y faire rédiger dénonciation et de la signer.

ART. 15

Les voix seront recueillies sur les dénonciations, soit pour prendre un parti définitif, soit pour le vérifier, si elles ne le sont pas suffisamment.

ART. 16

Dans le cas de la dénonciation proposée par le bureau de correspondance, tout comme dans celui de celle proposée sur les objets prévus par l'art. 14. Les discussions auront toujours la préférence sur les autres motions.

ART. 17

La vérité dans la bouche d'un républicain devant se manifester sans éloge et sans injure, lorsqu'une dénonciation sur une opinion aura été librement exprimée sans personnalité, nul ne

pourra, sous peine d'être exclu pour toujours des séances, en demander raison ou se venger par une insulte, soit par toute espèce de provocation, sauf les moyens de défense et de discussion que les lois et l'honnêteté peuvent admettre.

ART. 18

La police étant attribuée exclusivement au Président, les fonctions des censeurs se restreindront à une séance de la surveillance pour désigner ceux qui n'étant pas aperçus, troubleraient l'ordre ; à cet effet, l'un des censeurs se tiendra à l'entrée de la barre, près de l'enceinte, pour n'y laisser entrer que ceux qui auront des cartes et l'autre à la tribune pour voir tout ce qui se passe dans l'intérieur de la salle.

ART. 19

Il sera distribué des cartes aux citoyennes qui, jusqu'à ce jour, ont fréquenté la Société ; elles seront placées dans l'enceinte de droite et de gauche du Président, la tribune est destinée pour les autres femmes et les étrangères.

ART. 20

La Société devant vivement s'intéresser à l'instruction de la jeunesse, les enfants seront admis à la barre où ils se tiendront avec l'attention et la décence convenable au respect qu'ils doivent à la séance ; celui d'entre eux qui troublera la tranquillité, soit en élevant la voix, soit en faisant du bruit, sera amené par un des censeurs devant le bureau où, après avoir reçu une réprimande du Président, il se tiendra tel que et debout jusqu'à la fin de la séance ; en cas de récidive, il sera exclu des séances jusqu'au temps où la Société aura des preuves qu'il est devenu raisonnable.

D.-R.



Les Compagnies bourgeois et les Chevaliers de l'Arquebuse de Belfort

Introduction

Les chartres d'affranchissement accordées aux villes par les princes, n'eurent souvent pour origine que l'impuissance de ceux-ci à protéger leurs domaines contre les entreprises de leurs ennemis et dès lors les bourgeois, jaloux de leurs priviléges, furent obligés de créer une force capable de faire respecter leurs droits ; telle est l'origine des milices communales.

Plus tard, le pouvoir royal incapable de pouvoir recruter, à prix d'argent, des forces suffisantes pour soutenir de longues guerres, fit appel aux milices des villes, qui souvent montrèrent beaucoup de courage sur le champ de bataille. Dans la suite, cette institution se transforma, tout en conservant les milices communales, par la création des régiments de milice, véritables troupes de réserve ; en principe, celles-ci devaient uniquement assurer la garde des places fortes et du territoire national ; fréquemment, cependant, les miliciens furent incorporés dans les troupes régulières.

En 1789, l'Assemblée nationale proclama l'abolissement de la milice dont la charge retombait sur la classe pauvre, mais tous sentirent bientôt la nécessité de la remplacer ; c'est ce qui explique la création spontanée en juillet 1789, d'abord à Paris, puis dans toute la France, de la garde nationale, dont l'organisation fut régularisée quelques mois plus tard.

Celle-ci, à son tour, subit la même évolution que son aînée. D'abord locale et destinée à jouer un rôle de police et de défense à l'intérieur, nous voyons la garde nationale se constituer plus fortement à l'approche du danger, et sous le premier Empire, des bataillons de gardes nationaux sont appelés à l'activité dans les places frontières, puis, lorsque les troupes régulières

devinrent insuffisantes, envoyés aux armées et finalement transformés en régiments d'infanterie.

Un demi-siècle plus tard, la garde nationale mobile fut créée dans le même but et, de nos jours, l'armée territoriale peut être appelée, en cas de besoin, à servir aux armées actives.

C'est la milice bourgeoise de Belfort que nous avons voulu faire connaître. Cette étude est malheureusement bien incomplète par suite de la rareté des documents dans les archives de la ville dont nous nous sommes presque uniquement servi.

Nous y avons joint un court aperçu sur la Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse qui, par son origine, se rattache à la milice bourgeoise.

Dans ce travail nous avons été puissamment aidé par l'histoire de Belfort de M. H. Bardy.

Belfort, mai 1904.

Milice Bourgeoise

Les franchises accordées en mai 1307 par Regnauld de Bourgogne à la ville de Belfort imposaient aux bourgeois l'obligation du service militaire pour assurer la garde de leur ville :

« Après se étaient que les borgeois desd. lieux eussent guerre, ceux qui sont ou seront borgeois desd. lieux demeurant fuer lesd. lieu doivent faire résidence esd. lieu ou en aucun d'iceux dans la quinzaine après ce que la guerre durerait à la volonté desd. neffz borgeoys eslus et doivent vaiter et eschar-gaïter lesdits lieu et mettre et paier vaytes et eschargaites par l'accord des. neuf, sauf que nostre donjon dud. Belfort lequel ils ne doivent vaiter ne eschervaiter si ce ne fust per droit besoing, per droite nécessité telz que sans frais et barat fut évidence et clère » (1).

Ce texte est très clair : les bourgeois devaient assurer la garde de leurs murailles à l'exception du donjon (à moins de grande nécessité pour celui-ci), et ce service était gratuit.

(1) Bardy. Revue d'Alsace, 1864.

Cette obligation subsista jusqu'à la révolution ; mais lorsqu'une garnison royale fut établie à Belfort, elle n'était plus exigée qu'en l'absence des troupes régulières. Au XVIII^e siècle, nous voyons aussi les compagnies bourgeois mises sur pied pour faire le service d'honneur, lorsque le souverain ou un personnage important venait visiter la ville.

A l'origine le service de garde n'était pas restreint aux seuls bourgeois de Belfort ; une description de la prévôté de Belfort, datée de 1573, nous montre que les habitants des communes dépendantes devaient y participer :

« (Les habitants de la mairie de Chatenois), sont obligés de faire garde audit chateau (de Belfort) avec autant de monde que l'on demande quand la nécessité le requiert. Pour cela, quand ils arrivent le soir à la garde, la seigneurie leur donne du potage et du pain ».

Il en était de même pour les sujets des quatre autres mairies : Pérouse, Bavillers, Buc et Bethonvilliers.

En 1590, la régence d'Ensisheim décida qu'elle entretiendrait dorénavant une garnison au château ; cependant les bourgeois devaient continuer à faire la garde aux murailles de la ville (1).

Le 7 février 1603, le baron de Montjoie, grand bailli du Comté de Belfort, publia une ordonnance relative à la police et au service de garde (2) : « Tous les officiers seront obligés de garder soigneusement le commandement et feront mener les arquebuses à crocs et petits canons sur les murailles dans leurs lieux, feront raccomoder lesdites murailles, avec les chaînes et lanternes de nuit ; de plus ils renouveleront les vieux ordres, nom més estaublis, qui étaient un ordre afin que en cas nécessaire chacun aie son rendez-vous. »

En 1605, le gouverneur et grand bailli, Georges de Welsperg, en prenant possession de ses fonctions, fit faire le dénombrement des bourgeois en état de porter les armes et leur assigna leurs postes. Il y avait 272 hommes dont la moitié était armée d'arquebuses et coiffée de casques et l'autres d'espadons, mousquets et hallebardes.

La garde des portes était confiée à onze escouades, chacune sous les ordres d'un Rottmeister, formant en tout 97 hommes ;

(1) Bardy, histoire de Belfort.

(2) FF. 31.

la tour cornière de Chantereine était gardée par 12 bourgeois sous le commandement de Jacques l'Hoste. Il y avait 2 tambours et 4 musiciens et une compagnie d'élite de 44 hommes choisis. Le poste d'honneur était la tour des Bourgeois, gardée par 25 hommes, sous les ordres de Guillaume Keller (1).

Un ordre du Comte de la Suze de 1646 nous montre que l'obligation de faire la garde subsistait toujours pour les habitants lorsque la domination française succéda à celle de la Maison d'Autriche.

« Il est ordonné à nos sujets de la Seigneurie et autres ayant à contribuer pour la garnison du Château que les cavaliers suédois s'en seront allés, de contribuer à faire la garde de la ville avec les bourgeois comme avant l'arrivée desdits suédois, savoir par jour et nuit 4 hommes et, en cas de refus par lesdits sujets, nous ordonnons au commandant de notre ville de Belfort de les y contraindre, car c'est notre volonté et plaisir, en qui nous nous confions.

Donné en notre ville de Belfort, le 4 avril 1646.

GASPARD DE CHAMPAGNE, Comte de la SUZE » (2).

Le compte des recettes et dépenses de 1653 porte le paiement de différents « quidam », tant de la ville que des environs, pour avoir fait la garde extraordinairement, ils recevaient habituellement 5 s., quelquefois 6 s.

« A un quidam pour avoir fait la garde extraordinairement 14 nuitées : 3 l. 10 s. A un quidam de Buc pour avoir fait la garde extraordinairement : 5 s., etc. »

Le jour du nouvel an, la ville donnait un pourboire à ses gardiens :

« Item es bourgeois qu'estaient de garde, pour leur bon an : 2 l. 10 s. (3).

Lorsqu'une garnison permanente fut établie dans la ville, les magistrats demandèrent que les bourgeois fussent exemptés du service de la garde. Ils s'adressèrent pour cela à M. de Saint-Geniès, gouverneur de Brisach, qui leur fit la réponse suivante : « Le zèle et la fidélité que vous avez témoigné pour le service

(1) Bardy. Histoire de Belfort.

(2) Jl. I.

(3) CC. 7.

du Roi et de son Eminence (1) depuis que je suis en ce pays m'oblige à vous accorder avec plaisir la demande que vous me faites d'exempter vos bourgeois de faire la garde dans la ville ; j'écris à cet effet au S^r de la Touche, votre commandant, afin qu'il la fasse désormais par les soldats de la garnison. Je serais bien aise de vous pouvoir donner des marques de mon affection, soyez en persuadés et que je suis, Messieurs,

Votre affectionné,

Le Marquis de St-Geniès.

Brisach, le 15 Janvier 1661 » (2).

Si le service ne fut plus permanent, il n'était pas cependant supprimé :

« Délibération du magistrat du 14 septembre 1670 :

Messieurs ont eu avis de M. Martel, commandant au chateau de Belfort, de joindre avec ses soldats, 2 bourgeois pour garder la porte devant, nuit et jour, mesme aussi pour inviter la foule des bourgeois de tenir fermée la porte de la Hasle, nuit et jour, et de la faire garder de nuit par 4 bourgeois et pour exécution de ce l'ont at aussitôt commandé lesdites personnes.

L'on a résolu de faire à faire la garde par tous les bourgeois, même par Sibille, le Thuillier, David Keller et Henry Vernier le vieux, chûn (chacun) séparément. Le S^r Dorin en at été exempté à cause de son incommodité.

Les vefves qui auront des enfants propres à faire la garde ou autres domestiques la feront à leur tour » (3).

C'est principalement pendant les périodes de guerre que le service était fait plus rigoureusement et que le magistrat y veillait :

« Plus avoir payé à Jean-Pierre Giboutet pour 2 livres de poudre qui furent distribuées aux bourgeois le 15 novembre (1673), lorsque les Lorrains passirent du côté de Porrentruy, à 12 s. 6 d. la livre, font 1 l. 5.

Plus audit Giboutet pour 2 livres 1/2 de basle de plomb, 12 s. 6.

(1) Le Cardinal Mazarin était alors seigneur de Belfort.

(2) Bardy. Histoire de Belfort.

(3) BB. 5.

Plus pour 4 pots de vin qui furent donnés à ceux qui firent la ronde de nuit 1 l. 5 s. 4 d. » (1).

A cette époque, le roi eut recours aux milices bourgeois pour assurer la garde des frontières et Belfort fournit 16 hommes :

« Le 1^{er} octobre 1673, M^{rs} ayant fait convenir une partie de la commune se avoir.... auxquels on a fait proposition que la ville était obligée de mettre 16 hommes sur pied, 4 à cheval et 12 fantassins pour le service du Roy, dont la ville est présentement (présentement) à l'impossibilité de fournir les deniers pour ce faire, à quoi on a demandé leurs avis si on voulait mettre quelques biens de la ville de seurté à M. Barbauld pour surveiller auxdites nécessités de la ville ; à quoy ils ont dit unanimement que s'était fort bien agir de se servir des biens de la ville pour survenir à sa nécessité et qu'ils étaient d'avis de mettre le Pecquis de Brasse de seurté à M. Barbauld pour avancer une certaine somme à la ville pour un terme que l'on nommera » (2).

« Plus délivré à 16 hommes estant commandés de la part du Roy pour aller empêcher le passage du Rain (Rhin) aux troupes lorraines à chūn 1 l. 5 s., fait 20 l. (3).

Le service de garde n'était pas purement militaire, il avait aussi un rôle de police. Les jours de foire, le magistrat désignait les bourgeois chargés de veiller aux portes conjointement avec les portiers. Ce service était payé, mais non facultatif : « Item payé audit Clavey pour despense faite par les portiers, gardes et commis à la foire de St-Léonard de l'année 1688, 4 l. 7. s. 8 d.

Item pour despends fait par les gardes, la veille de foire Pentecoste dudit an (1669), 2 l. 18 s. 8 d.

« Le 16 Août (1672), foire de St-Laurent furent commandés 4 hommes pour garder les portes, n'y en ayant eu que deux à chūn 5 s. pour leur journée, les deux autres n'ayant voulu obéir disant que le gage n'était suffisant furent mis en la chastre (4), par ainsi ne sera rapporté que 10 s. » (5).

(1) CC. 7.

(2) BB. 5.

(3) CC. 7.

(4) Prison.

(5) CC. 7.

Les bourgeois de garde aux portes les jours de foire n'étaient pas là uniquement pour veiller au bon ordre et prêter main forte, en cas de besoin, aux portiers et aux commis chargés de la perception des droits d'octroi, ils devaient aussi surveiller les passants, hommes et bêtes, en cas d'épidémie.

« Plus à Adam Lamère et Jean Germain Monnier ayant fait garde aux portes la veille et jour de la foire St-Léonard (1681), à raison du soupçon des maladies contagieuses : 2 l. 13 s. 4 d. » (1).

Il en fut de même à la foire St-Michel de la même année.

Nous n'avons pu retrouver exactement quelle était l'organisation des compagnies bourgeoises et c'est en 1722 pour la première fois que les archives parlent de 4 compagnies, nombre qui resta invariable jusqu'à la révolution.

« Fait dépense de la somme de 977 l. 3 s. payée aux S^{rs} Adelin et de la Roche, tant pour les flambeaux, poudre à tirer distribuée aux 4 compagnies bourgeoises... lors des réjouissances de l'heureux avènement de S. M. à la couronne et lors du sacre de S. M. » (2).

A partir de cette date, le rôle des compagnies bourgeoises peut être divisé en deux parties distinctes, que nous étudierons successivement : 1^o Service de garde en l'absence de la garnison ; 2^o service d'honneur lors des fêtes et réjouissances.

1^{re} Partie

Nous nous contenterons de donner des extraits des comptes communaux, ils nous dispensent de tout commentaire.

« 1735. — Doit à Garit, 60 cordonnets de fourniments de laine pour les bourgeois qui ont monté la garde, à 10 s. pièce : 30 l. (3).

« 1747. — Payé aux tambours qui ont battu pendant que les bourgeois ont monté la garde : 464 l. 12 s.

« Payé à Troche 7 l. 10 s. pour 2 paires de souliers qu'il a fourni à Durasoir (valet de ville) pour ses peines d'avoir averti les bourgeois pour la garde pendant l'année : 7 l. 10 s.

« A François Durasoir, 12 l. qui lui ont été accordées par

(1) CC. 7.

(2) CC. 10.

(3) CC. 14-15.

M^{rs} du Magistrat pour avoir averti la garde pendant que les bourgeois l'ont montée pendant 6 mois : 12 l.

« Le 21 septembre, remis au S^r Delaporte, major de la bourgeoisie, du papier pour faire les états de la garde 3 l.

« Pour avoir raccomodé les vitres et la lanterne du corps de garde pendant que les bourgeois montaient la garde : 2 l. 3 s. » (1).

Si nos braves bourgeois cassaient les vitres, ils ne respectaient pas plus les armes de l'arsenal royal qu'on leur confiait

Ainsi pendant les six mois de 1747 qu'ils montèrent la garde, ils perdirent 36 épées et en mirent 44 hors d'état, coût : 100 l.

70 l. furent en outre payées au S^r Odelin, armurier, pour réparer 66 fusils et on dépensa encore 26 l. 8 s. pour remplacer 44 fournitments perdus (1).

En 1750, il fallut encore débourser 8 l. 6 s. pour réparations aux fusils prêtés pour la garde (2).

« 20 septembre 1757, payé aux 2 tambours qui ont battu la caisse pendant 15 jours que la bourgeoisie a été obligée de monter la garde à raison de 9 s. à chacun par jour : 12 l.

« 1758. — Payé au S^r Thomas pour avances faites aux tambours et valets de ville qui ont fait le service lorsque les bourgeois ont monté la garde : 142 l. 10 s.

« 2 octobre. — Payé au menuisier et au vitrier pour avoir raccomodé les corps de garde dégradés par les bourgeois qui ont monté la garde pendant 7 mois : 15 l.

« 14 octobre. — Payé à 2 particuliers qui ont nettoyé les voutes des remparts pendant le temps que la bourgeoisie a monté la garde, attendu qu'il n'y avait pas de sentinelles sur les remparts et ce par ordre du Commandant de la place : 2 l. 6 s.

L'arsenal avait prêté 88 fusils ; lorsqu'il fallut les rendre, 60 avaient besoin de réparations et les 28 autres étaient perdus. La ville dut payer 346 l. 8 s. » (3).

C'est la dernière fois, en 1768 que nous voyons la bourgeoisie prendre les armes pour assurer le service de place.

« Payé à Roger tambour de la ville pour les journées de service qu'il a fait pendant le temps que la ville a fait monter la garde après le départ du régiment de Castella : 6 l. » (4).

(1) CC. 17.

(2) CC. 18-19.

(3) CC. 23.

(4) CC. 9.

En 1765, le service de police bourgeoise réapparaît à côté des patrouilles de la garnison :

« Pour satisfaire à l'article 8 du titre 10 de l'ordonnance du Roi servant d'instruction pour régler provisoirement le service dans les places, les prévôts et Magistrat de la ville de Belfort ont choisi et nommé la personne d'Alexandre Boltz, habitant, pour accompagner les patrouilles des troupes de la garnison dès que la retraite des bourgeois sera donnée et ce à commencer du 1^{er} décembre 1765, à raison de 200 livres de gages par an » (1).

Une délibération de 1783, nous fait connaître quel était le rôle de ce bourgeois.

« Cejoud'hui 11 février 1783, nous, magistrats de la ville de Belfort, avons nommé François Durasoir, Jean-Baptiste Villemain et Pierre Girardin, domestiques de la ville pour sergents des patrouilles bourgeoises pour accompagner chaque jour, tour à tour, avec leur manteau, après la retraite des bourgeois sonnée, les patrouilles militaires qui doivent faire les visites dans les cabarets, cafés et « autres maisons suspectes » de la ville, conformément à l'ordonnance pour la police des places du 1^{er} mars 1768, et dans le cas où ils trouveraient quelqu'habitant en contravention des règlements de police, ils seront tenus d'en dresser leurs rapports sur un livre qui leur sera remis et parafé à ce sujet et pour leur rétribution, il leur sera payée une somme de 200 l. annuellement à commencer du 1^{er} du présent mois et prêteront serment de faire exactement et fidèlement la fonction à eux commise par la présente » (2).

Si, comme nous l'avons vu, le service de garde était obligatoire pour les habitants de la ville, il y avait cependant des exceptions en faveur de personnes employées à un service public. Nous n'en donnerons qu'un exemple pris au hasard :

« Extrait du marché fait et passé avec l'entrepreneur des fortifications de Belfort, le 6 Novembre 1748 : L'entrepreneur, ses commis, son maître-maçon, charpentier, serrurier, menuisier et ses charretiers seront exempts... de tout guet, garde... (3).

(1) CC. 28.

(2) BB. 12.

(3) BB. 9.

2^e Partie

Les comptes communaux du XVIII^e siècle seuls nous fournissent des renseignements sur le service de la garde bourgeoise lors des réjouissances et parfois ce n'est qu'une courte indication relative aux dépenses de la fête ; nous nous contenterons de les résumer.

A l'occasion des réjouissances du Sacre du Roi (29 Novembre 1722), les 4 compagnies prirent les armes (1).

En 1726, lors du mariage du Roi, 5 mesures de vin, estimées 40 l. furent distribuées aux 4 compagnies (1).

En 1741, à l'arrivée de M. de Clermont-Tonnerre, gouverneur de la ville, la bourgeoisie prit les armes et 6 l. furent données aux 4 tambours qui battirent la caisse en tête des compagnies (2).

Au passage du roi Louis XV, le 10 Novembre 1744, les compagnies bourgeoises sont mises sur pied et s'exerçèrent plusieurs fois avant l'arrivée du souverain. L'une d'elle, composée des jeunes gens et commandée par Jean-Louis Roussel, procureur au bailliage, fut chargée de la garde d'honneur de S. M., comme étant la mieux exercée.

Les compagnies montèrent au Château pour escorter le roi ; elles étaient précédées de 4 tambours auxquels la ville fit faire des uniformes qui coûtèrent 122 l. 6 s. 6 d.

L'habit était de drap bleu, doublé de serge et avec des parements rouges, garni de 18 brandebourgs et de 22 boutons argentés. Le chapeau, bordé d'argent faux, était orné d'un bouton et d'une cocarde.

Les armes furent prêtées par l'arsenal et 250 livres furent dépensées pour les remettre en état. On brûla 30 livres de poudre (3).

En 1746, lors des fêtes données pour célébrer les victoires des armées en Flandre, une compagnie formée des garçons de la ville, parada dans les rues. L'arsenal prêta 40 fusils et 4 hallebardes, les réparations qu'il fallut y faire, lors de leur réintégration, coûtèrent 26 l. (4).

Le 30 janvier 1747, la Princesse Marie-Josèphe de Saxe, future Dauphine de Saxe, fit son entrée à Belfort.

(1) CC. 10.

(2) CC. 14-15.

(3) CC. 16.

(4) CC. 17.

Dès le 13 décembre 1746, les magistrats délibérèrent sur les mesures à prendre pour recevoir dignement la princesse.

« M^{rs} du Magistrat éliront et choisiront les officiers des compagnies bourgeois qui auront soin ensuite de mettre leur compagnie en état, desquelles seront tirés 40 hommes qui auront un uniforme suivant qu'il sera réglé et convenu » (1).

Les édiles belfortains firent les choses très largement, car au lieu de 40 hommes, la compagnie d'honneur en eut 50, sans compter 5 anspeßades, 5 caporaux, 4 sergents et 6 tambours, fifres ou musiciens.

Nous ne connaissons pas la couleur de l'uniforme qui lui fut donné, nous savons seulement que les galons des gradés étaient d'or et que l'habit était orné d'aiguillettes de laine pour la troupe et d'or pour les officiers.

L'habit des tambours était de drap écarlate, doublé de cadis rouge avec parements de drap bleu, garni de 30 boutons et d'un col noir ; une cocarde était fixée au chapeau.

La dépense s'éleva à 3088 l. 14 s. (2).

Le 24 février 1749, de nouvelles fêtes eurent lieu à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle. Huit violons accompagnèrent la bourgeoisie, en armes et celle-ci tira 650 cartouches. La fumée de tant de poudre avait sans doute fortement altéré nos braves bourgeois car on leur distribue, ainsi qu'aux 15 invalides chargés de tirer le canon, 244 pots de vins valant 85 l. 8 s. (2).

En mai 1758, l'archevêque de Besançon, de Choiseul-Beaupré, vint visiter ses ouailles et les bourgeois prirent les armes pour lui faire honneur. On répara à cette occasion leurs drapeaux, ils étaient de taffetas et de soie (3).

En 1763, la publication de la paix (traité de Paris), fut faite avec solennité par les magistrats. Ils furent escortés par une compagnie formée de 60 jeunes gens en armes et précédés de 5 tambours et 10 musiciens fournis par le régiment suisse de Castella alors en garnison dans la ville. On brûla pour 12 l. de poudre (4).

En 1766, la Duchesse de Mazarin vint visiter la cité et y

(1) BB. 9.

(2) CC. 17.

(3) CC. 23.

(4) CC. 9.

séjourna du 21 au 26 Novembre. Les Magistrats ne négligèrent rien pour fêter convenablement la Dame de Belfort.

Les bourgeois prirent les armes pour l'escorter et la ville leur donna des cocardes aux couleurs de la Duchesse : 240 pour les hommes, 25 pour les officiers.

On confectionna un drapeau de taffetas à la livrée de la Duchesse, cramoisi et bleu, avec une cravate semblable. Sur l'étoffe étaient brodées en or ses armes et celles de la ville. La hampe fut ornée de clous dorés et surmontée d'une lance de cuivre. Ce drapeau coûta 80 l. 19 s. 8 d.

Le régiment de Castella prêta un tambour-major, 7 tambours, 3 fifres, 8 musiciens, auxquels se joignit Roger, le tambour de ville.

Pour la revue que la Duchesse passa de la milice, le major de la bourgeoisie lui offrit un livret de revue relié à ses armes et orné de rubans bleu et rouge, il coûta 5 l. 10 s.

Un poste d'honneur, tiré d'une compagnie, s'installa près du logement de Madame de Mazarin et il paraît qu'on s'amusa fort pendant cette garde, car le propriétaire du local réclama 24 l. pour « le dommage que cela lui avait causé, tant en vitres cassées, son banc cassé et arraché que pour les bouteilles, verres, tables et chaises cassés et endommagés que quelques chandelles fournies » (!).

Les braves belfortains de l'ancien régime semblent avoir pris très au sérieux, tout comme les gardes nationaux de 1830, leur service de milice bourgeoise, la supplique suivante en fait foi :

« à Messieurs les Prévot et Magistrat de Belfort,
« supplie très humblement M. Jean-Louis Roussel, procureur au baillage et remontre qu'un mois avant le passage de S. M. à Belfort, il fut choisi pour exercer une compagnie de volontaires de la jeunesse dudit lieu que M. Noblat avait formée.

« Le suppliant assembla régulièrement tous les jours cette compagnie et lui fit faire l'exercice et les évolutions militaires jusqu'au jour de l'arrivée de notre bien aimé monarque en cette ville. Cette même compagnie par les peines et soins du suppliant fut en état de recevoir l'honneur d'escorter le carrosse de S. M. et de le garder pendant tout le temps que Belfort a joui du bonheur de le posséder.

(1) CC. 28.

« Au passage de la Dauphine en cette ville, le suppliant fut encore choisi par M^r les prévôt et magistrat d'exercer une compagnie de volontaires de 90 hommes. Il fit faire à cette troupe l'exercice pendant un mois ; par ses soins et son application, il parvint à faire faire à cette jeunesse le maniement d'armes et les évolutions comme à une troupe réglée.

« Depuis le mois de mai, le suppliant avec M. de la Porte, major des bourgeois de cette ville, assemble tous les jours la garde bourgeoise, fait les états, va à l'ordre et enfin toutes les fonctions que fait un officier major d'un régiment. Toutes ces différentes peines et soins ont été jusqu'à présent sans être gratifiés.

« Le suppliant espère qu'eu égard à icelles et au zèle avec lequel il a servi, il plaira à M. les Magistrat et Prévôt de la ville de l'agrérer au nombre des bourgeois d'icelle, pour la gratification et le travail qu'il a eu à faire la relation du passage de Madame la Dauphine en ladite ville, qui est dans les archives qui est comme un monument éternel de l'amour des citoyens de Belfort pour leur roi. Il attend cette grâce, de votre justice et de votre équité, Messieurs,

« Roussel ».

Tant de titres à la reconnaissance des Belfortains méritaient une récompense et le 18 décembre 1747, M. de Vanolles, Intendant d'Alsace, ordonna aux Magistrats de recevoir Roussel pour bourgeois de Belfort (!).

Les Chevaliers de l'Arquebuse

A l'institution de la garde bourgeoise se rattache intimement l'existence de la Compagnie des tireurs ou des Chevaliers de l'Arquebuse. A quelle date fut-elle créée ? Elle était certainement très ancienne, car déjà les comptes communaux du xv^e siècle enregistrent des dépenses relatives à cette association :

Compte de 1469 : « Baillie aux arbelestriers le dimanche avat la décollacion sainte iehan baptiste quat ils apportirent le pris de moiseval (Massevaux) ung quartal de vin po ce : iij s. »

(!) CC. 16-17.

Compte de 1482 : « Baillie es arbelestriers le dimanche devant la S^t iehan bap^e pour deux bichiez de vin ».

Compte de 1489 : « pour achapt d'ung mouton pour les arquebusiers li iour de St-Christoffel : iiij l.

Baillie à prāt lhoste m^re des arquebusiers pour la chane (1) que la ville leur donne à tirer entre eulx : XV l. ».

Compte de 1495 : « baillie pour le vin des arbalestes de puis paisque Charnel iusques à la St iehan baptiste pō ce : xxij s. viij d.

Compte de 14... : « baillie a genin bolleret servant de la maison de la ville pour vingt six channes de vin aux colouvre-niers qui ont tiré pō treze diemanche depuis la s. iehan ius-que a la s. gal : xxxij s. vj d.

Baillie aux arbalestriers qui ont tirez xxvij s. vj d.

Baillie cinq solz tant pour achat d'ung demi cents de clous pō faire une sible es couleuvreniers de la ville q. aussy pō les pennes et sallaires de jehan paul myer d'avoir fait lad. sible ensemble d'ung banc tout neufz q. led. maistre bourgeois a faict faire pō mettre les baptons es couleuvryne (2) desd. couleuré-piers de la ville qment y appert pō ce : V s.

Baillie au serviteur de la ville pō le vin q. l'on a donez chūn dymanche es couleuvreniers après avoir tirer à la couleuvryne tñt des dymanches après la saint jehan aud. an du pñt qpté q. aussy des dymanches dernièrement passez assavoir pō vingt huict channes a chûne channe ung solz six deniers ».

Compte de 1503 : « baillie le jeudy avat la saint symon et jude apostres pour le vin des albelestriers et quainonyers depuis la nativité sainte iehan baptiste pō ce xx s. »

Compte de 1506 : baillie pour le vin des quainoniers depuis paisque charnel iusque a la nativité sainte ieha bap^e et deux chanes po les albelestriers : xij s. iiiij d. ».

Compte de 1581 : « Achet (achat) d'ung mouton pour bailler es hacquebuttiens pour tyrer le iour de la saint Xpfle (christophe) ij s. » (3).

Les mêmes dépenses se retrouvent dans la plupart des comptes du xvi^e siècle.

(1) Chane, mesure de vin de 2 litres environ.

(2) Il s'agit d'un râtelier d'armes.

(3) Communiqué par M. Dubail-Roy.

Pendant la guerre de Trente ans, Belfort pris et repris par les belligérants, passant des mains de l'Autriche à celles des Suédois, puis des Français, fut en grande partie ruiné et la compagnie des Arquebusiers disparut sans doute à peu près complètement. Ce n'est n'est qu'en 1662 que nous la voyons renaître :

« Le duc Mazariny, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Haute et Basse Alsace, gouverneur particulier des villes et forteresses de Brisach, Philippeville, Comte de Ferrette, Tannes, Belfort, Marles et La Fère, Baron d'Altkirch, Pair, grand'maître et capitaine général de l'artillerie de France ».

« Il est ordonné à tous, bourgeois et habitants des paroisses du Comté de Belfort de s'assembler tous les dimanches dans les lieux qui leur seront indiqués par nos officiers aud. Comté avecq leur armes et carabines à rouët pour s'exercer et apprendre à tirer au blanc, affin de se discipliner au faict des armes et de se rendre capable de les porter lorsqu'il en sera besoing pour le service du Roy, suivant et conformément à ce qui s'observait anciennement pendant que ledit Comté estait sous la domination de la Maison d'Autriche. Et affin que lesdits habitans s'y appliquent avecq plus d'affection, nous ordonnons qu'il leur sera fourny des prix à nos dépens pour la récompense de ceux qui auront le mieux réussy, de la mesme valleur qu'on les fournissait du temps de lad^e domination de la Maison d'Autriche jusqu'à la somme de 108 l. 6. 8 d. tournois, dont les deniers seront délivrés par notre receveur en chascune année, auquel nous mandons de ce faire sans aucune difficulté, enjoignons au prévost dud. Belfort de faire publier notre présente ordonnance partout où besoin sera à ce que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Tannes, le 20^e jour de décembre 1662.

Le duc MAZARINY.

Par Monseigneur : Lourciliére ».¹

La Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse fut donc réorganisée ; quels étaient ses statuts, nous l'ignorons ; mais il existe aux archives (!) un document intitulé :

« Ordre et règlement observé au traict de mousquet de la ville de Montbiliard » et qui porte comme suscription : « Coppie du

(1) BB. 17.

règlement de Montbéliard pour les Arquebusiers ». Quoique non datée, cette pièce nous permet de conclure, avec quelque vraisemblance que le règlement des arquebusiers de Belfort fut calqué sur celui de leurs collègues de Montbéliard ; c'est pourquoi nous le transcrivons intégralement :

« ARTICLE 1. — Premièrement, tous ceux de la Compagnie qui aura ordre de tirer, se réuniront et présenteront avec leurs armes avec ladite compagnie devant l'hostel de ville, à onze heures pour accompagner leurs capitaines et officiers jusque sur le traict, si ce n'est pour cause légitime et n'en ayant obtenus exception à peine de payer par chacun défaillant deux blan au proffit de ladite compagnie et d'accompagner au retour leursd. capitaines et officiers jusqu'au devant dud. hostel de ville à mesme peyne et en outre à peine contre ceux qui sans avoir obtenu exception du Magistrat de tirer et qui s'en abstiendront d'estre contraints de payer... mise au proffit de lad. Compagnie.

ART. 2. — Estant arrivé sur le traict ne sera permis à personne de poser ses armes que les règles ne soyent esté levées à peine de deux blan sans préjudice de la permission du capitaine ou lieutenant

ART. 3. — Et estant arrivé sur ledit traict, les armes estant posées, il ne sera permis à personne de mettre la main aux armes d'autrui sans la permission de celui à qui elles sont et appartiennent à peine de deux gros au proffit delad. compagnie.

ART. 4. — Il ne sera permis à personne de tirer en bust qu'il n'aye au préalable la permission dud. capitaine et qu'il n'aye payé le double de la mise des tireurs ordinaires.

ART. 5. — Celui qui tirera sans exprès faisant en cela... perdra son coup.

ART. 6. — Celuy qui met trois fois en joue sans tirer perd aussy son coup.

ART. 7. — De mesme aussy le coup qui sera tiré en amorçant ou par mesgarde sera aussi un coup perdu.

ART. 8. — Ne sera permis à chalcun tireur de charger son mousquet que proche la loge où il doit tirer n'y d'amorcer qu'il ne soit dans la loge prêt à tirer à peine de quatre blan sy ce n'est par permission expresse dud. capitaine.

ART. 9. — Celuy qui sera dans la loge prest à tirer sera obligé à crier gare pour advertir le marqueur à peine de perdre son coup.

ART. 10. — Celui qui n'arrivera sur le traict qu'après une heure après-midy n'ayant semblable dispence pour excuse légitime perdra aussy son coup.

ART. 11. — Ne sera permis à personne de tirer que suivant l'ordre et disposition que le cappitaine et officiers en donneront suivant que le trouveront à propos pour bienséance du tireur.

ART. 12. — Est deffendu à toute personne de passer par devant la loge où aulcun sera prest à tirer à peine de quatre gros au proffit de lad. compagnie.

ART. 13 — Ne sera permis à personne de troubler celuy qui tirera à peine de deux gros au proffit que devant.

ART. 14. — Que nul n'aye à blamer, injurier ou quereeler personne à peine d'estre chassé par les officiers selon l'exigence du cas au regard de l'offense de lad. compagnie sans préjudice des esmendes dues à S. A. S. et tant il échérat dont il sera fait la dénonciation.

ART. 15. — Celuy qui sera dans une loge prest à tirer, s'il tire dans une autre sible qu'en celle qui appartient à la loge où il est, en sera pour son coup et sera responsable en son chef de l'accident qu'il pourrait arriver.

ART. 16. — Ne sera permis à aulcun de porter du feu ou mesche allumée dans la loge des tireurs où les armes sont posées à peine de deux gros au profit que devant.

ART. 17. — Sera permis à celuy que les marqueurs auront monstré avoir failly d'envoyer sur son coup, mais s'il se trouve par cet envoye avoir failly la sible, il en sera pour deux gros au proffit de lad. compagnie.

ART. 18. — Celuy qui gagnera le premier prix sera tenu de fournir pour le dimenche ensuivant un..... tout le long du jour à peine de trois gros au proffit que devant.

ART. 19. — Celuy qui jurera ou blasphémera, soit en traict ou non, sera tenu de mettre en la boitte des pauvres deu blan sans touscher à la punition de blasphème qui se pourrait pour proférer le St-Nom-de-Dieu, suivant les ordonnances de S. A. S. pour ce statue.

ART. 20. — Ne sera permis à personne de tirer que suivant que les armes seront posées, ni devancer celuy qui a tiré devant luy, aux seconde et troisième cible sy ce n'est par la permission de celuy qui doit tirer à peine de perdre son coup ou que le cappitaine n'en ait disposé aultrement.

ART. 21. — Et en cas que led. cappitaine fasse assembler la compagnie pour ce qui la concerne, tous sont obligés de compарoir à peine de deux pot de vin au proffit de lad. compagnie et s'il n'en ont heu dispence du cappitaine ou lieutenant du traict ou qu'ils n'ayent excuze légitime.

ART. 22. — Et affin que led. traict soit maintenu comme d'ancienneté led. cappitaine sera obligé faire assembler lad. compagnie le jour de St-Sébastien en l'hostel de ville pour procéder à nouvelle eslection du cappitaine ou maître du traict et rendre compte par devant iceluy et des eslus des bons qui pourraient estre receus à long dud. traict pour estre appliqué au proffit de lad. compagnie

ART. 23. — Et sy les maistres, cappitaine et lieutenant eslus ne veullent accepter lesd. charges, celuy qui refuzera sera tenu payer un quartal de vin au proffit de lad. compagnie.

ART. 24. — Seront tenus tous ceux delad. compagnie des tireurs de porter honneur aux armes, respect et obéissance à leurs cappitaine et officiers en ce qui concerne et despends dud. traict et ordre qu'ils y observeront à peine que ne ce faisant pas ils seront dénoncés aux magistrats pour estre chatiés suivant le cas.

ART. 25. — De mesme seront tenus lesd. cappitaines et officiers de bien faire observer l'ordre et règlement si-dessus affin que le but de l'institution de l'establissement dud. traict soit suivi qui est de rendre tous un chascun des bourgeois capable du maniement des armes. »

Le champ de tir de la compagnie, la tirerie, comme on disait alors, se composait d'une loge en bois pour abriter les tireurs et d'une butte pour les cibles ; le marqueur était protégé par un mur de pierre. La ville payait l'entretien de la tirerie.

Lorsque le duc de Mazarin eut ordonné le rétablissement de la compagnie, il fallut reconstruire la maison des tireurs ; elle était située sur le « vieux chemin d'Essert ».

Le 3 avril 1663, les magistrats passèrent ce marché « pour rebastir en ce qui despend du charpentage, la maison des tireurs de deux étages avec la ramure et deux chappoutez, mesme de faire les formes des portes et fenestres », le prix fut de 38 l. 15 s. et deux pots de vin (1).

En 1672, la discorde vint jeter le trouble dans la compagnie et le magistrat dut intervenir :

« Le 6 juillet 1672, les vieux tireurs d'estans pnts (présents) au rétablissement de la tirerie prétendans tirer aussi bien que les jeansnes, Messieurs du Magistrat, ayans entendus les difficultés de part et d'autres, ont opinés que les jeunes tireront trois ans durans comme les vieux ont fait par cydevant et après les trois années révolues les vieux en feront de mesme et ainsi consécutif ».

Les vieux tireurs ne se tinrent pas pour battus et une nouvelle délibération du conseil fut nécessaire un an plus tard pour rétablir la paix :

« Le 12 may 1673, Messieurs du Magistrat ont derechef ordonné et enjoint à la jeansne compagnie des tireurs de tirer comme ils les ont choisis et deffendent aux vieux de ne les point troubler dans leur traict » (1).

Outre les prix donnés par le Seigneur de Belfort, la ville accordait annuellement une certaine somme pour le même objet :

« Plus délivré à Jean Keller comme cappitaine de la Tirerie pour leur droit de l'an 1672 que la ville leur passe comme de coustume : 7 l. 10 s. »

Et on y ajoutait généreusement un mouton :

« Plus le 1^{er} Aoust 1672, avoir payé pour achapt d'un mouton que la ville donne aux tireurs le jour de la fête, comme d'ancienneté : 2 l. 10 s. » (2).

Il est probable que le mouton servait à régaler les tireurs, car quelle est la société qui ne fait pas au moins un banquet chaque année.

Plus tard, la ville donna 50 l., chiffre qui n'a plus varié jusqu'à 1789.

« Plus requiert le comptable lui être passé la somme de 100 l.

(1) BB. 5.

(2) CC. 7.

qu'il a payée au Sr Belot pour les prix qu'il a fourni à la compagnie des tireurs de cette ville et ce pour les années 1714 et 1715 comme d'ancienneté, à eux passé 50 l. par an » (!).

La tirerie du chemin d'Essert n'offrait pas toute la sécurité désirable et il fut nécessaire de la transporter ailleurs. Dans ce but, les chevaliers de l'Arquebuse demandèrent le concours pécuniaire de la ville.

« MM. les Prévot, Maître bourgeois et Magistrats
de la ville de Belfort,

Supplient humblement M^{rs} les Chevaliers tireurs de cette ville que n'ayant pu s'exercer jusqu'à présent faute d'endroit propre à tirer sans aucun risque, ils vous auraient requis de leur octroyer une place, près de l'ouvrage à cornes convenable à pouvoir y établir une tirerie, ce que vous auriez fait conjointement avec M. le Prévot et M. Daumont, ingénieur de cette place qui s'y étant transportés y consentirent d'autant plus volontiers qu'il est des plus convenables par rapport à la proximité de la ville, l'égalité du terrain et d'y pouvoir tirer en toute sûreté et sans aucun danger ; mais comme pour l'établissement de cette tirerie, il y a une dépense assez considérable à supporter les suppliants ont recours à vos bontés ordinaires en vous priant de vouloir bien leur accorder la somme de 400 l. pour laquelle les S^{rs} Thomas et Cuenin sont depuis en conteste (2), c'est une facilité très grande pour les établir sans que la ville en soit incommodée ni qu'elle débourse aucun sol étant comme argent trouvé et la chose étant presque dans l'oubli.

« Ce considéré, Messieurs, vu l'exposé en la présente requête, il vous plaise accorder aux suppliants les 400 l. ci-dessus avec les intérêts ; c'est un moyen pour les établir qui n'est pas de grosse conséquence pour la ville et d'un autre côté en même temps pour terminer le procès lequel autrement et suivant toutes les apparences restera sans être vidé puisqu'aucune partie ne

(1) CC. 10.

(2) Nous ignorons quel est ce procès.

poursuit, ce faisant, ils continueront leurs vœux et prières pour vos conservations et ferez bien ».

« Accordé pour cette année, la somme de 40 écus (120 l.).

« Fait à Belfort, le 13 mai 1719 » (1).

Aux 120 l. promises, la ville en ajouta encore 30 « payées au S^r Lacroix pour la construction de la muraille qu'il a faite à la maison des tireurs de cette ville par augmentation de ce qui avait été accordé au bas de la requête présentée à M^{rs} du Magistrats par la compagnie desd. tireurs » (2).

En 1763, il fallut reconstruire presque complètement la loge de la tirerie, qui, simple baraque de bois, tombait en ruine. Le travail fut exécuté aux mois de juillet et août.

Le détail de la dépense permet de se rendre compte de l'aspect de ce bâtiment.

« Mémoire pour le bâtiment de la nouvelle tirerie, savoir : Employé depuis le 27 juin 1763 jusqu'au 5 Août

52 journées de charpentiers à 1 l. 4 s. par	
jour, fait	62 l. 8 s.
plus pour 4 journées de manœuvres.	2 l. 8 s.
plus fourni 153 pieds de bois de chêne à 3 s.	
le pied fait	22 l. 19 s.
plus fourni 572 pieds de bois de sapin 2 s. 3 d.	
le pied, fait	64 l. 7 s.
plus fourni 226 planches de 10 à 12 pieds de	
long à 7 s., font	79 l. 2 s.
plus fourni 2,600 clous à 7 s. le cent, font. .	9 l. 2 s.
payé à Christ Strolz pour ce qu'il a employé	
à la loge du marqueur pour la couvrir. . .	6 l. 13 s.
à Paul, maçon, pour la construction de la	
petite loge	17 l. 18 s.
à Valentin, pour une grande pierre mise der-	
rière ladite loge	10 l.

(2) CC. 47. — M. Bardy dans son histoire de Belfort dit que la maison de l'Arquebuse, qui exista jusqu'en 1870, était au sud de la ville, à l'entrée du Fourneau ; d'après la supplique ci-dessus, la tirerie de 1719 aurait été près de l'ouvrage à cornes de l'Espérance, c'est-à-dire au nord de la ville. Peut-être un jour un document nouveau viendra trancher la question.

(3) CC. 47.

payé à des manœuvres qui ont aplani le ter- rain de la cible et mis l'écorce dans la baraque.	9 l. 15 s.
à Plisson, pour les bancs et rateliers à porter les armes qui sont dans la grande loge .	14 l. 2 s.
à Grosjean, pour les ferments de la loge. .	14 l. 14 s.
TOTAL.	312 l. 18 s. (1).

En 1765, on dépensa encore 20 l. 14 s. en réparations à la tirerie (2). Malgré cela elle ne put résister longtemps aux intempéries et en 1772, les chevaliers de l'Arquebuse s'adressèrent à l'Intendant d'Alsace pour avoir un bâtiment plus solide.

« A Monseigneur de Blair, conseiller d'Etat, Intendant
de Justice, Police et finance en Alsace,

Suppliant humblement les Chevaliers de l'Arquebuse de la ville de Belfort, disant que l'attention du souverain sur les jeux de l'arc et de l'arquebuse nécessaires au bien public et au bien particulier, l'a engagé à l'émulation de ses sujets pour cet exercice en attachant des priviléges et prérogatives à ceux qui s'y distingueraient ; quelques seigneurs à l'imitation de S. M. ont fait des avantages pour ces établissements, notamment M. le duc de Mazarin, qui fait délivrer annuellement aux suppliants une somme de 108 l. pour être distribuée à ceux qui réussiront le mieux.

Ce n'est point une augmentation de priviléges et d'avantages que les suppliants prient votre grandeur de leur accorder, mais le moyen de continuer leurs exercices. La loge de leur tirerie, qui n'avait été élevée qu'en planches clouées l'une sur l'autre, offre des ouvertures de toutes parts à la pluie et menace ruine au point qu'on ne peut y être à l'abri des injures du temps, ni en sûreté.

Les suppliants pour prévenir ces inconvénients se sont adressés à M^{rs} les Prévot et Magistrat de la ville de Belfort pour obtenir le rétablissement de leur loge ; en conséquence, ces derniers ont eu l'honneur de prévenir Votre Grandeur lors de son dernier passage à Belfort où elle a consenti que la ville

(1) CC. 9.

(2) CC. 28.

fasse cette dépense, mais comme ils ne peuvent le faire sans une expresse permission de Votre Grandeur, les suppliants ont l'honneur de recourir à votre autorité.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise permettre à autoriser la reconstruction de la tirerie en maçonnerie à la même place qu'occupait la précédente et ce aux frais de la ville et les suppliants redoubleront leurs vœux pour la conservation des jours précieux de Votre Grandeur ».

« Nous, Conseiller d'Etat, Intendant d'Alsace, autorisons les Magistrats de la ville de Belfort à faire reconstruire en maçonnerie la loge des suppliants après qu'ils en auront passé le marché en présence de M. d'Ervillé, notre subdélégué et à la charge que la dépense n'excédera pas la somme de 500 l.

Fait le 17 septembre 1772.

« de BLAIR » (!).

Le travail fut mis aux enchères et adjugé le 1^{er} octobre 1772, à Jean-Baptiste Gasser pour la somme de 550 l. aux conditions suivantes :

« L'adjudicataire fournira tous les matériaux nécessaires en pierres de taille, moellons, chaux, sable, bois de charpente, clous, tuiles et généralement tout ce qui sera nécessaire à ladite construction. Le prix de l'adjudication sera payé par le receveur de ladite compagnie au fur et à mesure que les ouvrages avanceront » (!).

Les travaux paraissent avoir été rapidement conduits, car dès le mois de décembre, le serrurier Antoine Vernier posait les ferrures des portes et des volets qui coûtèrent 22 l.

Le 11 juillet 1774, le S^r Touvet, officier de la compagnie de l'Arquebuse, donna quittance à la ville des 500 l. accordées (!).

Dès lors, il n'est plus question dans les comptes communaux de 1773 à 1789 que du paiement annuel des 50 l. données pour les prix.

L'antique Compagnie des Chevaliers de l'Arquebuse disparut dans la tourmente révolutionnaire avec les autres institutions de la monarchie.

Nous avons relevé le nom d'un certain nombre de capitaines et receveurs de la compagnie, malheureusement cette liste est bien incomplète :

Capitaines	Receveurs
1672 Keller.	1720 Belot.
1717-1718 Besançon.	1724 Chaumont.
1719 Carfantier.	1725 Gentz l'ainé.
1725 Duparc.	1729 Péronne.
1726 George.	1741 Cuénin.
1727-1728 Mangenot.	1743 Genty.
1744 à 1746 Keller.	1763 Boyer.
1773-1774 Touvet.	1764 Keller.
	1765 Moissonnier.
	1772 à 1783 Keller.
	1787 à 1786 Gille.
	1787 à 1789 Pierre Vernier, l'ainé.

L. KLIPFFEL.



LA MĀRATRE

Conte indigène en patois de Giromagny

(Ortografie ordininaire)

D'après un manuscrit confié par le Dr Vautherin

A i āvât (= āvâ) ene soi in hönme qu'āvât (= āvâ) dous āfans ; in pêtë bouebe et enne pêtëte muniote.

Qan sa fön·ne aut (= au) āvu môtche, al ön e pri enne autre q'aut dev'nu enne bin métchante märâtre pô les dou peures āfans.

In djö qe l'honme étât (= étâ) ärâ trävaillie (= trävâ·yie) dan lés tchans, la märâtre a envo·yie la pêtëte muniote au guenie et li dit d'i qiéri enne poume roudje.

La pêtëte muniote töte djö·yuse monte l'escalie, sölève la qiéveiche di boudje, et veut pranre enne poume roudje.

Main la métchante märâtre s'étât (= étâ) guissie därie, et alle e tchampâ lo qièveiche chu la pêtëte muniote āvô tan de fôche, que sa tête aut (= au) tchote dans lo boudje (*bouge, coffre horizontal en banc*).

Qan lo pêtë bouebe aut (= au) revenu à l'hôtau, alle l'e envo·yie auchu au hau pô i qiéri enne pêtëte poume.

Et quant_a s'aut (= au) trouvâ devan lo boudje, vèyan i botâ la main, alle e ancouè lâchie tchor lo qièveiche et e äbâtu la tête di pêtë bouebe.

Quant_au son de la cyètche di soi (*L'Angelus*) l'homme aut (= au) röntrâ tchie lu, al e demandâ à vor ses afans. La métchante märâtre i e di q'a sont i lai q'ä dremönt.

Mâ voichi qe to d'in cœur la fenêtre s'évre et dou pête ouejé bians cömön la noidje, lo cœur antourâ d'in si roudje venönt vourâ dan la tchambre, et la métchante märâtre s'aut tchandjie an in greu et pe éprëvie et s'aut anavourâ poi la fenêtre.

Les s et les t finaux ne se prononcent pas, excepté quant il y a un trait courbe après.

à ai ou è, ê ou aî de Châtenois deviennent ici : au, ã, â ; l, souvent changé en r. ie de Châtenois est représenté ici 1^o è tj. long ; 2^o par ie. Les subst. en ot font ote au fém. comme à Montb. au lieu de ate à Châtenois. ôûe, aûe deviennent oue, ou ; ou devient o de Chât.

LA MARATRE

(Traduction française mot à mot)

Il y avait une fois un homme qui avait deux enfants : un petit garçon et une petite fille.

Quand sa femme a été morte, il en a pris une autre, qui est devenue une bien méchante marâtre pour les deux pauvres enfants.

Un jour que l'homme était allé travailler dans les champs, la marâtre a envoyé la petite mignonne (fille) au grenier et lui dit d'y querir une pomme rouge.

La petite fille toute joyeuse monte l'escalier, soulève le couvercle du bouge (bahut horizontal) et veut prendre une pomme rouge.

Mais la méchante marâtre s'était glissé derrière et elle a *champi* (= jeté) le couvercle sur la petite mignonne avec tant de force, que sa tête est chue dans le *bouge* (huche).

Quand le petit garçon (*bôb*) est revenu à l'*hôtel* (= demeure), elle l'a envoyé aussi en haut (!) pour y querir une petite pomme.

Et quand il s'est trouvé devant le *bouge*, voulant y *bouter* la main, elle a encore laissé choir le couvercle et a abattu la tête du petit garçon.

Quand au son de la cloche du soir (*L'Angélus*) l'homme est rentré chez lui, il a demandé à voir ses enfants. La méchante marâtre lui a dit qu'ils sont au lit et qu'ils dorment.

Mais voici que tout d'un coup la fenêtre s'ouvre et que deux petits oiseaux blancs comme la neige, le cou entouré d'un fil rouge, viennent voler dans la chambre et la méchante marâtre s'est changée en un gros et *put* (V. fr. = vilain) épervier et s'est envolé par la fenêtre.

(1) En haut, c.-à-d. dans la pièce en haut. Nos grammairiens ont condamné l'expression monter en haut. En haut est une expression, = en haut de la demeure. Il n'y a pas plus de pléonasme que quand les conducteurs d'omnibus disent : montez-vous en bas ou en haut ?

Le Chant du Rosemont

En patois de Vescemont (J. Ruez).

C'aût (= çaû) (1) Djan Neury (2) de Vescemont ;
Qe Due lo (3) bote en gloire.
Al e vörtchie (3) trô djös, trô neûs,
Pö rassanbiâ son monde.

Al e vortchie..., etc.
A Due veus die ! Rëtchâ Preveu !
Vou q'q'aût (= q'aû) veute böniere ?

A Due veüs die... ! etc.
Neus l'ans lä.yie (4) là dedan Tchau
Dedan Tchau-la-Djeülie (5).

Neus l'ans lächie..., etc.
Où i à lächie cin cen pietons
Pö vaüdjâ (6) la böniere.

N.-B. — Les *s* les *t* finaux ne se prononcent pas à moins de liaison, indiquée par le trait courbé .

(?) Mot inconnu à Vescemont.

(1) *C'aût*; on peut écrire *çô*; *c'aût* est pour l'étymologie et = *c'ât* de Ch.

(2) Neury est l'homolog. pat. de *Nourry* ou *Nourrit* = gras. On a écrit *Néry* et même *Généry* (Corret).

(3) Dans certaines versions il y a *le* au lieu de *lo*, en pat. du Rosemont; c'est un franciscisme.

M. H. Bardy, le premier qui a recueilli notre chant et publié en 1853. *Rev. Als.*, au lieu de *Due lo bote en gloire*, forme moderne, donne *Due li bailia bonne vie*, ce qui semble plus archaïc et meilleur, seulement *baillâ* ou *bâ.yâ* paraît forme meilleure. C'est un subj. comme dans le *mâtan tiuè* de Monib. dont l'e deviendrait rég. à en pat. du Con G-y.

A Ch. on dirait *beillet* ou *baillé*.

(3) Dans d'autres versions de ce chant il y a *al o*, c'est une faute pour tous les Vges du Con de Giromagny. Il faut *al e*; même pour tous les Vges du Ter. de Belfort non Montagnons, il faut *el e*. *Vörtchie*, devient *revärtchie* à Ch.

(4) *Lä yie*, laissé, laisser, est devenu archaïc, mais employé naguère à Vescemont, où il est c'est le V. fr. *läïe*, *läter*. Lors de la version donnée par M. Corret il y a *layie* dans un couplet et *laichie* dans le suivant, ce qui indique une certaine hésitation entre les deux vocables.

(5) On a admis ici *Djeülie* qui est plus régulier que *djolie* ou *jolie*, figurant dans d'autres versions. *Djeülie*, est *retordu* à la Rosemontoise, car *joli* (ou ses

Le Chant du Rosemont

(Traduction française).

C'est Jean Neury de Vescemont;
Que Dieu le boute en gloire.
Il a fourragé trois jours, trois nuits,
Pour rassembler son monde.

Il a fourragé..., etc.
A Dieu vous die ! (24) Richard Prevôt !
Où est-ce qu'est votre bannière ?

A Dieu vous die..., etc.
Nous l'avons laïé (V. fr. = laissé) là dedans Chaux
Dedans Chaux-la-Jolie.

Nous l'avons laissé..., etc.
Où j'ai laissé cinq cents piétons.
Pour varder (garder) la bannière.

formes) est inconnu en patois régulier Belfortien, c'est *bê* ou *bé* qui le remplace. *Boi djoli* ou (*Bois joli*) à Ch. est francicisme.

(6) *Väädjä* ou *Vödjä*. Dans d'autres versions il y a *väädjé* (abbé Arnould). Ce dernier vocable n'a rien de rosemontois, c'est du patois du canton de Belfort.

(7) *Väädö*, à Vescemont, à Sermamagny, *Väidouë* à Chatenois, *Väidouë* à Rettenans, etc. En pat. rosemontois, *vai* devient rég. *vâ*, et *oûë* y = *O*. *Vai* = gué, ô ou *ouz* = *ow*, prairie, en Vha.

On trouve *vädeu*, dans le chant du Rosemont, donné par M. Dubail-Roy, dans le Bull. s. Em. 1892. M. Liblin donne *Wedan*.

Les habit. du faub. des Vosges de Belfort pratiquent un *gué à pied sec*, l'été, sur la Savoureuse, gué constitué par de grosses pierres de taille placées en travers de la Savoureuse qui est guéable à pieds mouillés dans beaucoup d'endroits dans une rivière actuellement saignée par le canal du Martinet qui jadis ne l'était pas, saignée.

(8) *Dé mires* ou *les mires* (Dubail-Roy, 1892). Signification mot-à-mot inconnue. Mais on voit qu'il s'agit des ennemis. *Mire* est inconnu en Ter. de Belfort.

Au n° 25. 7^e couplet, M. H. Bardy, 1853, *Revue Als.* donne la version : *Dechu la brêche di Vadös neus étins bin dès mille*, qu'il traduit . sur le pont du Valdoie nous étions bien dix mille ; *bien des mile* est préférable ? *Mire* en V. fr. = médecin.

Miri, en V. fr. méridional = mille. On sait que très souvent le rosemontois met une *R* en place d'une *L*, mais précédemment, au 6^e verset, *mille* est employé ; ceci n'est pas encore une solution, d'autant plus que *mire*, est actuellement inconnu en Rosemont,

Où i à lâchie .., etc.

Dechu la brëtche di Vâdô (7)

Neus ranscontrans dé mires (?) (8).

Dechu la brëtche... etc.

Et tan pietons qe cavalie' (9)

Neus étins trinze mille (25).

Et tan pietons..., etc.

Détchaussie veus cō' (10) de Béfô,

Pō r'péssa (11) a reviere.

Détchaussie veus..., etc.

Cés qe n'sauront péssâ lo pont

Péss'ront dans la reviere.

Cés qe n'sauront..., etc.

Rédiädj' en hau, rédiädj en bé (12),

Ne sant qē tchemin panre.

Rédiädj' en hau..., etc.

Al' ant tirie en contre-vau

Devé la Crou-de-Pie.re (13).

(9) Le mot cavalier n'a apparu en français qu'au XVI^e S^e de l'it. *cavaliere* (A. Brachet).

D'un autre côté voici ce que la tradition rapportée par J. Ruez de Vescomont dit : « Dans le mois Xbre 1632 ? les Suédois en arrivant à Vescomont, ont pris les gens qu'ils ont pu attraper ; ils en ont crucifié après les portes des granges et pendu par les pieds au manteau des cheminées ! Ils ont brûlé les maisons, exceptés trois, les plus belles qui leur ont servi de casernes, et ont resté trois années, et la peste a enlevé le restant de la population. A Rivescomont il n'y a resté qu'un homme nommé Chapujot ». Le mot caserne est exagéré, c'est plutôt 3 maisons qu'ils ont occupées temporairement. On peut inférer de cela que le chant du Rosemont a trait aux troubles du XVI^e siècle et non à l'invasion suédoise.

(25) Rosemont = ~~+~~ Con Giromagny n'aurait pu fournir ce grand contingent. La population était au dernier recensement à peine de 15 000 âmes ; mais à l'époque de la chanson la population était bien moins grande. Voir explication au 8^e où il est dit : qu'il faut + 18t, bien des mille, en fr.

(10) Cō, coq, manière badine pour désigner les garçons, les hommes ~~+~~ jeunes, comme *djérènes* (poules) à Sermamagny, par ex. pour les femmes. Témoin l'expression rapportée par l'abbé Schuler (a), parlant de la fondation faite, en 1349 par Jeanne de Montbéliard en faveur des pauvres de la ville, 12 femmes (dont 2 servantes) et un homme. « Le peuple leur donnait la risible dénomination de 12 poules et de un coq ».

Où j'ai laissé..., etc.
Dessus le pont du Valdoie
Nous rencontrons dé Mires (?) (8).

Dessus le pont..., etc.
Et tant piétons que cavaliers
Nous étions quinze mille.

Et tant piétons..., etc.
Déchaussez-vous, coqs de Belfort
Pour repasser la rivière.

Déchaussez-vous..., etc.
Ceux qui ne sauront passer le pont
Passeront dans la rivière.

Ceux qui ne sauront..., etc.
Regardent en haut, regardent en bas,
Ne savent quel chemin prendre.

Regardent en haut..., etc.
Ils ont tiré en contre-val (contre-bas)
Devers la Croix-de-Pierre.

(a) L'Abbé Schuler, *Chronique Rf.* publiée par M. Dubail-Roy, in *Revue d'Alsace* 1903.

(11) Les hommes venus de Belfort, par la porte du Rosemont suivaient le côté gauche de la rivière, ont dû remonter \pm dans la vallée et traverser la rivière pour passer de l'autre côté et suivre la vallée et pour cela le côté droit de la rivière étant peu praticable du côté du Salbert, ils l'ont repassée sur la brèche, probablement en bas du Valdoie. Cesdits hommes \pm guerriers ne devaient pas être très aguerris pour avoir été mis en déroute par un rassemblement de montagnards rassemblés à la hâte, et dont le nombre paraît avoir été fort exagéré, car la population actuelle totale du Rosemont ou du Canton de Giromagny atteint à peine ce chiffre, quoiqu'elle soit sans doute plus dense en ce temps-ci qu'alors.

Néanmoins la déroute aurait été excusable si le nombre des assaillants avait trop dépassé celui des fourrageurs de Belfort, fourrageurs, peut-être volontaires peu militarisés.

(12) *Rédiadj'* en *bé* est pour *rédiadjant* en *bé*. Il y a élision entre les 2 premiers mots ; élision nécessaire pour faire un vers de 8 pieds, et qui se fait \pm dans le courant du parler ; expliqué aussi par le pluriel *ne sant q^et chemin panre*.

(13) La Croix-de-Pierre, comme il y en a un certain nombre dans le pays ; mais elle devait être grande ou bien connue. C'était la Croix-de-Pierre par excellence (comp. La Croix-du-Tilleul).

Cette croix était nécessairement en aval du pont (ou ponceau car *biètche* en pat. Ch. se dit pour ponceau). C'était probablement un pont en bois. Le pont actuel n'existe pas encore, il date de Louis XV, XVIII^e S^e.

Al' ant tirie..., etc.

Dechu la brëtche dés Ainans (14),
Neusans reprî la pridje.

Dechu la brëtche..., etc.

Tös (= tō) lés pös et tös lés motons ;
Töte la boirdjerie.

Tös lés pös..., etc.

Al e pitiâ (17) son tch'vau (15) noirot (ou moirot) (16)
Pö sauta lä bariere.

Al e pitiâ son tchevau..., etc.

Son tchäpê aut tchö en därie,
Ne vo.yu (18) lo reçudre (19) (a).

Son tchapé aut tchö..., etc.

Tös les djans de Djéromaingni
Tchintint c'män dés Andjes (20).

Tös les djans..., etc.

Et tös cés de Sarmânmaingni
Brailint c'män des tchievres.

(14) Ainans, est pr Ès Nans, indiq. lieu sillonné de petits cours d'eau, *nans* n. qui est encore employé comme subst. commun en savoi.yofonie de Savoie.
La brëtche des Ainans était donc un 2^e pont plus rapproché de Belfort.

(15) Tchevau ou tch'vau, est la forme rosemontoise ou du Con de G-y. Dans q. q. versions : *tchewâ* qui est du pat. de Ch., Rettenans, Chevremont, Argiesans, etc. et *tchewâ* qui est pat. salberien, ajouté, etc. (Le Salbert, Cravanche, La Forêt, Urcerey, Essert, Con Delle, Fontaine).

(16) Moirot est inconnu en Rosemont ; mais moirat existe à Angeot, forme ajoutl. congénère à *Merat*, *Mérat*, *Merat*, *Morel*, *Mouret*, *Maury*, n. pr. du Ter. Belfort. On trouve *Morot*, n. pr. à Sermamagny. A Vescemont le traducteur J. Ruez a rendu *moirot* par *noirot* ; de même M. H. Bardy met *noiros*, eu accord avec *tchevas*. Les chevaux sont rares en Rosemont, surtout le cheval *moreau*, on peut pencher pr le sing.

Sautâ la bâriere. Les fourrageurs avaient-ils fait une barrière de défense ou un obstacle quelconque. Cet évènement de barrière avait-il précédé l'affaire ou a-t-il été placé après l'attaque comme addition anecdotique ? dans notre chant.

(17) D'autres versions mettent *al o piquâ* qui est fautif, il faut *al e pigâ* ou *pitiâ*, selon les localités du Rosemont *pigâ* à G-y, *pitiâ* à Vescemont, Chaux, Sermamagny. Il faut de même un E dans tous les pat. Bf. (*el e pitiâ*, à Ch.) Cet E même s'élide orut dans la prononciation. D'autres donnent *al ou*, qui pourrait être forme coquillière de *al' ân* (ils ont).

Ils ont tiré..., etc.
Dessus le pont des Ainans,
Nous ons (avons) repris la prise.

Dessus le pont..., etc.
Tous les porcs et les moutons ;
Toute la bergerie.

Tous les porcs..., etc.
Il a piqué son cheval noireau (ou moreau)
Pour sauter la barrière (ou l'obstacle).

Il a piqué son cheval..., etc.
Son chapeau est chu en derrière,
Ne voulut le recevoir (le reprendre).

Son chapeau est chu..., etc.
Tous les gens de Giromagny
Chantaient *comment* des Anges.

Tous les gens..., etc.
Et tōus ceux de Sermamagny
Bèlaient *comment* des chèvres.

Al, c'est Lui, c'est Lui par excellence, probabl. Richard Prévôt, l'homme en vue, le chef d'attaque ; tandis que Jean Neury est « l'organisateur de la victoire ». Le n. de Prévôt existe encore à Chaux et aux environs ; il se prononce *Prévet* *retordu* à la rosemontoise.

(18) Se dit *vieu* à Auxelles.

(19) Dans l'affaire ce n'était pas son chapeau qui l'occupait. Le mot *recudre* est problématique, n'ayant pas été traduit. M. H. Bardy donne *recudre* traduit par ramasser. *Recudre* à Ch. avec ç = recevoir. M. Dubail-Roy, *Rev. Als.* 1892, donne rendre. M. H. Bardy met le pluriel ce qui attribue l'action aux paysans et non à leur chef.

(a) M. J. Ruez met *ramessa* ; et M. Bardy en la traduction *ramasser*, parlant pluriel, de Rosemontois.

(20) Ont dit que le chant (Jos. Ruez) a été composé à Chaux : si non il peut l'avoir été à Giromagny, dont les gens « chantaient comme des anges, mais pas à Sermamagny dont l'auteur dit qu'ils « bélaienç comme des chèvres ! » On ne parle pas de ceux de Chaux, il est vrai qu'on l'appelle la « Jolie », ce qui est déjà satisfaisant.

Dans la version de M. Bardy, ce sont les gens de Giromagny qui bélent, et ceux de Sermamagny qui chantent. On se renvoie la balle.

Chouliins de la Version de M. Bardy, paraît une coquille pour *tchantin*.

Et tōs cés de Sarmânnmaingni, etc.
S'al' avint péssâ poi Andjot (21)
Rev'nu poi La Reviere (b).

S'al' avint péssâ..., etc.
Tōs les afains (22) di Rosemont.
S'rint tōs avu dés Chires (23).

(21) S'ils avaient passés par Angeot (14 kilom. de Belfort) et presqu'autant du Valdoie, les Rosemontois auraient fait un crochet excessif et peu explicable, si'ils avaient voulu couper la retraite aux *cogs* de Belfort, et s'expliquerait si un autre parti de pillards avait pris la direction d'Angeot-La Rivière (ce dernier Vge est à 13 kilom. de Belfort).

(b) M. Bardy met la rivière sans majuscule, ce qui change le sens.

(22) Il faut *āfans* à Giromagny, Lepuix, Chaux, Sermamagny, mais *āfain*, à Vescomont et à Auxelles et même q. f. à G-y. L'a de tête de ce mot est pur Rosemontois ou Montagnon et, = *ai*, de Châtenois, des Cons de Belfort, Delle, Fontaine, mais *ain* de queue se rencontre spécialement dans l'Ajoulofonie Belfortaine (a). Cou Delle, Fontaine, et aussi en Rougemont, à Auxelles, de même en Ajoie, Delémont.

(a) Belfortienne = du Terr. de Belfort ou Belfort'ie ; et belfortaine = de la ville. — Alger a fait Algérie, de même Belfort peut faire Belfort'ie.

(23) Il faudrait que les « coqs de Belfort » aient eu fait d'autres prises que celles du bétail du Rosemont pour que nos rosemontois aient eu la perspective de devenir des Sires ! c'est-à-dire des gens au-dessus de leur situation, en représentant leur propre butin. Autrement en reprenant ce dont on les avait dépouillés, ils n'auraient été que de pauvres Sires, comme auparavant. Dans notre temps en patois, *les biens meubles ou immeubles* se disent *lou butin*, réminiscence des temps de pillage qui ont duré des siècles.

(24) *Die*, est un vieux prés. du subj. français du verbe dire.

Ex. : Usages est en Normandie,
Que qui hébergiez est, qu'il die :
Fable ou chanson à son oste (hôte),
Cette costume pas n'en oste ».
Sire Jehans li chapelains (a).

Fabiau du Ségrétain (sacristain) de Clugny (cit Roq.).

Et tous ceux..., etc.
S'ils avaient passé par Angeot
Revenu par La Rivière.

S'ils avaient passé..., etc.
Tous les enfants du Rosemont
Seraient tous été des Sires.

L'express. « A Due veu die » est comme l'anc. « *A Dieu command* », et signifie je, ou que je, vous recommande à Dieu ! ce qui est de mise dans cette situation.

A Vescemont, actuellement, on dit : *Due veu' b'nisse*, nous avons conservé la forme ancienne.

Mignard dans son gloss. bourguignon, l'expression : *Ai Dieu vô di*.

(a) L's est encore au singulier, et l'absence de rimes masc. et fémin. indique le XIII^e siècle.

N.B. — Presque tous les auteurs qui ont rapportés ce chant mettent le couplet (figuré ici en 4 vers) en 2 vers de 14 mesures ! Or le peuple, dans ses chants populaires n'affectionne que les vers de 6, 7, 8 pieds.

Note post-scriptum.

M. A. Cardot, dans un article curieux a publié *in journal l'Alsace*, 11 et 18 août 1904, donne la relation d'un siège inconnu, de Belfort, en 1634, par un capucin de Belfort, rapporté dans le *Bull. Em.* de Lons-le-Saulnier. Lorioel, Oriel ou Vriel, de Giromagny, à la tête de 7 ou 8 cavaliers reprit, par ruse, dit l'auteur, sur 40 fourrgeurs Suédois, le bétail enlevé à Giromagny. Sa troupe grossit ensuite jusqu'à 300 hommes et plus tard beaucoup plus. Il rançonna le gouverneur suédois de Belfort, puis s'empara de la ville et puis du Château ; passa les dragons français au fil de l'épée sauf trois, épargnés aux prières des capucins, épargna les soldats allemands, car il operait alors pour l'Autriche, en Sundgan, en Evêché de Bâle « à la tête d'une troupe considérable ». Il inquiétait même Richelieu. Il prit sa retraite en 1636 (Extr. de l'art. de M. Cardot).

C'est, peut-être ? en représailles que les Suédois détruisaient Vescemont, et commirent des atrocités sur les habitants. Voyez légende relative *in glossaire de Châtenois à l'art. Vescemont et à la note 9 précédente.*

Lai tchanson dés Aidjolats (1)

recueillie en Con de Delle (à Grosmé).

Aidjolats aimusâns nô *bis*
En boiyain tus in bon cô
Pétignât (2), de digne mémoire,
Ne s'an tiraît pe mà pô boire.

Refrain

Que Mâtän tiuè ! les pë, pë, pë,
Que Mâtän tiuè ! lés Petignats,
Vive ! lés Ai-z-Ai-z-Ai,
Vive ! lés Aidjolats.

Si vòs vlai savoi comme ân moin-nai
Le paiyisain de Couerdjenai,
Hè bin ! bôtaite'vòs ai boire,
I vòs raicontrai son hichtoire.

I vòs dirai tot ân boiyain :
Que q'n'était rân q'in paiyisain,
C'était tot boineman d'lai clique
D'lai sociétaie pauvriotique.

Le Prince et tòs sés courtisains
Ecraisint lés pouères paiyisains.
Petignât, d'lai pai d'lai Province,
S'än vait pötchaï sés plaintes à Prince.

È yò (illo) dieit (ou dyè) : Chire ! le paiyisain
Ait (= è) droi c'män vòs d'aivoi di pain.
Le paiyisain n'ât pe in échclave
Que n'deuche rân boire qe d'l'âve.

Le patois ajoulot *belfortien* est beaucoup plus élégant que celui de l'Ajoie proprement dite. La prononciation :

1^o *ot* de Châtenois y devient *at* en patois ajoulot.

2^o *an* — — *ain*.

Chanson des Ajoulots

Traduction en français, mot à mot.

Ajoulots amusons-nous
En buvant tous uu bon coup } bis
Petignot, de digne mémoire,
Ne s'en tirait pas mal pour boire.

Refrain

Que Mâtän tue ! les Pe, Pe, Pe,
Que Mâtän tue ! les Petignots,
Vive ! les A-z-A-z-A,
Vive ! les Ajoulots.

Si vous voulez savoir comme on menait
Le paysan de Courgenay,
Hé bien ! boutez-vous à boire,
Je vous raconterai son histoire.

Je vous dirai tout en buvant :
Que ce n'était rien qu'un paysan,
C'était tout bonnement de la clique
De la société pauvriotique.

Le Prince et tous ses courtisans
Ecrasaient les pauvres paysans.
Petignot. de la part de la Province,
S'en va porter ses plaintes au Prince.

Il lui dit : Sire ! le paysan
A droit comme vous d'avoir du pain.
Le paysan n'est pas un esclave
Qui ne doive rien boire que de l'eau.

3° *i* du passé déf. (et d'autres) devient *ei*, ex. : *Lai fille fesit = Lai feille fesoit*, en Ajoie.

4° *ōn* devient *an*.

5° *ou* — *o*.

(2) *Pe ignat dim. at' fone* de *Pêtè*, petit.

Nôs tchains pâ vòs tch'vâ' sont tripais.
Vòs pôs sa'yais i v'niant r'boichai.
È fât que tôt çöli râteuche (3),
Et qe c'män vòs l'paiyisain boiyeché.

Achi le Prince et tu sés grô
Le revouëtint tu c'män in fô,
Tiaïn q'è yô mótrait que pô boire,
Le paiyisain v'lait avoi son voire.

Le Prince f'seit (= fzè), en i réponjain :
Q'ât c'qe bédieulânt cie' mâtins.
Di Diaile ! s'i les veu laichie boire,
I ainm'rô meu aivoi lai souèrre (a)

Petignât r'vignit ai l'ôtâ (hôtel),
Dieit (= diè) ai sés bouèbes : çöli vait mâ.
Le Prince tint q'nôs sins des échlâves,
È n' nôs vouèrrait baiyie qe d' l'âve.

Lés bouebs (b) dien'n' : pére, nôs sôns prâs.
C'ât pô le Paiys qe l'on vât (c).
Le Prince, aivô tôte sai gloire,
Ne nôs s'rait défendre de boire.

Di tan d'çoli, in _ officie
Dieit (= diè) à Prince : i coignâ l'métie,
I ai cinqante Kaiserlic'
Pou pâre Petignât et sai cliqe.

Le Prince dieit (= diè) q'o (hoc) ; et les soudais
Païtchun'n' trêtus pô Couèrdjenai (d).
Le Prince y ö dieit (= diè) : S' vos _ i en fôtes,
I vòs baiyerai pô boire lai gote.

(3) Le patois de l'Ajoie, celui du Montbéliard et même q. f. celui du Territoire de Belfort-nord (Rosemont) n'ont qu'une forme pour le présent et l'imp. du subj., celle de l'imparf.; il n'en est pas de même à Châtenois qui a une forme pour chacun de ces deux temps; ex.: *boyeue, râteue* pour le présent, et *boiyeché, râteuché*, pour l'imparf.

Il faut ajouter que le fr. ordinaire, dans la crainte de paraître affecté emploie aussi le présent pour ces deux temps.

(a) du lat. *furicā*, dévoiemment.

Nos champs par vos chevaux sont piétinés.
Vos porcs sangliers y viennent rebècher.
Il faut que tout celà cesse,
Et que comme vous le paysan boive.

Aussi le Prince et tous ses gros
Le regardaient tous comme un fou,
Quand il leur montrait que pour boire,
Le paysan voulait avoir son verre.

Le Prince *fit* en leur répondant :
Qu'est-ce que gueulent ces mâtins.
Du Diable ! si je veus les laisser boire.
J'aimerais mieux avoir la foire (a).

Petignot revint à l'*hôtel* (= demeure).
Dit à ses garçons : cela *vat* (c) mal.
Le Prince *tient* que nous *soms* (sommes) des esclaves.
Il ne nous voudrait bailler que de l'eau.

Les *bôbes* (garçons) dirent père sommes prêts.
C'est pour le pays que l'on *vat* (c).
Le Prince, avec toute sa gloire
Ne nous saurait défendre de boire.

Du temps de celà, un officier
Dit au Prince : je connais le métier,
J'ai cinquante Kaserlics
Pour prendre Petignot et sa clique.

Le Prince dit (e) que oui ; et les soldats
Partirent trestout pour Courgenay.
Le Prince leur dit : si vous lui en *fichez*,
Je vous donnerai pour boire la goutte.

(b) *bôbes* (= *bôb'*) paraît + régulier.

(c) Ancienne orthographe.

(d) On monte encore à Courgenay, dans la maison de Petignat, les encoches des coups de hache sur la porte massive en chêne derrière laquelle se tenait le héros de la résistance populaire.

(e) Passé défini.

N.-B. — Les *s* et les *t* ne se prononcent, à moins de liaison, notés pour indiquer, genre, nombre, temps, etc.

Les bögres allain·n' c'män des Mâtans
Sain q' Petignät s'döteuche de rän ;
An s'diint : ans frônt voulai lés voires,
Q'ât l' Prince qe paiye ai boire.

Tiaïn ç'ât q'è sun·n' devain l'hôtâ (ou ôtâ)
È breu·yun·n' trétus : Petignät !
Vin vouèr ci-devain q'on t'en fôteuche,
Pö q' in tchaïtiun de nôs boi·yeuche.

Petignät, q' ô·yai cés reulais (= ?),
Yö dieit (= diè) : Dê ail (V. fr. oil) ; i seu tot prâ.
Si nôs ne vôs fains pe de toue,
Laichie dôn boire les djäns d'Aidjoue.

Chítô q' le capitin·n' l'ò yeit (= ô·yé),
El allemandeit (deit = dè) : fötre nan té Tié !
I faut tomelé cette clique
Qe n' tiuâ (5) p'ai poire és Kaiserlic' (6).

Âchitô dit, âchitô fait.
È f'zeit (= f'zè) aivancie sés soudais.
Main è contain' bin sain yöte hôte,
Pö avoi l'piaiji d'boire la göte.

Prignans dés pâs, dit Petignät.
Nôs n'sans q'en·n' cintiain·n', mains Aidjoläts !
Boueb' evrites les pôtch' tôt à-lairdje,
Q'el' euchint tus, libre pé·saidje.

(5) *Tiuâ*, inf. *tiuâtre* ou *tyevâtre*, désirer de *cœur*, quelque chose à quelqu'un, *t'yérai*, à Châtenois, de l'anc. mot *tiue* = cœur. En fr. cela ferait [*cœurer*], en verbe actif.

(6) Les *kaserliks* (*kaiserlichen*), soldats de l'Empire ou de l'Empereur d'Autriche ou d'Allemagne du mot *Kaiser*, empereur. Le mot semble indiquer que c'était des soldats mercenaires allemands à qui du reste on prête un langage ou plutôt une prononciation germanofone. Mais *tiuâ* est ajoulofone.

Peut-être dans la chanson se sert-on de ce terme, *kaserlic*, comme d'un adjetif ou terme d'hostilité contre les hommes du prince ; hostilité née ou accrue contre les kasérliks en 1815, à l'invasion en France des impériaux, renouvelée en 1870 par d'autres *kaserliks*. Cette expression peut faire penser que la chanson n'a été faite qu'après 1815. A vérifier.

Au 2^e, *botaïtes* et *evrites*, au 1^{er} couplet, se disent en pat. de Châtenois, *boutais*, *tevris* (impératif, 2^e pers. pluri.). Les *s* et les *t* finaux ne se prononcent pas à moins de liaison, étant pour indiquer les personnes et les nombres.

Les bougres allèrent comme des Matans (ou des diables)
Sans que Petignot se doutasse de rien ;
En se disant : *ons* (plur. de *on*) feront voler les verres,
C'est le Prince qui paie à boire.

Quand c'est qu'ils furent devant l'*hôtel* (= demeure),
Ils braillèrent trestout (V. fr.) : Petignot !
Viens voir ci-devant qu'on t'en fiche (des coups),
Pour que chacun de nous boive.

Petignot, qui oyait ces cris,
Leur dit : Dieu *oil* (oui) ; je suis tout prêt.
Si nous ne vous faisons pas de tort,
Laisser boire les gens d'Ajoie.

Sitôt que le capitaine l'ouit,
Il *allemanda* : Fichtre nom *té Dié* ! (= Dieu).
Il faut assommer cette clique
Qui ne souhaite pas à *poire* (boire) aux Kaserlics.

Aussitôt dit, aussitôt fait,
Il fit avancer ses soldats (ou *soudarts*)
Mais ils comptaient bien sans leur hôte
Pour avoir le plaisir de boire la goutte.

Prenons des épieux, dit Petignot.
Nous ne *sons* (sommes qu'une *cinquaine*, mais Ajoulots !
Garçons ouvrez les portes tout au large
Qu'ils aient tous, libre passage.

N.-B. — 1° Cette chanson présente un nombre de mesures affectionné par les chants populaires (voir le chant du Rosemont) à rimes ou assonances masculines et féminines entremêlées, recueillie en Con de Delle, Ter. Belf., par M. Monnier de Grosne, pharmacien à Paris, un de nos élèves, et complétée d'autre part. Cette chanson + à boire s'écarte de la vérité finale du mouvement révolutionnaire social qui dura 10 ans. On doit excuser nos campagnards de mettre le vin au 1^{er} plan. Ils n'avaient pas les concerts, l'Opéra ou les banquets à leur disposition, n'avaient pas d'autre distraction que de boire du vin, célébré par Rabelais sous le n. de *pial* et que ne produisait plus leur pays à cette époque. Nos *gros* et nos *grands* actuels ne méprisent pas non plus le vin d'honneur ! mais pas du tout ! Donc excusons nos campagnards, d'autant plus que s'ils boivent, il paient avec leurs sous, durement gagnés.

Cette agitation aboutit, à l'exécution du malheureux *Petignat* et de deux de ses principaux compagnons : *Lion de Cœure* et *Riat*, de Chenevez.

Vite, les soudais tiudin·n antrai ;
Main tan d'antrais, tan d'ampalaïs.
Chi bin q'e n' d'mouèreit (reit = rè) d'tôt yeute rote
Qe l'officie pō boire lai gote.

Voichi c'män q'e nös fät faire tus,
Fötre és tirains lai pâle à tiu.
Tiaïn q'at q' nös airins lai victoire,
C'män Petignät nos poèrius boire.

L'action était dirigée contre le pouvoir ou les droits seigneuriaux du Prince-Evêque de Bâle, Jean Conrad de Reinach, qui temporisa moins que son prédécesseur, et qui obtint à la suite d'un traité, l'appui des troupes de Louis XV pour étouffer cette agitation sociale, d'où pour la France un demi protectorat qui, après l'annexion impériale fut perdu en 1815. Grande perte, quand on voit ce pays pittoresque de langage et de parler francofones ± belfortiens, rattaché au Con all. de Berne, fruit de nos belles révolutions !

Jadis le pouvoir religieux des Evêques de Bâle allait jusqu'à la Pierre de la Miote (jadis Muatte) de Belfort. *Muatte*, forme primitive et patoisée du lieu (a).

Ces princes avaient des droits féodaux directs dans différentes localités de notre Ajoulophonie belfort'ienne : Granvillars, Thiancourt, Joncherey, Florimont (Ajoulophonie belfort'ienne).

Les comtes de Ferrette étaient devenus leurs vassaux.

La chanson célèbre le courage et le patriotisme de Petignat « de digne mémoire », qui s'était élevé contre les abus du régime féodal.

« C'at pō le paiyi q' l'on vat ». Le t de vat est d'origine régulière).

La chanson de Vermes (Delémont) dit : « è nös aint bin fait andiaialai, mais nos t lés ains bin anv'ye promenai », ce qui peut s'appliquer aux partisans de Petignat, autant qu'aux gens du Prince, car il y eut bien des intérêts lésés pendant ces troubles de 10 ans.

La chanson des Ajoulots, de Châtenois, qui est perdue, avait plutôt un air badin ; ex. : ce vers

É' mārioint pie de tchaipelots !
Vive ! lies _ Ajoulots.

Vive ! paraît préférable à *Vivent* en fr., car c'est une exclamation qui doit être invariable : comme on dit *voilà* (= vois là) messieurs !

Quand à la chanson recueillie en Clos-du-Doubs ± ajoulofône elle est

(a) Jadis Muette (muatte en pat. Bf.) signifiait tour. Voy. Dic. ou Gloss. de la langue romane de Roquefort.

Vite, les soldats cuidèrent entrer ;
Mais tant d'entrés, tant d'empalés.
Si bien qu'il ne demeura de toute leur *route* (= troupe)
Que l'officier pour boire la goutte.

Voici comment qu'il nous faut faire tous,
Ficher anx tyrans la pèle au tiu.
Quand c'est que nous aurons la victoire,
Comment Petignot nous pourrons boire.

récente ; elle s'appliquait à la secte *nouvelle* antifrançofone et même françofobe des soi-disant *vieux*-catholiques ! ?

Cette chanson faisait rimer : Vive, les Aidjolats !
avec En bas les Renégats !
Qui trahissent le Jura !

C'est sans barguigner qu'elle traite de « Renégats » le petit nombre de ceux qui par inconscience, ou non, ont prêté leur appui à cette entreprise de politique prussienne, plutôt que religieuse, en tous cas hostile à leur nationalité provinciale françofone.

La nationalité d'un pays est composée d'une âme et d'un corps ; qui attaque l'une blesse l'autre.

Aussi les novateurs n'avaient-ils pas une « bonne presse » dans la chanson. Voici ce qu'elle ajoutait malicieusement :

Ils ont bien faim, les pauvres diables !
Ils ont bien soif, les misérables !

2^e Juron, imprécation, exclamation d'étonnement, de satisfaction ! ayant perdu sa signification littérale. Le verbe est au prés. subj., aussi nous avons écrit *tiué*, et non *tiuait* comme on l'écrit ordinairement. C'est en appuyant que l'*e* sourd dit muet, s'est accentué.

Cette imprécation ou exclamation est spéciale au Porrentruy, mais surtout au Montbéliard à tel point que les habitants de ce dernier territoire sont appelés des « *Mâtän tiué* » comme jadis les Anglais des *Goddam*, et jadis les Normands des *Bigots* (= bi got) provenant tous d'un juron familier.

M. Contejean donne l'étymologie que le « tönnerre tue ! » et M. *Beautié* (Beauquier en français) pense que *Mâtän* est le nom d'un diable, comme Belzébuth et autres êtres de cette espèce.

Ajoutons que Mathan était un « grand prêtre de Baal et conseiller d'Athalie ».

On retrouve ce nom de *matan* en Picardie avec le sens vague de matin, bougre, diable, comme, du reste, au cours de notre chanson au (4).

XVII^e S^e, en Franche-Comté ravagée par les suédois : *Que Matan tiué les Chvedes !* = que le Diable tue les Suedois ou Suèdes.

CHANSON COMIQUE

ou Chanson des Voyelles

recueillie à Angeot, en prose rimée ou assonnante (1)

PATOIS

I m'an sô-t-allai vor mai maîtresse,
bin rétiopai. Säcredie ! (2).
bin rétiopai (= retiopé). Hè !

I_aivô p'çolai mi mon bé tchaipé
rôn, cârê, pointu, qe m'côtait 59 sous,
prêt'y_in_étiu. Säpredie !
prêt'y_in_étiu. Hu !

I_aivô p' çolai mi mai belle tchemise
de fairignie (2),
de fairignie. Hie !

Èt peu mon bé gilet
de paipie maitchie. Säpredie !
de paipie maitchie (3), Hi !

I_aivô mi mai belle tiulate de tiurbolai (4)
que s' c hiövai poi in cätnä. Säpredie !
poi in cätnä. Hă !

(1) La prose rimée a fait son entrée dans les pièces de théâtre.

(2) Sacredie ! est une exclamatlon qui a perdu la qualité de juron qui a la forme cong. sacredié.

(3) Le tissu de toile, ou mieux de fil d'araignée existe !

La soie de l'araignée a été utilisée en tissu dans plusieurs pays chauds ; mais il n'en est pas de même eu notre climat.

A Madagascar, l'*halabe*, grosse araignée, est cultivée ou élevée pour la soie fine que la femelle donne, et qui peut atteindre 4 000 m. ! de longueur que l'on soutire, ou dévide de son corps en plusieurs fois, avec intervalles de repos et de mise en parc (*Revue univ. Hachette*).

Le cocon de soie du ver a soie n'a que 1.000 m.

(3) Le tissu de papier, ou plutôt de bois, mâché ou pilé existe ! Le papier et le bois sont de même nature composés de cellulose. Donc c'est une idée qui n'est pas si baroque qu'elle le paraît, car on fabrique de la soie de bois mêlée

CHANSON COMIQUE

ou Chanson des Voyelles

recueillie à Angeot, en prose rimée ou assonnante (1)

FRANÇAIS

Je men suis allé voir ma maîtresse,
(Etant) bien retapé. Sacredié !
bien retapé. Hé !

J'avais pour cela mis mon beau chapeau
ron, carré, pointu, qui me coûtait 59 sous,
presqu'un écu. Sacredié !
presqu'un écu. Hu !

J'avais pour cela mis ma belle chemise
en toile d'araignée,
en toile d'araignée. Hée !

Et puis mon bean gilet
de papier machi. Sacredi !
de papier machi. Hi !

J'avais mis ma belle culotte de drap chiné (multicolore).
qui se fermait par un catena. Sacredié !
par un catena. Ha !

de chanvre, d'un prix très inférieur ; inventée en 1889 par M. Chardonnet et avec laquelle on fait des tissus (*Revue univ. Hachette*). D'après la Revue citée, il y aurait plusieurs fabriques en Allemagne. Plusieurs sociétés de soie artificielle ont leurs actions cotées sur le marché de Paris.

Peut-on ajouter qu'on fabrique, depuis 1871, en Amérique, des roues de wagons ! en *papier maché* (sic), elles purent couvrir 800.000 kilomètres ! ayant de souffrir l'usure. Il est vrai qu'elles sont garnies de bandes d'acier, qui, à la vérité s'usent les premières (*Lect. Hachette*).

(4) Passe pour la culotte en *tiurbclai*, genre aimé des Anglais et de nos Anglomanes, mais l'objet suivant n'est excusable, quoique jadis le pont ait régné en ce vêtement. Le V. fr. *turbil* = trouble, confusion, paraît cong. à *tiurbolai*.

V. fr. : Car mort qui est privation de vie
Annuy de bien, *turbation* de joye.

Compl. de Charrolais (cit. Roq.)

Iaivô p' çolai achi mi més bé chuyê'
de pê d'tchievre (5) que mai mère m'avait faî.
quant_iéto pëtè. Säpredie !
Quant_iéto pëtè. Hè !

Elle ne viaî pe me recoiniâtre (6),
fôche q'i étô bê.
Mais c'ât q'i me r'bifô. Sapredie !
c'ât q'i me r'bifô. Hô !

(5) Ces souliers en cuir de chevreau sont assez estimés par les citadins, mais inconnus jadis en nos Vges.

(6) Recoiniâtre (*Retiunouâtre*, à Ch.), est un de ces mots qui caractérisent le patois ajoulot. Celui d'Angeot est déjà légèrement teinté de patois voisins ot'fone ex: *çolai*, au lieu de *goli*: *lai* = *li*. Absence de l'*in* ou vrai *i* légère-

J'avais pour cela aussi mis mes beaux souliers de peau de chèvre que ma mère m'avait faits quand j'étais petè. Sacrédié !
quand j'étais petè (petit). Hè !

Elle ne voulait pas me reconnaître,
à force que j'étais beau.
mais c'est que je me *rebiffais* (a). Sacrédié !
c'est que je me rebiffais. Hô !

ment nasalisé qui existe à Foussemagne et voisinage.

Il n'y a pas de nom en *ot*, mais en *at* (at'fōne).

(a) Rebifer. V. fr. : se redresser, se tenir haut. Ex. : « Son nez rebiffait contre mont ».

(Perceval, cit. par Borel, Roq.).

LAI LARRE DI TCHIETELOT

fable en patois de Châtenois,

reproduite pour la comparaison avec le patois de Rougemont.

Pie bin loüë d'ëne iec'huse, à bor de lai reviere,
Où l'âve c'haire et hâte aitirait lou pächon,
Ne Larre dâ lontön, aivait fai sai teuniere,
L'öntraie dô in trontchot, lou sôn dô lou vâson.
Ies_aidiais dan lies sâsses, san pouëne lai pâtchuze
Prignait cárpes, and'jilles, tchâvönaïs et pertchais.
Elle baiyait lai tchésse ies bairbès, ies brëtchais,
Et ies trutes âdjiles qe remontint l'iec'huse.

Dan lies sinb·yes c'heuris, elle aivait pou nouénai :
Lou bâvou, lou goujon, lai moüetelle,
Bin loüë de sai teuniere, fine c'mõn in renai,
Pillaït nieche et vervau. È me manqe, diait_elle,
Ne pu gran demoüérance. in pu bél_ouëta (ou hoüeta).
Mon pâil (= pâ.ye) bie sont mietchan ; el i vint dies raits-d'âve.
Voichi lou paitchisò ; tyéröns in bê tchiesà
Qe chutout seut trantyl, et pe trou prié de l'âve.

Ai du çon' sà' de lai, elle tchoüë i Tchietelot.
C'ât in pëté moncè, lai vou q'lou tchaimè pousse,
Et l'oüejerâl âchi ; et pâ tiere lai mousse
Fait in iepâ taipi qe crieve lou crâtot.
Nouete larre i revartche, et à c'hai de lai lène,
Trouve önsin in tchiezâ, de trà sôns ai l'aivri,
Bin_aijie ai creuillie, et à serail (= serä·ye) ievri.
Pöndan heu djoüë i creûille, et s'i iëtrebillène,
Pou pöndre lou crâmoïl in sanbèdi à soi.

Lou londemain coüëtchie ; lai larre se repoüese,
Sondjan ai l'aiveni qe se moüetrait tout roüese.
Tout d'in cô in grouë bru lai boute ön dîesaroi.
Djan-Piere à Tchietelot aïyan fai ne visite,

On su·yan lies pie·saies aivait trouvai lou djite.
El i feune in djubie ; è rite ai lai mājon
Panre son pi, sai pâle, et pyétche de faïcon
Qe lai Larre aitaulaie à fon de sai teunière
Pèrit dies cōs de pi qe li baiyit Djan-Pierre.

L'histoire de g'të Larre nouës fait voû'er pa sai fin,
Q'aissai sevön lou Meu ât l'ennemi di Bin.

N.-B. — Les *s* et les *t* ne se prononcent pas s'ils ne sont suivis d'un trait courbe, mais laissés pour le pluriel et pour les temps.

LA [LORRE] DI TCHÉTELOT

*Traduction en patois de Rougemont, d'après les indications
du professeur Géant, en 1876.*

Pé bin loûè d'ène étiese aû hor de la reviere (1),
Où l'auve c'haïre at haute ätiraît lo Poichon,
Ène [Lorre] dau lontin, avait fai sa tauniere (Ène == in·ne).
L'antraie d'sô (= dzô) in trontchöt, lo son dzô lô vaûson.
És [ädiǟs] din lés sausses, sin poënn la paûtchuse
Prignait caurpes ind'yilles, tchaüvonâs, ät pärchäs.
Alle bâ·yaît la tchësse és bârbâs, brëtchäs,
At és treütes audjiles qe remontint l'étiese.

Din lés [sinbyes] c·hieuris, alle prignait pöè vépräulaî :
Lo viron, lo baûvou (2), lo goujon, la moûétale (3).
Bin loûe de sa tauniere, fine c'm'in renai,
Pillait néche ät varvau. A me minqe diait-alle (q'alle diait).
Ène pu grin demoûérince, in bin pu bal_ôtau.
Mon pau'ye bé sent métchin, al i vint dés rats d'auve.
Voichi l'pâtchifû tyèröns in pu bé tchésau ;
Qè chutot sät traïnt'yil, at pé trö pré de l'auve.

A dou çen' sau' d' là, alle tchoûè i Tchélélot.
Ç'at in petè moncé la vou q'lô tcharné pousse
At l'ôjeraul aûchu, at poa tére la mousse.
Fait in épau taüpi, qè crêve lo [craûtot].
Nöte Lorre i [revauirtche] (4), at aû c'hai de la len·ne (en·ne ==
[in·ne == ène]).
Tropuue enfin in tchésau de traû çens à l'avriss,
Bin_âjie à creuillie, ät au s'ru·ye évri.
Pâdin heu d'joûè i creuille et s'i [étrepillène],
Pöè pendre lo craûma·yr, in sinmedi au soi (aû == ô).

(1) Les mots soulignés sont ceux différents ± de ceux du pat. de Châtenois.

(2) Aû bref peut être remplacé partout par ô et aû par c, comme en Montb.

(3) Mustela ; 1^o belette, 2^o loche, poisson.

(4) Les mots en pat. de Rougemont entre 2 crochets et soulignés sont des mots du pat. de Ch. *retordus* en celui de Rougemont où ils manquent.

*Lo lindemin coüè'tchie, la Lorre se repeuse,
Sondjin à l'äveni qe se môtraît töt reuse.
Tot d'in cœù in greu bru la bote en désaüroi (aü = ð),
Djin-Piere au Tchételot aü'yin fai en·ne visite,
En su·yin lés pé·saies avaî trouvaî lo djite.
Al i [fûne] in dj'bie. ä rite à la maûjon
Pinre son pi sa pâre, at piètche de fâçon
Qe la [Lorre] aütiulaie aû fon de sa tauniere
Périt dés cœus de pi que li bă'yit Djin-Piere.*

L'histoire de ç'té [Lorre] nos fait vor poa sa fin,
Q' åssaî sevän lo Meu au l'in·nemi di Bin.

LA LOUTRE DU CHATELOT

Traduction française

Pas bien loin d'une écluse, au bord de la rivière,
Où l'eau claire et haute attirait le poisson,
Une Loutre, dès longtemps, avait fait sa tanière,
L'entrée sous un tronchet (V. fr.), le fond sous le gazon.
Aux aguets dans les saules, sans peine, la pêcheuse
Prenait carpes, chevannes et perches.
Elle donnait la chasse aux barbeaux, aux brochets
Et aux truites agiles qui remontaient l'écluse.

Dans les renoncules flottantes fleuries, elle prenait pour goûter
Le véron, le chabot, le goujon, la loche (môtelle),
Bien loin de sa tanière, fine comme un renard,
Pillait nasse et verveux. Il me manque, disait-elle,
Une plus grande demeure, un plus bel hôtel (logis).
Ma chambre basse sent mauvais ; il y vient des rats d'eau.
Voici le printemps ; quérons un beau chésal
Qui surtout soit tranquille, et pas trop près de l'eau.

A deux cents sauts de là, elle tombe au Châtelot.
C'est un petit monceau, là où que le charme pousse
Et l'érable champêtre (Auzerole) aussi ; et par terre la mousse
Fait un épais tapis qui couvre la crête.
Notre loutre y farfouille, et au clair de la lune
Trouve enfin un *chésal* de trois sens à l'abri,
Bien aisé à creuser, et au soleil ouvert.
Pendant huit jours y creuse et s'y surmène.
Pour pendre la crémaillère un samedi au soir.

Le lendemain couchée, la Loutre se repose
Songeant à l'avenir qui se montrait tout rose.
Tout d'un coup un gros bruit la boute en désarroi.
Jean-Pierre, au Châtelot, ayant fait une visite,

En suivant les passées avait trouvé le gîte.
Il y flaire un gibier ; il court à la maison
Prendre son pic, sa pelle, et pioche de façon
Que la loutre acculée au fond de sa tanière
Pérît des coups de pic que lui bailla Jean-Pierre.

L'histoire de cette Loutre vous fait voir par sa fin,
Qu'assez souvent le Mieux est l'ennemi du Bien.

N.-B. — Il n'a pas paru sans intérêt de donner une traduction en patois de Rougemont T. Bf. d'une de nos fables en patois de Châtenois, pour rendre évidentes les différences existant entre ces deux parlars situés à l'opposite, aux extrémités de notre petit Territoire.

Le plus grand nombre des des différences, qui du reste sont congénères, portent sur les voyelles ou les distongues monotones (1) représentant des voyelles.

Elles suivent des règles ± invariables, mais en rapport aux parlars du Territoire et non du français.

Par ex. le son de *ai* bref, ou *è*, du pat. de Châtenois, devient *ã*, celui de *ä* bref devient *ord^t aü* bref ou *ö*, comme en C^{on} de Giromagny, et en Montbéliard (2), *ä* long devient *ord^t aû* ou *ö*; *ie* de Ch. devient *é* long ou *ê* comme en fr. et les autres patois du Ter. de Bf.; *ouë* devient *ord^t eu*, com. en C^{on} G-y, q. f. *ö* peut-être par néologisme fr. ou de voisinage. Ex. On dit à Rougemont : *veute* (votre) pr *vouête*, Ch., tandis qu'on dit *nôte* (*nôtre*) pr *nouë-te*, Ch., ce qui ne concorde pas. *Veute, reuse, repeuse*, sont montagnon du C^{on} de G-y, ce qui se retrouve en bassin de la Traube dans l'a^{nc}. mairie des Welches, qui d'ailleurs patoisent ajoulot. La term. *ot* de Ch. y est pratiquée (*ot' fonie*); *ou* de Ch. devient *ö*. Le suff. ajoulot *ain* ou *in s'y* remarque.

Mais i, cet iⁿ vrai suivi d'une petite iutation de *n*, comme à Foussemagne, Joncherey, Croix, Petit-Croix, etc. Vges ajoulofonnes ne paraît pas y exister (3) mais ressemble à celui de Châtenois, interméd. entre cet iⁿ et l'in fr.

Plusieurs mots de Ch. ± inconnus à Rougemont ont été *retordus* à la manière de ce dernier lieu, mais placés entre 2 crochets qui indiquent leur consanguinité.

L'é fermé étant tj. long en nos patois, on peut se dispenser d'employer le caractère spécial é = é long.

L'*è* (nasalisé) = *en*, des fonétistes purs est une erreur, il

(1) Conservées par étymologie.

(2) *Barä-yot* de Chatenois (Barillet), en fr. devient *Börö-yot*, en C^{on} G-y et en Montbéliard.

(3) Cet *in* que nous appelons q./q. ajoulo-comtois, se trouve à Vermes (Dé-Jémont), Mandeure, Chavanne. (Héricourt), Lure, Luxeuil, Vesoul, Servin (Baume-les-Dames), Claire-Fontaine (Lorraine), Lapoutroye, Le Bonhomme (Hte-Als.), Cubrial, près Rougemont (Doubs), Fontaine-les-Clerval, Le Russey, etc

n'existe pas plus à l'état vrai, comme caractère vrai, en nos patois (pas plus qu'en fr.). Ex. au 3^e vers *èn·ne = inne* comme il a été expliqué plus fois. En effet *Agen*, ville, se prononce *Agin*, donc pas de son *e* en *en*, c.-à-d. nasalisé.

On a remarqué que dans la traduction en patois de Rougemont les 3/4 des mots différent de ceux de Châtenois.

Mais ces différences sont plus légères que fondamentales, portant presque tj. sur les voyelles.

Aussi les anciennes langues écrittes hébraïque, syriaque, n'avaient pas de voyelles et même souvent les anciens Egyptiens dans leur écriture fonétique, les omettaient, de sorte que chacun lisait dans son dialecte.

Donc dans nos patois le changement de voyelles ou de diphongues monotones n'empêchent pas nos campagnards de se comprendre parfaitement.

Pour les différences relativement aux consonnes, elles portent sur la fréquence plus grande des R pour L, mais bien moins qu'en celui du C^{on} de Giromagny où cette fréquence dans le corps de mots est remarquable et caractéristique. Est-ce un retour à la parenté ancestrale ? vers la langue indo-européenne commune qui ne connaissait que l'*R* et pas d'*L*, qu'on peu appeler *R'fone*.

Il y a encore la fréquence moins grande de notre C·h. qui en patois de Châtenois et en général dans ceux du Ter. de Belfort, qui provient d'un *Cl* ou d'un *Fl* latin, et est générale à Ch. A Rougemont, dans cette fable, *Cllatin dev. ti ou ty*. Ex. : *étiuse*. *Fl* devient *C·h* ex. : *c·heuri, c·chaî*, comme à Châtenois.

L'existence rég. de *ain p^r an* est un des caractères de l'ajoulot qu'on rencontre aussi à Vescemont, à Auxelles, Bourogne, Fontenelle, Roppe, Vges ot'fones.

Quelques Coiffures, Cornettes, Câles, etc. des Environs de Belfort

Quelques coiffures, cornettes, câles, etc. des environs de Belfort, qui ont déjà en grande partie disparu devant les chapeaux à fleurs ! Celles qu'on voit encore sont portées par les personnes âgées. Elles ont été supplantées dans le pays de Montbéliard par la « *câle ai diairi* », c.-à-d. coiffure à chignon amenée par la Réforme introduite par les comtes Wurtemberg-geois. D'après M. Schérer, cette coiffure vient du Wurtemberg.

Le mot *diairi* proprement dit signifie en Montbéliard chignon, par abréviation, il signifie *câle-ai-diairi*.

Nos cornettes sont essentiellement comtoises ; on les remarque à Porrentruy ce qui, avec le patois, indique une parenté ethnique très proche.

A Belfort on en a vu jusqu'à notre époque qu'on avait affublées dans ces derniers temps, du nom de polka ! (?)

(1) A Châtenois on en faisait pour les Vges voisins, leur prix pouvant monter à 15 fr. !



Cornette avec tuyauté de dentelles, commencement du XIX^e. Châtenois, femme agée.
Câle au favoris, porté par Mme P.-N. Ch..., à Châte- en 1878, femme de 80 ans. nois. vers 1815.



Cornette de Mlle Julie Bringard, à Grosmagny (id. à Angeot); 1846.

Porrentruy, 1877.

Phaffans, 1876.

Cornette de Grosmagny (Groumaingny), en 1846.

Cornette très capitonnée.



Cournette de Bas-Evette, 1904, femme agée. Câle hate, 1850, à Châte- Cornette 1850, à Châtenois. nois.

1) « Au près de lui la fait asseoir,
Prend une main, un bras, lève un coin du mouchoir ».
(Lafontaine).



Cornette au Salbert, 1904, Coapot du Con de Belfort, Coiffure de femme âgée, à femme de 86 ans. pour l'hiver, vers 1850. Champey (Con d'Héricourt), 1904.

COIFFURES HUGUENOTES, près de la frontière du T. Belfort



Câle ai Diairi, à Nommay, (près Châtenois), vers 1850, jeune fille.

Le Diairi prop^t dit est le chignon. Le flot de rubans roses est érigé au sommet de la tête.

Câle ai Diairi, à Nommay, de femme mariée, vers 1850, portée par les Huguenotes.

Le flot de rubans ord^t noir est abaissé.

Touquet d'Héricourt (velours) 1880, dérivé du Diairi (voy. gloss. CH.).

Déjà disparition du mouchoir de cou.

Dr Aug. VAUTHERIN.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des Membres de la Société	III
Sociétés correspondantes	XVI
Bibliothèque. — Ouvrages reçus en 1905	XIX
Réunion générale du 20 août	XVII
Victor-Hugo, par <i>Arsène Zeller</i>	1
Précis historique sur la Révolution opérée dans la Rau- racie, ci-devant Evêché de Bâle, fief de l'Em- pire d'Allemagne	7
Dans un Coin des Vosges, par <i>Ad. Chavin-Colin</i> . . .	29
Gustave Dauphin (1804-1859), peintre d'histoire, par <i>Hen- ri Bardy</i>	33
La Société populaire de Belfort, par <i>Dubail-Roy</i> . . .	61
Les Compagnies bourgeoises et les Chevaliers de l'Ar- quebuse de Belfort, par <i>L. Klipffel</i>	69
Quelques Contes et Chants populaires indigènes plus ou moins anciens du Territoire de Belfort (ou Belfor- tie), par <i>Aug. Vautherin</i>	94
Quelques coiffures des environs de Belfort, par <i>Aug. Vautherin</i>	124



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 26



1907

BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1907

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le *Bulletin* toute la responsabilité de leurs assertions.

Le Comité rappelle aux Sociétés correspondantes que la liste des ouvrages publiée dans la première partie du *Bulletin* sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec la Société *Belfortaine d'Emulation*.

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. le Général de division Gouverneur.
l'Administrateur du Territoire de Belfort.
le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. BERGER Philippe, professeur au Collège de France,
membre de l'Institut, Sénateur du Haut-Rhin,
Président.
MÉNÉTREZ, avocat, Vice-président.
DUBAIL-ROY, Secrétaire.
PAJOT, professeur au Lycée, Trésorier.
BARDY VICTOR, docteur en médecine.
BAUMANN, peintre.
BONNAYMÉ, contrôleur principal des mines en retraite.
CHAVIN-COLIN, professeur honoraire de philosophie.
ENGEL ALFRED, au Chenois, à Bavilliers.
JULIEN, avoué.
RÖESCH, pharmacien.
SCHÄDELIN, avocat.
SCHEURER Ferdinand, industriel.
TOUVET Charles, négociant.
VAUTHERIN Auguste.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Papuchon, général de division en retraite, Poitiers.
Berger Philippe, professeur au Collège de France, à
Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur à Belfort.
Arbeit, représentant de commerce, à Belfort.
Bailly Louis, chef de bureau à la Préfecture, à Bel-
fort.
Barbier, président du Tribunal civil, à Belfort.
Bardot Louis, administrateur à la Direction des
manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardot, mécanicien au chemin de fer, à Migennes par
La Roche (Yonne).
Bardy Henri, à Fesches-le-Châtel.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Bary (de) Emile, manufacturier, Guebwiller.
Baudin, avocat, à Belfort.
Bauer Emile, caissier des houillères de Ronchamp.
Baumann, peintre, à Belfort.
Bauzon, propriétaire id.
Beaudouin, notaire, id.
Beck, bibliothécaire honoraire, à Belfort.
Bègue, employé au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Belin, avocat à la cour d'appel, à Besançon.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, notaire, id.
Benoit, docteur en médecine, à Paris.
Bernheim Simon, propriétaire, à Belfort.
Berthier, pharmacien, id.
Bertin, juge au Tribunal, id.
Besançon, propriétaire, à Eguenigue.
Beurier, curé doyen, à Belfort.
Bétry, chef de bureau au chemin de fer, à Belfort.

- M^{me} Berthold (veuve), à Belfort.
- MM. Billot (l'abbé), économie au Grand Séminaire, à Delle.
- Bischoff, médecin principal, à l'hôpital, à Epinal.
- Blaison, capitaine, au 42^e de ligne, à Belfort.
- Bloch, professeur au Lycée, à Belfort.
- Blondé Charles, négociant, à Belfort.
- Blum, chef d'entretien du chemin de fer de l'Est, en retraite, à Belfort
- Bochu, professeur de dessin au Lycée, à Belfort.
- Bock, chef de gare en retraite, id.
- Bohl Emile, propriétaire, id.
- Bohn, ingénieur à la Société Alsacienne, id.
- Boigeol Fernand, manufacturier, à Giromagny.
- Boigeol Armand, —
- Bonnaymé, contrôleur principal des mines, en retraite, à Belfort.
- Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
- Bourlier, capitaine en retraite, à la Turbie (Alpes-Maritimes).
- Bourquard Célestin, trésorier à la Caisse d'Epargne, à Belfort.
- Bourquard, professeur à l'Ecole normale, à Evreux.
- Bosch-Stein, industriel, à Danjoutin.
- Briqueler, propriétaire, à Belfort.
- Brun Emile, négociant, id.
- Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.
- Bury Joseph, propriétaire, à Belfort.
- Butzbach, entrepreneur, id.
- Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
- Cardot, représentant du commerce, à Belfort.
- Cerf, négociant, id.
- Charpiot, directeur d'usine, à Morvillars.
- Charpentier-Page, ingénieur, au Valdoie.
- Chavin-Colin, professeur honoraire au Lycée, à Belfort.
- Chevalier, négociant, à Colmar.
- Choquard, capitaine en retraite, à Beaucourt.

— VI —

- MM. Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clerc, vétérinaire au 19^e dragons, à Vienne.
Clerc, instituteur, à Belfort.
Corbis, docteur en médecine, à Belfort.
Cordier, architecte, id.
Coré Georges, censeur au Lycée, à Troyes.
Cousin Paul, fabricant d'horlogerie, à Tramelan (Suisse).
Crave, instituteur, à Lepuix.
Cuenin, directeur honoraire des écoles, à Luxeuil.
Cusin, officier d'administration en retraite, à Belfort.
Cusin, caissier en retraite de la Banque de France, à Bordeaux.
Cusin Abel, négociant, à Belfort.
- Dangel, vétérinaire en retraite, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Daull, dentiste, à Belfort.
Dehaye, capitaine des sapeurs-pompiers, à Belfort.
Delsart, pharmacien, à Belfort.
Devillers, lithographe, id.
Deubel, négociant, id.
Diény, préfet de Saône-et-Loire, à Mâcon.
Ditisheim, horloger, à Belfort.
Dietsch, avoué, id.
Diringer Edouard, employé, à Fesches-le-Châtel.
Dognon, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Dollfus Daniel, manufacturir, à Belfort.
Dollfus Edouard, industriel, id.
Dollfus Georges, industriel, id.
Dollfus Gustave, ingénieur civil, id.
Dollfus Pierre, industriel, id.
Dolbeau, propriétaire, à Belfort.
Doyen, bijoutier, à Belfort.
Dreyfus, imprimeur, à Belfort.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Duplessis, lieutenant-colonel au 35^e de ligne, à Belfort
Droit, notaire, à Delle.

- MM. Dupont Gustave, industriel, à Belfort.
Durr, instituteur, à Belfort.
Duval, Directeur de la Banque de France, à Belfort.
Duvernois, docteur en médecine, à Belfort.

Eberlé, capitaine au 35^e de ligne, à Belfort.
Emonet, colonel en retraite, à La Flèche.
Engel Alfred, au Chênois, à Bavilliers.
Erhard Victor, manufacturier, à Rougemont-le-château.
Feiock, pharmacien, à Hérimoncourt.
Feltin, agent d'assurances, à Belfort.
Feltin, juge au tribunal, id.
Feltin, notaire, à Delle.
Feulpin, professeur au Lycée, à Belfort.
Flach, professeur au Collège de France, à Paris
Flambart, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Flamand, directeur d'usine, à Belfort.
Flotat, propriétaire, à Marseille.
Fontaine (de), industriel, à Morvillars.
Fournier, propriétaire, à Belfort.
Fournier, professeur honoraire au Collège, à Epinal.
Freléchoux, directeur d'usine, à Grandvillars.
Frenaye, banquier, à Belfort.
Frisch, lieutenant-colonel du 60^e de ligne, à Besançon.
Frossard Edouard, maire de Cravanche.
Frossard, capitaine au 160^e de ligne, à Toul.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Ganguillet, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Garreau, directeur de la Banque de Mulhouse, à Belfort.
Garteiser, hôtelier, à Belfort.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, propriétaire, à Remigny (Saône-et-Loire).
Gasser, directeur de tissage, à Danjoutin.
Gasser, géologue, à Mantoche (Haute-Saône).

— VIII —

- MM. Géant, professeur en retraite, à Belfort.
Geist Alfred, négociant, id.
Gendre Auguste, propriétaire, à Masevaux.
Gérard, chef d'escadron en retraite, à Belfort.
Gesser, parfumeur, id.
Giroud, huissier, id.
Godard, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, à Le Puy.
Goherot, professeur de musique, à Belfort.
Granier, inspecteur des eaux et forêts, à Belfort.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur en retraite de la Banque de France, à Belfort.
Grisez, directeur de l'asile d'aliénés, à Le Mans.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
M^{me} Grosborne (V^e), propriétaire, à Belfort.
MM. Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Guerbert, employé des douanes en retraite, à Belfort.
Guillaumé, instituteur, à Lamadeleine.

Haas Joseph, banquier, à Belfort.
Hartman, professeur au Lycée, à Nancy.
Hattenberger, brigadier d'octroi, à Belfort.
Hattich, relieur, id.
Hauser Léon, négociant, à Belfort.
Hauser Alfred, négociant id.
Hechinger, chef de bureau à la Société Alsacienne, à Belfort.
Heilmann Josué, ingénieur à la Société Alsacienne, à Belfort.
Hengy, président de la *Belfortaine*, à Levallois.
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Hergott Camille, au Valdoie.
Hirn (l'abbé), aumônier du pensionnat Jeanne d'Arc, à Fribourg (Suisse).
Hoffmann, directeur de tissage, à Rougemont-le-Château.
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.

MM. Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Belfort.

Huckel, libraire, à Belfort.

Humbrecht (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Belfort.

Huntzbuchler, instituteur, id.

Husson Georges, juge au Tribunal civil, id.

Ihler, docteur en médecine, à Belfort.

Ingold (l'abbé), à Colmar.

M^{me} Jundt (V^e), propriétaire, à Belfort.

MM. Jacquerez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Foix.

Jacquot Félix, négociant, à Belfort.

Jacquez-Muller, id. id.

Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.

Japy Gaston, id. id.

Japy Henri, id. id.

Japy René, id. id.

Jeanpierre Nestor, propriétaire, à Plancher-Bas.

Jenny, adjoint, à Belfort.

Joachim Joseph, négociant, à Belfort.

Joachim, pharmacien, au Valdoie.

Joachim, professeur au Lycée, à Nancy.

Jobin, avoué, à Belfort.

Jolivet, négociant, à Belfort.

Jollibois, dentiste, id.

Jourdain, propriétaire, à Altkirch.

Jourjon, orthopédiste, à Belfort.

Julien, avoué, à Belfort.

Juster, capitaine à l'état-major, à Briançon.

Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.

Keller Pierre, propriétaire, id.

Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.

Klopfenstein Jean, agriculteur, à Belfort.

Koehler, négociant, à Belfort.

Kohler, docteur en médecine, à Belfort.

Kubler, propriétaire, à Altkirch.

Lablotier, propriétaire, à Bourogne.

- MM. Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.
Lacreuse, instituteur, à Belfort.
Lallemand, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Lalloz, capitaine en retraite, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Laurent-Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.
Lapostolet Noël, propriétaire, à Belfort.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
M^{me} Launois, à Belfort
MM. Lauthe, chef de bataillon en retraite, à Lachapelle-sous-Rougemont.
Laroyenne, propriétaire, à Belfort.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, id. id.
Le Déroff, professeur au Lycée, à Belfort.
Lefranc Fernand, négociant, id.
Letterlé, sculpteur, id.
Lévy-Grunwald Edouard, négociant, à Belfort.
Lévy Jules, docteur en médecine, id.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Liblin, directeur de filature, à Rougegoutte.
Loillier, médecin-major en retraite, à Belfort.
Loup, propriétaire, à Perouse.
Loviton, chimiste en chef au laboratoire du Ministère des Finances, à Belfort.
- Magnié, notaire, à Belfort.
Maillard, propriétaire, à Belfort.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Maitrerobert, avoué, à Belfort.
Marchal, pharmacien, id.
Marchal (l'abbé), curé à Montreux-Château.
Marchegay, industriel, à Belfort.
Marcotte, id. à Chaux.
Marion, commandant en retraite, à Belfort.
Marmet, chef de division à la Préfecture, à Belfort.
Marty, médecin principal à l'hôpital militaire, à Rennes.

- MM. Martz, conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Masson, pharmacien, à Belfort.
Mathey, industriel, à Senones
Mégnin, chef de bureau à la fabrique Dollfus et C^{ie},
à Belfort.
Meillère, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Ménétréz, avocat, à Belfort.
Ménétréz, général de division, à Amiens.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercky, électricien, à Belfort.
Mérot, percepteur en retraite, à Delle.
Metz Arthur, négociant, à Paris
Metzger, clerc de notaire, à Belfort.
Meyer, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Meyer Lucien, naturaliste, à Belfort.
Michel, commissaire-priseur, id.
Mme Monnier, directrice de l'Ecole supérieure, à Belfort.
MM. Monségur (de), colonel d'infanterie de marine en
retraite, à Morlanne (Basses-Pyrénées).
Morey, géomètre, à Luxeuil.
Morlot, propriétaire, à Belfort.
Morlot, sous-chef de bureau à la Banque de Paris,
à Paris.
Mouzimann, fondé de pouvoirs de la Maison Viel-lard, à Morvillars.
Muller Albert, négociant, à Belfort.
Muller Eugène, propriétaire, à Antony (Seine).
Mugnier, professeur au Lycée, à Belfort.

Nardin, pharmacien honoraire, à Besançon.
Netzer, professeur honoraire, à Belfort.
Nicolas, inspecteur primaire, à Montbéliard.
Nidergang, docteur en médecine, à Belfort.

Page, propriétaire, à Belfort.
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Parisot, capitaine au 11^e dragons, à Belfort.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pélot, libraire, à Belfort.

- MM. Pélot, imprimeur, Belfort.
Pélot André, id.
Petit, caissier à la Banque de France, à Belfort.
Petitjean, docteur en médecine, à Jouarre.
Petitjean, id. à Belfort.
Psisselmann, employé, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pezet Joseph, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
Pinault, capitaine en retraite, à Belfort.
Plubel, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.
Pointet, président de la Société des Sauveteurs, à Belfort.
Portier, capitaine en retraite, à Belfort.
Pourchot Louis, à Giromagny.
Poussigue, directeur des houillères, Ronchamp.
- Quiquerez, négociant, Belfort.
- Rampont Lucien, capitaine au 13^e dragons, Lure.
Reiset (le vicomte de), au château de Vic-sur-Aisne.
Rémond, médecin-major, Belfort.
Renault, agent d'affaires, id.
Riche Auguste, entrepreneur, id.
Ricklin Ernest, négociant, id.
Ricklin, ancien notaire, id.
Riethmuller, propriétaire, Perouse.
Rœlly, négociant, Belfort.
Rœsch, pharmacien, id.
Rollet, capitaine au 42^e de ligne, Belfort.
Rozier, professeur en retraite, Belfort.
Rozier secrétaire de l'Inspection d'académie, Belfort.
Roux, industriel, Montbéliard.
Roux, substitut du Proc' de la République, Vesoul.
Roy, agent-voyer, Rimaucourt (Haute-Marne).
Saglio Florent, ingénieur civil, Sevenans.
Salomon, négociant, Belfort.
Salomon, architecte, Belfort.

— XIII —

- MM. Salignac-Fénelon (le comte de), au château de Cirey
(Haute-Marne).
- Saugier, directeur d'usine, Morvillars.
- Sauvageot, instituteur, Châtenois.
- Schædelin Félix, juge suppléant au Tribunal, Epernay.
- Scheurer Ferdinand, industriel, Belfort.
- Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, Lure.
- Scheurer-Sahler Julien, id. id.
- Schlatter, pharmacien, Belfort.
- Schlicklin, directeur des écoles, Belfort.
- Schmitt, libraire. id.
- Schultz, propriétaire, id.
- Schwalm, id. id.
- Seiler, avoué, id.
- Seyrig, directeur de filature, id.
- Senglé, conducteur des ponts et chaussées, à Belfort.
- Sigrist, directeur de teinturerie, à Belfort.
- Simonin, inspecteur primaire, à Chambéry.
- Sombstay, fabricant, à Belfort.
- Spetz, fondé de pouvoirs de la Banque de Mulhouse
à Belfort.
- Spitzmuller, journaliste, à Belfort.
- Steiner, industriel, à Belfort.
- Taufflieb, docteur en médecine, Giromagny.
- Thary, vétérinaire départemental, Belfort.
- Thiault Michel, avocat, Belfort.
- Thiault Camille, directeur d'assurances, Belfort.
- Thuriot, pharmacien honoraire, id.
- Tisserand, architecte, id.
- Tournesac, entrepreneur, id.
- Toutey, inspecteur primaire, Marseille.
- Touvet, négociant, Belfort.
- Touvet, chef de bureau au Ministère des Finances,
Paris.
- Touvet, notaire, Giromagny.
- Touvet, avocat, Belfort.
- Troyon, employé à la Société Alsacienne, à Belfort.
- Turillot, huissier, à Belfort

— XIV —

MM. Vautherin Auguste, pharmacien honoraire, Belfort.
Vautherin Joseph, docteur en médecine, Belfort.
Verain, chef de bataillon en retraite, id.
Vermelinger, directeur de tissage, Etueffont-Haut.
Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Vernier, instituteur, à Charmois,
Verny, contrôleur des douanes, en retraite, à Dijon.
Viellard Albert, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Louis, maire, id.
Viellard Charles, industriel, id.
Viénot, professeur à la Faculté de théologie protestante, Paris.
Vogelweid Hippolyte, à Ferrette.
Voisinet Jules, propriétaire, Offemont.
Vuillaume, médecin aide-major aux batteries alpines, Nice.
Walser Ferdinand, négociant, Belfort.
Walser Xavier, id. id.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Werner, entrepreneur, id.

Yvonnet, ancien commissaire-priseur, à Belfort.

Zeller, directeur d'école, Delle.
Zeller René, industriel, Etueffont-Bas.
Zeller, comptable à l'usine Steiner, à Belfort.
Zigmann, conducteur principal des ponts et chaussées, à Belfort.
Zweifel, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

- Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
 Autun. — Société éduenne des lettres, sciences et arts.
 Société d'histoire naturelle.
 Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles.
 Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts.
 Beaune. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
 Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
 Société d'Emulation du Doubs.
 Société d'histoire naturelle du Doubs.
 Bourg. — Société des sciences naturelles de l'Ain.
 Bordeaux. — Acad^{ie} nationale des sciences, belles-lettres et arts.
 Société archéologique.
 Caen. — Académie des sciences et belles-lettres.
 Société française d'archéologie.
 Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
 Châlon-sur Saône. — Société des sciences naturelles de Saône-
 et-Loire.
 Dijon. — Académie des belles-lettres.
 Epinal. — Comité d'histoire vosgienne.
 Société d'Emulation des Vosges.
 Gray. — Société grayloise d'Emulation.
 Grenoble. — Académie delphinale.
 Société de statistique de l'Isère.
 Langres. — Société historique et archéologique.
 Lyon. — Société botanique.
 Lons-le-Saunier. — Société d'Emulation du Jura.
 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
 Montbéliard. — Société d'Emulation.
 Nancy. — Académie de Stanislas.
 Société de géographie de l'Est.
 Société d'archéologie lorraine et du musée historique.
 Société des sciences.
 Annales de l'Est.
 Société lorraine de photographie.

— XVI —

Nantes. — Société archéologique.

Société des sciences nationales de l'Ouest de la France.

Narbonne. — Commission archéologique.

Nîmes. — Académie du Gard.

Société d'études des sciences naturelles.

Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.

Orléans. — Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. — Société nationale des antiquaires de France.

Société philomatique, rue des Grands-Augustins, 7.

Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine 15.

Association philotechnique, rue Serpente, 24.

Société géologique de France, rue des Grands-Augustins, 7.

Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.

Musée Guimet, avenue du Trocadéro, 30.

Musée social, rue Las-Cases, 5

Ministère de l'Instruction publique.

Reims. — Société d'études des sciences naturelles.

La Rochelle. — Société d'histoire naturelle.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Société industrielle.

Saint-Dié. — Société philomatique.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

Vesoul. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

ETRANGER

Bâle. — Naturforschende Gesellschaft.

Berne. — Schweizerische Naturforschende Gesellschaft.

Bibliothèque de la Société bernoise des Sciences naturelles, Kesslergasse, 41.

Fribourg. — Société fribourgeoise des sciences naturelles.

Société d'histoire du canton de Fribourg.

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Genève. — Société d'histoire et d'archéologie.

Institut national genevois.

— XVII —

- Lausanne. — Société d'histoire de la Suisse romande,
Société vaudoise des sciences naturelles.
- Metz. — Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.
Société d'histoire naturelle.
Académie (lettres, sciences, arts et agriculture).
- Mulhouse. — Société industrielle.
Musée historique.
- Neuchâtel. — Société neuchâteloise de géographie).
- Porrentruy. — Société jurassienne d'émulation.
- Strasbourg. — Geologische Landesanstalt von Elsass- Lothringen.
Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass.
- Washington. — Smithsonian Institution.



BIBLIOTHÈQUE

Ouvrages reçus en 1906

ACHATS

- Les Journées de la Lizaine, 15, 16 et 17 janvier 1871, par Diez,
Paris, 1905, 1 vol. in-12.
- La bataille de Turckheim (5 janvier 1675), par Muller, Nancy,
1905, 1 broch. in-8°.
- L'ancienne Alsace à table, par Gérard, Paris, 1877, 1 vol. in-8°.
- Journal du conseil souverain d'Alsace, par Holdt, tome I, 1903.
- Autour du clocher, poésies de Duplain, Besançon, 1906, 1 vol.
in-12.
- L'Alsace au XVIII^e siècle, par Ch. Hoffmann, tomes I et II, Col-
mar, 1906, 2 vol. in-8°.
- Monuments d'architecture de l'Alsace, par Hausmann et Po-
laczek, Strasbourg, 1 vol. in-4°.
- Répertoire des sources historiques du moyen-âge, par Cheva-
lier, 7^e fasc.
- Récits militaires d'Alsace, par de Pardeillan, Strasbourg, 1905,
1 vol. in-4°.
- Compte rendu par le ministre de la guerre Scherer, de son
administration pendant l'an VI, Paris, an VII, 1 broch. in-4°.
- Musée social, 1905, 24 n^os, 1906.
- Revue alsacienne illustrée, 1906, 1 vol. in-4°.
- Lecourbe, par Jules Poirier, Paris, 1905, 1 vol. in-12.
- Revue préhistorique de l'Est de la France, 1906, 6 n^os.
- Revue d'Alsace, 1906, 6 fasc.
- Revue d'Alsace (supplément), 3 livr.

DONS

- Revue alsacienne illustrée (1899-1905), 7 vol. in-4°, don de M.
Alfred Engel.
- Comptes rendus de l'Association pour l'avancement des scien-
ces, Grenoble, 1904, 1 vol. in-8°, don d'un anonyme.

— XIX —

- Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires, par Bigeard, 1905, 1906, 3 broch., don de l'auteur.
- La Pierre de la Miotte à travers les siècles, par H. Bardy, 1906, 1 broch., don de l'auteur.
- Les discours de rentrée, par Roux, Paris, 1906, 1 broch., don de l'auteur.
- A travers l'Alsace, la Suisse et la Franche-Comté, par Roux, 1906, 1 broch., don de l'auteur.
- Jacques Folliet, imprimeur, par L. Nardin, Paris, 1906, 1 vol. in-8°, don de l'auteur.
- Le chevêtre et la semi-domestication des animaux, par Piette, 1906, 1 broch., don de l'auteur.
- Fibules pléistocènes, par Piette, 1906, 1 broch., don de l'auteur.
- Déplacement des glaces polaires, par Piette, 1 broch., don de l'auteur.
- Le Mont Terrible, par Quiquerez, Porrentruy, 1862, 1 broc. in-8°.

ECHANGES

- Mitteilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen, Band V, Heft V, 1 liv.
- Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1905, 1 vol.
- Annales de la Faculté de droit et des lettres d'Aix, tome I, n° 4, tome II, n° 2, 3 et 4.
- Bulletin de la Société grayloise d'émulation, 1905, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 32^e vol., 1905.
- Annual Report of the Smithsonian Institution, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 1905, 4 fasc.
- Mémoires de l'Académie de Metz, 1902-1903, 1 vol., 1903-1904, 1 vol.
- Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, tome 8, 1905.
- Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2^e fasc. du tome 18, 1905, 1 vol.
- Répertoire des matières archéologiques traitées dans le bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, depuis le 1^{er} vol. jusqu'au 19^e de la 2^e série, Strasbourg, 1905, 1 fasc.

- Bulletin de la Société des sciences historiques et scientifiques de l'Yonne, 1906, 1 vol.
- Description du matériel d'une petite installation scientifique, par Janet, 1903, 1 fasc.
- Anatomie de la tête du *Lasius Niger*, par Janet, 1905, 1 livr.
- Annales du musée Guimet : le Népal, par Sylvain Lévi, 2^e vol., 1905, conférences, tome 17, 1906 ; les livres sacrés du Cambodge, par Leclère, 1906, 1 vol. ; *Bad-Youl ou Thibet (le Paradis des moines)*, par Millocié, 1906, 1 vol. ; conférences faites au Musée Guimet, tomes 18 et 19, 2 vol.
- Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, séances du 29 novembre 1904 au 18 juillet 1905, 2 fasc.
- Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine : les registres de l'état civil du canton de Tours par Grandmaison, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, tome 33, 1905.
- Mémoires de la Société éduenne, tome 33, 1905.
- Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1905, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, vol. 13, 1904-1905.
- Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, 1905, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1906, 1 vol.
- Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel, 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1905, 1 vol.
- Précis analytique des travaux de l'Académie des lettres et sciences de Rouen pendant l'année 1904-1905, 1 vol.
- Revue historique et archéologique du Maine, 1905, 2 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome 11, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1905-1906, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, tome 55, 1905, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire des Deux-Sèvres, 1905, 1 vol.

- Congrès archéologique de France, tenu au Puy en 1904, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure (1902-1905), 1 vol.
- Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune, 1904, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1905, 1 vol.
- Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, 17^e année, 1905, 2 vol.
- Gravures du Mas d'Azil et statuettes de Mériton, par Piette, 1902, 1 broch.
- Notions complémentaires sur l'asylien, par Piette, 1904, 1 broch.
- Les écritures de l'âge glyptique, par Piette, 1905, 1 broch.
- Classification des sédiments formés dans les cavernes de l'âge du renne, par Piette, 1904, 1 broch.
- Bulletin de la Société des antiquaires de France, 7^e série, tome 5, 1904-1905.
- Bulletin du Musée historique de Mulhouse, 1892-1893, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 7 vol.
- Les verrières de l'ancienne église Saint-Etienne, à Mulhouse, par Lutz, 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'Embellissement de Belfort, n° 11, 1906.
- Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 1905, 1 vol.
- Discours prononcés à la séance générale du Congrès des sociétés savantes le 21 avril 1906, 1 broch.
- Revue historique et archéologique du Maine, 1^{er} semestre 1906, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1904, 1 vol.
- Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1905-1906, 1 vol.
- Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 1906, 1 vol.
- Mémoires de la Société des lettres, arts, agriculture de Saint-Dizier, tome 10, 1^{er} fasc.
- Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome 30, 1906.
- Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, 1^{er} et 2^e fasc. de 1906, 2 fasc.

- Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande (*Essai de toponymie, origine des noms de lieux habités de la Suisse romande, par Jaccard*), 1906, 1 vol.
- Deuxième supplément à la petite flore des champignons, par Bigeard, 1906, 1 broch.
- Bulletin de l'Académie delphinale, 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 1^{er} et 2^e fasc. de 1905.
- Catalogue sommaire des documents conservés aux archives du chapitre de la cathédrale de Strasbourg (publié par la Revue d'Alsace), 1 broch., 1906.
- Actes de la Société jurassienne d'Emulation, 2^e série, 12^e vol., 1906.
- Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringen, 1906, 1 vol.
- Bulletin de l'Association philotechnique, 2 n^os de 1905 et 5 de 1906.
- Bulletin de la Société géologique de France, 9 n^os de 1905 et 1906.
- Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, 2^e, 3^e et 4^e livr. de 1905 et 2^e de 1906.
- Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 1^{re} livr. de 1905.
- Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 1^{er} livr. de 1905 et 1^{re} livr. de 1906.
- Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, décembre 1905 et mars 1906, 2 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie, 4^e trim. de 1905 et 2^e de 1906, 2 fasc.
- Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1^{er} sem. de 1905, 1 vol. et 2^e de 1906, 1 vol.
- Revue de l'Avranchin, n^os 7 et 8 de 1905, 1 fasc., n^os 1, 2, 3, de 1906, 2 fasc.
- Annales de la Société d'émulation de l'Ain, 4^e trim. de 1905, 1^{er}, 2^e et 3^e trim. de 1906, 4 fasc.
- Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, n^os 3, 4, 5, 6 de 1905, n^os 1, 2 et 3 de 1906, 6 fasc.
- Bulletin de la Société industrielle de Rouen, n^os 5 et 6 de 1905, n^os 1, 2, 3 et 4 de 1906, 6 fasc.
- Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre, décembre 1905, 2 fasc. et 4 fasc. de 1906.

— XXIII —

- Bulletin de la Société lorraine de photographie, n° 10 de 1905 et 8 n°s de 1906.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 4^e trim. de 1905, 1^{er} et 2^e de 1906, 1 vol., 3^e de 1906, 1 fasc.
- Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 4^e trim. de 1905, 1^{er}, 2^e et 3^e de 1906.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, n°s 7 à 12 de 1905, 3 fasc. ; 6 fasc. de 1906.
- Bulletin de l'Alliance française, n°s 103, 104, 105 et 106.
- Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, 1904, 1905 et 1906, 3 vol. ; bulletin archéologique, 2^e livr. de 1905, 1 vol. ; 1^{re} livr. de 1906, 1 vol. ; bulletin historique, n°s 1, 2, 3 et 4 de 1905, 2 vol.
- Bulletin de la Société historique de Langres, n°s 74 et 75, 1906.
- Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, n°s 3 et 4 de 1905, n° 1 de 1906.
- Bulletin de la Société archéologique de Touraine, n°s 3 et 4 de 1905, n°s 1 et 2 de 1906, 2 fasc.
- Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2^e semes. 1905, 1 vol.
- Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, 4^e trim. de 1905, 1^{er}, 2^e et 3^e de 1906.
- Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, 3^e et 4^e trim. de 1905, 1 fasc.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 3^e et 4^e trim. de 1905, 1^{er} et 2^e de 1906.
- Bulletin de l'Académie des lettres, sciences et arts de Besançon, 1^{er} et 3^e trim. de 1905.
- Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans, 2^e semestre de 1905, 1 fasc.

RÉUNION GÉNÉRALE DU 5 MAI 1907

Le Secrétaire présente le rapport suivant :

MESSIEURS,

En 1905, le Congrès de l'Association franc-comtoise, union des sociétés savantes de Franche-Comté devait tenir ses assises à Belfort. Des circonstances toutes particulières avaient retardé la date du congrès, fixée au 17 août, ce qui empêcha beaucoup de professeurs et autres personnes, déjà en vacances, d'assister à cette réunion. Le nombre trop restreint des adhésions reçues nous mit dans l'obligation de reporter, à une autre année, ce Congrès.

Pour fêter le centenaire de la Société d'Agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône, Vesoul fut choisi, en 1906, comme lieu de réunion de l'Association franc-comtoise. Fort bien préparée, elle réussit admirablement et une centaine de congressistes répondirent à l'appel qui leur avait été adressé.

En 1907, l'Association franc-comtoise se réunira à Belfort et nous ferons tous nos efforts pour que cette fête littéraire et scientifique ait le succès qu'elle a obtenu dans les villes précédemment choisies : Dôle en 1899, Monthéliard en 1901, Gray en 1902, Lons-le-Saunier en 1903, Besançon en 1904 et enfin Vesoul en 1906.

Nous avons déjà, comme travail préparatoire du Congrès, adressé des circulaires aux membres des sociétés savantes de Franche-Comté et de Belfort et une seconde circulaire sera, de nouveau, envoyée lorsque la date en sera définitivement fixée et l'ordre du jour, touchant les travaux, établi. Déjà, un certain nombre d'adhésions ont répondu aux circulaires adressées il y a quelque temps.

Espérons que le succès de ce Congrès dépassera toutes nos espérances.

De nombreux sociétaires fréquentent notre bibliothèque pour y consulter et emprunter les ouvrages qu'elle renferme et qui sont l'objet de tous les soins de notre dévoué bibliothécaire, M. Rozier.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous exprimions le vœu que des généreux donateurs viendraient enrichir nos collections scientifiques qui sont encore à l'état embryonnaire. Jusqu'à ce jour, nous n'avons encore rien reçu. Espérons que l'avenir nous favorisera sous ce rapport et que les salles qui sont à notre disposition se garniront de trouvailles archéologiques et scientifiques qui ne font pas défaut dans notre région.

Bibliothèque. — Nos modestes ressources ne nous permettent plus, comme précédemment, de faire de nombreuses acquisitions d'ouvrages relatifs à l'histoire et aux sciences. Néanmoins, nous avons acheté, en 1906, Lecourbe par Poirier ; les journées de la Lizaine en 1871 par Diez ; la bataille de Turckheim par Muller ; l'ancienne Alsace à table par Gérard ; les deux premiers volumes de l'Alsace au 18^e siècle par Hoffmann ; le compte rendu par le ministre de la guerre de son administration pendant l'an 6, par notre compatriote Scherer ; les monuments d'architecture de l'Alsace par Haussmann et Polaczek et les récits militaires d'Alsace par de Pardeillan, deux importants ouvrages fort bien illustrés auxquels la Société avait souscrit il y a quelques années.

Enfin, notre collègue, M. Nardin a fait don à notre bibliothèque de son important et substantiel travail sur Jacques Folliet, l'imprimeur de Montbéliard.

Bulletin. — Les articles suivants seront insérés dans le bulletin de 1907 : l'Emplacement du champ de tir des bourgeois par Henri Bardy ; la Guerre de Trente Ans dans la région de Belfort par Klipffel ; les guerres de Souabe et de Bourgogne en 1498-99 et les Belfortains par Dubail-

Roy ; Belfort en 1814, par Henri Bardy ; Quelques lettres concernant la Fortification de Belfort sous Louis XV, par Ch. Godard.

Situation. — Notre Société compte actuellement 2 membres honoraires et 352 titulaires. Nous correspondons avec 81 sociétés savantes de France et de l'Etranger. Comme les années précédentes, nous faisons un pressant appel à nos collègues pour que, par une propagande incessante autour d'eux, ils réussissent à trouver de nouveaux adhérents pour combler les vides occasionnés par les décès ou autres causes dans notre Société.

Depuis notre précédente réunion générale, nous avons le regret d'avoir perdu, par suite de décès, plusieurs de nos collègues, ce sont :

M. Contejean, le naturaliste bien connu, membre honoraire et MM. Luthenbacher, Chaudel-Page, Dumas, Morlot, de Juvigny, Marzloff et Charpiot, membres titulaires.

Notre situation financière est toujours satisfaisante et notre trésorier va nous en rendre compte.

Exercice de 1906

Dépenses

Achat de livres, abonnement, reliure	339 30
Allocation au bibliothécaire	450 00
Impression du bulletin	746 50
Frais de recouvrement, port et envoi du bulletin	421 60
Fouilles à Bourgogne	22 00
Subvention à l'Exposition des Beaux-Arts à Besançon	30 35
Mobilier, chauffage et divers	77 40
Frais de secrétariat et de bureau	41 80
Assurance des collections	41 80
	<hr/>
	4510 75

—XVII—

Recettes

Excédent de 1908	1144 94
Produit des cotisations	1395 00
Vente de bulletins	24 00
Subvention du département	250 00
Intérêts des sommes déposées	32 48
	<hr/>
	2843 42

Recettes	2843 42
Dépenses	1510 73
Excédent.	<u>1332 37</u>

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée générale.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du tiers des membres du Comité. Sont élus pour 3 ans : MM. Berger, Menétrez, Dubail-Roy, Roesch et Touvet, membres sortants.

—

Les guerres de Bourgogne et de Souabe en 1498-1499 et les Belfortains⁽¹⁾

En 1498, l'empereur Maximilien levait une armée pour marcher contre les Français, en traversant la Comté de Bourgogne.

L'historien Gollut⁽²⁾ nous fournit quelques détails au sujet de cette campagne. « L'année subséquente 1498, messire Guillaume de Vergy, seigneur de Fouans, maréchal de Bourgogne, ayant charge de l'Empereur Maximilien, commença la guerre au duché de Bourgogne, estant invité par quelques intelligences qui ne réussirent.

Toutefois, il prit Coiffy, Aigremont, Bourbonne, Montsangeon et autres places, puis il cessat, estant retardé par le commandement de l'archiduc qui lui envoiait le sieur de Tinteville pour l'aduertir qu'il hauoit trefues prises avec les François. Et, à la vérité, les trefues estoient accordées et néanmoins les ennemis se reietterent sur les mesmes places et les regaignèrent facilement et d'autant plus que car ils prindrent Fouans qu'ils brûlèrent. Ce que fut cause de faire redresser une nouvelle armée à l'empereur et à l'archiduc son fils, mais elle fut employée en autre lieu que aux environs de Gray où elle feit halte quelque temps, en attendant le commandement de l'empereur, lequel avec 30.000 homes marchat iusques à Vesoul et Gy, puis en Champagne pour y faire nouvelle guerre.... Mais les François treuquèrent moins d'appointer et de pacifier pour un tems leurs différens, ce que fut cause de faire rompre cette belle armée. »

Ch. Duvernoy, le commentateur de Gollut, nous apprend que l'empereur Maximilien venant d'Ensisheim⁽³⁾, était à Mont-

(1) Lu à Vesoul le 1^{er} Août 1906, au Congrès des Sociétés savantes de Franche Comté.

(2) Mémoires historiques de la République séquanoise, p. 1422.

(3) D'après le Cartulaire de Mulhouse, par Mossmann, l'empereur se trouvait à Ensisheim le 8 septembre. Les comptes communaux de Belfort ne font pas mention de son passage dans cette ville.

béliard le 13 septembre 1498 et avait avec lui l'archiduc Philippe, les Comtes Philippe de Nassau et Henri de Furstemberg, ainsi que plusieurs autres seigneurs. De là, il se rendit à Villerssexel, où il demeura trois jours. Le comte de la Roche se joignit à lui avec une belle compagnie, tant à pied qu'à cheval. « Cependant, ajoute un document de l'époque, son armée passoit à force, mais les eaux estoient bien grandes, en sorte qu'il fut forcé de faire un pont sur l'Ognon, au dessous de Moimay. Et estant passée la gendarmerie, ledict Maximilien delogea de Villers et s'en alla coucher à Vesoul, et son escorte tira devant Bourbonne, devant Coiffy et autres places, lesquelles furent prises. Fin de compte, les Allemans ayant pillé ce qu'ils peuvent s'en retournèrent en Allemagne et le dit Maximilien depuis Vesoul se retirat à Fauernay et Fontenoy en Vosge, et puis à Metz et puis aux País Bas ».

Cette courte campagne, ajoute Ch. Duvernoy, commencée le lundi après la Nativité Notre Dame⁽¹⁾ se termina le lundi après la St-Gilles, au mois d'octobre 1498.

C'est la même année (1498) que la Ligue de Souabe fut fondée. Son but primitif était de rétablir la sûreté sur les routes et de poursuivre les nobles qui se faisaient volontiers des voleurs de grand chemin. Les cantons suisses refusèrent de faire partie de cette Ligue. Différents incidents firent naître de l'animosité dans les rapports entre la Ligue de Souabe et les Suisses. Au commencement de 1499, Louis XII roi de France faisait alliance avec les Suisses. Le 25 mars, les troupes de Soleure aidées de Bernois et de Lucernois, sous le commandement de Babenberg de Soleure ravagèrent les environs de Bâle et de Dornach et battirent les troupes de la Ligue de Souabe, commandées par Frédéric de Cappel, à peu de distance de Bâle, au bois dit Bruderholtz. Un comte de Thierstein resta sur le champ de Bataille.

Les Suisses ayant appris que les Autrichiens se fortifiaient dans le Sundgau et les environs de Bâle, les cantons de Berne, Soleure et Fribourg firent marcher des troupes de ce côté. L'empereur Maximilien avait rassemblé 20.000 hommes. La régence de Soleure avait mis une forte garnison dans le châ-

(1) 8 Septembre.

teau de Dornach (près Bâle) qui était menacé. Les Souabes poursuivirent les Bernois chargés de garder la vallée de Moultier Grandval, jusqu'à l'abbaye de Bellelay qu'ils pillèrent et brûlèrent. L'armée impériale s'était retirée derrière la ville de Bâle qui maintenait avec beaucoup de peine sa neutralité. Les chefs de la Ligue voulaient s'emparer de Dornach, château appartenant à Soleure, de façon à s'ouvrir un passage en Suisse vers les cantons de Soleure et de Berne. Le comte Furstemberg était chargé de cette expédition avec 2000 chevaux et 14.000 fantassins : Brabançons, Bourguignons, etc. Des secours en hommes arrivèrent de Berne, Zurich et Soleure et le 22 juillet 1499, les confédérés attaquèrent et battirent les impériaux à Dornach. Ils s'emparèrent des bannières de Strasbourg, de Fribourg et d'Ensisheim. Leur perte fut de 300 hommes et celle des Impériaux de plus de 3000⁽¹⁾.

Les comptes de la ville de Belfort pour l'année 1499⁽²⁾ nous fournissent de précieux renseignements sur la participation des Belfortains, sujets de l'empereur Maximilien, à ces deux expéditions.

Aux recettes nous trouvons : « Receu tant de Thiebald Blanchard et de Thiebald Ayme gouuerneurs des compaignons qui furent en la guerre de gray en bogoinne contre les françois pour les restes des argens que lesd. furent chargés pour les despens des compaignons po ce XV libz, Vj β iij δ.

C'était le reliquat des frais occasionnés par cette expédition. Le même compte parle « des Allemands qui retournent de gray ».

Au chapitre des dépenses nous lisons : « baille le vendj après la translation s^t mtin⁽³⁾ a adam potier po despenses faits po ceulx quont garder la porte quand les gens darmes du duc de Bavvière entrerent à Belfort pour aller cōtre les françois po ce iij β ».

Les Belfortains firent confectionner une nouvelle bannière, probablement destinée aux combattants de notre cité, partant en guerre : « baille le samedj suiant a peter cramer de tane⁽⁴⁾

(1) Histoire des Suisses par Jean Muller, Lausanne, 1800, Tome X, page 285.

(2) Archives de Belfort CC 2 bis.

(3) St-Martin.

(4) Thann (Hte Alsace).

pour la soie du nouueal pauon tat rouge que blanche po ce
XXV β iiiij ε »

« baille le meme jour de la translation s. benoit a Thiebauld
Blanchard pour le fourrel quil a fait pour ledit pauon pour ce
iiij β viij δ. »

« baille le mdj voille de l'assumpcion nostre dame pour les
despens de ceux quont garder la porte de la ville quand les
allemans cheualcheurs et pietons retornoient de France tant a
dinez que a la colacion po ce Xij β ». .

» baille le jeudj auant la natuité nostre dame⁽¹⁾ tant a guille
jehan, etienne bourquin, jehan pequignot fils de richard ruedol,
jehan loste serr que aux deux verlets de maistre andrey pour
estre aller en la guerre contre les françois en borgoigne copris
leur dinez quant ils ptirent le mdj auant ladite natuité nostre
dame po ce Vj libz Vlij β ». .

« baille le dymanche apres l'exaltation saincte croix⁽²⁾ aux
compaignons pour aller en la guerre contre les françois po deux
pototz de beurre et pour trois formaiges po ce Xj β Vlij δ.
plus vng tine de vin lj β plus pour froment Vβ plus quarante et
huict libz de lard xl β ». .

« baille le sambedj apres la saint luc euangeliste⁽³⁾ pour des-
pens faite à la venue des compaignons quils estoient en la guerre
cotre les françois pour pain vins et aultres en la maison de
ville po ce XX β X δ ». .

« baille le sambedy apres la s. pierre et s. pol⁽⁴⁾ apostres
pour les despens des compaignons de belfort et daultres q. sont
aller aux mostre avec le pays a la venue de nsr le roy des ro-
mainseig et prince d'olstriche a lieu de yrsvelden⁽⁵⁾ vers ai-
guessey les mecredj jeudj vendj et sambedj de lad. s. pierre,
tant en pain vin chars charrois et sailleres des tahorins et ceusses
d'autre fais po preuot maist bogeois XX libz XVlij β Vlij δ ». .

Dans le même compte, un chapitre spécial est consacré aux
« Missions po les guerres cotre les françois et les swychetz »

« baille a guille jehan pour ses gaiges d'estre esté pour la ville

(1) 8 Septembre.

(2) 14 septembre.

(3) 18 octobre.

(4) 29 juin.

(5) Hirzfelden, canton d'Ensisheim (Haute-Alsace).

en guerre cōtre les françois pour le terme de cinq sepmaines après les premiers quinze jours 1 β ».

« baille a thiebaut ayme dit roland mareschault pour ses gaiges des d. V sepmaines et dont il etoit handelier portant le pauon pour ce lx β. a jehan noblot pour estre cuysinier des d. compaignons po ce lx β ».

Jehan haye a conduit des vivres « aux d. compaignons », il reçoit « po ly ses cheualx et chers..... »

Les comptes communaux désignent quatorze hommes qui sont partis pour la guerre : quelques-uns ont remplacé ceux qui avaient été choisis en premier lieu.

« Jehan roy pbre a este avec lesd. compaignons en lad^e guerre po ce XX β ».

Suit l'énumération des dépenses pour « froment, chair, vin, trois pototz de buyre, pois » envoyés aux combattants belfortains.

Thiebault coullerey de roppe était « tabourin ».

« baille le mardj auant indica pour despens faicte au poille de la maison de ville quand les copaignons de belfort retournarent de dapnemarie⁽¹⁾ au fait de la guerre cōtre les swychetz a la reuenue des dits compaignons tant a vespral que pour souper tant vin, harens poisson et aultres p. lord. desd. bourgeois comprises les estuues chauffées po lesd. compaignons po ce x I β ».

« baille les vendredj et sambedj auat indica tant à jehan pbre dit huguenot maistre bourgeois que a prin bechin pour estre aler au mand. de mgr le Roy et la Royne au lieu d'Altkirch⁽²⁾ au fait de la guerre contre les swychetz XVj β iiiij δ.

Huit compagnons sont partis vers Altkirch pour guerroyer, leur despens se sont élevés à V libz.

Henri colin maçon était « tabourin » dans la dite expédition.

Plus loin il est question des « despens des XV iiiij compaignons qui sont aler en lad. guerre à carspach⁽³⁾ »

« baille le samedj après la feste dieu a symon preuostot pour estre aler a Desle quand les swychetz brullerent entour de Morimont seig^e de monseigr⁽⁴⁾ iiij β ».

D. R.

(1) Dannemarie (Haute-Alsace).

(2) Altkirch (Haute-Alsace).

(3) Carspach, près Altkirch (Haute-Alsace).

(4) Joseph Gaspard de Morimont, seigneur engagiste de Belfort. Le château de Morimont était situé en Alsace, à peu de distance de la frontière suisse et non loin de Porrentruy.

ASPIRANTE

Il fait à peine jour et déjà la fillette
Vers le lointain collège accélère le pas,
Sa taille s'inclinant sous la lourde serviette
Qui s'appuie à la hanche et que retient le bras,

Serviette au maroquin désfraîchi par l'usage,
Bâillant en maints endroits sous l'effort répété
Des livres, des cahiers, de tout le gros bagage
Qu'elle a depuis deux ans tous les jours transporté.

A sa leçon d'histoire ou de mathématiques
Elle songe en marchant, non sans mirer souvent
Sa mince silhouette aux vitraux des boutiques
Et lisser ses cheveux qui s'envolent au vent.

Oh! n'allez pas penser que c'est coquetterie ;
Aspirant au brevet elle a d'autres soucis,
Son oral, son écrit et sa géométrie
Et ses problèmes faux ou si peu réussis.

Mais dès l'aube elle a dû se lever, la pauvrette !
Et se coiffer, les yeux encore ensommeillés :
On peut bien dans la rue achever sa toilette
Alors que tant de gens sont à peine éveillés.

Fillette, hâtez-vous, hâtez-vous ! — L'heure presse
Vos compagnes déjà sont en place à leurs bancs,
Et du haut de sa chaire une docte maîtresse
Expose en quatre points la guerre de Trente ans.

Vous arrivez enfin, mais après la bataille ;
Laquelle ?... il en est tant. C'est un peu compliqué
Ces combats, ces traités et tout ce que détaille
Le programme qui lui n'est jamais fatigué.

L'Histoire va sortir... mais voici qu'à la porte
Apparaît, brandissant une Règle de trois,
Le Calcul qui vous chasse et bien loin vous emporte,
Autrichiens et Prussiens, Danois et Bavarois.

Au diable le Calcul! Ces formules subtiles
Ne disent rien à l'âme et moins que rien au cœur.
Mais la Géologie apportant ses fossiles
Clôture la séance. -- Un ban en son honneur!

Courez vite au logis vous lester d'un potage,
Fillete; vous avez, je le vois à vos yeux,
Je le vois à vos traits, à tout votre visage
La tête bien remplie et l'estomac bien creux.

Et dans l'après-midi la ronde recommence
Avec d'autres sujets non moins intéressants.
L'Anglais et l'Allemand viennent ouvrir la danse
Suivis de la Physique aux jeux divertissants.

Puis la Géographie et la Littérature
Leur emboitent le pas sans attendre demain,
Et leur cédant son tour la timide Couture
Retourne à son logis, son aiguille à la main.

Le défilé prend fin; la séance est levée.
Mais ce n'est pas encor le moment du repos,
La tâche de ce jour n'est pas même achevée ;
Mignonne ayez ce soir l'esprit libre et dispos

Car il vous faut finir et version et thème,
Compulser, rédiger, classer, vérifier
Et faire, pour résoudre enfin votre problème
Des chiffres à noircir un cahier tout entier.

Gagnez votre chambrette où la lampe allumée
Voyant vos yeux se clore et déjà sommeiller
Vous dira : « Travaillons, ô ma compagne aimée,
L'heure sera moins longue étant deux à veiller.

Et là, le front penché sur vos livres de classe,
Méditez, écrivez et lisez tour à tour,
Mettant en votre esprit chaque chose en sa place,
Autrement tout s'échappe et s'ensuit sans retour ;

Débrouillez ce fatras qui toujours s'amonceille
Sur le petit bureau de papiers encombré,
Cet amalgame à faire éclater la cervelle
De l'académicien le mieux équilibré.

Enfin quand vous aurez accompli votre tâche,
Quand sera préparé le travail de demain,
— Car demain n'est jamais pour vous jour de relâche,
Demain pas plus qu'hier ne voudrait être humain —

Alors baissant sa flamme et de vous satisfaite
Votre lampe qui sent son huile s'épuiser
Vous dira : Maintenant cessez. Votre couchette
A son tour vous réclame : allez vous reposer,

Et dormez, s'il se peut, comme on dort à votre âge
Avant qu'aucun souci ne hante le cerveau,
Dormez ainsi que dort l'enfant quand il est sage,
Ainsi que dort la fleur, ainsi que dort l'oiseau.

Si pourtant, malgré tout, votre âme encor vibrante
S'obstinait à veiller même au sein du sommeil,
Que du moins nulle image importune ou troublante
Ne vienne vous causer quelque brusque réveil ;

Mais qu'un beau rêve d'or éclairant d'un sourire
Vos lèvres d'où s'en va tous les jours le carmin,
Vous montre votre nom — ô bonheur ! ô délire ! —
Flamboyant au milieu du fameux parchemin !

AD. CHAVIN-COLIN.

Belfort, Janvier 1907.

SUR L'EMPLACEMENT du Champ de tir bourgeois de Belfort au XVIII^e siècle

Dans mon *Etude historique sur la Ville de Belfort* (Bull. Soc. belf. d'Emul. n° 19, p. 24, Note 2), j'ai dit, en parlant de la compagnie bourgeoise des arquebusiers reconstituée en 1662 par Armand de la Meilleraye, duc de Mazarin, que la maison des tireurs était située tout près du champ de tir, à l'entrée du Fourneau, où elle a existé jusqu'en 1870, sous le nom de *Maison de l'Arquebuse*.

M. Klipffel, dans un excellent article intitulé : *Les Compagnies bourgeoises et les Chevaliers de l'Arquebuse de Belfort*, et publié dans le Bulletin n° 25 de la même société, prétend que d'après une supplique en date du 13 mai 1719, la *tirerie* était alors près de l'ouvrage à corne de l'Espérance, c'est-à-dire au nord de la ville, et non pas au sud près du Fourneau. « Peut-être un jour, ajoute-t-il, un document nouveau viendra trancher la question ».

Or, deux documents existent, qui montrent où étaient, dans le premier quart du XVIII^e siècle, le stand et la maisonnette y attenant.

Le premier est une très belle carte de Belfort et de ses environs qui accompagne un mémoire daté du 11 décembre 1711 et signé *Mareschal*. On voit immédiatement au sud de la contregarde 47, et à 425 toises de sa pointe, un groupe de constructions dénommé la *Tirerie*. Cette contregarde est celle qui couvrait la tour bastionnée dite *des Capucins*.

Le second document est plus explicite. C'est une « *Veües* » de Belfort en 1727. Ce dessin, de facture assez grossière et colorié représente une vue perspective de la ville et du château; il est très inexact et l'aspect qu'il donne de Belfort ne concorde pas avec celui des dessins, malheureusement trop rares, qui exis-

tent de cette place au XVIII^e siècle. Il n'en est pas moins fort curieux comme point de comparaison et reproduit un détail qui nous intéresse tout spécialement dans la question qui nous occupe.

Une petite maison située à gauche et au bord du chemin en allant au Fourneau s'y voit et, en face, presque contre l'escarpe-ment de la roche du Château, une cible très bien dessinée. C'est incontestablement le champ de tir, la *tirerie* des tireurs belfortains.

On voit que s'il fut un moment question de le transporter derrière l'ouvrage à corne, près de la *Montée des Chèvres* et sur un emplacement qui fut pendant longtemps le terrain de prédilection des duellistes, ce ne fut qu'en projet, puisqu'en 1727 il était toujours à la même place.

Les deux documents dont je parle sont aux Archives du ministère de la Guerre (Section technique du Génie).

HENRI BARDY.

LA GUERRE DE 30 ANS

DANS LA RÉGION DE BELFORT

BIBLIOGRAPHIE

- LAVISSE et RAMBAUD. Histoire générale.
- MERKLEN. Histoire d'Ensisheim.
- REUSS. L'Alsace au XVII^e siècle.
- DUVERNOY. Ephémérides du Comté de Montbéliard.
- MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de 30 ans.
- DORLAN. Notice historique sur l'Alsace et principalement sur Schlestadt.
- LOYE. Histoire de la seigneurie de Neufchâtel Bourgogne.
- VAUTREY. Histoire des Évêques de Bâle.
- Archives de Belfort.
- GIRARDOT DE NOZEROY. Histoire de dix ans de la Franche-Comté.
- GISS. Histoire de la ville d'Obernai.
- LAGUILLE. Histoire d'Alsace.
- Le soldat suédois.
- Mercure français.
- DES ROBERT. Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine.
- BARDY. Les Suédois dans le Sundgau.
- Histoire de Belfort.
- BESSON. Mémoire historique sur la ville et l'abbaye de Lure.
- Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames.
- GRIFFET. Histoire du règne de Louis XIII.
- COSTE. Notice sur Vieux-Brisach.
- AVENEL. Lettres de Richelieu
- MICHAUD et POUJOULAT. Mémoires de Richelieu.
- DE LA GRANGE. Mémoires du maréchal de la Force.
- BEURNIER. Notice historique sur Montbéliard.
- DON CALMET. Histoire de Lorraine.
- Gazette de France.

- QUIQUEREZ. Ville et chateau de Porrentruy.
SCHMITT. Guerre de trente ans en Lorraine.
CARDOT. Un siège de Belfort inconnu.
CHÉRUEL. Correspondance de Mazarin.
FORGET. Vie Manuscrite de Charles IV.
EINFELDER. Siège de Riquewihr en 1635.
DE NOAILLES. Le cardinal de la Valette.
NARBÉY. Les hautes montagnes du Doubs.
RICHARD. Monographie de Maiche.
Lettre de Manicamp à Servien.
BERNARD ROSE. Herzog Bernard der grosse von Sachsen-Weimar.
RAMSAY. Histoire de Turenne.
LE LABOUREUR. Histoire de Guébriant.
SAMUEL DE NANTON. Jean-Louis d'Erlach.
Revue de cavalerie.
Chronique de Hugues Bois de Chesne, de Montbéliard.
Mémoires du duc de Rohan.
» de Montglat.
» de Fontenay-Mareuil.
Annales de Franche-Comté (Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 1875).
BEAULIEU. Essai sur la vie et les œuvres de Christophe de Forstner.

1620

L'électeur Palatin Frédéric V,^e défait à la Montagne Blanche le 8 novembre 1620, par l'armée catholique de Tilly, essaya de rallier les forces protestantes de l'Allemagne, mais les princes qui avaient adhéré à l'union évangélique ne lui fournirent aucun secours et les débris de son armée se réfugièrent dans le haut Palatinat sous les ordres d'Ernest, comte de Mansfeld. Celui-ci gagna cependant à sa cause Christian de Brunswick et le margrave de Bade Durlach.

1621

Par lettre du 6 janvier 1621, l'évêque de Strasbourg, Léopold, et archiduc d'Autriche (frère de Frédéric II) convoque les Etats

d'Alsace à Ensisheim. Ils s'ouvrirent le 8 février et on y discuta les mesures à prendre pour défendre l'Alsace.

Toujours poursuivie par Tilly, l'armée protestante passa dans cette province, en Novembre 1621, espérant y vivre de ses pillages. La Basse Alsace fut occupée.

La régence d'Ensisheim envoya un millier d'hommes au Landgraben (fin Novembre) mais ils ne firent rien. Mansfeld campe près de Benfeld avec 20.000 hommes et une fraction de ses troupes sous Jean Michel d'Obertraut s'avance au delà de Colmar.

Une bande de pillards ayant été signalée à Illzach, le commandant d'Ensisheim, Jean Sébastien de Walkenstein, marcha contre eux avec une partie de sa garnison et les dispersa.

Le margrave de Bade somme Schlestadt de lui fournir des vivres et sur le refus de la ville, vint l'assiéger, mais ne put s'en emparer.

1622

Mansfeld alla rejoindre l'Electeur Palatin, rentré dans ses Etats, puis reparait en Alsace en Juin 1622 et la guerre continua à ravager le pays. Enfin, au mois de juillet, l'armée impériale de l'archiduc Léopold d'Autriche, sous les ordres de Tilly, resoule les protestants. Mansfeld et Frédéric V se retirent en Hollande.

La maison d'Autriche sentit bientôt la nécessité d'augmenter les forces nécessaires à la défense de ses possessions d'Alsace, sous la direction du commissaire Impérial Wolf d'Ossa.

1629

Par avis du 14 Janvier 1629, l'archiduc Léopold annonça l'arrivée prochaine de troupes. Colmar reçut une compagnie du régiment de Lunebourg dont 100 hommes furent détachés à St-Croix. Le 16 mai, ces troupes quittent Colmar et sont remplacées, le 16 septembre, par une compagnie du régiment de Colloredo. Le 19 arrive une seconde compagnie de ce régiment.

1630

En mai 1630, les deux compagnies de Colloredo sont remplacées par deux compagnie du régiment d'Anhalt.

En 1629, Schlestadt reçut également une garnison impériale.

Le 31 décembre 1629, deux compagnie d'impériaux (600 hommes sous les ordres du capitaine Darbois) vinrent prendre leurs quartiers d'hiver dans le comté de Montbéliard et s'établirent à Allenjoie, Dambenois, Fesches, Badevel, Seloncourt, Bondeval, Vaudoncourt et Abbévillers ; ils y restèrent jusqu'à la fin d'avril 1630.

L'Evêque de Bâle, Jean Henri d'Ostein, bien que prince de l'empire, désirait conserver une stricte neutralité, mais, en 1630, l'Empereur réclama son aide. Il dut fournir un subside mensuel de 4000 florins ou recevoir trois compagnies d'infanterie destinées à veiller à la sécurité du pays. Les Etats convoqués à Porrentruy préférèrent lever à leurs frais les trois compagnies demandées.

A la fin de 1630, les troupes impériales d'Alsace passèrent en Milanais sous d'Ossa.

1631

En novembre 1631, la régence d'Ensisheim décida, à la demande de l'Empire, de lever 1000 fantassins et 180 chevaux pour garder les places de la Haute Alsace et accorda les subsides nécessaires à leur entretien pendant six mois (L'Empire avait demandé 1000 fantassins et 500 chevaux). Ces troupes furent employées à la garde de Brisach et cantonnées à Kintzheim, 300 hommes, à Fribourg 100, à Neubourg 100, à Ensisheim 100, à Ste-Croix 100, à Bergheim 300.

Gaston, duc d'Orléans⁽¹⁾, révolté contre son frère Louis XIII et réfugié en Lorraine, demanda au parlement de Dôle, le libre passage en Franche-Comté pour lui et 6 à 700 chevaux qui l'accompagnaient (21 mars 1631). Les Comtois désiraient rester neutres et ils craignaient qu'en accueillant la demande de Gaston, Louis XIII, alors sur les frontières de Bourgogne avec une armée de 12.000 hommes, ne saisisse ce prétexte pour envahir le pays. C'est pourquoi le Parlement permit à Gaston seul, l'entrée en Franche-Comté. Celui-ci vint à Dôle le 26 mars et le lendemain à Besançon, mais il ne put obtenir aucun secours. Il parvint cependant à gagner à sa cause quelques partisans.

Justement effrayé, le Parlement fit défense aux Comtois de

(1) Bien que ne se rapportant pas à la guerre de 30 ans, nous avons placé ici cet épisode en raison de l'époque à laquelle il s'est passé.

prendre les armes en sa faveur (11 Août). Gaston se retire alors à Remiremont et rassemble sur les frontières de Lorraine, à Fougerolles, à St-Loup et environs, quelques troupes. Leur présence amena bientôt les protestations des paysans comtois qui se plaignaient de leurs incursions et prirent même les armes pour s'y opposer.

Le parlement de Dôle, désirant avant tout éviter un conflit, députa vers Gaston le baron de Vaugrenans et Girardot de Noseroy pour le prier de faire cesser le pillage (15 septembre).

Deux jours après, ceux-ci étaient à Remiremont. Le duc d'Orléans leur assura qu'il resterait en Lorraine et retirerait ses troupes de la frontière.

Il disposait alors de 5 régiments de cavalerie (800 hommes) et de 2 régiments d'infanterie (800 hommes) sous les ordres du marquis de la Ferté et de Besmes. Contrairement à l'engagement pris, La Ferté seul gagna le pays de Montbéliard avec la cavalerie. Craignant toujours une invasion, le Parlement de Dôle fit garder les passages des montagnes par quelques levées faites à la hâte.

A ce moment d'ailleurs, l'armée française se rassemblait en Champagne et le maréchal de La Force, qui était à sa tête, s'avança jusqu'à St-Loup, cette place fut abandonnée par les troupes du duc d'Orléans. De Besmes se retira à Remiremont. Dès le 12 août, le prince de Montbéliard, alarmé des mouvements de la petite armée de Gaston, réunit à Montbéliard 2 à 300 paysans pour renforcer la garde bourgeoise de la ville.

Le 17 septembre, 7 ou 800 fantassins de l'armée impériale sous les ordres de Louis-Jules Duchatelet, baron de Cirey, vinrent prendre leurs quartiers dans le comté de Montbéliard, et y restèrent jusqu'au 12 novembre. Cirey avait été appelé près de Colmar par Ossa et comme il faisait surtout la guerre pour son compte, reçut de celui-ci l'ordre de rentrer en campagne ou de quitter l'Empire; Cirey obéit. En décembre, ces mêmes troupes tentèrent de rentrer dans le pays de Montbéliard, mais les paysans prirent les armes et leur barrèrent le passage vers Dampierre et Fesches.

A ce moment, la France venait de prendre ouvertement parti pour les protestants. Le 23 janvier 1631, elle signa avec la Suède le traité de Bernwald : Louis XIII promettait un subside annuel de 400.000 écus en échange duquel Gustave Adolphe

devait entretenir 30.000 hommes de pied et 10.000 chevaux destinés à opérer sous ses ordres en Allemagne. Cette alliance était valable jusqu'au 10 mars 1636.

1632

Refoulé au delà du Rhin par les Suédois du maréchal Horn, Montecuculli reçut de l'Empereur mission de défendre l'Alsace. Il rallie ses troupes et appelle à lui les garnisons les moins nécessaires. Il était résolu à disputer à l'ennemi Schlestadt, Colmar, Brisach et Benfeld. Le 20 juillet 1632, il est à Colmar.

Le 21 août, le maréchal Horn est devant Strasbourg et obtient du Sénat le libre passage du pont du Rhin. Son avant-garde, composée de 3000 chevaux, 2 canons et quelque infanterie, passa le fleuve le 22 et s'avanza jusqu'à Benfeld. A son approche, Montecuculli se retire sur Brisach, Colmar et Schlestadt.

Le 6 septembre, Obernai est occupé sans résistance, la garnison impériale ayant évacué la ville le jour précédent.

Le 18 septembre, après avoir opéré pendant quelques jours sur la rive droite du Rhin, Horn est devant Benfeld. La garnison de cette ville, commandée par le colonel de Bulach, comprenait 800 fantassins et 200 cavaliers, auxquels s'étaient joints un fort contingent de paysans, en tout 2780 hommes. La place était bien fortifiée et abondamment pourvue de munitions.

Le 19 septembre, Horn établit son quartier général à Sand et distribua ses troupes à Kogenheim, Semersheim, Kertzfeld, Herbshiem et Rossfeld. La place ayant refusé de se rendre, les Suédois furent obligés d'entamer un siège régulier et empruntèrent de la grosse artillerie à Strasbourg.

Les Impériaux firent tous leurs efforts pour troubler les opérations des assiégeants.

Le gouverneur de Saverne, marquis de Villé, avec quelques secours tirés de Lorraine, tenta sans succès de dégager la place ; il échoua une deuxième fois avec 2000 fantassins, 600 chevaux et 4000 paysans.

Le 26 septembre, 700 impériaux, sortis de Schlestadt, surprirent quelques partis suédois, mais le Rhingrave Othon Louis les oblige à se retirer.

Le 12 octobre, le maréchal Horn défait également 10.000 Impériaux venus de la rive droite du Rhin par Brisach, sous les ordres du marquis de Bade.

Le 8 novembre, Bensfeld capitule et le maréchal Horn y fait son entrée le lendemain. Pendant ce temps, Montecuculli et les Impériaux s'étaient réfugiés en haute Alsace.

Le 1^{er} juillet, une compagnie de cavalerie, sous les ordres du Baron de Cronegg prend ses quartiers dans le Comté de Monthéliard et y séjourne jusqu'au 19 octobre. Le 21 juillet, elle est suivie de deux compagnies de gens de pied (capitaines Gilliers et de Clinchamp) qui ne se retirèrent que trois mois plus tard. Le 17 septembre, une nouvelle compagnie d'infanterie impériale (capitaine Vallier) s'établit également dans le comté et y demeure jusqu'au 15 novembre. En même temps, Héricourt est occupé par la compagnie du capitaine Emmerich.

Maitres de Benfeld, les Suédois s'avancèrent en Haute-Alsace, Epfig, Dambach, Guémar, Bergheim, Mutzig, Chatenois sont pris. Un détachement de cavalerie impériale retranché à Marnolsheim en est chassé par le Rhingrave Othon Louis et la ville occupée. Le 6 novembre, Molsheim est enlevé sans avoir reçu les secours attendus. Trois cornettes de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie s'y établirent.

Le margrave Guillaume de Bade et Ascanio rattachèrent leurs troupes dispersées et prirent position à Ensisheim, mais sans rien tenter pour arrêter les Suédois (¹).

Brisach, Colmar, Schlestadt seuls s'opposèrent à la marche de l'envahisseur. Horn fit bloquer en même temps Schlestadt et Colmar.

Le margrave de Bade se décida enfin à se mettre en campagne et à secourir Schlestadt avec 18 cornettes de cavalerie. Le Rhingrave ayant eu connaissance de ce dessein, se porte à sa rencontre avec trois régiments. Le margrave de Bade, qui s'était avancé jusqu'à Ste-Croix, se replie aussitôt sur Ensisheim, mais, suivi de près par le Rhingrave, il est cerné dans Wittenheim et perd 300 tués et 300 blessés ; lui-même s'échappe à grand peine avec trois cornettes qu'il ramène à Ensisheim.

Le Maréchal Horn décide alors d'assiéger Schlestadt. Le 17 novembre, il est à Ebersheim. Dans la nuit, une reconnaissance de 90 cavaliers et 30 mousquetaires, sortie de Schlestadt, est

(1) En novembre, le margrave de Bade (dernier Unterlandvogt de Haute Alsace) se sauva d'Ensisheim avec tous les conseillers de la Régence. De 1632 à 1638, celle-ci siège à Belfort, Faucogney, Remiremont, Luxeuil.

repoussée au pont d'Ebersheim. Le 18, Horn transporte son quartier général à Chatenois et somme, sans succès, Schlestadt.

Cette place avait pour gouverneur le lieutenant général Georges de Breitenbach, la garnison se composait de deux compagnies de cavalerie sous les ordres du lieutenant-colonel, Augustin des Angelis, et 600 mousquetaires.

La place, espérant être secourue par le margrave de Bade, résista vigoureusement ; mais, le 2 décembre, celui-ci écrivit au gouverneur Breitenbach qu'il ne devait plus compter sur son aide. La lettre arriva à destination le 6 décembre et, le même jour, la capitulation fut signée. La garnison se retirait à Brisach avec les honneurs de la guerre ; elle quitta la ville le 12 décembre.

Les Suédois continuèrent la conquête de la Haute Alsace sans trouver grande résistance.

Colmar tomba entre leurs mains par trahison, dès le 19 novembre. Horn avait fait sommer la ville ; le magistrat demanda trois jours de réflexion et en profita pour consulter le margrave de Bade, celui-ci répondit ne pouvoir secourir la ville qui devait se défendre elle-même. Le magistrat fit alors savoir, le 21, aux Suédois que la ville ayant juré fidélité à l'empereur, n'ouvrirait pas ses portes.

La population était divisée en deux partis : les catholiques fidèles à l'Empereur et les protestants favorables aux envahisseurs. Les protestants résolurent de livrer la ville à Horn. Celui-ci était à Ostheim, lorsque le greffier Nicolas Sandherr, vint lui faire connaître les dispositions de ses co-religionnaires (17 décembre). Il fut convenu que le 20 à 11 h. du matin, ceux-ci ouvriraient les portes ; ce qui fut fait après que les gardes en eurent été massacrées. Au son du tocsin, signal de la trahison, le colonel Vernier, gouverneur de la ville, (il était arrivé le 16 novembre avec des recrues faites en Franche-Comté) essaya de rassembler la garnison et de résister avec l'aide des catholiques, mais il était trop tard ; il fut fait prisonnier. La ville fut occupée par le régiment de Nassau.

Le 16 novembre, Gustave Adolphe était tombé sur le champ de bataille de Lutzen, mais sa mort ne changea rien aux affaires d'Alsace.

Le maréchal Horn, appelé en Allemagne, passa le Rhin à Schœnau pour rejoindre Banner en Bavière, laissant le com-

mandement de l'armée suédoise d'Alsace au Rhingrave Othon Louis.

1633

Le Rhingrave occupait presque tout le Sundgau. Cernay, Thann, Altkirch, Ferrette étaient entre ses mains. Le 2 janvier 1633, il est devant Belfort. La garnison de la ville se composait de 300 cavaliers et de 2 compagnies d'infanterie de 120 hommes chacune, sous le commandement du baron de Vaulgrenans, du capitaine Vernier et du chevalier Pierre de Montaigu. Ces troupes étaient arrivées le 5 novembre 1632 dans la place où se trouvait également une centaine de paysans armés.

Quelques jours avant l'arrivée du Rhingrave, Montecuculli, commandant de l'armée impériale, était venu à Belfort. Il voulut en remettre le commandement au grand bailli Guillaume de Landenberg, mais celui-ci refusa, la population lui inspirant peu de confiance ; ce fut le colonel Pierre Bizantzer qui le remplaça.

Le 3 janvier 1633, le Rhingrave somme la ville une première fois, le gouverneur assembla un conseil composé des chefs militaires et des magistrats pour connaître leur avis. L'attitude des habitants et d'une partie de la garnison ne laissant pas l'espoir d'une bonne résistance, il se décida, après que la ville eut reçu quelques boulets de l'artillerie suédoise, à accepter la capitulation.

Elle fut signée le 5 janvier dans la soirée. La garnison se retira à Lure. Le colonel de Leyen fut nommé gouverneur de Belfort par la Suède.

Pendant que le Rhingrave était devant Belfort, une partie de ses troupes continua à ravager le Sundgau. Les prieurés de St-Nicolas des Bois, Lucelle, Froideval, Froidefontaine furent détruits ou ravagés, Delle pîllé, le château de Morimont brûlé, ceux d'Auxelles et Passavant ruinés ; seule la forteresse de Wildenstein fut respectée, elle était défendue par une garnison lorraine et les Suédois n'osèrent en approcher.

Ces pillages amenèrent un soulèvement des paysans sundgoviens qui, las d'être rançonnés et maltraités, prirent les armes aidés de quelques cavaliers impériaux encore dans le pays. Au nombre de 4000, ils surprirent Altkirch et Ferrette. Le gouverneur d'Altkirch, Gommar, n'échappa à la mort que

grâce au dévouement d'un jésuite qui l'arracha des mains des paysans; celui de Ferrette, le baron d'Erlach, fut moins heureux et périt.

Une bande de paysans, 4000 dit-on, avait projeté d'enlever le quartier du colonel Horpf; celui-ci prévenu, marche contre eux. Le 29 janvier, il les attaque, en tue 800 et en prend une centaine; le reste se réfugia à Blotzheim où il fut cerné par 16 compagnies de cavalerie. Ne pouvant déloger les insurgés du village, Horpf y mit le feu; en essayant de se faire jour, 2000 paysans furent massacrés et 900 pris; ils furent conduits à Landser et égorgés en un endroit qui porte encore le nom de « Kuttelrausgraub » fossé aux tripes.

Le Rhingrave Othon Louis était alors à Strasbourg pour y chercher des renforts; à la nouvelle de l'insurrection, il revint en hâte dans le Sundgau et attaque une bande retranchée dans le cimetière de Dannemarie, 1600 paysans y furent tués. Le 1^{er} février, une fraction fut détruite entre Perouse et Vézelois, quelques-uns, réfugiés dans l'église de ce dernier village, s'y défendirent héroïquement. Ce fut la fin du soulèvement. Ferrette et Altkirch furent réoccupés par les Suédois.

La Franche-Comté n'avait pas attendu que le Rhingrave fut sur ses frontières pour prendre ses précautions en vue de résister à une invasion suédoise. Le Parlement de Dôle ordonna les levées nécessaires, le marquis de Conflans en reçut le commandement. Jugeant que le Rhingrave ne tarderait pas à assiéger Lure, le marquis pourvut à la défense de cette ville, bien que le Parlement fut d'un avis contraire, Lure étant une abbaye indépendante.

Le chevalier de Montaigu occupa la place avec une compagnie bourguignonne; 4000 fantassins et 4 compagnies de cavalerie avec 6 canons campèrent aux environs. Ces forces en imposèrent au Rhingrave qui avait déjà envoyé des cavaliers reconnaître la ville. Il convint avec les Comtois de ne rien entreprendre contre eux, à condition qu'ils agiraient de même à l'égard des villes d'Alsace (29 décembre 1632).

Le marquis de Conflans mit alors ses troupes dans les places frontières de Lure, l'Isle-sur-le-Doubs, Clerval, Baume-les-Dames.

De leur côté, les Etats du prince Evêque de Bâle, Jean-Henri d'Ostein, avaient également pris leurs précautions pour inter-

dire l'entrée du pays aux Suédois. La ville de Porrentruy prit à son service le capitaine Kauf pour commander la garnison; des postes furent placés dans les principaux passages des montagnes à Repais, Pleigne, Bourrignon, Bavelier, Roggenbourg Morepont.

L'Evêque, voyant le danger augmenter, demanda aide à ses alliés, les Cantons suisses. Quatre députés lui furent envoyés, pour couvrir, en cas de besoin, ses états de la protection helvétique. D'Ostein les envoya au Rhingrave pour obtenir qu'il respectât ses terres; leur demande fut favorablement accueillie par le Suédois.

Le duc de Montbéliard, Jules Frédéric, placé entre la Franche Comté, l'Empire et les Suédois, désirait rester neutre et tout en continuant ses relations amicales avec les premiers, il entretint une correspondance secrète avec les derniers, sentant bien qu'ils ne tarderaient pas à étendre leurs conquêtes.

Le marquis de Conflans, après avoir pourvu à la défense de la frontière comtoise, se rendit à Dôle, laissant le commandement au sieur de Champagne, sergent-major du régiment d'Amont.

Le chevalier de Montaigu quitta Lure au début de Février, pour tenter un coup de main sur Schlestadt. Le Rhingrave, alors à Belfort, profita de son éloignement pour marcher contre Lure et arriva le 13 février devant la ville. Celle-ci, avertie du danger, par un message des capucins de Belfort, demanda secours au Baron de Vaugrenans alors dans les environs. Il accourut aussitôt avec 40 cavaliers; cent soldats suisses sous les ordres du capitaine Vallier, vinrent de leur côté renforcer les 300 bourgeois qui défendaient la place.

A la nouvelle de ces événements, le marquis de Conflans quitte Dôle en hâte, rassemble au passage toutes les troupes qu'il trouve et vint s'établir à Granges. Déjà quelques cavaliers suédois avaient été repoussés par les garnisons du pays, une troupe picorant à Vy-les-Lure en fut chassée par le marquis de Varambon.

Le marquis de Conflans appela à Granges les garnisons de Baume, Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs et fit reconnaître l'ennemi, celui-ci disposait seulement d'environ 1500 hommes dispersés dans divers quartiers. Le Rhingrave faillit être pris au Magny d'Anigon.

Les Comtois auraient pu facilement accabler les Suédois,

mais il eut été nécessaire d'entrer sur les terres de Lure, et le Parlement voulait tenir sa promesse de ne pas dépasser la frontière. Le marquis de Conflans se décida alors à menacer la retraite du Rhingrave et vint s'établir à Roye, surveillant le défilé de Ronchamp qui fut occupé par le sieur de Bonnans avec quelques troupes et un fort contingent de paysans en armes.

Un violent orage fit déborder le Rahin et rendit encore plus étroit le passage. Craignant d'être coupé, le Rhingrave leva le siège de Lure, abandonnant un canon et une partie de ses munitions. Il se retira menaçant de revenir bientôt

Othon Louis avait espéré prendre facilement Lure, mais il trouva une place bien fortifiée et intelligemment défendue. Il tenta de canonnailler la ville avec une batterie établie sur un tertre dominant ; pendant la nuit, le baron de Vaugrenans fit placer deux pièces sur une des tours de l'enceinte et réduisit la batterie suédoise au silence. Pendant quelques jours, Comtois et Suédois s'observèrent autour de Ronchamp, puis, le 9 mars, le Rhingrave se décida à regagner Belfort.

Le marquis de Conflans, redoutant une nouvelle attaque sur Lure, résolut de fortifier Ronchamp et d'y laisser une bonne garnison ; mais il reçut l'ordre de se retirer et vint s'établir aux Aynans, Vy-les-Lure et Longevelle, prêt à se porter en avant. Il y demeura jusqu'à ce que Othon Louis, abandonnant ses projets sur la Bourgogne, se tourna du côté de Brisach.

Pendant cette expédition, les Comtois tirèrent régulièrement leurs vivres de Granges bien qu'on fut au cœur de l'hiver ; en outre, le marquis de Conflans, craignant que ses convois ne fussent interceptés par la cavalerie suédoise, bien supérieure en nombre à la sienne, fit établir des fours à Ronchamp.

Richelieu songeait alors à renouveler l'alliance contractée à Bernwald avec la Suède. La fille de Gustave Adolphe, Christine, fut proclamée reine de Suède le 14 mars 1633. Oxenstiern resta à la tête des affaires.

Craignant que la mort de Gustave Adolphe n'amena des défaillances parmi les princes de la Ligue protestante, le chancelier de Suède convoqua à Heilbronn les représentants des quatre cercles du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de Souabe et de Franconie. Strasbourg y envoya un député ; le Comte de Feuquières représenta la France. Les séances s'ouvrirent le 19 mars. L'alliance fut renouvelée par le traité du 13 avril. Oxenstiern

était chargé de la direction générale des affaires communes. Louis XIII signa, de son côté une convention particulière avec la Suède, à laquelle il promettait un million par an pour soutenir la guerre.

Pendant ce temps, les Suédois poursuivaient leurs progrès en Alsace.

Une armée impériale, comptant sur l'aide du duc de Lorraine, s'était avancée en Basse-Alsace pour se joindre à Montecuculli en Haute-Alsace.

L'armée suédoise, renforcée par le prince palatin de Birkenfeld, repoussa les Impériaux et les poursuivit dans le Palatinat. Profitant de l'éloignement du gros des forces ennemis, Montecuculli repassa le Rhin à Brisach en avril et s'empara d'Alt-kirch, Massevaux et de quelques autres places du Sundgau.

Prévenu, le Rhingrave Othon Louis accourt de Souabe où il avait été porter secours au maréchal Horn, passe le Rhin et marche sur Massevaux. La ville était défendue par 600 hommes aux ordres du Baron de Soye. Le Rhingrave Jean Philippe, cousin d'Othon Louis, fut chargé du siège de cette place ; elle se rendit à la fin de mai. La garnison se retira avec armes et bagages à Neuenbourg, une partie prit parti chez les Suédois.

Jean Philippe s'empara également de St-Amarin et du château de Haut-Landsperg, puis prit position à Markolsheim, surveillant Brisach où Montecuculli s'était retiré. Celui-ci voulut repasser le Rhin, mais 600 cavaliers suédois, sous les ordres du lieutenant colonel Kaldenbach, s'étaient embusqués près du pont de Brisach et surprirent la petite troupe impériale. Montecuculli et le baron de Soye furent pris ; Montecuculli blessé pendant le combat, fut conduit à Colmar où il mourut le 17 juin.

Le Rhingrave Othon Louis qui, de son côté, avait repris Alt-kirch, résolut d'assiéger Brisach. Le 27 juin, 3000 de ses cavaliers vinrent s'établir à Biesheim ; le 17 juillet, les Impériaux tentèrent de les déloger et furent repoussés. Le lendemain, le colonel Mercy renouvelle en vain l'attaque et est fait prisonnier.

Tandis qu'Othon Louis (il avait son quartier général à Biesheim) investissait Brisach à l'ouest, le margrave de Bade bloquait la place du côté du Brisgau.

Le 17 septembre, le Colonel Rantzau s'empare de la tête du pont, qui est rasée.

Pendant que ces événements se passaient en Alsace, d'autres moins importants se déroulaient sur la frontière comtoise.

En mars, après la retraite du Rhingrave, le baron de Vaugrenans avait abandonné Lure, qui refusa de recevoir une nouvelle garnison bourguignonne. La ville fut occupée par un détachement de l'armée de Montecuculli principalement composée de Lorrains. Le 14 mars, 120 de ceux-ci, fantassins et cavaliers, sortent de Lure pendant la nuit pour surprendre le château du Magny d'Anigon, mais ils échouèrent après avoir pillé et incendié le village.

Bientôt après, Lure, abandonné par les Impériaux, se trouva réduit à ses propres forces et regrettant d'avoir refusé les services des Comtois, leur demanda, pour renforcer sa garde bourgeoisie, le secours de quelques hommes, mais ils arrivèrent trop tard et la place fut occupée une deuxième fois par les Lorrains.

Le Comté de Montbéliard eut aussi beaucoup à souffrir de la présence des Impériaux. A deux reprises, la Régence s'était opposée à ce que Montecuculli mit des garnisons impériales à Montbéliard et Héricourt. Le 7 juin, elle offrit au Colonel impérial, marquis de St-Martin, 8500 fr. pour dispenser le Comté de l'entretien de deux compagnies de cavalerie que celui-ci voulait y envoyer,

Le 3 septembre, le duc de Lorraine, Charles IV, campé autour de Lure, menaça de nouveau le pays. La Régence, comprenant l'impossibilité de rester neutre au milieu de tant d'enemis, se décida à demander aide à celui qui paraissait le plus fort, c'est-à-dire au roi de France.

Louis XIII faisait alors le siège de Nancy ; trois députés lui sont envoyés et signent le traité qui place Montbéliard sous la protection de la France (Ce traité fut renouvelé à Paris le 25 janvier 1644).

Après la prise de Nancy (24 septembre), le maréchal de la Force reçut ordre de s'avancer avec son armée jusque dans le Comté de Montbéliard et de jeter un régiment dans la ville. Ce fut celui de Castelmoron qui y vint avec 6 ou 7 cornettes de cavalerie, en attendant que quelques jours plus tard, le 10 octobre, le marquis de Bourbonne nommé gouverneur de Montbéliard pour le Roi, arrive dans la ville avec 600 fantassins et 120 cavaliers. Bourbonne fit occuper le château de Blamont par une compagnie.

Dès le mois d'août, Charles IV, chassé de ses états par les armées françaises et apprenant qu'une armée espagnole, sous les ordres du duc de Féria, devait venir du Milanais pour seconder les Impériaux sur le Rhin, était passé en Franche-Comté, espérant y trouver quelque appui pour rentrer en Lorraine. Au début de septembre, il est à Lure avec 8000 chevaux ; il y fut rejoint par 4000 hommes levés en Bourgogne. C'est de là qu'il menaça le Comté de Montbéliard.

Le 14 septembre, 12 à 1500 Lorrains s'emparèrent du château du Magny d'Anigon, où n'était qu'une faible garnison et pillent les villages de Clairegoutte et de Fréderic-Fontaine. Le duc de Lorraine espérait, par l'occupation du Comté de Montbéliard, faciliter la jonction des troupes comtoises et de l'armée de Féria, mais l'approche du maréchal de la Force obligea les Lorrains à se retirer.

Féria qui disposait de 10.000 fantassins, 8.000 cavaliers et 10 canons, traversa le Tyrol au mois d'août ; il fut rejoint par Altringer à la tête de 10.000 Bavarois. Le 13 octobre, ils forcèrent les Suédois à lever le siège de Constance, s'emparent de Sickingen et Rheinfelden, puis se portent au secours de Brisach.

Les Suédois, avertis dès la fin de juillet des desseins de Féria, se préparèrent à résister. Abandonnant le siège de Brisach (15 octobre), le Rhingrave Othon-Louis rassemble ses forces autour de Colmar. Le 12 octobre, il donna le commandement de cette ville au lieutenant-colonel Philippe-Jacques Berhold, la garnison était composée du régiment de Nassau ; peu après, elle fut augmentée du régiment de Hanau, en tout 800 hommes. L'armée de Féria franchit le Rhin à Brisach et s'empara de quelques petites places. Les Suédois, restés en Alsace, n'étaient pas en force pour s'opposer à sa marche, mais le maréchal Horn, après la levée du siège de Constance, avait repassé le Rhin à Strasbourg et rejoint, avec le prince de Birkenfeld, le Rhingrave à Colmar le 16 octobre. Dès le lendemain, il prend l'offensive, mais un échec l'arrête. Ralliant aussitôt ses troupes, il se porte sur Soultz, Guebwiller et Wattwiller, où Féria et Altringer avaient pris position. Ces deux généraux ne s'entendant pas sur la direction à donner aux opérations, se séparèrent et Altringer repassa le Rhin. L'armée de Féria, en grande partie composée d'Italiens et d'Espagnols, résistait mal au climat et était considérablement réduite par les maladies. Elle ne comp-

tait plus que 7000 hommes et son chef, ne pouvant dans ces conditions, espérer aucun succès, prit le parti de se rapprocher de la Franche-Comté d'où il attendait des secours. Il marcha alors sur Thann, s'empara de Belfort le 29 octobre, puis d'Altkirch.

Le Parlement de Dôle avait mis ses troupes sur pied pour renforcer l'armée de Féria, mais à ce moment le maréchal de la Force était en Lorraine avec une armée française. Pour le tromper sur leurs desseins, les Comtois, établis autour de Vesoul se concentrent entre les Aynans et Vy-les-Lure, forts de 4500 fantassins et 6 compagnies de cavalerie sous les ordres du comte de la Tour, du comte d'Arberg et du marquis de Varambon. Le 13 novembre, ils firent leur jonction avec Féria vers Altkirch.

Le maréchal de La Force avait reçu de Louis XIII l'ordre de s'opposer à cette réunion, mais en dépit de sa diligence à rassembler son armée à Charmes et à gagner Remiremont par Rambervillers, il arriva trop tard ; sa présence cependant préserva le Comté de Montbéliard.

Le 13 novembre, avec 8000 hommes et 16 canons, il tenta un coup de main sur Lure. Il croyait la ville sans défense, mais elle était occupée par le marquis de Vitrolles avec une compagnie lorraine et avait été ravitaillée par le marquis de Conflans. Dès le lendemain, la Force battit en retraite.

Le dessein de Féria était de gagner les Flandres à travers la Lorraine et le Luxembourg. Le maréchal de la Force reçut mission de prendre position de manière à lui interdire le passage sur les terres du Roi. Il disposait pour cela d'une armée de 25.000 fantassins et 3500 cavaliers en très bon état.

Ce projet n'eut pas de suite, car Feria fut retenu par l'Empereur qui avait besoin de son aide en Allemagne.

Le maréchal Horn et le prince de Birkenfeld avaient suivi Altringer dans sa retraite au delà du Rhin, comptant sur le maréchal de la Force pour accabler les Impériaux en Alsace ; mais celui-ci, conformément aux ordres du Roi, ne quitta pas la Lorraine. Horn et Birkenfeld ayant refoulé Altringer sur Brisach, Feria courut à son secours et passe le Rhin au pont de cette ville. La campagne se continua dès lors sur la rive droite du Rhin.

En abandonnant l'Alsace, Feria avait laissé des garnisons à

Thann, Belfort, Rouffach, Ensisheim et dans les petites places de Haute-Alsace ; Wildenstein était occupé par les Lorrains.

1634

Le duc de Lorraine, Charles IV, voulant combattre plus librement le roi de France, abdiqua le 19 janvier 1634 en faveur de son frère le Cardinal de Lorraine, Nicolas François, espérant ainsi que ses états n'auraient pas à souffrir de la lutte.

Le 10 février, le Cardinal informa Louis XIII de l'abdication de son frère et demanda que la Lorraine restât neutre.

Charles IV quitta ensuite la Lorraine à la tête de 16 cornettes de cavalerie et 2000 fantassins, passa à Thann et franchit le Rhin à Brisach le 1^{er} février ; il comptait rejoindre l'armée impériale. Après un court séjour aux environs de Bâle, il s'empara de Waldkirch. Le maréchal Horn, instruit de ses mouvements, se porta aussitôt à sa rencontre. Charles IV, se jugeant trop faible pour accepter le combat, laissa ses troupes dans les villes forestières sous le commandement du margrave de Bade et se rendit en Franche Comté.

Le Comte de Salm, chef des troupes lorraines de Basse-Alsace, essaya, dès le mois de Janvier 1634, de rejoindre Charles IV avec 2000 fantassins et 2 à 300 chevaux, en longeant les Vosges. Le maréchal de la Force, alors en Lorraine, ayant eu connaissance de ce dessein, envoya son fils, le marquis de la Force, avec 4 régiments d'infanterie et 6 cornettes de cavalerie pour lui barrer la route. Le comte de Salm se retira sur Saverne, mais cette ville refusa de lui ouvrir ses portes. Pris entre l'armée française de Lorraine et les Suédois d'Alsace (sous le Rhingrave Othon-Louis), il demanda à traiter le 28 janvier. Il abandonna la Basse-Alsace à la France et fut autorisé à passer en Haute-Alsace. Il rejoignit à Thann les troupes laissées là par le duc de Lorraine et les nouvelles levées faites dans le Sundgau par le Baron de Schwenbourg. L'armée lorraine se trouva ainsi forte d'environ 7000 hommes établis à Soultz, Guebwiller, Rouffach et alentours.

Informé des mouvements des Lorrains en Alsace, le Rhingrave Othon Louis marche contre eux. (En janvier les Suédois s'étaient emparés de Philippshourg). Le 2 février, il est devant Soultz et oblige le comte de Lichtenstein à se retirer sur Thann. Le colonel Mercy qui commandait à Guebwiller, fit de même. Le 6, le Rhingrave s'empare des ville et château de

Rouffach occupés par le régiment de Nassau ; la garnison fut faite prisonnière et une partie (400) passa au service de la Suède.

La rigueur de la saison interrompit pendant quelques jours les opérations et les Impériaux purent se rassembler. Le margrave de Bade, le comte de Salm, le marquis de Bassompierre et le colonel Mercy étaient à leur tête et disposaient de 4000 fantassins et 2000 cavaliers en partie tirés des garnisons voisines : Brisach, Rheinsfelden, Thann, Belfort et Rouffach.

Le 12 mars, les Impériaux s'établirent à Wattwiller. Le Rhin-grave, alors à Colmar, quitte cette ville le même jour avec 5000 hommes et 6 petits canons ; il était accompagné de ses frères Jean-Louis et Othon Philippe. Cachant son infanterie dans le Lœwenwald, il fait attaquer par sa cavalerie ; refoulée, celle-ci entraîne dans sa retraite la cavalerie lorraine jusqu'au bois où était dissimulée l'infanterie suédoise qui accable la cavalerie ennemie ; l'infanterie impériale s'ensuit sans grande résistance.

Le combat ne dura guère qu'une heure ; le comte de Salm, le colonel Mercy, les lieutenants-colonels Roben et Vernier tombèrent aux mains des Suédois, ainsi que Bassompierre, grièvement blessé d'un coup de pistolet au bras. Ils furent conduits à Colmar.

Le margrave de Bade n'avait pas attendu la fin de l'engagement pour prendre la suite ; il se retira à Thann, puis à Lure ; les débris de son infanterie gagnèrent Cernay. Dans cette affaire, les Impériaux eurent 2500 tués et 800 prisonniers dont la plupart passa au service des Suédois. Toute l'artillerie fut prise, ainsi que 9 drapeaux.

Le 14 mars, le margrave de Bade arriva à Lure et rançonna la ville ; il offrit ses services au Parlement de Dôle, demandant tout au moins des quartiers pour rétablir ses troupes. Il essuya un refus, motivé principalement parce qu'un grand nombre de ses soldats étaient luthériens et les Comtois, bons catholiques, craignaient de se voir mêlés aux affaires d'Allemagne.

Le margrave de Bade alla trouver Charles IV, alors à Besançon, après avoir logé ses troupes à l'Isle-sur-le-Doubs ; celles-ci se dispersèrent et quelques jours plus tard, il ne restait pas 300 hommes. De son côté, le Parlement de Dôle s'était mis en mesure de faire respecter la neutralité de la Franche-Comté.

Le Baron de Vaugrenans fut chargé de surveiller les frontières; la milice, mise sur pied, força les Impériaux à évacuer l'Isle-sur-le-Doubs. Défense fut faite en Franche-Comté de recruter pour le compte du duc de Lorraine.

Après sa victoire de Wattwiller, le Rhingrave s'empara de Cernay; Thann ne résista qu'un jour; le comte de Lichtenstein abandonna Ensisheim et se retira à Brisach.

Le 14 mars, le Rhingrave est devant Belfort. Le commandant de la place, le chevalier de St-Baslemont, gentilhomme lorrain, refusa de se rendre; mais le mauvais état des murailles de la ville ne permettait pas une longue résistance; dès le 17, les portes furent ouvertes. St-Baslemont retiré au château, ne capitula que le 21, après avoir essuyé quelques coups de canon et aux conditions suivantes :

« Les officiers, autrichiens pour la plupart, seront prisonniers de guerre, mais détenus dans une prison honnête,

les soldats allemands d'origine serviront dans des troupes suédoises, sans excepter les catholiques,

le reste de la garnison sera libre de se retirer où elle voudra sous la condition expresse que le Rhingrave ne s'emparera ni des armes, ni des bagages,

le Rhingrave s'engage à ne pas attaquer Lure. »

Le 23, Othon Louis prit possession du Château et St-Baslemont alla rejoindre, avec ses Lorrains, Charles IV à Besançon.

Dès le 16 mars, un détachement suédois était venu sommer Lure. L'administrateur de la ville, prévoyant l'impossibilité d'une résistance sérieuse, demanda secours à la France; dans ce but, il se rendit à Remiremont où le colonel Hébron commandait 5 régiments et 15 cornettes de cavalerie et le supplia de prendre Lure sous la protection du Roi, ce qui fut immédiatement accordé. De retour à Lure, l'administrateur signifia le nouvel état de choses aux Suédois; ils se retirèrent le 19 mars.

Le 28 mars, le colonel Hébron prit possession de la ville avec 300 hommes; il exigea en outre la remise du château de Passavant comme dépendant de l'Abbaye.

A la même époque, le Prince Evêque de Bâle, d'Ostein, mettait également ses états sous la protection de la France. (Dès le 12 mai 1633, Louis XIII lui avait écrit pour l'assurer de ses bons offices.) Sentant le danger approcher, le 16 mars 1634, les députés suisses, qui étaient à Porrentruy, s'étaient adressé

dans le même sens au marquis de Bourbonne, gouverneur de Montbéliard et celui-ci avait promis son concours le cas échéant.

Le 20, un trompette suédois vint sommer Porrentruy et le lendemain un parti de cavalerie est devant la ville, demandant qu'une garnison suédoise y fut reçue. Pour gagner du temps, on invite l'ennemi à s'établir dans les villages voisins pendant qu'on délibérera. Deux des députés suisses vont les y installer, tandis que les deux autres courrent à Montbéliard, rappeler au marquis de Bourbonne sa promesse.

Les Suédois, impatients d'occuper Porrentruy, pressent dès le lendemain les magistrats d'ouvrir les portes ; ceux-ci invitent le chef suédois, le lieutenant-colonel de Leyen (il avait 500 cavaliers avec lui) à venir discuter la capitulation ; pour lui faire prendre patience, on le prie à dîner, remettant à plus tard la délibération. Tandis qu'on est à table, le colonel d'Espinans, suivi des députés suisses, arrive avec un escadron français et prend possession de la ville au nom du roi de France (22 mars).

Le 23, il est renforcé de 50 mousquetaires venus de Montbéliard sous les ordres du sieur de Crai, sergent-major.

Le 22, le marquis de Bourbonne avait envoyé un message au Rhingrave pour l'informer de cet événement.

De Leyen, furieux d'avoir été joué, ne voulut cependant pas partir sans compensation ; il exigea 8.000 florins pour le Rhingrave et 1.000 thalers pour Philippe, frère de celui-ci ; pareille somme devait être également payée avant Pâques et c'est à cette condition seulement qu'il respecta le pays.

Tandis que l'armée suédoise s'étendait vers le Sud, les Impériaux occupant Brisach tentèrent quelques coups de main en Alsace. Un détachement suédois, sous les ordres du lieutenant-colonel Landenberg et le rittmeister Hildebrand vint s'établir à Ensisheim, de façon à les prendre en flanc lorsqu'ils franchiraient le Rhin, mais il fut appelé dans la vallée de Saint-Amarin pour donner la chasse à quelques-uns des vaincus de Wattwiller qui essayaient de s'y rassembler ; il les rejeta au-delà des Vosges.

Le 1^{er} avril, un détachement impérial, venu de Brisach, pille Mittelwihr, puis s'empare de Ammerschwihr qui fut livré par trahison.

Le 5, une autre fraction vint ravager Horbourg, Andolsheim et Sundhofen.

A cette époque, la plus grande partie de l'armée suédoise passa le Rhin vers Huningue, s'empara de Fribourg (10 avril) puis se porta sur les villes forestières.

Pendant le reste de l'année 1634, la Haute-Alsace fut relativement tranquille, l'armée suédoise était en Allemagne, le duc de Lorraine, retiré à Besançon, essayait de faire des levées en Franche-Comté pour délivrer La Mothe assiégée par l'armée française. Il ne put y envoyer que quelque argent et quitta Besançon le 4 juin pour se retirer à Innsprück et La Mothe, dernier boulevard de l'indépendance lorraine, capitula le 26 juillet.

Cependant un point de l'Alsace était toujours aux mains des Lorrains, c'était le château de Wildenstein. Cette place, gardée par 5 à 600 hommes, avait deux gouverneurs : l'un impérial, de Charroy, l'autre lorrain, Joly, valet de chambre de la duchesse Nicole. La garnison faisait des courses fréquentes dans les environs et gênait particulièrement Colmar. Le 22 avril, un détachement d'une centaine d'hommes, moitié bourgeois, moitié soldats, partit de cette ville pour Munster dans le but de repousser les incursions des Lorrains.

Le maréchal de la Force résolut de s'emparer de Wildenstein ; il chargea le colonel de la Bloquerie de l'opération. Celui-ci quitta Haguenau et, s'avancant par la Lorraine, rallia en route le baron de Lignon avec 100 hommes de la garnison de Saint-Dié et 4 cornettes de cavalerie. A Gérardmer, il fut rejoint par le reste de son régiment et le 15 juin, il est devant Wildenstein.

Une partie des défenseurs de la place avait pris position dans les rochers voisins et gênait considérablement les approches des fortifications ; il fallut trois semaines pour les déloger. Joly avait demandé secours au margrave de Bade, gouverneur de Brisach et à Grammont, Gouverneur de Faucogney. Quelques compagnies tentèrent d'entrer dans la place, mais furent repoussées. Bientôt le manque de munitions se fit sentir et le 9 août, la capitulation fut signée.

La garnison, réduite à 200 hommes, sortit avec les honneurs de la guerre et fut remplacée par deux compagnies du régiment de la Bloquerie.

Wildenstein fut la première place du Sundgau occupée par les Français.

Au mois de juin, le marquis de Bourbonne, gouverneur de

Montbéliard, sur l'accusation plus ou moins justifiée que l'Évêque de Bâle était en relation avec les Espagnols, en prit prétexte pour envoyer à Porrentruy deux compagnies et autant à Saint-Ursanne. Ces compagnies fortes de 400 hommes et commandées par les capitaines de Vignancourt, Lefontane, Cadaniel et de la Barrière arrivèrent le 13 juin. L'évêque se plaignit au marquis de Bourbonne, on lui répondit que c'était l'ordre du roi. Un ambassadeur fut dépêché à Paris le 22 juin ; le 3 août, il était de retour, n'ayant qu'à grand peine obtenu une audience de Louis XIII qui lui fit quelques vagues promesses. Henri d'Ostein fit une nouvelle tentative pour délivrer ses états de l'occupation française ; elle n'eut pas plus de succès.

En septembre, le partisan Oriel, qui avait réuni autour de lui 300 hommes, enlève un sergent-major français venu pour prendre possession de Belfort au nom du roi et qui s'était arrêté devant la ville au couvent des Capucins. Trois jours plus tard, il s'empare de Belfort et massacre la garnison ; le lendemain le château se rendit (Oriel agissait de concert avec les Impériaux pour débarrasser le pays des ennemis qui le désolaient.)

Lorsque l'armée suédoise passa en Allemagne, elle ne laissa que de faibles garnisons pour garder ses conquêtes d'Alsace ; la défaite de Nordlingen (27 août) l'obligea à rappeler ses dernières troupes ; les places furent remises à la France.

L'acte de cession fut conclu par Mockel, représentant de la Suède en Alsace et de l'Isle, résident de France à Strasbourg, (9 octobre) et approuvé par les chefs des deux armées, le maréchal de la Force et le Rhingrave Othon Louis (Celui-ci meurt près de Worms le 13 octobre.)

Le 13 octobre, le maréchal de la Force, alors à Landau, envoie à son fils, le marquis de Castelmoron, l'ordre d'aller occuper Schlestadt et Colmar avec son régiment. Schlestadt avait été évacué le 12 octobre par les Suédois ; quant à la ville de Colmar, lasse des exigences des Suédois, elle avait obtenu du Rhingrave, le 13 juin, l'autorisation de lever et d'entretenir à ses frais 500 hommes pour la garde de la place, mais au mois d'août, bien que Strasbourg eut promis de fournir 300 recrues, on n'avait pu réunir que 150 hommes et le colonel Bernhold était toujours là avec ses suédois. Le 12 septembre à l'approche de Mercy, la ville demanda sa garnison fut renforcée.

Le 1^{er} novembre, M. de Bourseville y arriva avec les compa-

gnies du régiment de Castelmoron. Le traité du 9 octobre, signé à l'insu de Louis XIII, lui déplut et, le 1^{er} novembre, il en écrivit au maréchal de la Force, lui ordonnant de retirer les garnisons françaises de Colmar, Schlestadt et autres places desquelles pourraient être relevées par des troupes confédérées. Le roi dut cependant s'incliner devant le fait accompli.

Par le traité du 1^{er} novembre, signé à Paris entre la France, la Suisse et les Princes confédérés, l'Alsace passait sous la protection de la France, y compris Benfeld que la Suède aurait désiré garder.

Les villes du Sundgau avaient été évacuées les premières par Suédois ; le margrave de Bade, installé à Brisach, n'attendait qu'une occasion pour reprendre pied dans la province. On a vu comment Belfort fut pris par Oriel ; le 22 octobre celui-ci prend Thann, la garnison retirée au château résista énergiquement et Oriel fut obligé de demander des renforts à Brisach. Le colonel Melchior de Schauenbourg vint le rejoindre avec deux canons, un mortier et 100 mousquetaires ; de leur côté, les Suédois purent faire entrer dans la place une compagnie du régiment de Batilli. Au début de novembre, les Impériaux commencèrent à canonner le château ; averti, le marquis de la Force, commandant la garnison française de Colmar, envoya quelques compagnies sous les ordres du sieur Desroches Saint-Quentin et les Impériaux durent battre en retraite abandonnant leur artillerie. Thann reçut une garnison française.

Oriel semble avoir fortement gêné l'occupation française en Haute-Alsace, car dans une lettre que Mazarin écrivait le 15 novembre au maréchal de la Force, il lui prescrivait, au nom du roi, « de chasser Lorio (Oriel) des lieux qu'il a occupé...., étant du tout nécessaire d'empêcher qu'il y ait aucun de la part de M. de Lorraine ou de ses adhérents du côté deça du Rhin.

1635

A la fin de 1634, le duc de Rohan avait été envoyé en Lorraine pour prendre le commandement d'une armée destinée à s'opposer aux entreprises des Impériaux sur le Rhin. Le 16 janvier 1635, le roi lui adressa une instruction sur la conduite qu'il devait tenir : Prendre Belfort, puis marcher sur Brisach et s'en emparer s'il pouvait le faire assez rapidement sinon,

laissant une partie de ses troupes en Alsace sous le commandement du maréchal de camp Thibault, gagner la Valteline de façon à couper les communications de l'Italie vers le nord, s'opposant ainsi à ce qu'une armée espagnole put porter secours à la ligue catholique en Allemagne.

Rohan avait rassemblé son armée, forte d'environ 15.000 hommes, à Rambervillers et s'était porté sur Remiremont.

Quoique la guerre ne fut pas déclarée à l'Espagne, les Comtois voisins de la frontière lorraine vinrent attaquer les quartiers français. Rohan en écrivit au Parlement de Dôle, se plaignant également que des levées, faites pour le compte du duc de Lorraine, fussent tolérées en Franche-Comté. Le 20 janvier, il fit occuper Jonvelle par 4 compagnies de cuirassiers et, le 24, 300 fantassins aux ordres du Capitaine de la Rochette et de Torey, père et fils, prennent également leurs quartiers à Fougerolle où Rohan comptait établir des magasins.

Le 21 janvier, il quitte lui-même Remiront où il avait été retenu jusqu'alors par le mauvais temps et s'avance sur Belfort, passant avec son artillerie par le col de Bussang et dirigeant seulement par la Bourgogne le marquis de Montausier avec quatre régiments et deux compagnies de carabins.

Le 25, il est à Angeot, le 26 à Monthéliard où il prépare le matériel nécessaire au siège de Belfort. Ce fut là qu'il apprit la prise de Philippsbourg par Gallas (24 janvier) et l'approche du duc de Lorraine avec une armée impériale de 7 à 8000 fantassins et 6000 cavaliers. Charles IV, en effet, grâce à l'appui des populations, s'empara de Riquewihr, Rouffach, Illhausen, etc., menaçant Colmar et Thann.

Rohan jugea qu'il était urgent de couvrir la Haute-Alsace et de secourir Colmar, Schlestadt, Mulhouse, qui d'ailleurs réclamaient son aide.

Richelieu de son côté, lui prescrivit par une lettre du 4 janvier, de ne pas s'attarder devant Belfort dont il ne considérait la prise que comme secondaire.

Rohan cependant, avant de s'éloigner, voulut tenter d'enlever cette ville par surprise (1^{er} février); après quatre jours d'efforts infructueux, il y renonça et en rendit compte au roi par une lettre datée de Roppe le 8 février, lui faisant également connaître les difficultés qu'il rencontrait pour faire subsister son armée, les munitionnaires n'ayant pas encore parus et, en

dépit du zèle du sieur De la Cour d'Argis, commandant à Lure qui dirigeait les ravitaillements.

Le 23 janvier, Richelieu envoya l'ordre à Rohan d'empêcher les Espagnols de ravitailler Brisach avec les blés qu'ils avaient achetés à Bâle.

Malgré son échec, Rohan voulut revenir devant Belfort après avoir refoulé Charles IV ; aussi donna-t-il l'ordre de fondre des boulets et de confectionner les gabions et plate-formes nécessaires à un siège régulier. Il demanda également des renforts en cavalerie, la sienne étant absolument insuffisante.

Le 10 février, il est à Dannemarie, sa marche ayant été retardée par les débordements des rivières et ayant perdu une grande partie de ses bagages.

Altkirch est enlevé aux Impériaux qui y avaient établi leurs magasins.

Le duc de Lorraine avait passé le Rhin à Brisach, le 25 janvier, avec 4000 chevaux et 1.000 fantassins et avait pris position entre Colmar et Schlestadt, s'étendant jusque vers Thann sans trouver grande résistance, le pays étant, comme on l'a vu, plutôt favorable aux Impériaux. Charles IV comptait sur l'appui de Jean de Werth qui, après la prise de Spire, s'avancait à sa rencontre.

L'approche de Rohan (il franchit l'Ile le 17 février), oblige Charles IV à repasser sur la rive droite du Rhin, dans la nuit du 17 au 18 février ; mais renforcé de 3.000 chevaux et 1 000 fantassins amenés par Jean de Werth et disposant alors de 12 à 13.000 hommes, il se prépare aussitôt à rentrer en Alsace.

Dans la nuit du 25 au 26 février, il fait passer le fleuve à 1.200 chevaux (sous le colonel Mercy ou le sergent-major Oriel) sur un pont de bateaux jeté à Neuenbourg, avec mission d'enlever 8 cornettes de cavalerie française logées à Steinbrunn, en arrière de l'infanterie de Rohan qui observait Brisach. Guidés par des paysans, les Impériaux s'approchent, à la faveur des bois, à un quart de lieue du village et surprennent le quartier du marquis d'Asserac qu'ils font prisonnier avec Saint-André-Monbrun après une valeureuse résistance. Aux premiers coups de feu, le reste de la troupe avait pris les armes et fait prévenir Rohan à Zillisheim, à une demie-lieue de là ; celui-ci envoie aussitôt 8 tambours à cheval pour annoncer l'arrivée du secours demandé et les fait suivre de 400 mousquetaires et 200

chevaux. Les cavaliers français fondent sur l'ennemi qui, entendant battre les tambours, croit avoir affaire à une forte troupe d'infanterie et prend la fuite abandonnant ses prisonniers et quarante-deux des siens sur le terrain. Les Impériaux purent s'échapper grâce aux bois par où ils étaient venus. Les Français n'eurent que dix hommes tués.

Le 18 février, le marquis de Bourbonne, gouverneur de Montbéliard, regagnait cette ville escorté de 30 cavaliers ; le Commandant impérial de Belfort voulut l'enlever et partit avec 100 mousquetaires pour l'attaquer dans un village à deux ou trois lieues de là. Prévenu par ses éclaireurs, le marquis de Bourbonne donne l'alerte à son escorte et court au devant de l'ennemi, lui tue une quarantaine d'hommes, en fait dix prisonniers dont le gouverneur de Belfort et met le reste en fuite. Un officier qui espionnait Charles IV pour le compte de la France, avait averti Rohan de ce dessein d'enlever Bourbonne, et Rohan en avait informé Richelieu dès le 21 janvier.

Le 24 février, le maréchal de camp Thibault prend d'assaut Rouffach avec les régiments de Montausier, la Poëse, Cerny, du Biez et Vandi, venus de Cernay. Les défenseurs de la ville se retirèrent au château, mais capitulèrent dès le lendemain 25, avant que le canon fut arrivé.

Le 25, les régiments de Champagne, la Meilleraye, Canisi, Comte de Serre et Dannevoux s'emparent d'Ensisheim.

Au début de mars, le maréchal de la Force et le maréchal de Brézé, alors vers Philippsbourg, se mirent en marche pour coopérer aux opérations de Rohan contre Charles IV, mais le duc de Lorraine ne les attendit pas et repassa le Rhin au pont de bateaux de Neuenbourg.

Le 1^{er} mars, Rohan écrit au roi qu'il va prendre position entre Colmar et Schlestadt, de manière à pouvoir tirer ses vivres de Strasbourg et Haguenau car Charles IV interceptait les convois venant de Bâle. Il annonçait aussi que ce prince venait d'être renforcé de 5 régiments d'infanterie et que Gallas s'avancait pour le rejoindre avec 8.000 hommes.

Le duc de Lorraine avait jeté 2.000 chevaux dans les pays de Porrentruy et de Montbéliard (il avait demandé au Prince Evêque de Bâle l'autorisation de faire passer 4 régiments de cavalerie dans ses états, elle lui fut refusée). Rohan envoya aussitôt le

marquis de la Force avec 26 cornettes de cavalerie pour lui donner la chasse.

Le 20 mars, sur son ordre, le marquis de Bourbonne, commandant pour le roi dans le comté de Montbéliard et l'Evêché de Bâle, envoya le marquis de Saint-André avec 25 cavaliers pour renforcer la garnison de Porrentruy qui devait se composer d'une compagnie de chevaux-légers, d'une de carabiniers et d'une compagnie d'infanterie allemande. Les magistrats de Porrentruy protestèrent contre cette nouvelle charge et envoyèrent des députés à Rohan, alors à Mulhouse; celui-ci leur donna une sauvegarde (25 mars).

Le 21 mars, Rohan quitte Colmar marchant sur Bâle, par Mulhouse et Thann, puis passe en Valteline avec 6.000 fantassins et 1.000 cavaliers.

Il laissait en Alsace une partie de ses forces sous le maréchal de camp Thibault. Celui-ci s'établit vers Colmar où commandait alors Bourseville.

Vers Pâques, Charles IV passe le Rhin à Brisach avec Jean de Werth; il avait avec lui 8.000 cavaliers et 4.000 fantassins. Il occupa le pays de Montbéliard (il est devant cette ville le 5 avril), les environs de Lure et le Porrentuy.

Ayant demandé au Parlement de Dôle de joindre les troupes comtoises aux siennes, il essaya un refus, la Bourgogne tenant à rester neutre, cependant un régiment levé par le colonel Laverne en Franche-Comté, malgré l'opposition du Parlement, vint le rejoindre à l'Isle-sur-le-Doubs. (Primitivement Laverne devait passer en Flandre pour renforcer le Prince Thomas de Savoie; mais la route lui était barrée par l'armée française de Lorraine.)

Le duc de Lorraine, qui cherchait à rentrer dans ses états, s'avanza jusque vers Luxeuil.

Le marquis de Conflans reçut du Parlement de Dôle l'ordre d'aller s'établir à Vesoul, prêt à s'opposer aussi bien à Charles IV qu'à l'armée française, s'il cherchaient à pénétrer en Franche-Comté.

Un parti lorrain de 500 fantassins et 200 cavaliers marcha sur Remiremont pour surprendre le régiment de Batilli qui devait en sortir et être remplacé par celui d'Effiat. La rencontre eut

lieu sous les murs de la ville et une partie du régiment de Batilli fut taillé en pièces.

A Porrentruy, la garnison française n'était que de 60 hommes sous les ordres du capitaine Pille. Le 14 avril, 2.000 Hongrois commandés par Gaspard Dowitz se présentèrent devant la place. Pille se retire au château et la ville est livrée aux ennemis par les habitants. Le lendemain, le colonel Mercy arrive avec 300 hommes et somme Pille, celui-ci répond en faisant tirer sur la ville et Mercy canonne le château.

Le 16, cédant aux instances des députés suisses, Pille consent à abandonner la forteresse. Il se retira à Delle, puis à Montbéliard. Accusé de trahison, il fut dégradé, mais plus tard on reconnut qu'il avait fait son devoir.

L'armée du maréchal de La Force, qui opérait dans le Palatinat, avait reçu l'ordre d'appuyer Rohan en Haute-Alsace, mais le maréchal s'était replié sur Metz où Richelieu lui envoya de nouvelles instructions lui prescrivant de s'opposer aux progrès de Charles IV. La Force (il avait 8.000 fantassins, 900 cavaliers et 500 carabins) décida de marcher droit au duc de Lorraine ; il se concentra à Epinal, puis s'avance sur Plombières, Fougerolles et Luxeuil (fin avril). L'armée lorraine se retira devant lui sans cependant cesser de le harceler avec sa nombreuse cavalerie.

En arrivant aux environs de Lure, le maréchal fut informé par La Cour d'Argis, gouverneur de cette ville, que Charles IV s'était replié vers Belfort, abandonnant les environs de Montbéliard. La Force, passant sur les terres comtoises malgré les protestations du marquis de Conflans, vint prendre position à Roye, près de Lure.

Le marquis de Bourbonne commandait alors à Montbéliard et devait être remplacé par le Comte de la Suze, mais celui-ci n'avait pu entrer dans la ville encore cernée par les partis lorrains. Le maréchal de La Force lui donna deux cornettes de cavalerie et quelques carabins, grâce à cette escorte, il put pénétrer dans la place le 8 mai. Bourbonne quitta Montbéliard le 15.

Le Cardinal de La Valette, ayant obtenu du roi la permission de faire campagne comme volontaire à l'armée du maréchal de la Force, partit de Remiremont le 6 mai avec le colonel Hébron, une compagnie de 40 dragons, une de chevaux-légers

et sa compagnie des gardes en tout 500 cavaliers. Charles IV, averti de son passage, envoya 600 cavaliers et deux régiments croates sous les ordres de Gomer pour l'enlever vers Faucogney, mais le cardinal leur échappa et arriva le 7 mai à Lure où La Force vint le recevoir.

Le 8, le maréchal va camper à Ronchamp, puis le 10 à Héricourt pour se rapprocher de Montbéliard d'où il tirait ses vivres.

Le 16, le colonel Hébron, avec 500 cavaliers et 900 mousquetaires, s'avança dans la direction de Belfort; à Frahier, il rencontra 5 à 600 cavaliers ennemis et leur donna la chasse, laissant son infanterie pour occuper le village et où elle fit quelques prisonniers. Les Lorrains se retirèrent sur les pentes du Salbert, retardant la poursuite en faisant tête à plusieurs reprises.

Le 19, le maréchal de La Force fut averti par La Cour d'Argis que Charles IV s'était mis en marche par Plancher et Passavant et paraissait vouloir couper les communications de l'armée française vers la Lorraine. Le maréchal quitta Héricourt le jour même et vint camper à Lyoffans. Le lendemain, 20, il comptait coucher à Saint-Germain au nord de Lure.

Le marquis de La Force, commandant de l'avant-garde, se heurta aux coureurs ennemis et les poussa vivement. Apprenant, par des prisonniers, que l'armée ennemie tout entière était établie vers Melisey, il se dirige de ce côté. Les Lorrains avaient, en effet, pris position au sud de ce village sur une hauteur commandant la plaine. Le marquis de La Force avertit le maréchal qui accourut avec deux compagnies de gendarmerie, après avoir prescrit à l'armée de hâter sa marche. Le marquis de La Force se posta en un endroit où la plaine se trouve resserrée à gauche par un village traversé d'un ruisseau et entouré de jardins, à droite par un bois; il fit occuper ces deux points par 4 à 500 mousquetaires, de sorte que l'ennemi ne pouvait mettre à profit la supériorité numérique de sa cavalerie.

A 3 heures de l'après midi, toute l'armée avait rejoint l'avant-garde. Le duc de Lorraine chercha à l'attirer dans la plaine en la faisant escarmoucher par quelques croates; la journée s'acheva sans autre résultat que l'échange de quelques coups de canon. Pendant la nuit, le maréchal de La Force fit retrancher son armée et faire des abatis dans le bois couvrant la droite.

Le lendemain, on fut sous les armes au point du jour, mais vers 10 heures, l'ennemi ne bougeant pas, le maréchal fit repasser une partie des siens, l'autre veillant. La journée se passa encore en escarmouches et canonnades à peu près inoffensives. Il en fut de même du lendemain 23, sauf que les croates ennemis s'étant emparés d'un petit village sur la droite française, le colonel Hébron alla les attaquer avec 5 ou 600 mousquetaires ; ils se retirèrent immédiatement en mettant le feu à quelques maisons.

Vers minuit, un cavalier fut fait prisonnier quelques jours auparavant par les Lorrains et qui s'était échappé, vint avertir le maréchal que l'ennemi battait en retraite et, dès le soir, avait fait filer son canon et ses bagages. En effet, le 24 au lever du soleil, on vit qu'il ne restait que cinq escadrons ennemis vers Melisey couvrant la marche de l'armée lorraine. Le colonel Hébron, maréchal de camp de jour, s'élança à leur poursuite avec les corps de garde à cheval et 100 mousquetaires, soutenu par le sieur de Rouville avec 3 escadrons et 1.000 mousquetaires, commandés par le sieur de Beins, mestre de camp, et le marquis de La Force avec 4 escadrons aux ordres de La Roque-Massebaut et 1.000 mousquetaires.

Le maréchal de La Force suivit avec le reste de l'armée.

8 à 900 mousquetaires du régiment de Mercy avaient été laissés à l'entrée du défilé de Fresse pour couvrir la retraite ; ils s'étaient logés sur une montagne ronde, très abrupte et couverte de bois et de rochers. Lorsque le colonel Hébron passa avec sa cavalerie, il fut salué de leurs mousquetades, mais ne ralentit pas sa poursuite. Le marquis de La Force, arrivant après lui, décida de les déloger et les fit attaquer de plusieurs côtés avec 12 à 1500 mousquetaires, qui, après une première décharge, s'élancèrent l'épée à la main sur l'ennemi, lui tuèrent 600 hommes et firent 200 prisonniers.

Pour faciliter leur retraite, les Lorrains mirent le feu au village de Fresse, obligeant ainsi les Français à se diviser pour traverser et contourner l'obstacle et ce fut en désordre que la cavalerie vint donner sur 300 cavaliers lorrains en embuscade au-delà, mais elle se ressaisit bientôt et mit l'ennemi en suite. Le colonel Hébron, qui s'avancait sur les pentes de la rive droite du ruisseau, ne put intervenir, étant trop loin ; le cardinal de la Valette s'était avancé poussé par la curiosité et se trouva

dans cette mêlée La poursuite se continua encore pendant plus de deux lieues dans l'espoir de s'emparer de l'artillerie et des bagages des Lorrains, mais il fut impossible de les atteindre ; l'avant-garde s'arrêta alors.

Le maréchal de la Force réunit ses maréchaux de camp pour prendre leur avis ; malgré les avantages que présentait la continuation de la poursuite, il fut décidé que l'on se retirerait. En effet l'armée, qui tirait ses subsistances de Montbéliard, n'avait pas reçu de pain depuis deux jours et le pays était trop pauvre pour fournir des vivres. L'armée revint à son bivouac de la veille près de La Neuville-les-Lure et y séjourna les jours suivants, elle retourna ensuite à Lyoffans où elle est le 28.

Charles IV se retira par Belfort, passa le Rhin à Brisach et gagna Lauffenbourg ; une partie de son armée resta dans le pays de Porrentruy.

Bien que l'armée lorraine eut été refoulée, elle n'était détruite ; la cause de cet insuccès partiel est imputable au manque d'organisation du service des vivres malgré les efforts du maréchal de La Force pour y remédier ; les blés ne manquaient pas, mais le munitionnaire Prou était incapable et les moyens de transport faisaient défaut.

Le maréchal avait acheté les blés emmagasinés dans le château de Granges, dépendance du comté de Montbéliard. Le commandant de ce château, nommé Chappuis, bien qu'à la solde du comte de Montbéliard, était affilié aux Comtois et prévint le marquis de Conflans de la vente que le prince venait de faire. Le marquis résolut de s'emparer des blés avant que les Français ne les eussent enlevés et chargea de l'opération le baron de Boutavans. Celui-ci alla à Granges avec 120 chevaux et 300 fantassins et chargea les blés sur 100 chariots. Le maréchal de La Force, ayant eu vent de la chose, envoya quelques compagnies de cavalerie pour reprendre le convoi, mais les Comtois avaient trop d'avance et ne purent être rejoints.

Depuis longtemps, le maréchal de La Force se plaignait du mauvais état de sa cavalerie et réclamait des renforts d'infanterie ; Richelieu, jugeant que l'infanterie disponible serait plus utile ailleurs, lui envoya seulement le marquis de Feuquière avec 2.500 cavaliers suédois détachés de l'armée de Bernard de Saxe-Weimar. Ils rejoignirent le maréchal le 27 mai. Ces

Suédois étaient commandés par le Landgrave de Hesse-Darmstadt et le comte de Nassau.

De retour dans le Comté de Montbéliard, le maréchal de La Force résolut de chasser les débris de l'armée lorraine encore dans le Porrentruy.

Apprenant que le colonel Saint-Baslemont était avec 6 à 700 hommes à Vaufrey, il charge le colonel Hébron de lui donner la chasse avec 400 chevaux, 100 carabins et 600 fantassins. Celui-ci, pour cacher son mouvement, marche toute la nuit, mais il est éventé et Saint-Baslemont se retire au château de Montjoie.

Hébron, jugeant que les Lorrains ne pourraient y tenir longtemps, demande au maréchal l'autorisation de les assiéger. Le bourg situé au pied du château fut occupé facilement, mais il fallut 4 jours pour réduire le château dont l'assiette est naturellement très forte, il était cependant dominé par un tertre où Hébron installa à grand peine son artillerie qu'on fut obligé de faire passer sous le feu des assiégés et ceux-ci tuaient à coups de mousquets les attelages. Les munitions étant venues à manquer aux Lorrains, les Français purent établir leur batterie, mais elle ne donna pas les résultats attendus et on dut la déplacer. Enfin, la brèche étant ouverte, Saint-Baslemont demanda à capituler le 6 juin. Le maréchal de La Force, alors à Vaufrey, avec le reste de l'armée, lui accorda la vie sauve pour lui et les 450 hommes survivants.

La Force n'avait pas attendu la prise de Montjoie pour s'occuper de Porrentruy où le colonel La Verne s'était réfugié avec son régiment (800 hommes) et la compagnie de dragons du sieur Masi. Feuquières et ses Suédois fut chargé de s'emparer de la ville.

Le 2 juin, à 8 h. du matin, 300 cavaliers paraissent devant la place et se logent à Bure ; le 3, le colonel Birseck somme inutilement La Verne au nom du maréchal de La Force et en attendant l'arrivée de celui-ci, Feuquières fait occuper les approches de la ville. De son côté, La Verne se prépare à résister. Le 6, la garnison fait une sortie et s'empare d'un officier et 13 chevaux ; le 8, La Verne prescrit la destruction des maisons situées en dehors de l'enceinte, mais elle fut empêchée par l'arrivée d'un détachement d'infanterie française qui s'était avancé sans être vu par le vallon de Fontenais ; c'était l'armée

de La Force, rendue libre par la prise de Montjoie. Dans la nuit du 9, une batterie de 4 pièces fut établie à 300 pas de l'enceinte qu'elle canonna.

Le 11, toute l'armée française était devant Porrentruy. La Force installa son quartier général à Fontenais, les Suédois étaient à Courtedoux.

Le 12, la grosse artillerie, amenée de Montbéliard, ayant ouvert une brèche dans l'enceinte, la population épouvantée supplia La Verne de se rendre, il y consentit. La capitulation fut signée le 13, à 3 h. du soir.

Le maréchal de La Force dont l'armée ne pouvait subsister que difficilement fut très heureux de cet événement; il accorda à La Verne les honneurs de la guerre et lui permit de se retirer en Franche-Comté. La place fut occupée par le marquis de La Force avec 6 compagnies du régiment de Picardie.

Le 16 juin, l'armée française battait en retraite, laissant à Porrentruy deux compagnies aux ordres des capitaines de Vignancourt et Cadaniel. Le pays se trouvait ainsi dégagé de l'armée lorraine, il n'y restait plus que le partisan Oriel qui battait encore la campagne avec quelques carabins.

Le maréchal de La Force, voyant son armée très affaiblie, se décida à retourner en Lorraine; il s'y rend par Ronchamp, Lure, Luxeuil, Plombières.

A Lure, il fut rejoint par M. de Bellefonds qui, outre 50 chariots de munitions, lui amenait 5 régiments d'infanterie et 10 cornettes de cavalerie avec lesquels il avait chassé les Lorrains laissés par Charles IV dans les petits châteaux de la frontière comtoise.

Le 23 juin, La Valette, auquel le roi venait de donner le commandement d'une armée qui se rassemblait à Langres, quitte le maréchal de La Force à Lure pour aller prendre les ordres de Louis XIII à Fontainebleau.

Feuquières se sépara de la Force et alla, avec ses Suédois, rejoindre Bernard de Saxe-Weimar. (Comme on n'était pas très sûr de la fidélité de ces Suédois, Richelieu avait prévu le cas où ils n'eussent pas voulu rester à l'armée du maréchal de La Force et avait autorisé Servien à faire, le cas échéant, un cadeau de 60.000 l. à leurs chefs). La Force avait un instant songé à aller attaquer Belfort après la prise de Porrentruy, mais il dut y renoncer.

Pendant que le maréchal opérait dans le Porrentruy, les Comtois toujours soucieux de faire respecter leur neutralité, prirent quelques précautions pour s'opposer aux incursions des belligérants sur leur territoire. Les milices de la Franche-Montagne prirent les armes pour garder les passages ; 600 hommes furent mis sur pied sous les ordres de Jean-François Guyot de Maiche et Jean de Sagey de Pierrefontaine, ils gardaient un front de sept lieues.

Le 10 juin, le marquis de Conflans, commandant en chef des forces comtoises, vint à Maiche pour visiter les postes et pourvoir à la défense de Châtillon-sous-Maiche. Il donna des ordres pour que les miliciens fussent divisés en deux corps, l'un stationnant autour de Châtillon, l'autre sous les murs de Belvoir. Le tiers de l'effectif devait journallement fournir les gardes, le reste demeurant cantonné dans les villages.

En repassant le Rhin après son échec de Melisey, Charles IV, outre les troupes laissées dans le Porrentruy, avait encore sur la rive gauche du fleuve de nombreux partis qui couraient le pays, menaçaient sans cesse les garnisons françaises et avaient occupé quelques petites places. Le 11 mai, un détachement lorrain, sous les ordres du colonel Vernier, arriva devant Riquewihr et s'en empara le 14 juin.

Pendant toute cette campagne, la conservation et le ravitaillement des places de Haute-Alsace, principalement de Colmar et de Schlestadt furent la préoccupation constante de Richelieu. Manicamp fut envoyé à Colmar et y arrive le 25 avril avec 19 compagnies du régiment de Normandie ; il fit son possible pour tenir l'ennemi à distance. Le 22 mai, il s'empara d'un convoi destiné à l'armée lorraine.

A peine le maréchal de La Force eut-il battu en retraite après la prise de Porrentruy que Charles IV repasse le Rhin à Brissach le 20 juin. Il venait d'être renforcé par Jean de Werth, envoyé par Gallas avec 9 régiments d'infanterie et autant de cavalerie ; son armée compta à ce moment 7 à 8.000 fantassins, 8.500 cavaliers (dont 950 cuirassiers et 3.000 dragons) et une quinzaine de canons.

Le 26 juin, 500 cavaliers lorrains occupent Turckheim, Jean de Werth, à la tête de 460 chevaux, entre en Lorraine et s'empare de Saint-Dié. Le 2 juillet, Guémar est pris et sa garnison se retire à Colmar. Charles IV passa alors en Lorraine. Le 11

juillet, il emporte Remiremont, défendu par La Coudrelle avec 15 compagnies du régiment de Normandie.

Le maréchal de La Force qui, au début de juillet, était vers Lunéville ne put nulle part arrêter l'ennemi en Lorraine où la campagne se continua.

Manicamp, bloqué dans Colmar, était en très mauvaise situation. Dans une lettre du 4 juillet, adressée au secrétaire d'Etat Servien, il se plaint amèrement de l'abandon où on le laisse, en rejetant la faute sur le maréchal de La Force, mais il est cependant résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité en dépit du mauvais vouloir de la population. Il disposait de 16 compagnies d'infanterie (800 hommes) et une demi-compagnie de carabiniers.

Le 6 juillet, les Impériaux étant venus couper les blés devant la ville, il les repousse avec 100 fantassins aidés de quelques bourgeois et cavaliers et reprend 400 charrettes de grain que l'ennemi s'apprétait à emmener à Ingersheim. Deux jours après, l'ennemi revint en force, Manicamp le refoule encore avec 200 cavaliers et 60 bourgeois.

Le 25 juillet, Manicamp pousse jusqu'à Riquewihr, en surprise la garnison impériale et ramène les canons à Colmar.

Le 1^{er} août, Colmar se met sous la protection de la France. Le 2, Manicamp fut nommé gouverneur, pour le roi, de la Haute-Alsace.

A Montbéliard, le comte de la Suze ne pouvait se ravitailler par suite de la présence de la garnison impériale de Belfort qui battait la campagne. Il demandait à être renforcé d'un régiment d'infanterie et de 200 chevaux-légers, car sa garnison était décimée par une épidémie de peste provoquée au début de l'été par l'entassement de la population grossie des habitants des environs et par le manque de vivres.

Le 9 septembre, le gouverneur de Lure, du Bousquet de Baugy, avertit La Suze que Charles IV, alors malade, était arrivé la veille à Luxeuil pour y faire une cure et n'était escorté que de quelques centaines de cavaliers ; il lui proposait de l'enlever ; mais La Suze n'avait pas assez de monde pour tenter un coup de main à cette distance de Montbéliard et ne put accepter.

Cependant, vers la même époque, ayant appris que 400 Croates s'étaient logés au château de Roppe et de là pillaien-

les environs, il résolut de les surprendre. Il part dans la nuit et, passant devant Belfort au point du jour, arrive devant Roppe ; les Croates prévenus de son approche avaient pris la fuite, ne laissant qu'un petit nombre d'entre eux à la garde de leur butin entassé dans le château. Quelques coups de fauconneaux et de mousquets les décidèrent facilement à capituler (19 septembre).

Le 26 octobre, une fraction de la garnison impériale de Belfort, aidée de quelques habitants de la ville, vinrent ramasser du bétail jusque sous les murs de Montbéliard ; La Suze leur donna la chasse avec 120 mousquetaires et quelques cavaliers, leur reprit leur butin et les poussa vivement jusqu'à Belfort.

Lorsqu'au mois de juillet, Charles IV passa en Lorraine, il comptait se joindre à Gallas qui opérait dans le Palatinat contre Bernard de Saxe-Weimar, mais les armées du maréchal de La Force, du cardinal de La Valette et de Weimar parvinrent à refouler les Impériaux en Alsace. Le 15 novembre, Gallas s'empara de Saverne et prend ses quartiers d'hiver dans les environs ; Colloredo s'établit dans le Sundgau et le Porrentruy. Au mois de décembre, celui-ci essaya de surprendre Porrentruy. Le 12 décembre, étant à Fontenais, il envoie un détachement reconnaître la ville, mais il tombe dans une embuscade tendue par la garnison.

Dans la nuit du 16, une nouvelle tentative fut faite pour pénétrer par escalade dans la place, mais sans plus de succès. Les Impériaux se contentèrent dès lors de bloquer la ville, elle ne fut délivrée que le 3 février 1636.

A la fin de l'année 1635, l'armée impériale occupait toute l'Alsace sauf Haguenau, Bensfeld, Colmar, Schlestadt. Cette dernière ville était défendue par d'Hocquincourt.

Le 26 octobre, fut signé à Saint-Germain-en-Laye, le traité par lequel Bernard de Saxe-Weimar passait au service de la France. Moyennant 4 millions par an, il s'engageait à entretenir 6.000 chevaux et 12.000 fantassins. A la conclusion de la paix, il devait recevoir le landgravat d'Alsace ou l'équivalent.

Ce traité fut négocié au nom de Weimar par Ponitzkaw (Ponica), gouverneur de Franconie (¹).

(1) En 1633, le duc de Rohan avait été chargé par Richelieu d'attirer Bernard au service de la France. Ces négociations furent continuées en 1634 et 1635 par le marquis de Feuquières.

En décembre, Jean de Werth eut l'intention de trahir la cause impériale pour passer au service de la France et le fit savoir à Louis XIII. Celui-ci lui offrit une pension annuelle de 4.000 rixdales et un domaine de même revenu, en outre s'il voulait livrer Brisach, on lui promettait 100.000 rixdales de plus. Cette affaire n'eut pas de suite, Jean de Werth ayant sans doute trouvé que ses services n'étaient pas cotés assez haut.

1636

La campagne de 1636 s'ouvrit dès le mois de janvier, il était en effet urgent de ravitailler les places d'Alsace. Le cardinal de La Valette fut chargé de l'opération avec le comte de Rantzau.

Les approvisionnements nécessaires furent réunis à Epinal où le cardinal vint les prendre, mais les bêtes de somme étant en nombre insuffisant, on ne put en prendre que la moitié. La Valette, d'après les renseignements envoyés par Manicamp, décida de passer par le col du Bonhomme et le 24 janvier 1636, ses premières troupes débouchaient en Alsace ; il disposait de 3.200 fantassins et 1.750 cavaliers (¹).

Le cardinal avait craint de rencontrer quelque résistance de la part des Impériaux vers Kaysersberg, mais il n'en fut rien. Manicamp, qui connaissait l'importance de cette place, y avait envoyé, dès le 27 novembre 1635, 40 hommes de la Compagnie mestre de camp du régiment de Normandie sous le commandement du lieutenant de Méry. Le 4 décembre, les Impériaux vinrent pour l'assiéger comptant sur l'aide des habitants tout dévoués à la cause impériale ; les Français, trop peu nombreux pour défendre la ville, se retirèrent au château. Les assiégants, les ayant sommés inutilement, envoyèrent chercher du canon à Rouffach, mais Manicamp l'enleva au passage et expédia à Kayserberg un renfort de 25 dragons sous les ordres du cornette Vendosme, celui-ci put entrer dans le château avec un convoi de vivres et de munitions. Les Impériaux essayèrent

(1) Régiments d'infanterie : Rambures, Hébron, Rébé, Turenne, Nettancourt, Repaire, La Marine, Vernacourt, Gouvernet, Namps, La Roche-Giffard, Effiat, Tonnerre, Bussy, Noailles, Nanteuil, Alincourt, La Meilleraye (3.200 h.)

Cavalerie française, régiments : Eggenfeld, Batilly, Gassion, Leyen, Heucourt, Haas, Zillart.

Cavalerie weimarienne : 3 régiments.

Dragons : Eggenfeld et de Leyen.

de la mine mais sans succès ; le 24 janvier, ils levèrent brusquement le siège en apprenant l'arrivée de l'armée du cardinal de La Valette.

De son côté, ainsi qu'il l'avait écrit au cardinal le 20 décembre 1635, Manicamp sortit de Colmar avec 800 hommes et 4 pièces pour aller à sa rencontre. Le 26 janvier, ils firent leur jonction à Kaysersberg et le lendemain l'armée de secours entraîna à Colmar.

La Valette renvoya aussitôt son convoi à Epinal pour y prendre le reste des vivres. En attendant son retour, il fit attaquer Guémars par Manicamp ; la place se rendit le 28 janvier. Méry, le défenseur de Kaysersberg, fut nommé gouverneur. A ce siège, le cardinal fut légèrement blessé d'une balle à la jambe.

Le 4 février, La Valette fut à Schlestadt et envoya Rantzau à Bensfeld avec 500 chevaux, les Impériaux se retirèrent jusqu'à sous les murs de Strasbourg. Dambach fut occupé sans combat par d'Hocquincourt, l'ennemi ayant évacué la place à son approche.

Gallas s'était replié devant l'armée française sous Landau.

Le but poursuivi par le cardinal de La Valette était atteint, les places d'Alsace étaient ravitaillées et au lieu des 2.000 réseaux de blé réunis à Epinal, elles en reçurent près de 4.000, le reste ayant été acheté à Bensfeld et Strasbourg.

La Valette reprit alors le chemin de la Lorraine. Le 15 février, il est à Bruyères et le 16, à Epinal.

A peine l'armée française eut-elle abandonné la Basse-Alsace que les Impériaux reprirent l'offensive, assiègent Haguenau et menacent Colmar, Schlestadt et les autres places.

Colloredo, avec 2.000 cavaliers et 3.000 fantassins, quitte Bâle le 5 mars pour entrer en Lorraine par Thann ; il devait aller rejoindre Charles IV à Sierck. La Suze, gouverneur de Montbéliard, en avertit aussitôt le marquis de La Force (il commandait provisoirement l'armée de son père) qui marche à la rencontre de Colloredo ; le 22 mars, il le bat à Raon-l'Étape et le fait prisonnier. Il était urgent de secourir Haguenau. Le cardinal de La Valette et Bernard de Saxe-Weimar, alors à la cour (¹), furent chargés de combiner leurs mouvements pour débloquer

(1) Il s'y était rendu au début de mars pour hâter l'envoi des secours promis, il était de retour en Lorraine au commencement de juin.

la place. 1.580 cavaliers et 3.080 fantassins furent mis à la disposition du cardinal de La Valette (1).

La Valette et Weimar eurent une entrevue à Void en Lorraine pour régler leurs opérations.

Le cardinal devait entrer en Alsace par Sainte-Marie-aux-Mines tandis que Weimar s'avancait par Phalsbourg.

La Valette quitte Epinal le 3 juin, suivi d'un convoi de vivres et de munitions de 1.000 chevaux. Au passage, il s'empare de Saint-Dié et le 7 juin est à Sainte-Marie-aux-Mines ; le 12, il est à Haguenau.

De son côté, Weimar contournant Phalsbourg avec 7.500 hommes environ arrive devant Saverne défendu par le colonel Georges Frédéric de Mulheim et s'empare par surprise de la citadelle le 11 juin, mais la ville résista jusqu'au 14 juillet (2).

La Valette avec son armée couvrait les opérations du siège. Après la capitulation, Saverne reçut une garnison mi-allemande, mi-française.

Pendant ce temps, Manicamp, à la tête des garnisons de Colmar, Schlestadt et Benfeld, alla assiéger Markolsheim et Ensisheim.

Le but poursuivi était atteint ; conformément aux ordres de la cour, le cardinal de La Valette rentra le 15 août en Lorraine par Saverne et Weimar par la Petite-Pierre.

Le Comte de La Suze, gouverneur de Montbéliard, ayant eu avis que des renforts impériaux, destinés à passer en Franche-Comté, devaient se réunir vers Belfort, résolut de gêner leurs mouvements en s'emparant de cette place.

Le 27 juin au soir, il réunit à Sochaux les garnisons de Porrentruy et Blamont et à Bussurel, celles de Montbéliard, Héricourt et Lure. (Elles étaient formées de fractions des régiments de La Suze et de Dannevoux). La Suze avait donné deux points de rendez-vous à ses troupes pour ne pas éveiller l'attention de l'ennemi, aussi la surprise fut-elle complète lorsqu'il arriva de-

(1) Cavalerie tirée des régiments : Colonel de La Valette, Comte d'Alais, Comte de Guiche, Bastilli, Humes, Rantzau, Leyen, Streel et des Compagnies de Carabins de Courval, Vivens, Nompère, Comble, plus 200 cavaliers de Sirot et de Suze.

Infanterie tirée des régiments : Normandie, Rambures, Hébron, Turenne, Bussy-Lameth, Nettancourt, Répé, La Meilleraye, La Bloquerie, Coursan, De Belleneave.

Le 4 juin, le roi donna en outre l'ordre à Weimar de mettre à sa disposition 1.200 cavaliers (régiments : Rheingraf, Bodendorff et les 2 régiments de Nassau).

(2) Le colonel Hébron fut tué le 8 juillet pendant le siège.

vant Belfort entre onze heures et minuit. L'attaque se fit de quatre côtés à la fois : à la porte des Capucins, au moulin, à la porte de Roppe et au château, et réussit entièrement. Un pétard fit sauter la porte des Capucins, tandis qu'on escaladait la muraille au moulin et à la porte de Roppe. L'occupation de la basse-cour du château enleva à la garnison son chemin de retraite. Au bout d'un heure et demie, le donjon seul résistait encore, le comte de La Suze en fit canonner la porte avec les 4 pièces qu'il avait amenées de Montbéliard et à six heures du matin, elle était abattue.

Le gouverneur de Belfort, Frédéric de Brandebourg, demanda alors à parlementer ; la capitulation fut signée dans la soirée du 28. Une convention spéciale régla les rapports des habitants avec leurs nouveaux maîtres.

Le 29, à sept heures du matin, la garnison impériale, réduite des trois quarts, évacuait la ville abandonnant son artillerie et ses munitions, elle se retira à Ensisheim. Les Français eurent 28 tués et 44 blessés pendant l'attaque.

Informé qu'un détachement de cavalerie impériale devait arriver le même jour à Belfort, La Suze envoya un parti s'emparer du château de Roppe ; l'ennemi fut forcé de ce retirer et se replia vers Porrentruy.

Après avoir approvisionné Belfort et y avoir laissé en garnison 4 compagnies du régiment de La Suze commandées par le marquis de Normandville (¹) et les sieurs d'Esgoulas, de Venerelles et de la Murette, le comte de La Suze se mit en route dans la soirée du 29 pour aller attaquer le château de Grandvillars dont il savait la garnison en partie absente ; il n'y restait en effet que 10 hommes avec un sergent d'une compagnie du régiment de Reinach. Après quelques mousquetades, ils se rendirent. La Suze laissa dans ce château, comme dans celui de Roppe, un lieutenant avec 40 hommes.

Le 15 juillet, le comte de La Suze s'empara de Delle.

Le 1^{er} janvier 1611, un traité de neutralité avait été conclu entre la France et la Franche-Comté, les cantons suisses s'étaient rendus garants de son exécution ; bien que la guerre eut été déclarée à l'Espagne le 19 mai 1635, la France s'était

(1) Fils ainé du comte de La Suze, devient à son tour comte de La Suze à la mort de son père le 25 septembre. Grancey succéda au comte comme gouverneur de Montbéliard.

abstenué jusqu'alors d'entrer en Bourgogne, c'est pourquoi quand Louis XIII résolut d'atteindre l'Espagne dans ses possessions bourguignonnes, il crut devoir au préalable publier la déclaration du 7 mai 1636 par laquelle il accusait les Comtois d'avoir violé le traité de 1611 en donnant asile aux mécontents de France, en fournissant des secours au duc de Lorraine, etc.

En apprenant l'invasion de la Franche-Comté, les cantons suisses envoyèrent au roi le capitaine Sauveberg pour lui rappeler ses engagements, on traîna les négociations en longueur et finalement on acheta le silence des Suisses moyennant 200.000 livres.

Au début de mai, le Prince de Condé entre en Franche-Comté et le 28 mai, met le siège devant Dôle défendu par le colonel La Verne. Les progrès des Espagnols en Flandre et la prise de Corbie obligèrent Louis XIII à diriger de ce côté la plus grande partie de l'armée du Prince de Condé qui leva le siège de Dôle le 15 août.

Gallas envoya au secours de la Franche-Comté le comte de Lamboy avec 4.000 cavaliers : il passa le Rhin à Brisach et entra en Franche-Comté à la fin de juillet.

Lorsque l'armée française eut abandonné sa Basse-Alsace. Gallas se mit à son tour en route franchit le Rhin à Brisach et après s'être arrêté quelques jours aux environs de Mulhouse, repart le 30 août ; il fit sa jonction à Montbéliard avec le duc de Lorraine, Mercy et Lambey (20.000 h.)

Le comte de La Suze fit son possible pour entraver sa marche, le harcelant sans cesse et rompant les ponts. Un parti impérial essaya de prendre le château de Grandvillars, mais la garnison, après la prise du bourg, se retira au château et obligea l'ennemi à renoncer à son projet.

Pendant que la campagne se poursuivait en Bourgogne par la lutte de Gallas et Charles IV contre La Valette et Weimar, les Comtois aux ordres du marquis de Saint-Martin vinrent assiéger Lure. La garnison française, trop faible pour résister longtemps, capitula le 20 septembre après un siège de 6 semaines.

Le 26 août, les Comtois s'emparèrent du pont de Voujaucourt ; la garnison qu'ils y avaient laissée, en fut chassée le 19 septembre ; mais le feu s'étant mis aux poudres déposées dans la maison formant tête de pont, celui-ci fut en partie détruit.

Le 13 octobre, un parti de cavalerie de l'armée de Gallas sous

les ordres du colonel Solis tenta d'enlever Héricourt, défendu par 2 compagnies du régiment d'Annevoux, commandées par le capitaine Lalande. Celui-ci fit une sortie, chassa l'ennemi des moulins qu'il avait occupés devant la ville et le força à la retraite. Le colonel Solis fut tué dans cette affaire.

Weimar et La Valette parvinrent après une brillante campagne à refouler Gallas qui se retira au milieu de novembre, ayant perdu la plus grande partie de son armée ; il fut rappelé en Allemagne par l'Empereur et laissa ses troupes sous le commandement du baron de Suys et du colonel Mercy.

La Valette prit ses quartiers d'hiver en Lorraine et Barrois ; le roi assigna à Weimar les siens en Franche-Comté et en Lorraine, tenant ainsi ses troupes à distance du territoire français. Il prit effectivement ses quartiers vers Langres (¹).

Le baron de Dannevoux, commandant à Montbéliard en l'absence du comte de Grancey, fut informé que 10.000 fantassins impériaux avec 2.000 cavaliers et 6 canons étaient à Villersexel. Il prévint aussitôt les garnisons de Belfort, Héricourt et Porrentruy de se tenir sur leurs gardes. Les coureurs de la garnison d'Héricourt s'emparèrent d'un page du colonel Mercy et on sut par lui que l'armée en question n'était que 3 à 4.000 fantassins commandés par le baron de Suys et 800 chevaux aux ordres du colonel Mercy avec 6 canons, et qu'elle était destinée au siège d'Héricourt et ensuite à ceux de Belfort et de Porrentruy.

1637

Les Impériaux arrivèrent devant Héricourt le 1^{er} janvier 1637. La garnison était d'une compagnie du régiment de Dannevoux commandée par le capitaine Lalande.

Les assiégeants dressèrent au-delà de la rivière, à la lisière du bois, une batterie de cinq pièces qui canonna sans résultat la muraille pendant toute la journée ; dans la soirée, ils rapprochèrent leur batterie jusqu'au bord de la rivière.

Le même jour, le baron de Dannevoux vint reconnaître les assiégeants et pour empêcher qu'ils n'amenassent, le cas échéant, du canon devant Montbéliard, il fit rompre trois ponts de pierre entre Montbéliard et Héricourt.

Le 2 janvier, dans la matinée, les Impériaux parvinrent à

(1) En février 1637, il se rendit à la cour, il en revint en mai, ayant obtenu 700.000 fr. et la promesse de renforts. La Valette avec lequel il ne s'entendait pas fut remplacé par du Hallier.

faire brèche dans la muraille, bien qu'un de leurs canons eut été éventé et un autre démonté par le tir des assiégés. Le capitaine Lalande fit aussitôt en prévision d'un assaut, éléver un retranchement en arrière de la brèche. Dans la nuit suivante, les assiégeants s'emparèrent du moulin situé près de la ville et firent passer 400 des leurs sur la rive gauche entre la place et la rivière.

Le baron de Dannevoux, informé par des prisonniers, que les leurs se gardaient fort mal vers l'extérieur, résolut de les surprendre. Le 4, au soir, il part avec 300 fantassins, 40 cavaliers et, le 5, à 2 h. du matin, tombe sur les quartiers ennemis, tandis que Lalande faisait une sortie avec 20 hommes. La surprise fut complète et permit aux Français de bouleverser les travaux d'approche des assiégeants et d'enclouer leurs canons.

Lorsque les Impériaux se ressaisirent, les Français battaient déjà en retraite, ayant perdu 25 hommes, mais en ayant tué 300 à l'ennemi.

Le 16 janvier, les Impériaux lèvent le siège si précipitamment que le comte de Grancey, venu le lendemain pour secourir la place, la trouva complètement libre. Le baron de Suys alla rejoindre Gallas en Allemagne et le colonel Mercy Charles IV en Franche-Comté.

Les Francs-Comtois essayèrent de s'emparer de Porrentruy et voulurent acheter quelques habitants ; mais ceux-ci refusèrent de trahir les Français. Les Comtois tentèrent alors une surprise. Le 3 janvier, 80 cavaliers vinrent se poster près de la ville, espérant y entrer quand la garnison sortirait ; l'embuscade fut éventée et les Comtois durent prendre la fuite, poursuivis par les Français.

La place de Porrentruy avait une grande importance pour les troupes françaises du pays de Montbéliard, car c'est par là qu'arrivaient tous les blés achetés à Bâle pour leurs ravitaillements et la garnison avait beaucoup de mal à conserver la route libre en raison des fréquentes incursions de la garnison impériale de Saint-Ursanne et des Comtois établis à Repois. La situation ne s'améliora pas quand la garnison de Porrentruy eut détruit le poste comtois des Rangiers.

Grancey, gouverneur de Montbéliard, résolut d'y mettre fin en s'emparant de Saint-Ursanne ; pour cela, il réunit 500 hommes tirés des garnisons voisines. Le commandant de Saint-

Ursanne, prévenu, dès le 7 mars, des projets de Grancey, fit faire des abatis sur les routes par des paysans aidés de 100 fantassins. Sur l'ordre de Grancey, le capitaine de Vignancourt, commandant de Porrentruy, alla les attaquer avec 40 hommes et les mit en fuite.

Le 19 mars, Grancey arrive devant Saint-Ursanne, le commandant impérial ayant refusé de capituler, on dut faire le siège de la place. Au bout de trois jours, la brèche étant ouverte avec les deux couleuvrines amenées de Montbéliard, on donna l'assaut ; le régiment de Dannevoux fut chargé de l'attaque du château et celui de La Suze de celle de la ville qui fut prise. Les assiégés se retirèrent au château, mais durent capituler quand ils virent qu'ils allaient être forcés dans leurs derniers retranchements. La garnison impériale se retira à Brisach.

Les Français pénétrèrent ensuite dans la Franche-Montagne et pillèrent Montfaucon.

Le 19 avril, un milier d'Impériaux et de Comtois vinrent attaquer le pont de Voujaucourt. Grancey sortit de Montbéliard avec une partie de sa garnison et quelques bourgeois pour aller au secours des défenseurs du pont, mais en route il tomba dans une embuscade et dut se retirer précipitamment à Montbéliard, ayant perdu 50 hommes.

A la fin de juin, le marquis de Saint-Martin obtint de Charles IV la permission de s'emparer du pont de Voujaucourt qui permettait à la garnison de Montbéliard de faire des courses sur la rive gauche du Doubs. Il se mit en marche avec son régiment de cavalerie, 10 cornettes de cavalerie bourguignonne, 3 régiments d'infanterie et quelques autres troupes impériales : en tout 1.000 chevaux et 3.000 fantassins. Il arriva, sans être inquiété, jusque sous les murs de Montbéliard. Grancey sortit de la ville avec sa compagnie de chevaux-légers, celle de Vaure et 300 fantassins et attaqua si vivement l'ennemi qu'il l'obligea à reculer. Dans la nuit, le marquis de Saint-Martin se porta au pont de Voujaucourt et, au lever du jour, le fait canonner par trois pièces. Grancey, de son côté, fit sortir de grand matin 500 mousquetaires qui, ayant rencontré 6 escadrons ennemis, les mirent en fuite avec l'aide de l'artillerie de la place. Les défenseurs du pont durent capituler au bout de

24 heures, mais les Comtois ayant trouvé qu'il n'avait pas grande valeur défensive, l'abandonnèrent aussitôt (¹).

A la nouvelle de la marche des Comtois sur Montbéliard, Weimar, alors occupé au siège de Marnay (sur l'Oignon), marcha au secours de la ville et, bien que les Comtois se fussent retirés à Besançon, il continua sa route, étant destiné, d'après les ordres du roi, à opérer en Allemagne.

Le 28 juin, il est autour de Porrentruy et le 30 se dirige sur Montbéliard. Le 5 juillet, il est rejoint vers Villersexel par les troupes de Schevalitzky et Kanofsky venues d'Alsace (2.500 hommes) et celles de La Motte-Houdancourt (800 hommes). Il eut ainsi 6.000 cavaliers, 4.000 fantassins français et 4.500 fantassins allemands.

Le 7 juillet, il est devant Baume-les-Dames qui ouvre ses portes sans résistance et se racheta du pillage. Weimar avait demandé 140.000 l., mais la ville ne put lui en donner que la moitié ; en garantie du paiement du reste, il emmena des otages, ils furent enfermés au château de Montbéliard d'où ils s'évadèrent en achetant leurs gardiens.

Le lendemain 8, Weimar marche sur Clerval où sa cavalerie aux ordres de Schevalitzky l'avait précédé. Les habitants, plus confiants dans la générosité des Français que dans celle des Weimariens, avaient envoyé offrir leur soumission au comte de Grancey. Celui-ci accepta et chargea son frère, l'abbé de Grancey, de se rendre sur les lieux. Weimar voyant une si belle proie lui échapper, protesta ; Grancey, sur l'avis de Du Hallier et de la Motte Houdancourt, céda et la place fut remise à Weimar.

Quelques jours après, la population, exaspérée par les exigences de la garnison, se souleva, mais fut réduite par la force et la ville pillée.

Le 9 juillet, apprenant que Charles IV (en avril il avait reçu le titre de capitaine général de Bourgogne) et le marquis de Saint-Martin s'étaient retranchés près de Besançon avec les débris de leur armée (environ 4.000 hommes), Weimar se porta de ce côté.

Le 10, avec 3.500 chevaux et 1.200 mousquetaires, il passe le

(1) Le pont était couvert à chaque extrémité par des ouvrages en terre avec gabionnage et garnis de 3 pièces d'artillerie. Forget, dans la vie manuscrite de Charles IV, dit qu'une seule compagnie aurait suffi pour l'enlever.

Doubs à Baume-les-Dames, mais ne put atteindre l'ennemi qui décampa la veille de son arrivée et se retira à Besançon.

A ce moment, Weimar partage son armée en deux fractions ; les troupes françaises et 3 régiments de cavalerie avec quelques canons sont mises sous les ordres de Du Hallier. Weimar s'empare de quelques petites places en Franche-Comté, puis marche sur Granges, point de passage important possédant un bon château dont les défenseurs gênaient les communications entre les différentes garnisons françaises de la région et faisaient de fréquentes incursions dans le pays de Montbéliard.

La place capitula au bout de cinq jours (23 juillet) et reçut une forte garnison.

Le lendemain, les weimariens mettent le siège devant Lure ; la ville, défendue par 200 hommes et les bourgeois se rendit 8 jours plus tard et reçut une compagnie en garnison.

Pendant ce temps, Grancey n'était pas resté inactif à Montbéliard ; ayant appris que la garnison impériale d'Altkirch était sortie pour venir l'attaquer, il réunit les garnisons voisines et vient assiéger Altkirch. Il s'empare sans difficulté de la ville et commence l'attaque du château où 60 hommes de la garnison s'étaient retirés avec une partie de la population. Les assiégés demandent à capituler, mais réclament une heure de délai, puis voyant un secours de 200 chevaux apparaître au loin, ils changent d'avis. Grancey fait alors donner l'assaut et emporte la forteresse à la barbe du secours.

Les Français avaient amené avec eux une couleuvrine, mais elle éclata dès la première décharge.

Le 2 juillet, Grancey est devant l'Isle-sur-le-Doubs. Les troupes de Schevalitzky et de La Motte-Houdancourt qui venaient d'arriver d'Alsace étaient avec lui.

La place, commandée « par un vieil soldat estropié, mais vaillant qui était au gré des bourgeois », comprenait l'île fortifiée au milieu de la rivière et des faubourgs sur chaque rive. Deux pièces furent mises en batterie et eurent bientôt ouvert une brèche suffisante ; les régiments de La Motte-Houdancourt et du Perche montèrent à l'assaut ; les assiégés se défendirent énergiquement de rue en rue et de maison en maison jusqu'au château. Le gouverneur se résigna alors à capituler.

Après la prise de Granges, Weimar entra en Alsace par Lure

et Belfort⁽¹⁾). Au passage, il essaya de prendre Thann (31 juillet), mais la nuit précédente 300 hommes étaient venus renforcer la garnison et il ne crut pas devoir perdre son temps à l'assiéger⁽²⁾, son but étant de passer le Rhin⁽³⁾). Il demanda à Strasbourg l'autorisation d'utiliser son pont, elle lui fut refusée ; il fit alors choix du point de Rhinau pour y jeter un pont de bateaux et y établit son quartier-général.

Pour ne pas éveiller l'attention des Impériaux, il dispersa ses troupes sur la rive gauche : Du Hallier avec les troupes françaises et 3 régiments de cavalerie était vers Bâle⁽⁴⁾, Rosen et Calembach prirent position à Markolsheim, Tupadel en face de Brisach avec 3 régiments. Le Rhingrave Jean-Philippe fut chargé d'enlever Ensisheim dont il s'empara le 6 août après quelques jours de siège, le château ne capitula que le lendemain. Les officiers furent mis à rançon et les soldats prirent parti dans les troupes weimariennes.

Le 1^{er} août, Weimar réunit ses lieutenants à Colmar pour leur donner ses instructions.

Le colonel Schœnbeck devait passer le fleuve à Rhinau ; pour exécuter cette mission, Weimar lui donna les meilleurs soldats tirés de ses 4 régiments, 500 Français des garnisons de Schlestadt et Colmar, amenés par Manicamp et 200 Suédois de celle de Benfeld.

A l'aide de bateaux ramassés sur l'Ill et sur le Rhin (par convention secrète, Strasbourg en fournit quelques-uns), il construisit un pont et prit pied dans une île en face de Wittenweier et y éleva un fort. Les 6 et 7 août, Weimar passa sur la rive droite avec ses troupes. Le 14 août, celles de Du Hallier arrivent à Rhinau et franchissent le fleuve le lendemain.

Sur la rive droite, Weimar se trouva en présence de Jean de Werth et les deux armées s'observèrent pendant un mois. L'armée de Weimar était très affaiblie par sa campagne de Franche-Comté et les garnisons laissées en arrière ; son chef avait envoyé Manicamp demander des renforts au roi, il partit

(1) Il passe devant Belfort le 29 juillet.

(2) Le 17 août, il fit de nouveau reconnaître la ville.

(3) Weimar devait entrer en Allemagne par Rheinfelden, mais Grancey chercha à s'en emparer avant son arrivée et l'attention des Impériaux fut attirée de ce côté.

(4) Il s'était séparé de Weimar au début de juillet pour s'avancer en Alsace par Porrentruy et Ferrette. Le 30 juillet, il passe devant Porrentruy et loge à Alle ; il va ensuite brûler le château de Morimont.

le 31 août ; on lui promit 5.500 hommes et 600.000 l. (1) Louis XIII donna l'ordre de rassembler à Lunéville 3.000 fantassins et 4 à 500 chevaux.

Grancey fut invité à renforcer Du Hallier avec 2.000 fantassins et 200 cavaliers qui ne lui étaient pas indispensables pour la garde des places du pays de Montbéliard ; mais il n'en fit rien, n'ayant pas pardonné à Weimar l'affaire de Clerval.

Jean de Werth, de son côté, ayant reçu de nouvelles troupes, Weimar ne se sentit pas en force (il n'avait pas reçu les secours promis) et repassa le Rhin le 29 septembre, laissant Manicamp à la garde du pont de Rhinau, et va prendre ses quartiers d'hiver dans l'évêché de Bâle.

Au milieu d'octobre, il quitte Benfeld et se dirige vers le sud en bataillant avec les Lorrains. A Altkirch, du Hallier et le Rhingrave se séparent de lui pour marcher sur Porrentruy. Le 18 octobre, le détachement de Weimar se scinda à son tour en deux ; Taupadel avec une partie de la cavalerie prit la direction de Porrentruy et Montbéliard. Le 13 novembre, le duc a son quartier-général à Delle, puis il s'établit dans l'Évêché.

Charles IV (2) prit position dans la Franche-Montagne, gardant les passages conduisant en Franche-Comté : le 10 novembre, il est à Saint-Hippolyte.

Weimar réclamait toujours des renforts particulièrement en cavalerie, on lui envoya le marquis de Bourbonne avec 2.000 hommes outre le régiment d'infanterie de Batilli, celui de cavalerie de Vatronville et les compagnies de cavalerie de Sirres, Rosières, Saint-More et quelques autres ; il put alors élargir un peu ses quartiers.

Manicamp, laissé par Weimar à la garde du pont de Rhinau, tomba malade et alla se faire soigner à Strasbourg ; Jean de Werth en profita pour s'emparer du pont. Il vint passer le Rhin à Brisach avec 8 régiments de cavalerie, 4 de dragons, 6.000 fantassins et 8 canons et attaque, par la rive gauche, tandis que le général Enkenfert, resté sur la rive droite avec 2.000 fantassins et 300 chevaux enlève les ouvrages de ce côté ; le colonel Wiet embarqué sur 8 bateaux avec de l'infanterie et

(1) A la fin de juillet, Weimar avait envoyé son agent Truchez à Paris pour le même motif.

(2) Au début d'octobre, il parut vers Thann.

4 canons, s'empara du fort construit dans l'île. Les Français, cernés de tous côtés, capitulent le 1^{er} novembre. Jean de Werth détruisit les fortifications élevées par Weimar et battit en retraite sur la rive droite pour prendre ses quartiers d'hiver.

Pendant que Weimar opérait en Basse-Alsace, le comte de Grancey voulut s'emparer de Saint-Hippolyte. Le 5 août, il passe devant Porrentruy avec 2.000 hommes et 5 canons, et se loge à Fontenais et Villars, le lendemain à Saint-Ursanne.

Saint-Hippolyte était défendu par une compagnie d'infanterie et les habitants sous les ordres du gouverneur de Saint-Mauris ; celui-ci demanda secours aux milices de la Franche-Montagne et fit faire plusieurs sorties pour empêcher les travaux d'approche de Grancey en attendant leur arrivée. Lorsque les assiégés virent apparaître les montagnards près du château de Chatillon, ils firent une nouvelle sortie et s'emparèrent du camp et de l'artillerie des Français, ceux-ci s'ensuivirent abandonnant leurs bagages, Grancey fut lui-même blessé à la cuisse.

Au milieu d'octobre, Charles IV poussa une pointe dans le Sundgau, mais se retira presqu'immédiatement.

Le 28 octobre, de Medavy-Cormeille, frère du comte de Grancey, qui commandait en son absence à Montbéliard, apprenant la retraite du duc de Lorraine, envoya aux nouvelles 20 cavaliers de la compagnie de son frère, sous les ordres de leur cornette le chevalier de Bray. En passant à Granges, où quelques volontaires de la garnison se joignirent à sa petite troupe, celui-ci apprit que le régiment de cuirassiers de Saint-Martin (600 hommes) était logé à Boron (?), et résolut de le surprendre. Il attendit la nuit pour cacher à l'ennemi le petit nombre des siens et tomba sur les gardes des Comtois, mais ceux-ci se barricadèrent dans les maisons ; les Français jugèrent prudent de se retirer avant que l'ennemi se fut ressaisi. Les Comtois perdirent une centaine d'hommes dans cette affaire et, croyant avoir eu affaire à l'avant-garde de l'armée de Weimar, repassèrent le Doubs à Clerval.

1638

Louis XIII envoya Feuquières à Weimar pour s'entendre au sujet des opérations de la prochaine campagne ; il fut décidé qu'on tenterait de s'emparer de Brisach, mais auparavant, il était nécessaire d'avoir un point de passage sur le Rhin.

Dans ce but, Weimar (il disposait de 6.000 hommes environ) quitta brusquement ses quartiers d'hiver le 28 janvier 1638 et marcha sur les villes forestières qu'il occupe sans difficulté. Le 18 février, il est devant Rheinfelden, mais la place résiste et permet à Jean de Werth d'accourir de Bavière. Renforcé de Savelly, il défait Weimar, mais celui-ci reprend l'avantage, les bat à son tour et les fait prisonniers. Savelly put s'évader ; Jean de Werth fut interné à Vincennes et échangé plus tard contre le maréchal Horn. Le duc de Rohan qui servait en volontaire à l'armée de Weimar fut blessé dans cette affaire et mourut le 13 avril.

Après cette victoire, Taupadel s'empara d'Huningue.

Le 23 mars, Rheinfelden capitule ; Weimar marche aussitôt sur Brisach.

Le 30 mars, il occupe Neuenbourg et le 1^{er} avril, il est devant Fribourg en Brisgau qui se rend le 10 avril.

Weimar, qui avait demandé des renforts, est rejoint par Guébriant avec 5.400 hommes ⁽¹⁾.

Bien que disposant alors de 15.000 hommes, Weimar n'était pas assez fort pour faire le siège régulier de Brisach et dut se contenter de bloquer la place ; elle était défendue par le baron de Reinach. Pour permettre de surveiller plus facilement les deux rives du Rhin, Weimar fit jeter un pont à Neuenbourg.

L'empereur chargea Götz de secourir Brisach. Celui-ci prit position à Offenbourg et fit entrer quelques vivres dans la place ; il s'avanza ensuite jusqu'à Kenzingen. Weimar qui redoutait de livrer bataille ayant Brisach à dos, recula sur Neuenbourg puis Fribourg ; Götz le suivit jusqu'à Burgheim et ravitailla Brisach, le 29 mai ⁽²⁾.

Pendant quelque temps, les deux armées opérèrent en Brisgau, puis Götz, craignant d'être pris en flanc par Weimar, entra dans Brisach et passa en Alsace, le 7 juillet, avec l'intention de saccager les récoltes.

Taupadel, qui était à Neuenbourg avec 7 régiments, le suivit

(1) Régiment de Vandy, 20 compagnies 700 hommes. Rég. de Rébé, 20 c. 700 h. Rég. de Sauveboeuf, 600 h. Rég. de Cargret, 42 c. 600 h. Rég. de Schmidberg, 45 c. 4.200 h. Nouvelles levées de Schmidberg, 4.000 h. Rég. de Sirot, 300 h. Troupes tirées d'Alsace, 300 h.

Le 21 avril, Guébriant est à Turckheim et passe le Rhin à Neuenbourg le 6 mai.

(2) Un détachement croate étant passé sur la rive gauche du Rhin, fut défait à Neuenbourg par Taupadel.

et put l'empêcher de dévaster les environs de Colmar⁽¹⁾. Schlesstadt et Benfeld. Le 10 juillet, Taupadel surprend 3 régiments Croates (Kotbus, Beygot, Resquin) près de Benfeld, leur enlève 600 chariots de bagages et un millier de chevaux.

Göetz s'empressa de repasser le Rhin à Drusenheim sur un pont de bateaux qu'il y fit établir. Taupadel resta en observation sur la rive gauche entre Strasbourg et Dachstein. Peu après, Göetz gagna le Wurtemberg pour y refaire son armée, suivi de Taupadel qui passa le Rhin à Neuenbourg, le 22 juillet. Le 28 juillet, Turenne arrive à Colmar amenant un renfort de 1.500 fantassins et 800 chevaux.

Au mois d'août, Göetz et Savelly s'avancent jusqu'à Offenbourg et remontent le Rhin, escortant des bateaux chargés de blé à destination de Brisach. Weimar, averti de ce mouvement le 5 août à Fribourg, marche à leur rencontre et les défait le 10 août près de Wittenweier⁽²⁾. Taupadel fut fait prisonnier dans ce combat. Un mois plus tard, Göetz réunit 4.000 fantassins, 2.000 cavaliers, 500 dragons et 500 croates pour faire un nouvel effort. En dépit d'un succès de Rosen et Kanofsky (16, 17 septembre) 300 Croates purent passer le Rhin et entrer dans Brisach avec quelques vivres (20 septembre).

L'empereur voulut alors faire une tentative par la rive gauche. A la fin de septembre, il envoya à Charles IV l'ordre de rassembler des blés en Bourgogne pour les jeter dans Brisach⁽³⁾.

Le 12 octobre, il est à Thann avec 4.000 hommes et son convoi, il disposait de 9 régiments de cavalerie, 1 de dragons, 8 régiments d'infanterie et 5 pièces.

(Régiments de cavalerie : Saint-Martin, Gaspard Mercy, Maillard, de Presle, Comte de Reux, Nicolas, Gonzague, Vernier le Vieux, Fleckenstein ; régiments de dragons de Gallos ; 2 compagnies du régiment d'Enkenfert. Régiments d'infanterie : Mercy, Prince François, Chevalier de Lorraine, Verpolsky, Baron de Schwitz, de Bonneval, Brisgueul).

(1) Manicamp avait été remplacé au mois de mai, comme gouverneur de Colmar, par le marquis de Montausier. Il fut emprisonné et Louis XIII lui fit faire son procès au sujet de l'affaire de Rhinau.

(2) Göetz et Savelly offrirent à Weimar de passer au service de l'empereur, mais il refusa et avertit le roi.

(3) En août, Charles IV s'était déjà approché de Thann pour faire passer un convoi dans Briach, mais il fut refoulé par quelques régiments envoyés par Weimar.

Le duc de Lorraine s'entendit avec Götz pour qu'il put le seconder.

Weimar (alors malade à Colmar. Guébriant dirigeait le siège de Brisach en son absence) ne se sentant pas en force pour résister à tous ses ennemis réunis, résolut de s'opposer à leur jonction. Il donne rendez-vous à 7 régiments de cavalerie et 800 fantassins, pour le 13 octobre à Sainte-Croix-en-Plaine (rég. de cavalerie : Ohem, Rosen, Comte de Nassau, Kälembach, Podembusch, Wittersheim, Rotenhan ; l'infanterie sous le commandement du colonel Schmidberg était tirée des régiments français et allemands) et s'avance jusqu'à Ensisheim où son infanterie le rejoignit dans la matinée du 14. Il part à minuit (nuit du 14 au 15 octobre) se dirigeant sur Cernay, mais sa marche fut retardée par le mauvais état d'un chemin creux plein d'eau qui l'obligea à faire porter son infanterie en croupe par la cavalerie et à faire une halte de 2 heures avant le jour.

Charles IV, croyant n'avoir à faire qu'à une partie de l'armée de Weimar, avait quitté Thann avec son convoi (600 chariots) et était venu s'établir à Cernay le 14.

Le régiment de Saint-Martin, envoyé en reconnaissance le 15, rencontra l'ennemi à la sortie d'un bois et avertit Charles IV que Weimar commandait en personne. Le duc de Lorraine réunit ses lieutenants en conseil et, malgré son avis personnel, il fut décidé que le convoi serait renvoyé à Thann ; pour protéger sa retraite, l'armée lorraine se mit en bataille. A 10 h. du matin, Weimar fit attaquer la gauche de Charles IV tandis que celui-ci faisait un mouvement analogue sur la gauche de Weimar. Finalement la cavalerie lorraine fut mise en fuite et se retira sur Thann ; le duc de Lorraine battit à son tour en retraite dans la même direction vers 3 ou 4 h. du soir, abandonnant son artillerie et ses bagages. Une partie de l'infanterie lorraine se réfugia dans les bois où Weimar la fit cerner, mais elle s'échappa à la faveur de la nuit. Bassompierre, Mercy, Vernier, Fleckenstein furent fait prisonniers dans ce combat.

Weimar se retira sur Brisach ; le 16, à Ensisheim, il fut rejoint par 2.000 hommes venus de l'armée de Longueville. Ce renfort qu'il avait demandé au roi le 15 septembre, arrivait de Bourgogne par le pays de Gex et Neufchâtel ; il aurait du être le 14 octobre à Mulhouse où Weimar comptait le trouver.

Charles IV, trouvant les passages des Vosges gardés, resta

quelques jours à Thann pour se réorganiser ; il y fut rejoint par un renfort de 1.000 hommes venus de Lorraine. Le 19, il reçut de Gœtz une lettre où il s'excusait de n'avoir pu le seconder.

Le même jour, Weimar faisait enlever par le colonel Schoenbeck, la tête du pont de Brisach sur la rive gauche.

Pendant que Charles IV et Weimar opéraient en Alsace, Gœtz s'approcha de Brisach par la rive droite ; il envoya 500 cavaliers reconnaître les travaux des assiégeants, mais ils furent repoussés par Guébriant. Renforcé de Lamboy, Gœtz revint à l'attaque avec 15.000 hommes le 20 octobre ; après une série de combats qui dura jusqu'au 24, ils battirent en retraite.

Charles IV était toujours à Thann, attendant Savelly qui pénétra en Basse-Alsace par le pont de Spire, mais il fut défait à Lunéville par le duc de Longueville. Voulant empêcher l'arrivée des ravitaillements que Weimar tirait de Suisse, le duc de Lorraine envoya le colonel Mercy avec 500 hommes pour s'emparer d'Ensisheim dont une partie de la garnison avait été appelée au siège de Brisach. Mercy enleva la ville, ses défenseurs se retirèrent au château et s'y défendirent énergiquement.

Le 29 octobre, Weimar charge Turenne et La Roque-Servières d'aller à leur secours avec 1.200 fantassins et 8 régiments de cavalerie aux ordres de Rosen, mais inquiet des progrès de l'ennemi sur la rive droite, il les arrêta en route et n'envoya que Rosen pour cerner la ville en attendant qu'on put y aller en force. De son côté, Charles IV envoya à Mercy l'ordre de battre en retraite ; le cornette porteur de l'ordre fut fait prisonnier le 30 ; le même jour Weimar renforça Rosen de 100 mousquetaires français et autant d'allemands.

Le 1^{er} novembre dans la nuit, Mercy abandonne Ensisheim avec les 600 fantassins du colonel Bourneval et les 100 cavaliers qui l'occupaient ; ils firent leur retraite sous la protection de 300 cavaliers et 2 canons venus à leur aide. Rosen, prévenu de ce départ, s'élança à leur poursuite avec 4 régiments de cavalerie et ses 200 fantassins ; il les atteignit à une heure d'Ensisheim et les mit en déroute.

Brisach était prêt de succomber, l'empereur voulut faire tenter un dernier effort par Gœtz. Celui-ci fit passer le Rhin à un parti de cavalerie qui devait rejoindre Charles IV vers

Thann, tandis que lui-même marchait sur les villes forestières et prenait Waldshut comptant s'avancer ensuite jusqu'à Huningue et Neuenbourg, empêchant ainsi Weimar de se ravitailler en Suisse.

Weimar, renforcé d'une partie de l'armée de Longueville sous les ordres des colonels Schmidberg et Batilly, marcha sur Neuenbourg, laissant Guébriant et Turenne devant Brisach ; à son approche, Goëtz se replia sur Schaffhouse. L'Empereur mécontent de Goëtz le fit arrêter et l'envoya prisonnier à Munich ; il fut remplacé par le comte Philippe de Mansfeld qui, voyant le mauvais état de l'armée, crut prudent de battre en retraite sur Villingen.

Le général Horst qui, le 22 novembre, avait passé le Rhin à Drusenheim avec 3.500 chevaux pour rejoindre Charles IV, s'avança jusqu'à Sainte-Marie-aux-Mines ; puis, apprenant l'approche de Feuquières et de Longueville en Lorraine, se retira dans le Val de Villé ; le 6 décembre, il est près de Colmar, se dirigeant sur Strasbourg et repasse le Rhin.

Brisach ne pouvait plus dès lors compter sur aucun secours, le gouverneur Reinach se décida à entamer les négociations le 9 décembre. La capitulation fut signée le 16 ; la garnison réduite à 400 hommes valides sort le 18 et gagne Offenbourg⁽¹⁾ Weimar donna le commandement de la place à Jean-Louis d'Erlach et lui laissa 2000 hommes.

Pendant le siège de Brisach, quelques opérations secondaires eurent lieu en Franche-Comté et dans le Sundgau.

Le 9 juin, sur l'ordre du marquis de Saint-Martin, les garnisons de Vesoul, Luxeuil, Clerval, Rougemont, etc. et les milices comtoises réunies sous le commandement du colonel Gigolet et du baron de Bouvans tentèrent de s'emparer de Lure de connivence avec les habitants⁽²⁾. Le fort, bâti par Weimar pour commander le château, fut enlevé et sa garnison alla se réfugier à Granges. Les Comtois pressèrent activement les travaux d'attaque et furent bientôt au fossé qu'ils commencèrent à combler à l'aide de fascines. Le 15 juin, le gouverneur de Lure put envoyer un émissaire demander du secours à Granges,

(1) La garnison sortit avec armes, bagages et 2 canons. Les déserteurs de l'armée de Weimar lui étaient remis, les prisonniers rendus de part et d'autre sans rançon. Le château de Landskron était compris dans la capitulation.

(2) La garnison n'était que d'une compagnie.

où était une garnison suédoise de 50 hommes ; le gouverneur de Montbéliard, Grancey fut aussi prévenu. Ne disposant que de peu de troupes, il fit répandre le bruit qu'il avançait avec 1.000 cavaliers et fit préparer des vivres en conséquence; puis prenant 300 hommes du régiment du Perche, en garnison à Montbéliard, il marche au secours de Lure ; le 16, il est devant la ville, ayant rallié au passage les 50 hommes de Granges. A la nuit, il donne l'assaut au fort occupé par les Comtois ; ceux-ci en sont chassés et abandonnent le siège de Lure.

Le 1^{er} août, les régiments de Maillard, Preslé et Wikton vinrent jusque dans les murs de Montbéliard pour ravager les récoltes ; une sortie de la garnison, soutenue par l'artillerie de la place, les refoule ; ils passèrent cependant la nuit en vue de la ville et le lendemain commencèrent à couper les blés. Grancey, le gouverneur de la ville était absent, son frère de Médary abbé de Corneille, qui le suppléait, sortit avec 200 mousquetaires des régiments du Perche et de La Suze, 100 bourgeois et 45 cavaliers dont 30 officiers volontaires ; aidé de l'artillerie de la citadelle et du château, il donne la chasse à l'ennemi qui se replie vers le gros des forces comtoises et lorraines entre Baume et Clerval.

Le comte de La Suze, gouverneur de Montbéliard, ayant appris que l'armée du duc de lorraine était logée à 3 lieues de Belfort et que 100 cavaliers des régiments de Saint-Martin et Nicolas en avaient été détachés pour garder un village à une demi-lieu du gros résolut de les surprendre.

Le 12 novembre, à 3 h. du matin, il part avec 50 mousquetaires et 40 cavaliers ; mais il est éventé par les coureurs que l'ennemi avait poussé au loin sur les routes ; il ne continue pas moins son chemin et chargea si bien les Lorrains qu'un petit nombre seulement put s'enfuir et donner l'alarme à leur gros ; 300 cavaliers montèrent aussitôt à cheval pour donner la chasse à La Suze ; mais celui-ci ne les attendit pas.

1639

Après la prise de Brisach, Weimar va prendre ses quartiers d'hiver dans l'Evêché de Bâle ; il fait passer le Rhin à son infanterie à Huningue (il y est le 7 janvier) et avec sa cavalerie marche sur Rheinfelden. Guébriant avec une partie des troupes

françaises (¹) franchit le Rhin à Bâle et va assiéger Thann ; il s'empare de la ville, mais ne peut enlever le château et passe sur la rive gauche du Doubs (²).

Le 8 janvier, Weimar est devant Landskron, le gouverneur voulait résister, mais informé que Weimar en personne est là, il capitule le lendemain et se retire avec les 60 hommes de sa garnison à Rheinfelden. Le Prince Rodriguo de Wurtemberg, prisonnier dans la place depuis six mois, est mis en liberté.

Passant alors les montagnes, Weimar s'établit dans le Val de Délémont ; à ce moment, il lui restait 1.800 cavaliers et 8.000 fantassins en y comprenant les 2.500 français de Guébriant.

A l'arrivée de Weimar à Délémont, Bâle qui sentait le besoin de vivre en bonne amitié avec un pareil voisin, lui envoya des députés pour le féliciter de ses victoires.

Weimar, voulant élargir ses quartiers, songe alors à entrer en Franche-Comté. Il se porte par Sainte-Ursanne et Trévillers sur Saint-Hippolyte dont il désirait occuper le pont. Le 13 janvier 1639, il est devant la place et somme la garnison comtoise, le gouverneur consentit à capituler, mais au moment où 4 compagnies allaient entrer dans la ville sous les ordres de La Roque-Serlières, 80 miliciens du pays s'y jetèrent, ranimèrent le courage de la garnison et ferment les portes. Craignant les longueurs d'un siège, Weimar laisse le colonel Ohem devant Saint-Hippolyte et se porte sur Maîche dont il ne put prendre le château.

Le 14 janvier, il est à Morteau et le 29, à Pontarlier.

Les Comtois avaient rassemblé quelques troupes vers Ornans et voulaient aller attaquer Weimar, Charles IV s'opposa à ce projet qu'il estimait trop hasardeux, car il aurait été nécessaire de diviser ses forces pour passer les montagnes et elles risquaient d'être détruites en détail.

Après le passage de Weimar, les habitants de Maîche et environs, rançonnés par les garnisons suédoises, envoyèrent des députés à M. de Castelmoron, gouverneur de Montbéliard et à de Vignancourt, commandant à Porrentruy, pour demander

(1) Le reste va prendre ses quartiers d'hiver en Lorraine.

(2) A la fin de janvier il est vers Noseroy.

leur protection et ils achetèrent leur tranquillité moyennant 20 pistoles par mois.

A la fin de février, Charles IV se rend en Lorraine d'où il ramène 500 chevaux et à Vesoul où il rassemble 4.000 cavaliers cantonnés dans la région. A ce moment, le colonel Rosen était devant Belvoir, défendu par une garnison lorraine ; Charles IV passe le Doubs à Baume et marche contre lui (¹). Peu après, les Espagnols lui refusant tout secours et lui ayant retiré le commandement des troupes comtoises, il se replie sur Luxeuil. La ville refuse d'abord de lui ouvrir ses portes, puis y consent le 29 mars et lui fournit quelques vivres ; il passe ensuite en Lorraine.

En avril, Weimar, alors vers Saint-Claude, veut faire une nouvelle tentative pour s'emparer de Thann. Il y envoie les colonels Rosen et Kanofsky avec leurs régiments de cavalerie et les fait suivre de l'infanterie et du matériel nécessaires. Lui-même, quittant Pontarlier le 13 avril, revient en Alsace en passant par Clerval et l'Ile-sur-le-Doubs.

Le 30 avril, le colonel Ohem s'empare de Saint-Hippolyte.

Le siège de Thann n'avancant pas, Weimar y va en personne et fait bombarder la ville (11 mai) qui capitule.

Le 3 juin, Weimar part de Brisach marchant sur Constance, mais apprenant que Charles IV, venant de Luxembourg avec 5 régiments de cavalerie et 1.000 à 1.200 fantassins, s'apprêtait à entrer en Franche-Comté, il rebrousse chemin et appelle à lui les troupes que Guébriant commandait dans le Porrentruy.

La nouvelle de l'arrivée de Charles IV était fausse. Weimar reprend son premier projet et fait repasser le Rhin à son infanterie à Neuenbourg pour aller attaquer Hohenviel, bloqué par les Impériaux. Lui-même, malade depuis quelques temps, ne peut atteindre Brisach et meurt à Neuenbourg le 18 juillet.

Lorsque Weimar eut pris Brisach, il avait l'intention de conserver cette ville, mais Louis XIII, en raison de son importance, voulait qu'elle fit retour à la France. Par une lettre du 9 janvier 1639, Richelieu chargea Guébriant de négocier avec Weimar ; celui-ci se montra toujours impénétrable quand Guébriant l'interrogeait sur ses desseins. En avril, les négo-

(1) Le 8 mars, il lui enlève un convoi de 200 chariots et une grande quantité de bétail à Passavant près de Baume.

ciations n'avançant pas, le roi donna à Weimar 300,000 l. ; il lui demandait en échange de reconnaître par écrit qu'il tenait ses conquêtes sous l'autorité du roi ; Weimar avait envoyé à la cour d'Erlach pour discuter ses intérêts ; celui-ci se laissa gagner et reçut une pension de 12.000 l. le 20 avril.

A la fin de juin, les difficultés n'étant pas aplaniées, Richelieu décida d'envoyer le baron d'Oysonville à Weimar avec les instructions suivantes pour qu'il le décida à abandonner Brisach :

« Si Weimar conservait Brisach, il se moquerait de l'autorité du roi ; qu'on n'aurait plus rien pour forcer l'empereur à la paix, qu'on aurait tout à craindre de Weimar s'il était voisin de la France qui occupait la Lorraine et il pousserait à ce que celle-ci fut rendue à son duc, préférant l'avoir sur sa frontière plutôt que le roi de France. Qu'aucun traité n'autorisait Weimar à garder les places, on lui avait seulement promis l'Alsace. Que la France semblerait avoir peur de Weimar, ce qui ferait mauvais effet vis-à-vis des autres puissances. »

D'Oysonville n'était pas encore parti quand on apprit la mort de Weimar. Par son testament, il laissait le commandement de son armée (4.200 chevaux et 3.000 fantassins environ) au comte de Nassau, au baron d'Erlach et aux colonels Ohem et Rosen (les quatre directeurs) en attendant qu'un de ses frères, vint se mettre à sa tête ; si aucun d'eux n'acceptait, elle devait faire retour à la France.

Guébriant réunit les quatre directeurs pour les engager à passer au service du roi, il persuada facilement d'Erlach qui écrivit au secrétaire d'Etat des Noyers, lui laissant entendre qu'il accepterait volontiers moyennant une honnête compensation. D'Oysonville, auquel on adjoignit le conseiller d'Etat de Choisy fut chargé de tout régler (Instructions du 29 juillet). Erlach reçut une pension de 18.000 l., les lettres de naturalisation qu'il avait demandées et conservait le gouvernement de Brisach.

Le due de Longueville désigné, pour prendre le commandement de l'armée, arriva à Colmar le 29 août ; le 10 septembre, il réunit d'Oysonville, Choisy, Guébriant, d'Erlach, Frédéric de Dourlach, le comte de Nassau, Ohem et Rosen ; il fut décidé que Longueville garderait le commandement jusqu'à la fin des négociations. L'armée se mit aussitôt en marche vers la

Basse-Alsace menacée par les Impériaux. Le 9 octobre seulement, fut signé le traité qui faisait passer l'armée de Weimar au service de la France ; les places conquises devaient recevoir des garnisons mi-françaises et mi-allemandes avec un gouverneur français⁽¹⁾.

Au mois de mai, les princes Georges et Léopold-Frédéric rentrèrent à Montbéliard qu'ils avaient abandonné en 1635 pour se retirer en Suisse. A la mort de Weimar, conformément à ses dernières volontés, d'Erlach leur rendit les seigneuries de Granges et de Franquemont.

1641

Le comte de La Suze, gouverneur de Belfort, ayant appris que les Comtois avaient rassemblé à Luxeuil, les garnisons voisines pour aller chercher un convoi à Besançon, résolut de les surprendre au retour. Il fait venir 30 hommes de Montbéliard pour se joindre aux garnisons de Belfort et Lure. Avec 120 fantassins et 30 cavaliers, il va s'embusquer dans un bois sur la route que devait suivre le convoi, et y reste deux jours et demi. Le 24 août 1641, un prisonnier lui apprit que le convoi (120 chariots) s'avancait escorté de 200 fantassins et que les Comtois se tenaient sur leurs gardes ; ils étaient commandés par le sieur de Gonsan, gouverneur de Faucogney et le baron de Grammont-Mélisey.

La Suze laisse passer le convoi et fait attaquer l'arrière-garde par le capitaine Cadaniel du régiment de La Suze avec 60 hommes, de sorte qu'elle fut séparée du convoi. Lui-même charge celui-ci avec ses cavaliers ; Gonsan avait fait former sa troupe derrière les chariots et repoussa successivement deux attaques, mais la troisième réussit. Gonsan fut tué et le convoi pris, du côté des Français le capitaine Cadaniel fut tué et La Suze reçut deux mousquetades au bras et à la joue.

(1) L'électeur palatin Charles-Louis prétendait prendre le commandement de l'armée de Weimar et était soutenu par l'Angleterre. Il habitait alors en Hollande et voulut traverser la France pour se rendre en Alsace, il fut reconnu et interné à Vincennes.

1642

En juillet 1642, le duc de Lorraine entra en Alsace et occupa Molsheim, alors sans garnison ; il veut ensuite prendre Dambach défendu par 24 hommes seulement. Moser, gouverneur de Benfeld, y envoya un renfort de 30 hommes et Charles IV battit en retraite au bout de quatre jours pour rentrer en Lorraine.

Le 10 avril 1642, fut conclu, à Voujeaucourt, un traité de neutralité entre les députés de la Régence de Montbéliard, pour Montbéliard, Blamont, Héricourt, Porrentruy et ceux du village de Baume pour la partie du Comté de Bourgogne située au-delà du Doubs. Ce traité devait durer jusqu'à la Saint-Martin 1642, mais il fut prolongé facilement.

1643

Après la défaite et la mort de Guébriant à Rottweil, les débris de son armée passèrent sous le commandement de Rantzau qui est défait et tué à Tuttlingen en novembre 1643.

L'armée se retira en Alsace par le pont de Rhinau et vint s'établir près d'Erstein au mois de décembre. Turenne, envoyé pour en prendre le commandement, arriva à Colmar à la fin de ce mois. L'Alsace étant ruinée, il se retire derrière les Vosges et occupe Luxeuil et Vesoul. D'après les instructions qui lui furent données (1^{er} janvier 1644) il devait s'établir en Franche-Comté où il pouvait vivre facilement.

1644

En mars 1644, il y fit entrer le colonel Rosen. Vers le 20 mars, celui-ci passe à Montbéliard. Baume, Villersexel, Luxeuil, l'Isle-sur-le-Doubs furent occupés. Ces troupes se retirèrent au mois de mai.

Turenne, renforcé de Condé, passe le Rhin et prend Fribourg (3-5 août 1644).

Le 11 juillet 1644, un nouveau traité de neutralité fut conclu entre le comté de Montbéliard, les seigneuries de Blamont, Héricourt, Franquemont et Granges, les places de Belfort, Delle, Saint-Ursanne, l'abbaye de Lure et le comté de Bourgogne. Ce traité signé à Mandeure était valable jusqu'au 1^{er} janvier 1645, il fut prolongé pour toute cette année.

BELFORT EN 1814

LA REDDITION DE LA PLACE ET L'OCCUPATION AUTRICHIENNE

(16 Avril — 15 Juin.)

De toutes les places fortes qui ont été bloquées ou assiégées par les Alliés, Belfort a été, de l'aveu même de l'ennemi, celle qui a le plus contribué à ralentir sa marche. Le passage par les routes de Strasbourg, de Bâle et de Montbéliard lui était interdit, ce qui le forcait à faire passer ses convois par des chemins de traverse, souvent impraticables dans la mauvaise saison ; on l'a vu mettre jusqu'à vingt-quatre chevaux pour traîner une pièce de sept.

Ce fut le 21 décembre 1813, vers neuf heures du soir, que le bruit se répandit à Belfort que les Bâlois avaient livré passage à l'ennemi et que les troupes alliées se répandaient dans le Haut-Rhin, les unes par le pays de Porrentruy, d'autres dans la direction de Belfort.

L'investissement de cette place se fit aussitôt et fut rapidement mené, car le 24, à quatre heures du soir, le blocus était complet. Le canon du château tira sur une colonne de cavalerie qui s'avancait par la route de Bâle, y mit le désordre et la fit rétrograder jusqu'au village de Perouse, situé à une demi-lieue de la ville. C'était aux Bavarois que l'on avait affaire. Le quartier-général était à Bessoncourt, où se trouvaient le prince Charles de Bavière et le lieutenant-général comte de Rechberg, qui commandait le siège. Celui-ci fit immédiatement sa première sommation qui, bien entendu, fut refusée par le commandant de Belfort, Jean Legrand. Le 30 décembre, on commença à bombarder la ville dès quatre heures du matin : un des premiers obus tomba sur l'ancien Hôtel Duras, alors siège de la Sous-Préfecture.

Mon intention n'est pas de refaire la chronique du Blocus et des bombardements intermittents de Belfort. Tous les épisodes

et menus détails en sont connus, grâce à des journaux tenus par quelques habitants, tels que F. J. Tripone, Paul George, Ugonin, etc. Je passerai donc rapidement sur les cent treize jours que dura la vaillante résistance de notre place. Je ne saurais trop recommander la lecture du chapitre que M. Arthur Chuquet consacre à *Belfort* dans son bel ouvrage sur *l'Alsace en 1814* (¹). Les événements qui ont précédé ce siège, qui ceux qui ont eu lieu pendant sa durée et qui l'ont suivi, y sont racontés, non seulement d'après les documents connus, mais à l'aide de ceux, complètement inédits, fournis par les Archives de la Guerre.

Laissant de côté toute la période du siège proprement dit, j'arriverai d'un bond aux dernières journées du blocus, et raconterai plus longuement ce qui s'est passé dans notre ville pendant son occupation par les Autrichiens, du 16 avril au 15 juin 1814. J'utiliserai principalement pour mon récit les Archives de la Guerre (section technique du Génie) (²) et celles de la ville de Belfort.

I

Les derniers moments du blocus.

La capitulation. — La reddition de la Place.

L'entrée des Autrichiens.

Plusieurs généraux s'étaient succédé dans le commandement du blocus. Après le Bavarois de Rechberg, ce furent les Autrichiens Bianchi, puis Shaeffer ; le 29 janvier 1814, le lieutenant-général Drechsel en prit la direction et la garda jusqu'à la fin.

Antoine-Jean, baron de Drechsel, né à Koeniggrætz en 1751, avait été cadet au 20^e régiment d'infanterie, enseigne en mai 1769, lieutenant-capitaine au 3^e régiment en 1785, major en 1799, lieutenant-colonel en 1800, colonel en septembre 1805 du 7^e régiment qui prit deux aigles à Caldiero, général-major en avril 1809. Il venait d'être promu au grade de lieutenant-général quand il fut chargé de la direction du siège de Belfort. Son éner-

(1) Un vol. in-8° ; Plon-Nourrit, éditeur-imprimeur, Paris.

(2) M. le capitaine du génie, Camille Franck mon obligeant collègue de la Société philomatique de Saint-Dié, m'a beaucoup aidé dans ce travail en me communiquant les copies des documents qui sont à la Section technique du Génie et qui concernent l'occupation autrichienne de Belfort en 1814. Je l'en remercie de tout cœur.

gie bien connue, les capacités militaires dont il avait fait preuve, justifiaient ce choix.

Il commença par resserrer le blocus. Il avait avec lui, outre un polk de cent cinquante cosaques du Don, la brigade autrichienne qu'il amenait de Fribourg, le 2^e bataillon du régiment *Keiser* ou de *l'Empereur*, le 3^e bataillon de ligne et le 1^{er} bataillon de landwehr de *Kollowrath*. Le bataillon de *Keiser* occupa Bavilliers, Danjoutin et ESSERT. Le bataillon de ligne s'établit à Perouse et celui de landwehr garda Cravanche, le Valdoye, la Forge et Offemont. Les Cosaques étaient en deux endroits : cent dix, avec leur major, à Bavilliers ; quarante, avec un chef d'escadron, à Pfaffans.

Cependant la famine se faisait sentir. Les riches étaient dans la gêne, les pauvres dans la misère. La garnison était réduite à huit onces de pain d'avoine et une once de viande de cheval, encore manquait-elle quelques fois ! Une maladie épidémique, « la fièvre nerveuse », apportée par les moribonds de l'armée de Dresde, s'étant manifestée, faisait de nombreuses victimes. Le nombre des morts était de vingt à vingt-cinq par jour. Toutes les ressources étaient épuisées ; plus un cheval à abattre. « Le 2 avril, dit le notaire Triponé dans ses *Faits mémorables du blocus et du siège de Belfort*, les deux chevaux de carosse de M. le colonel Kail, qui devaient être abattus, lui ont été renvoyés d'après le vœu d'autres propriétaires de chevaux, qui ont consenti que les leurs fussent distribués les premiers, dans la vue d'adoucir le chef ». Kail était colonel du 63^e de ligne et un des chefs les plus énergiques du Conseil de défense. C'était un homme à ménager. L'association de dames charitables, qui distribuait journallement des soupes à quatre cents indigents, ne pouvait plus fonctionner. La misère était à son comble : les chiens, les chats, les rats, tout avait disparu. Un contemporain trace de cette épouvantable situation un lamentable et répugnant spectacle : « On a vu, dit-il, des malheureux ramasser sur les fumiers des pelures de pommes de terre et les engloutir dans leurs estomacs affamés sans autre assaisonnement que les ordures dont elles étaient couvertes ; on en a vu arracher des immondices de bêtes mortes depuis plusieurs jours, les porter avidement à leur bouche et se repaître de ces mets dégoûtants. » C'est vraiment ne pas croire à de pareilles horreurs !...

Des murmures inquiétants se faisaient entendre ; des signes de mécontentement se manifestaient. Le 9 avril, on avait trouvé des affiches, placardées pendant la nuit, où l'on demandait du pain et la reddition de la place, avec des menaces contre les chefs militaires.

Et le temps s'écoulait au milieu des privations, des souffrances et du découragement. Une partie de la bourgeoisie se fatiguait visiblement et quelques-uns réclamaient hautement la reddition : ceux que le public désignait sous le nom de *Cabinet de Saint-Pétersbourg*. « Enfin, dit Chuquet, le 10 avril, Legrand constatait que la plupart des chevaux n'existaient plus, qu'il n'y aurait plus de pain dans six jours, qu'il n'y avait plus d'argent pour acheter des grains, que les administrateurs des soupes économiques ne trouvaient plus de provisions pour nourrir les nécessiteux, que beaucoup d'habitants, dépourvus de toutes choses, ne pouvaient plus, comme ils l'avaient fait généreusement jusqu'alors, entretenir le soldat qu'ils logeaient. Il convoqua le même jour les membres du Conseil de défense et leur exposa la situation. Quel parti prendre ?⁽¹⁾ ».

Après une longue délibération, le Conseil, convaincu qu'il avait épuisé ses suprêmes ressources et que la résistance était à bout, décida que le commandant devait user des pouvoirs que lui conférait la loi pour régler la capitulation.

Le lendemain lundi 11 avril, il faisait un temps superbe, un vrai temps de printemps. Le colonel Kail, du 63^e régiment d'infanterie de ligne, et le capitaine du génie Emon se rendirent à Bavilliers, vers neuf heures du matin, porteurs de la capitulation proposée et s'abouchèrent avec les trois officiers autrichiens délégués par le général Drechsel : le major Young et les capitaines Scherer et Gersdorf. La conférence, ouverte le 11 avril, se termina le jour suivant.

On allait donc se rendre : extrémité cruelle pour tous, après cent treize jours de privations et de fatigues pour la garnison de Belfort dont les longs et pénibles travaux méritaient un meilleur sort. Elle allait donc déposer les armes, et la date fixée pour cette triste cérémonie était le samedi 16. On soupçonnait depuis quelques jours que de graves événements se

(1) Arthur Chuquet, I. c. p. 280.

passaient en France. Le jour même où s'ouvraient les négociations à Bavilliers, on avait appris la nomination d'un gouvernement provisoire et la déchéance de l'empereur, mais beaucoup de gens, les militaires surtout, révoquaient en doute toutes ces nouvelles.

Le lendemain, le doute ne fut plus permis. Le général Drechsel fit parvenir en ville des extraits du *Moniteur universel* qui annonçait la grande nouvelle. Paul George dit, dans son *Journal du Siège*, que, « d'après les dispositions du sénat-consulte et l'arrêté du Gouvernement provisoire, il paraît que la paix va succéder à la guerre. Tout le monde est dans l'allégresse. Les communications ont été tolérées. Hier, plus de cent personnes sont allées à Bavilliers et à Essert. On attend des nouvelles de l'armée de Bonaparte ; que sera-t-il devenu ? Il est heureux pour nos contrées qu'il ne s'y soit pas jeté. »

Le capitaine du génie autrichien Gersdorf annonçait, de son côté, à plusieurs personnes, aux avant-postes, l'arrestation de l'empereur par ordre de Berthier, prince de Neuchâtel, et sa translation à Alba, une des Iles Ioniennes, avec 600.000 fr. de pension annuelle. L'impératrice Marie-Louise était en Bretagne et se disposait à partir pour l'Autriche avec le petit roi de Rome.

Et les commentaires allaient leur train... On ne peut s'imaginer ce qu'ont de pénibles, d'énervants et de décourageants de semblables moments quand on n'en a pas traversé soi-même, quand on n'a pas entendu de ses oreilles de ces nouvelles contradictoires, tour à tour affirmées comme absolument véridiques, puis démenties, vous faisant passer du découragement le plus abattu à l'espoir le plus vif. Cette situation existait à Belfort où les troupes du blocus servaient d'écho aux bruits les plus faux. C'est ainsi qu'à la date du 15 avril, Triponé pouvait écrire : « Nos inquiétudes ne sont pas dissipées ; aucune des nouvelles reçues n'est officielle. Depuis le 6 il n'y a plus de *Bulletin* ; il n'arrive pas de courriers de Paris. On répand, d'une part, que Bonaparte occupe encore les bords de la Loire avec des forces considérables et a remporté plusieurs succès. D'autre part, on a dit que ses généraux et ses troupes l'abandonnaient de jour en jour, que lui-même a abdiqué et envoyé son épée à l'empereur de Russie, que les Autrichiens et alliés vont repas-

ser le Rhin et qu'il ne restera plus en France qu'une armée russe jusqu'à la consolidation du gouvernement de Louis XVIII. »

A l'heure où il écrivait ces lignes, Triponé devait sans doute se repentir d'avoir été si pressé de mettre la cocarde blanche en public, car ce fut lui, très probablement, qui l'arbora le premier. Il dit, dans son *Journal des faits mémorables*, que « le mercredi 13 il a été se promener à Bavilliers avec M. Ecoffet ». Ce jour là, les Autrichiens, aux termes de la capitulation, avaient occupé la porte de France, conjointement avec les Français. « Je l'ai ôté à mon retour, ajoute-t-il, parce que j'ai appris avant de rentrer en ville que la garnison, et surtout les chasseurs, menaçaient ceux qu'ils en trouveraient décorés. »

Enfin dans la soirée du 12 avril, on publia à son de trompe que la capitulation venait d'être signée, et on annonça que le lendemain, à cinq heures du matin, les postes extérieurs français seraient retirés ; qu'à sept heures, les Autrichiens occuperaien la porte de France et celle de secours, conjointement avec les Français ; que les communications seraient rétablies avec l'extérieur, et que la Place serait rendue le samedi 16 avril.

On arrivait à la fin du drame : deux jours à peine séparaient de l'heure de la reddition de Belfort. Le 15, il y eut un marché considérable et à bas prix. Les visiteurs affluèrent en ville de toutes les campagnes environnantes. Les gens de Montbéliard y vinrent en foule, pendant que le général autrichien s'occupait de faire nettoyer les rues et que le commandant Legrand faisait lire une proclamation pour remercier les Belfortains des secours qu'ils avaient prodigués à la garnison et à la défense de la place et leur exprimer les regrets qu'il avait de quitter Belfort. « Vous avez logé le soldat, leur disait-il, et supplié à l'insuffisance de sa nourriture en partageant la vôtre avec lui ; vos maisons ont été remplies de malades : vous les avez soignés, et beaucoup de bourgeois ont été victimes de leur dévouement ; aucun sacrifice ne vous coûte lorsqu'on vous parle au nom de la Patrie et de l'Honneur ! »

Les Belfortains ont, plus tard, donné raison à Legrand ; il les connaissait bien puisqu'il vivait avec eux depuis le 1^{er}

novembre 1796. Leur belle et généreuse conduite pendant le terrible hiver de 1870-71 ne démentit pas celle de 1813-14 !

Le dernier acte du drame eut lieu dans la matinée du 16 avril ; il fut certainement le plus poignant.

La journée avait mal commencé. Pendant la nuit, deux cents soldats, à qui on avait insinué que, malgré les clauses de la capitulation, la garnison serait conduite au-delà du Rhin, désertaient. Il avait, en effet, été question pendant la discussion des articles, de savoir ce que l'on ferait de la garnison après le dépôt de ses armes. Legrand, dans l'article V, demandait que les conscrits soient renvoyés chez eux d'après le décret du gouvernement provisoire de France du 5 avril. Le général Drechsel refusa, mais il fut convenu que ces conscrits, dont le plus grand nombre était Piémontais, seraient rapatriés par Bâle. C'est sans aucun doute cette discussion mal interprétée qui servit de prétexte à la désertion.

A sept heures précises du matin, le brave défenseur de la place, suivi de la garnison, franchit la porte de France. Ils sortent avec les honneurs de la guerre, musique en tête et tambour battant, avec deux pièces de canon et deux caissons et mèches allumées. Quel spectacle affligeant de voir ces pauvres gens, exténués par les fatigues et les privations, s'avancer péniblement vers l'extrémité du faubourg de France, entre une double haie de soldats autrichiens, accompagnés d'une foule d'habitants contristés et silencieux. Les troupes ennemis, cantonnées dans les environs, les attendaient, rangées en bataille, sur la hauteur d'Essert, au lieu dit « les Champs-Dauphin ». C'était là que les malheureux défenseurs de la ville devaient déposer leurs armes, en présence du général Drechsel et de son état-major. La scène fut déchirante quand il fallut les mettre en faisceaux pour ne plus les reprendre. On entendit des sanglots s'échapper de bien des poitrines, des larmes couler de bien des yeux. Il y avait encore, dans ma jeunesse, beaucoup de témoins de ce triste moment ; ils se le rappelaient avec émotion, me racontaient avoir vu des soldats faire voler en éclat les lames de leur sabre ; d'autres essayaient de briser leur fusil, sans redouter la présence de l'ennemi, dans la pensée qu'ils ne pourraient plus s'en servir ; des tambours crevaient leur caisse. Tous les assistants étaient dans la consternation !...

Aux termes de la capitulation, les officiers conservaient leurs épées et les soldats leurs sacs.

La garnison, aussitôt désarmée, fut conduite sur Lure par un détachement de Cosaques. Elle se composait, selon les rapports autrichiens, de cinquante et un officiers et de quinze cents quatre-vingt soldats ; elle laissait deux cents quatre-vingt quinze malades. Les Français furent escortés jusqu'à Vesoul, et les Italiens jusqu'à Bâle (¹).

Paul George, un des conseillers municipaux, qui assistait à cet inoubliable spectacle, raconte qu'il vit à peine la troupe déposer ses armes tant ses yeux étaient remplis de larmes et son cœur oppressé. « La remise, dit-il, a été faite au nom du Gouvernement provisoire de France. On parle de paix. On nous a communiqué la nouvelle Constitution. Dieu veuille que vingt-cinq années de guerre, d'anarchie, de gloire, de trouble et de despotisme, rendent les hommes plus sages et meilleurs ; que nos malheurs passés servent de leçon au nouveau gouvernement, qu'il soit juste et ferme, et que les peuples soient heureux ! »

Pendant que la garnison quittait la ville qu'elle avait si courageusement défendue, le général autrichien faisait une entrée solennelle à la tête de ses troupes. Elles étaient composées d'un escadron de hussards, d'infanterie, de dragons et de six pièces d'artillerie. Le général a été reçu à la porte de France par le maire Quellain (²) et le conseil municipal, au son des

(1) A. Chuquet, l. c. p. 283 (note 3).

(2) Léon-Nicolas Quellain était maire de Belfort depuis le 31 octobre 1812. L'avant-veille de la reddition de la place, il avait été voir le général Drechsel à Bavières. L'agent de police Besançon et un individu assez mal famé, que je m'abstiendrai de nommer, l'accompagnaient. Cette visite à l'ennemi, que rien ne paraissait motiver dans de semblables conditions, fut mal jugée par de nombreuses personnes et passa pour une flagornerie peu digne et intempestive. On va voir qu'elle n'était qu'à ses débuts. Aussi fut-elle bien interprétée en haut lieu et reçut-elle bientôt sa récompense. Le maire n'était pas dépourvu de capacités administratives et s'était montré ardent patriote, mais il n'était pas estimé. On lui reprochait de vivre avec une maîtresse, et quelques mois plus tard, lorsqu'à son passage à Belfort, le 1^{er} octobre 1814, le duc de Berry lui accorda la croix de la Légion d'honneur, tout le monde lui tourna le dos, surtout ses amis, jaloux de cette royale faveur. Ils l'accusèrent d'avoir été, comme membre du Conseil de défense, l'agent le plus dévoué du « régime de terreur » organisé par les chefs militaires. Par ordonnance du 14 janvier 1815, le roi confirma la nomination faite par le duc de Berry, et le maire Quellain qui, jusqu'au mois de décembre ne s'en était servi qu'avec timidité, fit suivre franchement sa signature de sa nouvelle qualité. À la fin de l'automne 1815, il donna sa démission de maire et quitta Belfort. Sa conduite vis-à-vis du brave commandant Legrand, lors des dénonciations calomnieuses dont celui-ci fut l'objet de la part d'une vingtaine d'habitants, avait été des plus

cloches. La porte de Brisach et le château ont été occupés par de la ligne et des hussards ; les cosaques ont monté la garde à la place. Le reste des troupes s'est retiré dans les villages jusqu'à ce que les réparations aux casernes soient faites. Quelques officiers ont été logés chez les bourgeois, et le général a pris son logement dans la maison Christophe Antonin, qui avait été celle de Henri de Bellonde, l'ancien subdélégué de l'Intendant d'Alsace, plus tard l'hôtel de la sous-préfecture.

Dans cette même journée, parvint, par Nancy et Epinal, la *Gazette de France* du 8, donnant le texte de la nouvelle constitution du royaume et des détails sur la rentrée du roi. La confirmation officielle de ce grand événement souleva en ville une profonde émotion et des sentiments divers. Bon nombre d'imperialistes devinrent brusquement de chauds royalistes. C'est ce qui arrive toujours en temps de changement de régime, où se produisent les palinodies les plus honteuses et les plus extraordinaires.

II

L'occupation autrichienne (16 avril-15 juin 1814)

Le 17 avril, dimanche de quasimodo et lendemain de la prise de possession de Belfort, un *Te Deum* fut chanté après la grand'messe. Le général Drechsel y assistait avec tout son corps d'officiers, tandis qu'une salve de trente coups de canon était tirée du château. A l'issue de l'office, il y eut parade sur la place d'Armes. Il y avait beaucoup de spectateurs et toutes les croisées sur la place étaient garnies de curieux. On n'avait pas, à cette époque, compris la dignité des rues désertes et des fenêtres closes.

La mesure prise par le général de caserner sa troupe pour soulager, disait-il, l'habitant, avait été très bien accueillie par la population. Le peuple, généralement simpliste et crédule, ne vit et n'apprécia que le bien immédiat qu'il retirait de ne plus

inqulifiables ; elle fut même qualifiée de « tortueuse et de machiavélique », et l'on parla de fausses signatures dont avaient été revêtues après coup des pétitions au roi et à La Salle.

— Voyez à ce sujet A. Chuquet, loc.-cit. p. 286 (note 1) et 289 (note 2).

avoir l'embarras et les frais du logement militaire. Il ne lui vint pas à l'idée que c'était uniquement pour soustraire ses soldats à la contagion et non en vue du soulagement des habitants que le général voulut qu'ils fussent casernés. Du reste, il ne s'y était pas engagé ; il n'y avait à cet égard aucune allusion dans la convention, pas plus qu'a la dispense du logement de passage par la population.

Au moment de son entrée en ville, le général avait adressé au maire la lettre suivante :

« Belfort, 16 avril 1814.

« Le général de division commandant les troupes alliées,
« gouverneur de Belfort, à Monsieur le Maire de la
« dite ville.

« Monsieur,

« Désirant prouver aux habitants de votre ville l'intérêt que
« je prends aux pertes et aux malheurs qu'ils ont éprouvés
« depuis quatre mois, comme gouverneur des ville et château
« de Belfort, je vous autorise à loger dans les bâtiments mili-
taires la garnison que je me propose d'y faire entrer. Veuillez
« en ce cas prendre tous les moyens nécessaires pour que dans
« dix jours ces bâtiments soient en état de recevoir 1.500 hom-
« mes tant en ville qu'au château, vous observant que si dans
« ce délai je n'obtenais pas la mise en état de ces bâtiments,
« je me verrais forcé de loger les militaires chez les bourgeois,
« ce qui leur deviendrait fort onéreux.

« Ce terme étant de rigueur, je vous requiers d'employer
« tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour accélérer les
« travaux qui se trouvent à exécuter dans les casernes et écu-
« ries ; je donne l'ordre à MM. les officiers du génie attachés à
« la division que je commande d'en surveiller l'exécution et de
« faire dresser l'état approximatif des réparations et construc-
« tions qui seront susceptibles d'être payées à l'entrepreneur
« qui s'en trouvera chargé.

« D'après le rapport qui vient de m'être fait, les ponts de
« communication au château étant dans un très mauvais état,
« et les circonstances exigeant qu'ils soient réparés de suite,
« je vous enjoins de prendre des mesures pour qu'ils soient mis
« en état praticable dans le plus court délai.

« Les fontaines sont aussi dans un mauvais état ; l'eau est le
« premier objet de nécessité pour la garnison et les habitants.
« Je charge M. de Gerstorff, capitaine commandant le génie,
« de s'occuper de suite à leurs réparations. De votre côté,
« prenez des moyens de payer l'entrepreneur afin d'éviter des
« réclamations.

« Je me ferai rendre compte journallement par le commandant du génie de l'activité que mettra cet entrepreneur dans l'exécution de ces travaux.

« Différents objets, tels que chandeliers, chandelles, cruches pour les casernes, pelles, fourches, lanternes d'éclairage, etc., pour les écuries, seront dans le cas d'être fournis par vous ; procurez-vous les afin de ne faire éprouver aucun retard à la garnison lors de la prise de possession des bâtiments.

« Je désire faire clore en palissade ou en un moyen plus économique le jardin qu'avait M. le commandant d'armes Legrand, afin de conserver les arbres fruitiers, etc., qui s'y trouvent. Cet objet étant d'une faible dépense, j'ai lieu d'espérer que vous ne vous y opposerez pas et que vous la comprendrez dans celles qui vont être mises à votre charge.

« Enfin, Monsieur le Maire, mettez à même MM. les officiers du génie de me rendre un compte satisfaisant sur tous ces objets, si vous voulez éviter à vos habitants un logement tant en hommes qu'en chevaux, qui deviendra considérable, et par conséquent très à charge pour eux ; occupez-vous à en faire payer le montant, car il ne serait pas juste qu'un particulier soit seul lésé dans une affaire qui intéresse toute une ville. C'est ce que je vous recommande essentiellement.

« Le Baron DRECHSEL,
« Général de Division. »

C'est avec la plus grande satisfaction que la population belloftaine avait appris le contenu de cette lettre. Leur estime pour la personne du général s'en accrut et rappela l'histoire de « la montre du petit Rameau ».

Voici ce qui était arrivé : Au commencement de février, quelques jours après la prise de commandement du blocus par le général Drechsel, ce jeune garçon était allé avec sa mère chez son grand-père, maison Lebleu, au faubourg de France. Ils étaient accompagnés d'un caporal ennemi. Celui-ci demanda un pourboire et reçut trois francs. S'informant ensuite de l'heure, et le jeune homme ayant tiré sa montre d'argent, le caporal la lui demanda à emprunter jusqu'à quatre heures, promettant de la rendre sous parole d'honneur. Cette montre ayant été inutilement réclamée, Madame Rameau écrivit au général, à Bavilliers. Par sa réponse, le baron Drechsel, en lui renvoyant sa montre et même les trois francs, remerciait cette dame « de lui avoir procuré l'occasion d'exercer la discipline qui doit distinguer les troupes alliées ».

Le désenchantement n'en fut que plus grand quand, au bout de quelques jours, on vit la conduite autoritaire et cupide du général ennemi et de son état-major. On aurait dû n'accuser que la platitude des magistrats municipaux et l'enthousiasme inconcevable de quelques citoyens les plus notables, ceux qui s'irritaient de l'état de siège et des perquisitions domiciliaires, qui refusaient de payer leurs contributions et de livrer à la garnison leurs provisions, qui accusèrent d'imprévoyance, d'excès de pouvoir, de dilapidations, même de férocité, les braves et énergiques membres du Conseil de défense.

Les travaux de réparations des casernes et bâtiments militaires furent menés rondement par l'entrepreneur Liémor. Le 12 mai, le capitaine Gerstorf, sous la direction duquel ils avaient été exécutés, en demanda au maire le paiement par la lettre dont voici la teneur :

« Belfort, le 12 mai 1814.

« Monsieur le Maire,

« L'activité que le sieur Liémor, entrepreneur, a mis à la réparation des bâtiments militaires de cette place, afin de soulager les habitants et de leur éviter un logement qui leur serait devenu beaucoup à charge, m'oblige à vous manifester le désir que j'ai de le voir remboursé de ses avances.

« Ce n'a été que la certitude que vous lui avez donné et à moi pendant l'exécution de ce travail qu'il s'y est prêté et que j'ai fait accélérer la besogne.

« Vous voudrez bien, au reçu de la présente, prendre des mesures pour qu'il soit versé entre ses mains une somme de cinq mille francs, à compte de ce qui lui est dû sur ses travaux et pour laquelle je m'occupe à faire un toisé relevé sur les attachements journaliers. Le moindre retard qu'éprouverait cet entrepreneur me forcerait à en faire part à Son Excellence le général de division, commandant les ville et château de Belfort, qui, de son côté, prendra les mesures qu'il jugera convenable pour parvenir à ce payement.

« En m'évitant de venir à ces mesures de rigueur, vous remplirez la promesse que vous m'avez faite de faire payer ces travaux, et vous aurez rendu justice à un entrepreneur qui, par son zèle et son empressement a, de son côté, rendu service à vos administrés.

« Vous remarquerez, lorsque je vous fournirai les toisés définitifs des travaux exécutés aux bâtiments que, malgré l'état de destruction où ils se trouvaient, j'y ai apporté la plus grande économie, afin, de mon côté, ne point vous en-

« traîner dans de grands frais, et le logement des troupes a été effectué.
« Veuillez me répondre de suite et me croire, avec considération.
« Votre très humble Serviteur,

GERSTORF.

Dans les premiers moments de son administration militaire, le général fit tous ses efforts pour se concilier les bonnes grâces des Belfortains.

Le 21 avril, le Conseil municipal s'étant réuni, il exprima le désir d'assister à la séance et de faire connaissance avec les représentants de la cité. Le souvenir de cette visite fut perpétué dans les annales de la ville par une sorte de procès-verbal inséré au registre des délibérations du Conseil :

« Ce jourd'hui, 21 avril 1814, Son Excellence le baron de Drechsler, général de division au service de Sa Majesté l'Empereur, roi d'Hongrie et Bohême ; chevalier de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, gouverneur de la citadelle et fortresse de Belfort, a honoré de sa visite le Conseil municipal de cette ville, réuni à la maison commune, et a demandé de consacrer cette démarche par sa signature au registre des délibérations.

« Le Conseil, profondément pénétré de la faveur que daigne lui accorder Son Excellence, et de toutes les obligations que les habitants ont à ce général aussi brave qu'humain, lui renouvelle par cet acte l'hommage de son respect et de sa reconnaissance.

« Fait en la maison commune de Belfort, les mois et ans susdits.

« Le baron d'Empire DRESCHLER.

« QUELLAIN, maire. — GODINOT, GUY, DREYER, GASNER,
« PETITJEAN, GANNEVAT, P. WILD, LAPOSTOLEST,
« VENIN, J.-P. CLERC, DEGÉ, premier adjoint. »

Le général fut, dans cette circonstance, d'une amabilité telle que tout le monde en fut ravi, et dans la chaleur de l'enthousiasme, le Conseil rédigea une requête au prince de Schwartzenberg, généralissime de l'armée austro-russe, pour lui demander de laisser à Belfort un aussi excellent chef.

Ce document vaut la peine d'être recueilli :

« Au Prince de Schwartzenberg.

« Belfort, le 21 avril 1814.

« Le Conseil municipal de la ville de Belfort vient avec confiance
« solliciter de Votre Altesse une faveur à laquelle il attache le
« plus grand prix.

« Son Excellence le baron de Drechsel, gouverneur de notre
« place, a gagné les cœurs de tous les habitants par l'aménité
« de son caractère en même temps que par la sévérité qu'il a
« établie dans la discipline et le service militaire. Le jour où il
« sera rappelé de Belfort en sera un de deuil pour tous les
« habitants. Que Votre Altesse accueille avec bonté la prière
« que nous osions lui faire de conserver dans nos murs ce
« brave général aussi longtemps que les événements politiques
« exigeront une garnison étrangère dans Belfort. Nous nous
« permettons de manifester le même vœu et d'exprimer les
« mêmes sentiments relativement au commandant de la place,
« M. le major Young. Cet officier supérieur mérite les plus
« grands éloges pour la manière distinguée dont il remplit ses
« fonctions. Les bourgeois de Belfort lui ont voué l'estime et
« l'amitié la plus vive. Grâce aux soins qu'il a bien voulu met-
« tre à établir la stricte discipline à laquelle les troupes de
« S. M. I. et R. sont d'ailleurs si bien habituées, l'harmonie la
« plus parfaite règne entre les bourgeois et les militaires.

« Nous enlever ce digne commandant, si surtout nous avions le
« malheur de perdre notre respectable général, serait nous plon-
« ger dans une vive affliction. Daignez donc nous le conserver
« pour tout le temps que les Hautes-Puissances alliées main-
« tiendront des garnisons en France ; notre reconnaissance sera
« égale au bienfait.

« Agréez avec bonté l'hommage du plus profond respect avec
« lequel nous sommes, Monseigneur, de Votre Altesse, les très
« obéissants serviteurs (¹).

Sur ces entrefaites la dynastie des Bourbons était rétablie
sur le trône de France, non plus, cette fois, par la grâce de
Dieu, pas davantage par la volonté nationale, mais par la force
des baïonnettes étrangères. Le Conseil municipal de Belfort se
hâta d'envoyer sa soumission au roi, le 9 mai ; elle était conçue
en ces termes :

(¹) Cette pièce est curieuse. Elle peut être rapprochée d'une autre du même
temps, relatif à une démarche faite par le Conseil municipal de Lure auprès du
marquis de Champagne, commissaire de S. M. à Vesoul, pour conserver comme
commandant de place le major russe Descours, du régiment de Sibérie. (*Cent ans
de la vie d'un collège*, par A. Grimal, 1 vol. in-8°, pp. 46-49).

« A Sa Majesté Louis XVIII.

« Sire,

« Organes de vos braves et fidèles Alsaciens de la ville de
« Belfort, nous déposons aux pieds de Votre Majesté l'hom-
« mage de notre amour, de notre respect, de notre dévoue-
« ment ; nous y déposons aussi, sire, nos cœurs tout entiers,
« ces cœurs dans lesquels les fils de saint Louis, du grand
« Henri, n'ont jamais cessé de régner.

« Nous n'avons qu'un regret, Sire, c'est que le siège que nous
« venons de soutenir et l'impossibilité des communications
« nous aient enlevé la satisfaction d'être du nombre des bonnes
« villes du royaume qui, les premières, ont pu exprimer à
« Votre Majesté leurs sentiments d'amour et de fidélité.

« Nous avons beaucoup souffert, Sire, mais vous régnez ;
« nous vous avons pour père et tous nos maux sont oubliés.

« Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect, de Votre
« Majesté, les très soumis et très fidèles sujets.

« V. ECOFFET, FORTIER, VENIN, PETITJEAN, GUY, CH. BLÉTRY,
« WILD, LAPOSTOLEST, QUELLAIN, GASNER, GANNEVAT,
« J.-P. CLERC, LOUIS ORDINAIRE DE LA COLONGE.

* * *

Dans nos petites villes de province, c'est toujours un événe-
nement sensationnel que le passage d'un personnage princier
ou illustre. Le dernier que l'on avait vu à Belfort était celui de
la jeune Marie-Thérèse-Charlotte de France, « la petite fille
qui était au Temple », comme disait le peuple de Paris, qui, le
23 décembre 1795, passa pour aller à Bâle et y être échangée
contre des prisonniers français détenus en Autriche. La jeune
princesse ne s'arrêta que pour relayer et ne resta que quelques
moments chez Nicolas Dauphin, maître de poste, au faubourg
de France. On ne sut qu'après son départ pour Huningue que la
voyageuse qui venait de passer si rapidement était la fille de
Louis XVI et de Marie-Antoinette, celle qu'on appelait à Ver-
sailles « Madame Royale », la future duchesse d'Angoulême.

Le secret avait été si bien gardé que ce voyage avait passé
presqu'inaperçu. Il n'en fut pas de même du passage à Belfort
de l'impératrice Marie-Louise et du petit roi de Rome, qui arri-
vèrent vers quatre heures du soir, le 30 avril 1814. Ils descen-
dirent et furent reçus chez le général Drechsel, gouverneur de
Belfort.

Un détachement d'une cinquantaine d'hommes du régiment de *Keiser-Infanterie*, servant de garde d'honneur, était établi devant la maison Christophe Antonin, sur la place de la Petite-Fontaine. Un nombreux public circulait dans cette partie de la Grande-Rue et se pressait dans l'espoir d'apercevoir l'impératrice et surtout le Roi de Rome, alors âgé de trois ans. Sa gouvernante, M^{me} de Montesquiou, le présenta à une fenêtre. L'enfant regarda les soldats autrichiens, fit une petite moue, et, les montrant d'une de ses menottes, dit : « Oh ! qu'ils sont vilains. j'aime mieux les soldats de mon papa ! » Le 1^{er} mai, à dix heures du matin, Marie-Louise, son fils et sa suite de quelques personnes remontèrent en chaise de poste et sortirent par la porte de Brisach, se dirigeant sur Bâle, au milieu d'une foule de curieux. Plusieurs femmes pleuraient, beaucoup d'hommes, la mine farouche, grinçaient des dents de colère concentrée, en voyant la femme de l'empereur et son fils entre les mains des vainqueurs malheureux et fugitifs. Malgré la présence des bayonnettes ennemis, on entendit de nombreux cris de *Vive l'Empereur ! Vive Marie Louise ! Vive le Roi de Rome ! ...* (¹)

* * *

« Chassez le naturel, il revient au galop. » Les Belfortains s'en aperçurent bientôt. Leur municipalité en tête, ils s'étaient trop pressés de s'engouer de l'Autrichien. Sous ses apparences de bonhomie, malgré ses airs affables, le général Drechsel devint vite un soldat despote et cupide, intractable en ce qui concernait toutes les choses de la guerre. Il avait trouvé au château soixante et onze canons ; l'arsenal contenait un matériel assez important : caissons, bombes, boulets, affûts ; il enlevait tout et ce qu'il ne pouvait emporter était vendu au dernier enchérisseur. Le chevalier de La Salle, qui avait été nommé par décret du 22 avril, gouverneur général d'Alsace, fit à Drechsel les plus vives représentations ; il n'en tint aucun compte, désarma complètement la Place, prit jusqu'aux barreaux des fenêtres, jusqu'aux ferrures des contrevents, les portes avec leurs arcs-boutants, leurs cadenas, leurs poignées, leurs serrures, leurs clefs, les bancs, les

(1) Cf l'adresse envoyée à l'Empereur le 24 mars 1815 après son retour de l'Île d'Elbe et comparez avec celle du 11 du même mois à Louis XVIII par les mêmes Conseillers municipaux pour leur exprimer leur inaltérable amour et leur éternel attachement à la dynastie des Bourbons.

tables, les planchers même. Le ministre de la guerre Dupont se plaignit à Schwarzenberg d'interposer ses bons offices et pria Talleyrand, qui dirigeait les affaires étrangères, d'écrire à Metternich : Drechsel contrevenait formellement à la convention du 23 avril, ainsi qu'à l'article 1^{er} de la capitulation d'après lequel les Alliés prenaient possession de Belfort pour le Gouvernement français et en son nom ; ne pouvait-on obtenir de l'Autriche, sinon la restitution de tous ces objets, du moins une compensation ? Drechsel répliqua qu'il ne violait ni la convention du 23 avril ni la capitulation ; Belfort avait été réduit par la force des armes ; sa garnison avait été faite prisonnière de guerre et renvoyée sur parole dans l'intérieur de la France ; ses canons appartenaient au vainqueur, et Drechsel rappelait l'article 7, qui « donnait une explication suffisante de l'enlèvement de l'artillerie et arsenaux ».

L'article 7 de la capitulation dont il est ici question disait ceci : « Tous les arsenaux, ateliers, établissements militaires, magasins, caissons, artillerie, papiers regardant la place, cartes, plans et dessins seront, avec loyauté, réunis entre les mains des commissaires qui seront chargés de part et d'autre pour rendre et prendre la consigne de tous les objets ci-dessus désignés ».

Un article semblable, ainsi rédigé, n'autorisait pas, ce semble, une dépréciation pareille à celle que commettait le vainqueur.

La convention signée à Paris le 23 avril avait stipulé que les Alliés remettraient aussitôt aux fonctionnaires nommés par le duc d'Artois l'administration des pays occupés. C'était dire que le joug étranger allait cesser, mais cela ne faisait pas l'affaire des troupes d'occupation qui ne se pressaient pas d'exécuter cette convention ou l'exécutaient avec une désespérante lenteur. On ne le voyait que trop à Belfort où Drechsel faisait argent de tout et devenait de plus en plus exigeant.

La Vieville, préfet du Haut-Rhin, arrêta le 27 mai que les monnaies étrangères, dont le département était inondé, ne seraient reçues dans les caisses publiques que d'après un tarif qu'avait fixé le décret impérial du 18 aout 1810. Drechsel fit savoir le 4 juin que, tant qu'il commanderait à Belfort, ces monnaies auraient cours au taux qu'avait fixé le tarif déterminé par Schwarzenberg. « Ce général, s'écriait le préfet, se regarde encore comme commandant en pays conquis ! » Et c'était pour-

tant un des moins mauvais. Que pouvaient donc bien être les autres ?...

M. Arthur Chuquet, à l'ouvrage de qui j'ai fait plusieurs emprunts, raconte à ce sujet une anecdote assez caractéristique, que je ne crois pas devoir passer sous silence⁽¹⁾ :

« Dermineur, dit-il, le commissaire spécial du préfet, avait traité le 13 mai avec le juif Samuel Brunschwig qui s'était chargé de donner le soin et l'avoine aux troupes des alliés qui traversaient l'arrondissement de Belfort, et Drechsel avait signé et ratifié le marché. Le 6 juin Brunschwig demanda le paiement immédiat de ses livraisons en menaçant, s'il n'avait pas satisfaction, de ne plus rien fournir. Dermineur lui remarqua qu'il fallait avant tout assurer le service. « Je vous rendrai réponse dans une heure », répartit Brunschwig. Une demi-heure après, Dermineur était appelé chez Drechsel, et le général, le rencontrant dans le vestibule, lui annonçait qu'il allait quitter Belfort ; mais qu'il entendait que Brunschwig fut payé, sinon qu'il emploierait un bataillon à une exécution militaire. Dermineur fit observer qu'il n'avait pas qualité pour ordonner le paiement et qu'il l'avait sollicité du Préfet ; Drechsel persista dans son mécontentement. Le lendemain matin, Dermineur et le secrétaire de la sous-préfecture étaient mandés chez le général. Ils trouvèrent dans une salle l'aide de camp de Drechsel, quatre officiers et M. de Metz, sous-commissaire aux vivres pour l'armée autrichienne. Metz dit que les magasins de fourrages étaient vides, et Brunschwig, survenant, protesta qu'il ne pouvait plus rien livrer parce qu'il n'était pas payé selon les termes de son traité. Dermineur reconnut que le traité était bon et valable. Là dessus, les officiers, s'emportant, déclarèrent que ce traité, revêtu de la signature de Drechsel, serait exécuté de gré ou de force ; que les magasins de fourrages devaient être approvisionnés et ne pouvaient l'être que lorsque Brunschwig aurait reçu la somme de quarante cinq mille francs, à laquelle il avait droit. Vainement Dermineur objecta de nouveau que le préfet ordonnait les paiements, que les récépissés des gardes-magasins avaient été remis le 3 juin et envoyés le jour même à Colmar, que le traité stipulait des délais et des modes de paiement. Les officiers autrichiens

(1) Loc. cit. p. 363.

s'élevèrent de rechesf, dans le langage le plus dur, contre la déloyauté des Français. »

Non seulement Drechsel exerçait une prépotence insultante envers les autorités locales qui, du reste, l'avaient mérité par leur platitude des premiers jours, mais il semblait se faire un plaisir de rendre sa présence dans le pays aussi onéreuse que possible. Il conservait à Belfort une garnison de douze cents hommes et deux cents chevaux. Il faisait parquer sur les glacis un troupeau de trois cents soixante bœufs qui consommait une énorme quantité de fourrages. Il entretenait aux frais du Gouvernement français un équipage de quarante à cinquante voitures militaires qui transportaient au domicile des acquéreurs les effets qu'il avait vendus. Il laissait dans les environs de la ville et sur d'autres points du département des détachements de cavalerie et d'infanterie sous prétexte qu'ils attendaient le passage de leur corps d'armée. Il déclarait qu'il resterait à Belfort pour y maintenir l'ordre jusqu'à l'arrivée d'un autre commandant. Aussi, La Vieuville conjurait-il La Salle et le général Desbureaux d'envoyer dans le plus bref délai à Belfort une garnison de cinq à six cents hommes et un gouverneur capable et ferme.

Cependant certains prodromes commençaient à se manifester, faisant prévoir la fin de la domination étrangère.

Le 2 juin, le major du génie (¹) Mécusson se rendit de Neuf-Brisach à Belfort, en vertu d'un ordre du ministre de la guerre, pour voir le général autrichien et s'entendre avec lui pour la prochaine remise de la place au gouvernement français.

Cet officier supérieur était un Alsacien, un enfant de Schlestadt où il était né le 18 juin 1774 (²). Il y avait débuté dans

(1) Le grade de Major dans l'arme du génie a été créé par arrêté du Gouvernement en date du 7 Floréal an XII. Les sous-directeurs du génie (fonctions analogues à celles des chefs du génie actuels des places) sont divisés en 2 classes : l'une comprenant 8 sous-directeurs ayant le grade de major, et l'autre 66 sous-directeurs avec le grade de chef de bataillon. Les nominations au grade de major seront faites savoir : deux tiers à l'ancienneté dans l'emploi de sous-directeurs, et un tiers au choix parmi les chefs de bataillon de l'arme.

Le grade de major était donc l'intermédiaire entre celui de chef de bataillon et celui de colonel directeur. Le grade de lieutenant-colonel n'existe pas dans le génie à l'époque (*Note communiquée par le capitaine C. Franck*).

(2) MÉCUSSON (Pierre-Georges), né le 18 juin 1774, à Schlestadt (Bas-Rhin) Aide-ingénieur dans la place de Schlestadt, le 15 mai 1792 ;

Adjoint du génie à la suite du corps d'officiers, le 1^{er} mai 1793 ;

A l'armée du Rhin depuis le 13 nivose an II.

Capitaine de 3^e classe le 1^{er} vendémiaire an III ;

l'arme du génie comme aide-ingénieur le 15 mai 1792, puis, bien-tôt après, comme adjoint du génie à la suite du corps d'officiers à l'armée du Rhin. Très capable et expérimenté, Mécusson avait fait de nombreuses campagnes aux armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, du Rhin-et-Danube, et effectué de lointains voyages aux Indes orientales, à l'Ile de France, sur les côtes de l'Arabie et de la Perse, à Madagascar, Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1806, il avait été promu au grade de chef de bataillon le 31 mai 1807, et à celui de major le 10 avril 1813, lors de son retour d'Espagne. Il était en ce moment employé comme sous-directeur des fortifications de la place de Neuf-Brisach, ayant pour chef le colonel Antoine Moulut, qui connaissait bien sa place de Belfort dont il aurait voulu, dix ans auparavant, fortifier le faubourg en construisant, sur la rive droite de la Savoureuse, le fort des Barres, idée qui ne fut mise à exécution que plus d'un demi-siècle plus tard, presqu'à la veille de la guerre franco-allemande (³). On ne pouvait choisir mieux que le major Mécusson pour l'envoyer à Belfort, et Drechsel savait qu'il aurait auprès de lui un officier aussi compétent qu'énergique. Aussi se désia-t-il d'un semblable contrôle

Capitaine de 2^e classe le 1^{er} germinal an III ;

En l'an III, à l'armée de Moselle et de Sambre-et-Meuse, au siège de la tête de pont de Mannheim et au blocus de Luxembourg. — En l'an IV, à l'armée du Rhin dans la place de Mannheim, lors du siège par les Autrichiens. — Fait prisonnier de guerre, lors de la reddition de la place. — Rentré en France sur parole le 10 ventose an IV et employé à l'intérieur.

Capitaine de 1^{re} classe, le 13 novembre an V ;

A l'armée du Rhin et du Danube en l'an VII. — Blessé grièvement le 7 vendémiaire an VIII. — En résidence à Brest jusqu'à son départ pour les Indes Orientales le 1^{er} Thermidor an X. — Séjour à Pondichéry, à l'Ile-de-France, sur les côtes de l'Arabie et de la Perse, à Madagascar jusqu'en 1810.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1806.

Chef de bataillon le 31 mai 1807 ;

Au corps d'occupation et de réserve de l'armée d'Espagne en 1811-1812.

Major (sans affectation d'emploi) le 10 avril 1813 ;

Sous-directeur des fortifications à Neuf-Brisach en 1814. — Détaché à Huningue le 6 avril 1815, commandant le génie de la place au moment du siège.

Lieutenant-colonel (en résidence à Neuf-Brisach), le 13 juin 1816.

Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis en 1818.

Officier de la Légion d'honneur en 1821.

Mort à Toulon le 10 octobre 1822, étant en activité de service.

(Archives de la guerre).

(3) En 1865. Un projet d'agrandissement du Faubourg de Belfort et création d'une ville neuve, par Henri Bardy (Haut Rhin républicain, 5 août 1906).

et chercha-t-il à s'en débarrasser dès la première heure de son arrivée.

Le major s'étant présenté chez le général autrichien, celui-ci le prévint « que ne devant rendre les clefs de la place qu'à la fin du mois, il ne pouvait y rester en qualité d'officier français et qu'il lui ferait plaisir de demeurer ailleurs jusqu'à cette époque. »

Le major Mécusson s'empressa de demander à son chef le colonel Moulut, directeur des fortifications à Neuf-Brisach, quel parti il avait à prendre. Le colonel lui répondit le 4 juin en l'engageant « à s'établir dans un village voisin pour être à portée de veiller, s'il est possible, ou de donner les conseils aux autorités locales et aux gardes pour que le désordre dans notre administration soit le moins grand possible, car tout est au pillage, l'ennemi se croyant le droit de traiter la place comme sa conquête » (1).

Ce fut alors que l'on procéda à l'expertise des dégradations commises aux fortifications et dans les bâtiments militaires de la place et du château de Belfort, du 15 avril au 4 juin. La commission se composait du lieutenant du génie autrichien Dalwitz, nommé par Drechsel, et de Liénor, entrepreneur des fortifications, désigné par le major Mécusson pour le Gouvernement français. Mécusson assista à cette opération avec Ycard, capitaine-adjudant de place, et Gerstorf, capitaine du génie autrichien ; elle fut faite par le commissaire des guerres Jacques-Charles Saudemont, employé dans la 5^{me} Division militaire à la résidence de Belfort ; il en dressa le procès-verbal, daté du 10 juin, où il est constaté que le montant des dépenses à faire pour les réparations s'élève à la somme de 22.113 francs 25 c. C'était beaucoup, et, à moins qu'il y ait eu destruction intentionnelle, il semble bien difficile qu'en si peu de temps on ait commis autant de dégâts que ceux spécifiés dans le procès-verbal d'expertise et reconnus exacts par les experts et les témoins français et autrichiens.

Un nouveau procès-verbal, dressé dans les mêmes conditions le 17 juin, constata que depuis le 4 il n'y avait pas eu de nouvelles dégradations.

Enfin, le général autrichien reçut des instructions pour l'éva-

(1) Cf. Lettre du colonel Moulut au Ministre de la guerre, du 4 juin 1814 (Arch. de la S. T. G.).

cuation de la place de Belfort. Ce fut le 15 juin qu'elle fut remise au Gouvernement royal, en vertu des deux actes suivants, écrits sur une même feuille, que je reproduis d'après la pièce originale des archives de la Section technique du Génie :

« Aujourd'hui 15 juin 1814, Nous, général Baron de Drechsel,
« Lieutenant général, Chevalier de l'Ordre militaire de Marie-
« Thérèse, général-commandant les Ville et Château de Belfort,
« avons remis à Monsieur Mécusson, major au Corps royal du
« Génie au service de Sa Majesté le Roi de France et de Na-
« varre, la dite place et château de Belfort.

« BARON DE DRECHSEL, Lieutenant-général
« au service de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche,
Roi de Hongrie et Bohême. »

« Conformément aux ordres de Monsieur le Maréchal de
camp Baron Dernoncourt, commandant par intérim le dé-
partement du Haut-Rhin, en date du 12 du courant, j'ai reçu de
M. le général Baron de Drechsel, lieutenant-général, chevalier
de l'Ordre militaire de Marie-Thérèse, général-commandant
les ville et château de Belfort, lesdites place et château, dont
l'état a été constaté par les procès-verbaux dressés par les
officiers d'artillerie et du génie des armées respectives.
« Fait à Belfort le 15 juin 1814.

« Le Major du Génie,
« MÉCUSSON. »

Moins de huit jours après, les troupes autrichiennes d'occu-
pation avaient évacué Belfort et repris le chemin de leur pays
à la satisfaction générale.

De retour en Autriche, le lieutenant-général Drechsel fut
nommé feld-maréchal et ne survécut pas longtemps à sa der-
nière campagne. Il mourut à Vienne en 1817.

III

Le règlement des comptes

Mais tout n'était pas terminé. Il fallait maintenant payer les
frais de la guerre : ceux de la ville d'abord, ceux qui incom-
baient à l'Etat ensuite.

La ville de Belfort n'avait plus le sou pour acquitter les

dépenses qu'elle avait dû faire du fait de l'occupation ; elle se trouvait obligée d'avoir recours à la générosité du Gouvernement royal. Cela donna lieu à des démarches et à une correspondance entre le maire, le préfet du département et le ministre de la guerre.

Je crois intéressant de donner, en terminant, les lettres échangées à cet effet jusqu'au règlement complet de la question, fait à la suite d'un rapport en date du 13 janvier 1815.

La première qui y est relative est du colonel directeur des fortifications au ministre de la guerre, à Paris :

« Neuf-Brisach, le 23 juin 1814.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Autrichiens ont fait exécuter par l'entrepreneur de Belfort des réparations aux bâtiments militaires de cette ville pour la somme de 10.750 fr. dont 5.400 ont été soldés par la commune. Ledit entrepreneur réclame de votre Excellence l'excédent montant à 5.350 fr. ; mais j'ai cru devoir l'en prévenir pour avoir sa décision avant d'en tenir compte au susdit entrepreneur. Je vous prie donc, Monseigneur, de me la faire connaître le plus tôt possible.

« Je prie également votre Excellence de me faire connaître si les entretiens courants des bâtiments militaires de la place de Belfort fixés à 5.400 fr. seront toujours à la charge de la commune, conformément au décret de principes du 23 avril 1810 et du 8 janvier 1813.

« Je suis, etc.

« MOULUT. »

Des observations, chevauchant les unes sur les autres, sont en marge de l'original de cette lettre :

« Autoriser le Directeur à comprendre ces 5.350 fr. dans la comptabilité du génie de Belfort et faire approuver cette somme pour l'entretien des batiments au premier rapport général. »

« L'entrepreneur ne doit pas être payé de ses dépenses données par l'ennemi ; il ne devait rien faire, son marché était rompu. »

« Dire que jusqu'à nouvel ordre il n'y a rien de changé aux charges de la ville. »

« Un tout autre marché établirait une chose dangereuse, car si l'ennemi avait voulu défendre la place, l'entrepreneur

« aurait donc exécuté des travaux dont on viendrait demander le paiement. »

« Ceci est injuste. Les réparations profitent au Gouvernement puisque nous sommes rentrés dans Belfort ; les réparations auraient du être faites ; maintenant qu'elles sont exécutées, nous devons les payer, il ne s'agit pas ici de travaux défensifs. »

★
* * *

Lettre du maire de Belfort à Son Excellence, le ministre de la guerre.

« Belfort, le 8 décembre 1814.

“ Monseigneur,

« Le maire de Belfort vous expose respectueusement qu'aus-
« sitôt que les troupes autrichiennes eurent pris possession de
« la place, par suite de la capitulation, il reçut du général au-
« trichien l'ordre de faire mettre en état les casernes que le
« bombardement avait fortement endommagées, ainsi que les
« fontaines et d'autres objets nécessaires au service de la gar-
« nison.

« Les réparations convenables ont été faites, sous la direction
« du génie autrichien, par l'entrepreneur ordinaire des travaux
« militaires ; elles ont été constatées par le commandant du
« génie français, sous la date du 20 août, et se portent à la
« somme de 7.640 f. 62 encore due à l'entrepreneur.

« La situation financière de la ville de Belfort la met dans l'impossibilité d'acquitter cette somme, sa ressource principale qui forme les 3/4 des recettes consiste dans l'octroi, dont le produit est porté au budget de 1814, à une somme de 30.000 fr. Cette branche de recettes a éprouvé cette année une diminution considérable, d'abord par sa non perception pendant les 4 mois de blocus, ensuite par un rapport beaucoup moindre que celui des années précédentes, de telle sorte que jusqu'au 1^{er} décembre présent mois, il n'avait produit net que la somme de 12802 fr. 43

« et qu'en y ajoutant le montant présumé de sa
« recette du mois de décembre, que l'on porte

« Le total général du produit de l'octroi pour 1814 —————
ne connaît que de 12992 £.— 00

« ne serait que de 13903 Fr. 00
« D'où résulterait un déficit de passé 16000 fr. dans cette

« D'où résulterait un déficit de passe 16000 FF. dans cette
« seule branche de recettes, sans parler de celui qui existe sur

« seule branche de recettes, sans parler de celui qui existe sur
« l'article 19, relatif aux droits à percevoir sur les foires et
« marchés.

« Cependant les dépenses ordinaires n'ont pas diminuées,

« et la guerre en a entraîné d'autres dont les états ont été adressés à M. le préfet et qui se portent au delà de 14000 fr.

« Ce fidèle exposé de la situation financière de la ville de Belfort convaincra sans doute Votre Excellence qu'il est dans la justice et la bonté paternelle du Roi de venir au secours d'une ville dont les habitants ont éprouvé des pertes incalculables, en lui accordant pour le paiement des objets ci-dessus rappelés et sur les fonds de la guerre une somme proportionnelle aux besoins qu'elle éprouve. Déjà, les habitants de Belfort déjà si malheureux d'ailleurs, auront de fortes sommes à acquitter, au marc le franc de leurs contributions, pour les autres dépenses de guerre, et s'ils devaient encore y ajouter la dette contractée envers le sieur Liémor, leur position deviendrait des plus pénibles.

« Votre Excellence daignera remarquer que les réparations faites aux casernes ont tourné au profit de l'Etat, et que c'est moins dans l'intention de soulager l'habitant que par crainte de la communication de la contagion, qui a enlevé une assez forte partie de la population, le général autrichien a exigé que sa troupe fut casernée.

« C'est avec une entière confiance dans la justice et la bienveillance de Votre Excellence que le maire de Belfort se permet de lui présenter le tableau de la situation de ses administrés et de la caisse communale. Il sollicite un secours pour faire face aux dépenses des travaux que les circonstances de la guerre ont nécessitées dans les bâtiments appartenant à l'Etat. La demande ne peut manquer d'être accueillie sous un Gouvernement juste et réparateur des maux de celui qui l'a précédé.

« Le maire de Belfort,
« Chevalier de la Légion d'Honneur,
« QUELLAIN. »

* * *

Lettre du Préfet du Haut-Rhin à Son Excellence le Ministre et Secrétaire d'Etat de la Guerre à Paris.

« Colmar, le 15 décembre 1814.

« Monseigneur,

« Lors de l'occupation de la place de Belfort par les troupes autrichiennes, l'autorité locale a été requise de mettre de suite les casernes en état de recevoir la garnison.

« La dépense à laquelle ont donné lieu les ouvrages exécutés en vertu de ces ordres par l'entrepreneur des travaux des fortifications se porte à la somme de 7.640 fr., et elle a été

« constatée depuis par le commandant du génie français. Mais « la ville de Belfort se trouve dans l'impossibilité absolue d'ac- « quitter jamais cette dette. En effet, abstraction faite de la « diminution de plus de deux cinquièmes qu'ont subi ses « recettes de l'année 1814 s'élèvent à une somme de 40.000 fr., « tandis que ses dépenses du même genre se portent à environ « une somme de 35.000 fr., et pendant de longues années cet excé- « dent de recettes ne recevra aucun accroissement à l'aide de « quelque recette extraordinaire, puisque le compte de l'exercice « de l'année 1814, au lieu d'un boni ne pourra présenter qu'un « arriéré effrayant, et c'est pourtant au moyen de ce modique excé- « dant que la ville devra faire face à toutes ses dépenses extra- « ordinaires qui se composeront non seulement de l'arriéré « dont je viens de parler, mais encore d'une dette de passé « 14.000 fr. provenant des charges de guerre et, de plus, des « frais de réparations des bâtiments communaux, endommagés « tous plus ou moins fortement par l'effet du bombardement de « la place. Dans ce moment même on exécute à quelques-uns « de ces bâtiments, tels que l'église paroissiale, l'hospice civil « et l'Hôtel de Sous-Préfecture, les réparations qu'eu égard à « leur extrême urgence, je n'ai pu dispenser d'autoriser, afin « de ne pas laisser le service de ces établissements compromis, « quoique je ne me sois point dissimulé l'embarras dans lequel « la commune va se trouver pour pourvoir au paiement de la « dépense évaluée à 9.000 fr.

« Pour suppléer à l'insuffisance des revenus des communes, « la loi sur les finances du 23 septembre dernier laisse à celles- « ci la faculté de se faire autoriser à s'imposer extraordinaire- « ment ; mais la détresse dans laquelle le blocus joint au bom- « bardement de la place de Belfort, a jeté les habitants de cette « ville, ne permet pas de recourir à leur égard à une pareille « ressource.

« Dans cette situation inquiétante, M. le Maire ne sait pren- « dre d'autre parti que celui d'invoquer le secours de Votre « Excellence pour le paiement des dépenses occasionnées par « la réparation des bâtiments militaires, et, de mon côté, je ne « puis que joindre mes sollicitations pour cet objet à celles de « ce fonctionnaire, en faisant observer à Votre Excellence que « les travaux effectués à ces bâtiments ont tourné au profit du « casernement, et que s'ils n'étaient pas déjà faits, il serait « indispensable d'y faire procéder encore.

« J'ai en conséquence l'honneur de présenter à Votre Excel- « lence la demande de M. le maire de Belfort avec les pièces « justificatives à l'appui, en la suppliant de vouloir bien l'ac- « cueillir avec bienveillance.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« Le Préfet du Haut-Rhin,
« Comte de LA VIEUVILLE. »

Sur un rapport favorable du colonel Moulut, directeur des fortifications de Neuf-Brisach, en date du 3 janvier 1815, le rapport ci-après est adressé au ministre le 13 du même mois par le maréchal-de-camp chef de la 7^e division.

« Le 16 avril dernier, M. le général autrichien gouverneur de Belfort, voulant épargner aux habitants de cette ville le logement d'un corps de 1.500 hommes destinés à former la garnison, engagea M. le Maire à faire réparer de suite les dégâts survenus aux casernes par l'effet du bombardement et à mettre les bâtiments en état de loger cette garnison. Ce magistrat prit en conséquence des arrangements avec l'entrepreneur de la fortification ; les réparations les plus indispensables furent exécutées par urgence, et il en est résulté, suivant le toisé ci-joint, certifié le 10 juin par M. le commandant du génie autrichien et vérifié le 20 août par M. le commandant du génie français, une dépense de 7.258 fr. 59, déduction faite de 50 0/0, conformément au marché de l'entrepreneur.

« La ville de Belfort qui est chargée de son casernement, étant dépourvue des moyens nécessaires pour supporter cette dépense, M. le Maire et M. le Préfet du département du Haut-Rhin en sollicitent le dégrèvement et prient M. le ministre de vouloir bien en ordonner le paiement sur les fonds de son ministère. Cette demande est appuyée principalement sur ce que les dégradations qui ont occasionné la dépense dont il s'agit, sont étrangères à celles des entretiens dont la ville est chargée puisqu'elles ont eu lieu par l'effet des projectiles de l'ennemi, et sur ce que d'ailleurs le département de la guerre doit à la ville, aux termes du décret de concession des établissements militaires qu'elle renferme, un fonds de secours de 23.000 fr. pour contribuer en quatre années (1) à la mise en état de son casernement, fonds sur lequel il n'a encore été payé qu'une somme de 6.000 fr.

« D'après ce compte rendu, on a l'honneur de proposer au Ministre d'approuver que les réparations ci-dessus mentionnées, ainsi que la dépense de 7.258 fr., à laquelle elles ont donné lieu, soient laissées à la charge du département de la

(1) A la date du 8 janvier 1813, le ministre avait décidé qu'une somme de 23.000 fr. serait appliquée par quart au complément des réparations des bâtiments militaires de Belfort pendant les années 1813-14-15-16, afin que la ville puisse faire face à celle d'entretien fixée à 5.400 fr. (Note de M. le capitaine C. Franck).

« guerre et à compte sur les fonds de secours ci-dessus mentionnés.

« Le Maréchal de camp de la 7^e division,
« Baron DE CAUX.

On lit au-dessous : *Approuvé.*

et un paraphe.

Et en marge : *Annoncer la décision au directeur et au préfet. Autoriser le directeur à comprendre ces travaux pour mémoire dans le toisé de Belfort en 1814.*

Cette question financière était enfin réglée.

HENRI BARDY.



QUELQUES LETTRES CONCERNANT LA FORTIFICATION DE BELFORT SOUS LOUIS XIV

On sait qu'à l'époque où Belfort fut laissé par le comte de la Suze à Louis XIV, cette forteresse n'avait encore qu'une importance secondaire. M. le lieutenant-colonel Papuchon est l'auteur d'un magnifique atlas donnant les plans de Belfort à diverses époques : les recherches qu'on fera ne pourront que confirmer l'exactitude des données qu'il nous a transmises. Ces lettres inédites n'ajouteront donc que peu de chose à ce qu'il nous a dit du Belfort de l'époque de Louis XIV.

Après avoir fait démolir les fortifications de Dôle, de Gray et d'autres petites places de la Franche-Comté, Louis XIV, pendant la longue guerre de coalition que l'on appelle guerre de Hollande, employa ses ingénieurs à raser Haguenau, Saverne, Neubourg, Markolsheim, la citadelle de Monthéliard, et à augmenter les fortifications de Schlestadt, Brisach, Fort Mortier, Huningue, Strasbourg, Besançon et Belfort. Vauban bâtit le Fort-Louis en 1687 et fit les plans des forteresses nouvelles. Les travaux furent contrôlés par le chevalier de Clerville, contrôleur général des fortifications, et par M. de La Grange, intendant d'Alsace. Depuis 1677, le marquis de Seignelay, fils de Colbert, le remplaça pour correspondre avec ce dernier⁽¹⁾.

Les travaux des fortifications de Belfort prirent une telle importance qu'il fallut chaque année lever des pionniers en Alsace, en Champagne et en Franche-Comté pour y procéder. Les intendants de ces provinces étaient chargés de ce soin. Ces

(1) Lettres de Colbert, t. V. 192-202. Depuis 1683, le secrétaire d'Etat de la guerre (Louvois) eut ces attributions pour l'Alsace comme pour les autres provinces.

pionniers étaient logés dans des baraquements établis près de la ville.

L'ingénieur Tarade écrit à Louvois :

« A Brisack, ce 12^e may 1677.

« Monseigneur,

« J'ay esté visiter les fortifications de Beffort lesquelles sont
« en l'estat qui suit. L'on travaille dans le donjon fortement au
« prolongement des cauzernes et au bastiment de l'arsenal. Ces
« deux ouvrages sont à la hauteur du premier estage et ne
« pourront estre en leur perfection que dans deux mois à cause
« qu'il y a encore deux estages à eslever au dessus du premier
« à ces deux bastiments.

« Ils seroient plus advancez sans la difficultez qu'il y a eu
« pour le transport d'une grosse masse de terre, et la demoli-
« tion d'une maison qui n'estoit de nulle valleur et qu'y a donné
« beaucoup de descombres, ainsi la maçonnerie et la charpen-
« terie ira plus viste à présent.

« Le nouveau magazin à poudre est à demy voutez. Le reduit
« de devant la porte du chasteau s'avance de lever et l'on
« commence à le vouter au droit du passage.

« L'on travaille aussy à vouter les deux grandes caponnières
« dans le fonds du fossez : c'est un ouvrage qui sera bientost
« finy, mais il y a plus de sept mois que l'on y travaille sans
« discontinuer, ayant fallu couper ces caponnières et leurs
« communications souterraines dans le roc vif.

« L'on travaille toujours à l'aprofondissement du fossez qui
« est fort aduancez, mais chaque mineur ou rocheur n'en peut
« pas faire deux pieds cubes par jour, à cause de sa grande
« duretez, les minnes y font très peu de choses, n'estant pres-
« que plus qu'une masse sans délit.

« J'espère que dans deux mois tout ce qui est contenu au
« dernier mémoire que j'ay eu l'honneur d'envoyer à Monsei-
« gneur pourra estre achevé à l'exception du fossez qui ne
« sera pas sy tost dans sa perfection. Sy Monseigneur désire
« que l'on exécute ensuitte le projet que Monsieur de Vauban a
« fait à son dernier voyage pour cette place, il aura la bonté
« s'il luy plaist, d'en faire faire le fonds.....

« Tarade.

(D. G. 568.)

Il écrit un peu plus tard :

« A Brisack, ce 4^e septembre 1677.

« Monseigneur,

« J'ay esté visiter les fortifications de Beffort lesquelles j'ay trouvées fort aduancée, mais comme il s'est trouué plus de maçonnerie dans l'exécution du dernier projet que l'on ne s'en estoit proposé, joint au soutien de la muraille de la platte forme qui est au pied de la tour des bourgeois qu'il alloit tomber et en ce faisant auroit considérablement ouvert la place et mesme la dépense en auroit esté beaucoup plus grande si l'on n'avoit remédié à la chose par un grand ram-piettement à la vielle muraille qu'il a fallu par nécessitez faire avecq beaucoup de diligence et à laquelle l'on trauaille encore pour l'asseurer.

« Il y a pareillement eu une nécessité de faire une trauerse de maçonnerie dans le bastion du milieu pour se courir contre les hauteurs, et laquelle auroit esté ordonnée en dernier lieu par Monsieur de Vauban avecq un glacis sur le penchant du rocher sous la tour des bourgeois au lieu de plusieurs logements qui estoient dans cette partye contre la place et pour lesquels ouvrages il n'avoit point esté fait de fonds. Ainsy il nous manque présentement pour achever les ouvrages dudit projet contenu en l'estat cy joint 4297 livres, et sy Monseigneur trouve bon que l'on exécute les autres ouvrages qui sont à la fin du présent estat et non compris au dernier projet il aura s'il luy plaist la bonté de faire faire le fonds en mesme temps

« Tarade.

(D. G. 568.)

L'intendant de l'armée d'Allemagne écrit au même à ce sujet :

« A Fribourg, le 21^e decembre 1677.

« J'ay vu aussi Beffort dont le chasteau est une très jolie place par sa fortification et plus encore par ses fossez que l'on ne sauroit trop aprofondir dans la roche ; les demy lunes en sont petites, mais elles sont fortes ; la communication de la tour des Bourgeois au chasteau est mal asseurée mais

« l'on y peut faire quelque chose pour le mieux asseurer, la
« ville n'est pas infortifiable et mesme il se peut faire quelque
« chose de bon. J'auray l'honneur de vous en rendre un compte
« plus particulier quand je seray sorti des affaires de cette
« place ey.....
« Je suis, etc.....

« De Choisy. »

Après la paix de Nimègue, signée en 1678, les travaux commencés à Belfort se ralentirent, parce qu'on n'avait pas à craindre une invasion de l'Alsace, mais ils ne furent pas complètement suspendus.

L'ingénieur Tarade écrit à Louvois, le 12 mai 1684 :

« J'ay menez à Beffort le sr Morel pour conduire les ouvrages
« pendant l'absence du sr Laberrie quy s'est rendu par vos or-
« dres à l'armée. Led. Morel estoit employez à Huningue, et je
« l'ay instruit de ce qu'il avoit à faire. L'on travaille à l'appro-
« fondissement des fossez de la communication devant les
« pièces 24, 17 et 25. Il se présente des habitans pour bastir à
« Beffort, mais comme il n'y a plus de place dans la première
« enceinte de la ville, j'auray l'honneur de vous envoyer un
« plan au premier jour sur lequel seront marquez les aligne-
« mens que l'on leur pourra donner le long du ruisseau qui
« passe au pied des murailles de la ville, où il y a déjà des
« moulins et quelques tanneurs, au-dessous du chasteau (1). »

(D. G. 794.)

Au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (en 1688) Belfort fut encore de ces places dont l'achèvement devenait urgent.

L'intendant De La Grange écrit de Belfort le 14 janvier 1690 à Louvois.

« Les fortifications de Belfort m'ont paru assez avancées,
« cependant il reste beaucoup de choses à faire pour les mettre
« en estat.

« La maçonnerie du corps de la place est achevée, mais il y

(1) Cette lettre est d'une certaine importance pour les historiens locaux qui voudront déterminer la date des agrandissements successifs de la ville.

« manque beaucoup de terres pour former le rempart et les
« parapets, et je ne vois pas que pendant l'hiver cette quantité
« de terre se puisse transporter.

« M. Tarade en fait faire un toisé afin de vous en informer.

« Les contregardes 43, 42 et 28 sont à peu de chose près en
« estat, aussi bien que les demyes lunes 49 et 44. La maçonnerie
« de celles marquées sur le plan 26 n'est encore qu'à 7 et
« 8 pieds de sa hauteur, et quoique le chemin couvert soit tout
« palissadé autour de la place, il y reste beaucoup de terres à
« porter, particulièrement depuis le demy bastion 20, jusques
« à la contregarde 41, et je crois que cela peut aller encore à
« plus de 1.500 toises compris ce qui en reste dans les fossez,
« et ainsi il sera nécessaire vers le 15^e de mars de faire rendre
« à Belfort les 5.000 paysans qui y ont travaillé pendant l'esté
« dernier, afin de pouvoir enlever toutes ces terres diligem-
« ment, et mettre la place en estat de défense auparavant la
« campagne ; cela ne se doit pas faire plustost à cause des
« mauvais temps qui ne permettent pas de travailler ; ceux qui
« y sont ne peuvent y estre employez 15 jours en un mois, et
« ne gaignent rien du tout (1).

« Je vous en envoie le contrôle, avec celuy des soldats, qui
« ne sont pas en grand nombre sur le travail, et l'on prend si
« peu de soin de faire fournir les bataillons que je crois, Mon-
« seigneur, qu'il sera nécessaire que vous mandiez à M. de
« Morton (2) d'obliger les commandants des corps de donner jus-
« ques à 300 hommes par bataillon. Ils ne sont point de garde,
« et peuvent bien le faire.

« L'on travaille à la grille de la branche droite de l'ouvrage
« à cornes pour le fonder, et l'on se prépare à achever l'autre ;
« le reste de la maçonnerie est dans sa perfection, mais il y a
« encore plus de 3.500 toises de rocq à tirer des fossez aupara-
« vant qu'ils puissent estre en estat. Cependant si ces branches
« de ces ouvrages estoient faites, il ne délaisserait pas d'estre
« en défenses (3).

« L'on achève de couvrir les casernes 51, 54, 57 et 58 ; c'est

(1) Annotation de Louvois : « Ecrivez m'en dans les 15 premiers jours du mois de mars. »

V. Rod. Reuss, *L'Alsace au XVII^e siècle*, pour le détail des corvées.

(2) Commandant de la Place.

(3) Note de Louvois : « Il faut tenir la main que l'on ne perde pas de temps. »

« ce qu'il y a de plus pressé, parce qu'après cela l'on pourra attendre le printemps pour trauailler au dedans.

« Il me parroist, Monseigneur, qu'il seroit encore nécessaire d'en faire depuis l'endroit marqué 40 jusques à la tour 27 pour se couvrir de la hauteur de l'ouvrage à cornes parce qu'elle voit entierement dans la place. Le reste est remply des maisons de la ville, qui font le mesme effet que les cazernes, de maniere qu'il n'est pas besoin qu'il y en ait depuis le rampart 27 jusques au demy bastion 21.

« J'ay visité les tours bastionnées, les voutes m'en ont paru fort humides, et quelque ciment que l'on y mette je crois que ce sera toujours la mesme chose, et que l'on ne pourra pas empescher que les terres que l'on mettra dessus ne s'imbi bent, et ne percent lesdites voutes avec le temps, et ainsy j'estime qu'il seroit très à propos de faire faire des couverts de charpente au dessus, afin qu'il n'y tombe point d'eau, et que le dedans de ces tours soit toujours assez sec pour tenir les poudres, que l'on ne peut pas mettre ailleurs, et qu'il est mesme necessaire d'oster en partie du chasteau promptement.

« Ce sera une dépense de peu de chose qui ne nuira point à la fortification, par cequ'on laissera ce couvert à jour de tous costez pour le service du canon, et lors d'un siège il sera aisé de l'abattre s'il nuit en la moindre chose (!).

« A l'esgard du chasteau, il se met en fort bon estat, les parapets en sont faits de briques, et il n'y reste plus à faire que le flan bas du bastion 15, auquel l'on trauaille, et les parapets de la demy lune 13. La maçonnerie du demy bastion 21, et la face droite jusqu'à celuy marqué 15 est à hau teur à la réserve de l'endroit où est l'ouvrage 17, que l'on n'a point encore ruiné, mais il y a une fort grande quantité de rocq à aprolongdir pour en faire les fossez et les escar pemens qui doivent estre faits devant cette pièce, ce qui ne se peut faire qu'avec du temps.....

« M. le maréchal de Lorges(2) a visité la place et les dehors; il croit qu'il faudroit trauailler au chasteau preferablement à toutes choses, et particulièrement à l'ouvrage à cornes posé, car dans l'estat où il est, il ne doute pas que les enne mis ne s'y attachent plustost qu'à la ville, parce que de deux

(1) Note de Louvois : *Approuvé*.

(2) Gui-Aldonce de Durfort de Duras, duc de Lorges, pair de France, beau-père de Saint-Simon (1628-1702).

ne pouvaient pas « regarder cette place » tant que « Huninghem » subsisterait. (Lettre du 4 février 1690. D. G. 978) (1).

Le ministre de la guerre comprenait qu'il fallait sans tarderachever les travaux entrepris. Un millier de paysans furent envoyés à Belfort pour travailler aux fortifications, sur l'ordre de Louvois, et par les soins de l'intendant de Franche-Comté Delafont.

(D. G. 971. 12 mars 1690).

Mais les désertions de pionniers étaient très fréquentes.

Le 21 mars 1690, l'intendant Delafont écrivit à Louvois.

« Je suis obligé de vous faire scavoir que j'ay fait mettre une centaine de paisans en prison parce qu'ils sont revenus du travail de Belfort où ils auoient été commandés, mais en mesme tems vous représenter qu'il n'est pas possible qu'ils y restent par le traitement qu'ils reçoivent et que j'ay appris par leurs plaintes et par gens dignes de foy.

« On faict payer à chaque paisan vingt sols par semaine pour son couvert, on ne leur fait point fournir le pain, en sorte que plusieurs sont revenus par le manque de vivres.

« Il y a un homme qui fait la reueue qui recoit deux escus pour ceux qui veulent s'absenter, et ensuite M. Collignet m'envoie un estat de ceux qui manquent, et comprend ces mesmes qui ont donné deux escus. Il y a là quelque chose qui ne va point droict et dont je croy devoir vous auertir » (2).

(D. G. 971).

(1) Le P. de Noth, supérieur de l'oratoire de Poligny, disait le 15 mars 1690 : « Les Allemands viendront à Huningue, ce ne sera qu'un déjeûné pour eux, et ensuite viendront s'établir dans la franche-montagne ; c'est un bon pays où ils trouveront à vivre. »

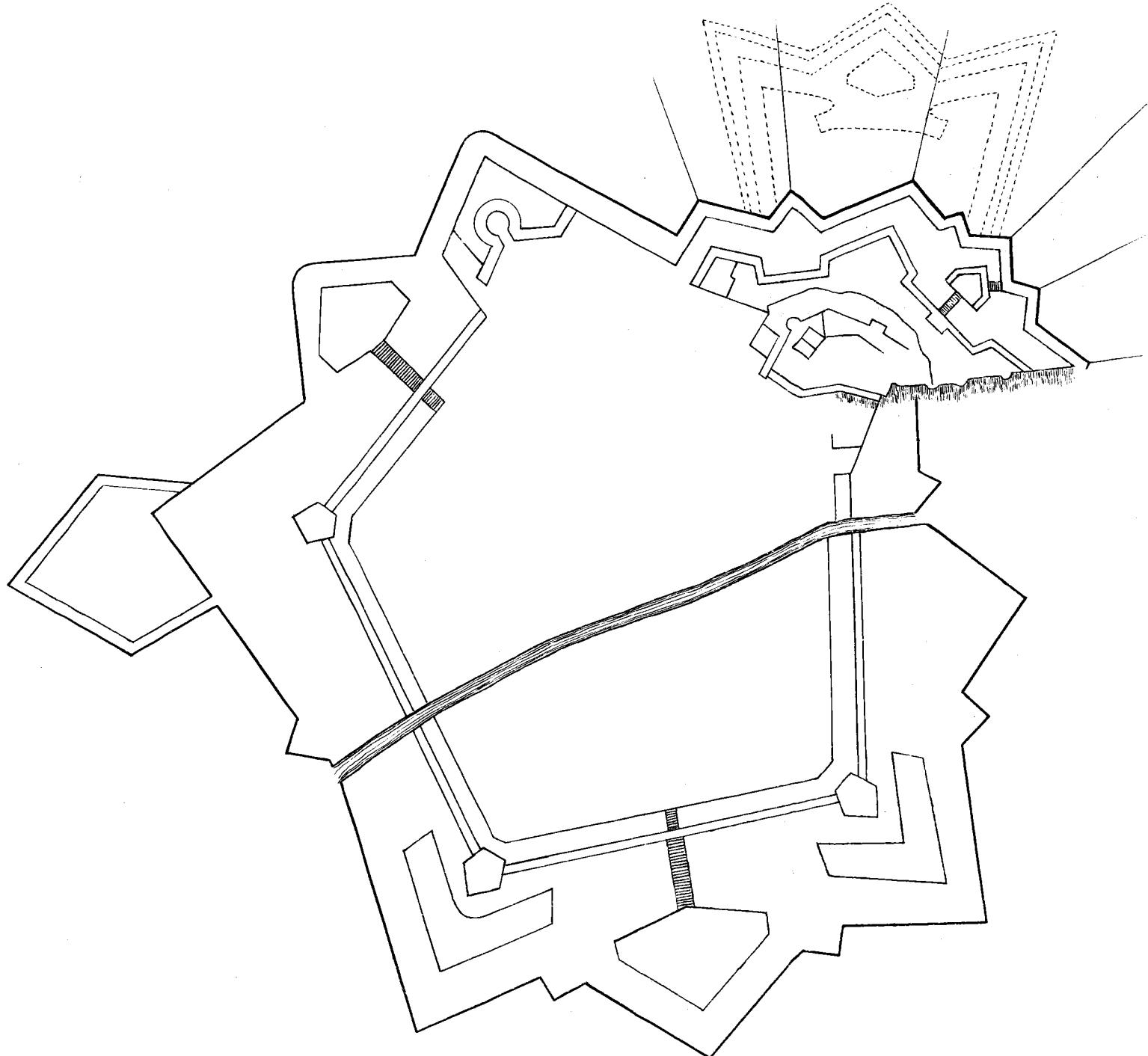
L'intendant Delafont signala les rapports qu'avait ce religieux avec son frère, lequel était auprès de l'empereur, avec le doyen de Lons-le-Saulnier et le curé de Crotenay « par toutes leurs actions Espagnols à n'en pas douter ». (D. G. 971. 21 mars 1690).

L'oratorien Bonyalet, pour des propos du même genre, dut être arrêté et conduit à Pierre-Encize. (Ib. 14 avril 1690).

Le père visiteur des capucins relégué hors de la province des religieux qui avoient tenu des discours impertinents sur les affaires présentes ». (Ib. 29 avril 1690).

Le serrurier Jean Clerc, de Dôle, aurait dit au taillandier dijonnais Tissot, en buvant avec lui, « que la plus grande partie des habitans de la Province de Comté attendoient les Allemands pour se révolter, et qu'il croioit qu'il se trouveroit bien dans ladite province de quoy armer quarante mille hommes ». Tisset fut arrêté à Dijon pour avoir répété ces paroles. (D. G. 981 p. 96).

(2) Louvois envoya des ordres urgents pour qu'une enquête fût faite sur le compte d'un officier compromis.



BELFORT VERS 1690
d'après un ancien plan
(DÉPÔT DE LA GUERRE 1067, p. 189)

Le 18 février 1690, le bataillon de Piémont fournissait 300 travailleurs, celui d'Artois 256, celui de La Fère 262, celui de Foix 260, en tout 1.078 hommes. Il y avait à Belfort 937 paysans d'Alsace, 329 de la Franche-Comté, 236 de la Lorraine : en tout 1.502. En ajoutant à ces terrassiers 40 maçons, 20 tailleurs de pierres, 30 charpentiers, 7 menuisiers, 20 scieurs de long, 4 serruriers, 12 charrons, 10 maréchaux, 3 vitriers, 22 chaufourniers, ou 168 ouvriers spéciaux, on obtient un total général de 2.748 travailleurs.

Il y avait 98 voitures, dont 52 à l'entrepreneur.

Le 24 mars, on comptait 5.422 travailleurs (le nombre des paysans d'Alsace s'étant élevé à 2658). On employait 116 chevaux. Au 29 avril, le total était de 6.267 travailleurs.

(D. G. 972).

L'année suivante seulement, l'ingénieur du roi constata que Belfort serait une bonne place si l'on y faisait un ouvrage à cornes sur un point, et un autre au-dessus du château. Après avoir réparé quelques parties du nouveau rempart, que l'humidité avait endommagées, on exécuta encore ces travaux avec des pionniers réquisitionnés, et Belfort eut alors l'aspect général qu'il conserva jusqu'à 1870.

Piganiol de La Force a écrit : « Il n'y a tout au plus dans « Belfort que cent maisons, et environ sept cens habitans. Les « fortifications ont été fort augmentées par les grands ouvrages « que Louis XIV y a fait faire. Sa figure est pentagonale, et les « hauteurs dont cette place est commandée obligèrent le maré- « chal de Vauban d'inventer un nouveau système de fortifica- « tions. Ce système consiste en tours qu'il nommoit bastion- « nées, lesquelles n'ont que la capacité d'une tour ordinaire, « mais sont faites en forme de bastions, couverts d'un autre « grand bastion, ou contregarde. Ces bastimens sont coupés de « plusieurs grandes traverses, pour éviter l'enfilade. Quatre « des courtines de cette place sont couvertes par autant de « demi-lunes, deux desquelles couvrent les portes. La grande « enceinte, qui enveloppe presque toute la ville depuis les hau- « teurs, est entourée d'un fossé plein d'eau, avec son chemin « couvert. Dans cette nouvelle enceinte il y a des rues tirées « au cordeau, et dont les maisons sont d'une égale symétrie. « La vieille ville est aussi au pied de la hauteur.

« Le Château est un assez grand ouvrage, placé sur des hau-

« teurs escarpées, dont les fortifications ont été réparées par le Maréchal de Vauban. Il reste encore de l'ancien bâtiment une muraille et quelques tours rondes à l'antique. Il y a une ligne de communication pour la Ville, tirée de la pointe du bastion qui est sur la hauteur, à une des ailes de l'ouvrage à couronne qui enferme le château. Ce château et le bastion sont entourés d'un fossé et d'un chemin couvert, et la porte du secours, ou de la campagne, est couverte d'une petite demi-lune à flancs. Au-delà du chemin couvert on a avancé un grand ouvrage à corne, selon la méthode du Maréchal de Vauban : il est entouré d'un fossé sec et d'un chemin couvert. Sur une hauteur opposée au château, et de l'autre côté de la Ville, on a élevé un grand ouvrage à corne irrégulier, construit par ressauts pratiqués à cause du commandement sur lequel il est situé. Son front est couvert d'une demi-lune, et le tout enveloppé d'un fossé et d'un chemin couvert (!). »

Cette page de Piganiol de la Force donne une idée assez nette de ce qu'était Belfort au XVIII^e siècle.

Ch. GODARD.

(1) (*Nouveau Voyage de France*, t. II, 1735, in-12, p. 184-186.)

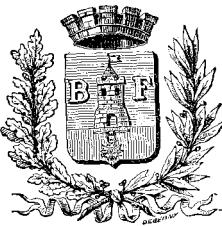
TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des Membres de la Société	III
Sociétés correspondantes	XV
Bibliothèque. — Ouvrages reçus en 1905.	XVIII
Réunion Générale du 5 mai 1907.	XXIV
<i>Les guerres de Bourgogne et de Souabe en 1498-1499 et les Belfortains, par Dubail-Roy</i>	1
<i>Aspirante, par Ad. Chavin-Colin</i>	6
<i>Sur l'emplacement du Champ de tir bourgeois de Belfort au XVIII^e siècle, par Henri Bardy</i>	9
<i>La guerre de 30 ans dans la région de Belfort, par L. Klipffel</i>	11
<i>Belfort en 1814. La reddition de la place et l'occupation autrichienne (16 Avril-15 Juin), par Henri Bardy</i>	71
<i>Quelques lettres concernant la fortification de Belfort sous Louis XV, par Charles Godard</i>	99



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 26



1907

BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS
23 & 25, RUE THIERS, 23 & 25

1907